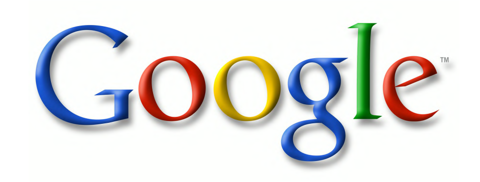
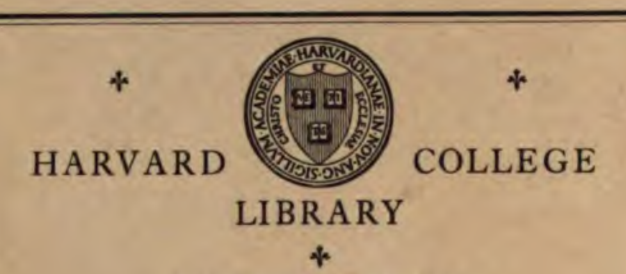





VERITAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV-ANG-SIGILLUM

à M. Léon Lavedan
cordial souvenir et hommage
Henri des Houx.

JOACHIM PECCI



Mgr JOACHIM PECCI, archevêque de Damiette, nonce à Bruxelles.

D'après une lithographie du temps.

0

HISTOIRE DE LÉON XIII

JOACHIM PECCI

(1810-1878)

PAR

HENRI DES HOUX

Deuxième édition



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

LIBRAIRIE PAUL OLLENDORFF

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1900

IL A ÉTÉ TIRÉ A PART

1 exemplaire sur papier du Japon.

20 exemplaires sur papier de Hollande.

Numérotés à la presse.

ENTREVUE DE M. HENRI DES HOUX

AVEC LE SOUVERAIN PONTIFE, LE 28 AVRIL 1899

L'auteur de cet ouvrage, se trouvant à Rome au mois d'avril 1899, eut l'honneur d'obtenir du Pape Léon XIII une audience intime, dont il a rendu compte dans le journal *le Matin*, du jeudi 4 mai 1899. La faveur accordée était d'autant plus précieuse que le Souverain Pontife venait à peine de reprendre quelques forces, après la douloureuse opération que Sa Sainteté avait subie le mois précédent. L'entrevue dura plus d'une demi-heure.

Nous en extrayons les passages qui retracent la physionomie actuelle des antichambres pontificales, l'état de santé du Très-Saint-Père, et les sentiments de paternelle bienveillance que Léon XIII a daigné témoigner à son très humble et très indigne historien :

— « Ce n'est jamais sans émotion que j'ai pénétré dans cette région du Vatican réservée aux appartements du Chef de l'Église romaine. Il y a là un mélange de splendeur royale et d'austérité ecclésiastique, un déploiement de force militaire, un luxe de chambellans, un chatoiement de cos-

tumes éclatants, de fresques lumineuses, de tapisseries et de marbres, et, tout en même temps, une simplicité évangélique. En nul autre lieu du monde, on n'observe ce contraste. Le Vatican est à la fois une cour, la plus somptueuse de toutes, et un couvent d'une exceptionnelle rigidité. Il y a là des trésors d'art et de matières précieuses, à côté d'escabeaux de bois.

« Vendredi dernier, mon émotion était plus vive encore. La vie venait de rentrer dans ces appartements, livrés, quelques jours auparavant, à l'angoisse, presque au deuil. Un miracle de la science médicale, et surtout un effort de volonté, un triomphe de l'âme sur la défaillance du corps, avaient rendu au Souverain Pontife toute l'énergie dont il a besoin pour le gouvernement de ses trois cents millions de fidèles. C'était comme le lendemain d'une résurrection, de joyeuses Pâques.

« Le Saint-Père, m'a dit Mgr de Croy, a repris « toutes ses forces après la fatigante cérémonie « du couronnement dans Saint-Pierre. Les acclamations enthousiastes, parties de cent mille « bouches, ont provoqué en lui une secousse « salutaire. Dès lors, tout reste de langueur a disparu. Devant tous ces témoignages d'amour et « de confiance, le Pape s'est ranimé. »

« En effet, je n'avais jamais vu autant d'activité dans les antichambres pontificales. Les innom-

brables suisses bariolés de la salle Clémentine, les *bussolanti* cramoisis de la première antichambre, les gardes palatins de la salle du Consistoire, les gardes-nobles et les camériers de cape et d'épée de la salle du Trône vaquaient à leurs services avec un zèle plus alerte que par le passé. On se serait cru au lendemain d'un nouveau pontificat; c'est vraiment un recommencement de règne.

« Mardi dernier, dès mon retour de Sardaigne, j'avais fait part au Saint-Père de mon désir de me jeter à ses pieds. Depuis deux ans, occupé à écrire l'histoire de sa vie, je demeurais, pour ainsi dire, dans une intimité quotidienne avec ce grand pape. J'avais feuilleté, en son palais patrimonial de Carpineto, grâce à l'obligeante confiance de son neveu, le comte Ludovic Pecci, la collection des archives familiales. L'étude minutieuse des actes et des écrits de Joachim Pecci m'avait inspiré pour son caractère, pour son génie, une admiration toujours croissante. Je tenais donc à le remercier des facilités que j'avais rencontrées pour mon travail dans l'hospitalité de sa demeure ancestrale, à lui exprimer, une fois de plus, mon affectueux respect pour son auguste personne. Pendant quatre ans, jadis, j'avais été mêlé, de façon militante, à une partie de son pontificat. J'avais souffert pour lui, et, ensuite, non par lui, mais par une fraction de son entourage. Il avait daigné, en 1891, dans une

audience secrète, m'accorder le généreux oubli de quelques vivacités de plume, dont ma tête avait été plus coupable que mon cœur. Me retrouver en présence de mon ancien maître, me courber encore sous cette main qui m'avait tant de fois béni, entendre cette voix qui m'avait accordé tant d'encouragements et adressé quelques paternels reproches, c'était revivre les belles années de ma jeunesse, effacer à tout jamais les mauvais souvenirs, emporter de Léon XIII, transfiguré par les récentes et douloureuses épreuves, une pure et radieuse mémoire.

« Le Saint-Père a sans doute compris la sincérité et la vivacité des sentiments qui avaient inspiré ma demande d'audience, datée du mardi 25 avril, et transmise le lendemain à Mgr Cagiano de Azevedo, maître de l'antichambre pontificale, par S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli. Le jeudi 27, je recevais le billet fixant l'audience au vendredi 28. J'ai su que c'était par la volonté expresse et formelle de Léon XIII que cette insigne faveur m'avait été si gracieusement et si promptement accordée.

« Dès que je fus au pied de son trône, le Pape, avec une émouvante effusion, daigna me dire qu'il était heureux de me voir ainsi devant lui, qu'il avait eu toujours plaisir à me recevoir, toutes les fois que j'en avais exprimé le désir, qu'il se rap-

pelait les services que j'avais autrefois rendus à la cause pontificale, et il me répéta que les anciens malentendus étaient depuis longtemps oubliés. Puis le Saint-Père me surprit par l'extraordinaire lucidité de ses souvenirs. En 1891, je lui avais présenté mon jeune fils, que je destinais alors à l'étude des langues de l'Extrême-Orient. Il me rappela cet infime détail, me demandant si j'avais donné suite à ce projet, et si mon fils était déjà en Chine. Sur ma réponse qu'à présent il se destinait à la carrière des légations, le Saint-Père, en son affectueuse bonté, me dit en souriant : « Eh bien, je suis sûr qu'il réussira dans cette « carrière, et je lui souhaite de devenir promp- « tement ministre et ambassadeur. » Il accompagna ces mots de paroles si obligeantes pour moi, que je ne puis les répéter.

« Je rapporte cet incident pour attester la singulière force d'esprit qui apparaît dans un souverain accablé de tant d'affaires et de soucis, et qui, à huit ans de distance, retrouve la mémoire de faits insignifiants.

« Par une faveur dont il ne m'avait jamais honoré, même au temps où j'avais des audiences fréquentes, le Pape m'ordonna de me relever et de m'asseoir, sur un tabouret à son côté.

« L'entretien s'engagea d'abord sur l'histoire de sa vie, dont le premier volume est achevé et va

bientôt paraître. Il me fit promettre de lui en adresser le premier exemplaire, m'interrogea sur certaines particularités, notamment sur les faits relatifs à sa nonciature en Belgique, et apprit avec satisfaction que j'avais dépouillé toute sa correspondance d'alors avec son ancien maître, Mgr Fornari, en ce temps-là nonce à Paris.

« Ce m'est grande joie, dit-il, de savoir que « l'histoire détaillée de mon pontificat sera écrite, « de façon impartiale, par un écrivain français « indépendant, dont le nom est bien connu (ici, « le Pape daigna renouveler des éloges d'un prix « infini, mais aussi d'un poids accablant, tom- « bant d'une telle bouche). J'espère qu'il en « résultera un avantage et une gloire, non pour « l'homme, qui n'est rien, mais pour le Saint- « Siège. Les Pontifes se suivent et travaillent tous « à la même œuvre. Chacun, suivant ses forces, « y contribue, et j'ai essayé, pour ma part, d'a- « jouter mon modeste lot à l'héritage sacré que « j'ai reçu de mes prédécesseurs, et dont je dois « compte à Celui dont je suis le vicaire. »

PRÉFACE

Les circonstances ont fait de moi le témoin d'une partie du règne de Léon XIII. J'ai pris part aux luttes que se livrent les hommes autour du trône pontifical, comme autour de tous les trônes du monde. Par nécessité d'état plus que par goût personnel, je me suis trouvé enrôlé dans une des factions qui se disputaient alors la préférence du Souverain. J'ai apporté à la défense des intérêts, dont j'étais l'avocat laïque, un zèle que ne tempérait pas la prudence de la discipline ecclésiastique. Blâmé, désavoué, je n'ai su ni voulu dissimuler l'amertume de la défaite.

Après mon retour à Paris, en 1886, les idées que j'avais défendues ont repris faveur à Rome. Mais alors j'avais renoncé aux controverses de la politique religieuse, et je me suis confiné dans le rôle de spectateur. Presque chaque année, j'ai renouvelé mon pèlerinage à la Ville Éternelle, pour revoir mes amis ou mes adversaires d'autre-

fois, les lieux où j'avais supporté tant de combats, ressenti tant de joies et de peines. Jusqu'au bout, j'ai apporté une attention émue aux événements qui ont marqué le pontificat de Léon XIII.

Il m'est arrivé parfois d'émettre sur les actes, grands ou petits, du vénérable Pape, des jugements qui ne prétendaient pas à l'impartialité de l'histoire, mais seulement à l'éphémère retentissement d'un article de journal, d'une chronique ou d'un pamphlet. Aujourd'hui, parvenu à l'âge où l'esprit s'est affranchi des passions de parti, où les souvenirs, encore vivaces en leur fraîcheur, sont devenus indépendants des émotions trop vives qui accompagnaient le spectacle présent, j'ai fait effort pour effacer la trace des préjugés qui avaient pu survivre en moi, après mes aventures romaines, et qui risquaient de troubler la sérénité de mes appréciations.

J'entreprends donc de raconter l'histoire de Léon XIII, sans accorder une confiance absolue à mes propres témoignages ou à ceux de mes amis, trop engagés, comme moi, dans les querelles politiques ou doctrinales. Et si j'abuse du *moi* dans cette Préface, c'est pour que, dans le livre, il n'en reste aucun vestige ; c'est pour liquider, une fois pour toutes, la question personnelle.

Ma mémoire me viendra en aide seulement afin de préciser certains faits que j'ai directement

connus, ou de mettre en meilleur relief les événements auxquels j'ai assisté, les traits des physionomies qui m'ont été familières. Pour tout le reste, je ne me fie qu'aux documents rigoureusement contrôlés.

Jadis il n'était guère facile d'établir avec quelque certitude les faits récents. Les moyens d'information étaient rares ou défectueux. Il fallait s'en rapporter soit à de sèches annales, soit à des relations toujours suspectes, qu'elles fussent officielles ou qu'elles vinssent de témoins prévenus.

De nos jours, les sources de renseignements pèchent surtout par excès d'abondance. D'innombrables publications périodiques surchargent le récit des faits d'un luxe de détails souvent contradictoires. La lumière, jaillissant de tant de foyers, reste diffuse, éparpillée. Les grandes figures historiques, aperçues au travers des racontages familiers des Mémoires ou des Chroniques, perdent la netteté de leurs contours. Les archives officielles se laissent assez aisément pénétrer ; mais, pour les événements contemporains, on les trouve rarement ou absolument sincères ou absolument complètes. L'historien risque de s'égarer dans la forêt touffue des témoignages. Veut-il ne rien omettre? Quelle effroyable compilation ! Veut-il limiter sa recherche et circonscrire sa créance ? Quel danger d'erreur !

Par bonheur, ceux qui vivent l'histoire et qui la créent, souverains, ministres, hommes d'État, viennent en aide à ceux qui l'écrivent. Envahis par la curiosité publique, ils cèdent à ses exigences. La politique et la diplomatie n'ont plus que des secrets momentanés. Plus l'excès de la publicité menace d'altérer la vérité, plus les intéressés s'efforcent d'en rétablir la pureté. Quel conducteur de peuples n'a pas souci de sa réputation devant les contemporains et devant la postérité? Tout homme public, par la force des mœurs, est devenu un publiciste, et le soin qu'il prend lui-même de son apologie apporte à l'historien le plus solide de ses fils conducteurs, au milieu de l'inextricable labyrinthe des informations et des opinions.

Le pape Léon XIII n'a pas échappé à la nécessité commune. Aucun Pontife, autant que lui, n'a pris à tâche d'éclairer ses propres actes par la parole ou par la plume. Innombrables discours, toujours inspirés par le souci de ce qu'on appelle l'actualité, nombreuses Lettres Encycliques, sortes de « livres jaunes » où il résume les actes de son autorité spirituelle ou de sa diplomatie, suivant le besoin du moment, telles sont les formes régulières de la publicité pontificale. Mais Léon XIII n'a pas dédaigné les ressources auxiliaires de la Presse pour dévoiler ses sympathies ou ses antipathies, et, si l'on peut ainsi dire, ses pensées les

plus intimes de derrière la tête. Toujours il a gardé à sa disposition, à Rome ou ailleurs, certaines feuilles qui signalent au jour le jour, à qui sait les comprendre, les orientations diverses de sa politique. Souvent il a commandé, sinon dicté, des brochures, inspirées de son esprit mais non couvertes de sa responsabilité. Encore faut-il savoir distinguer les écrits dont le caractère est plus officiel, et ceux dont la confidence est plus secrète ; les écrits où Léon XIII s'est complu à laisser transparaître le Docteur infaillible, et ceux, au contraire, où il l'a hermétiquement masqué. Seule, l'expérience des hommes et des choses romaines permet à l'historien d'extraire de ces sources privilégiées la mesure exacte de vérité qu'elles peuvent contenir.

Ajoutez à cela les conversations, les *interviews* même, dont Léon XIII n'a pas négligé la pratique. Le Pape a facilité la besogne de ses historiens, et il s'est présenté lui-même à l'avenir.

Les faits et gestes de Léon XIII ont fourni matière à une ample bibliothèque d'ouvrages en toutes langues. Les uns ont un caractère simplement biographique, anecdotique ou plus spécialement ecclésiastique ; les autres relatent des fragments partiels de l'œuvre pontificale, et cette œuvre est vaste. Elle intéresse à peu près toutes les nations ; elle touche à tous les objets de la

politique, des arts, de la religion, des sciences historiques et sociales. Aussi, malgré la multitude des écrits consacrés à ce long et fécond Pontificat, nous a-t-il paru que la synthèse du règne restait encore à tenter. La tâche est laborieuse. Elle nous est rendue moins ardue par la connaissance intime des hommes et des choses de Rome, acquise par nous au prix d'un assez long séjour auprès de la Cour du Pontife. C'est ainsi que nous recueillerons le fruit des travaux et des épreuves d'autrefois.

La plupart des historiens de Papes ont fait œuvre d'hagiographes ou de panégyristes. Ils ont surtout cherché à mettre en lumière les vertus mystiques de leurs héros, leur constance dans les tribulations, leur magnanimité, leur piété. Dans ces récits, la politique a presque toujours joué le rôle d'ennemie, tout au moins de perturbatrice. En effet, jusqu'à Léon XIII, les Pontifes romains, sauf peut-être Alexandre VI, avaient été victimes de la politique, soit par les désordres intérieurs de leurs États, soit par l'invasion des puissances laïques.

A Léon XIII, au contraire, la politique a été douce, et il l'a aimée. Roi sans États, roi quand même, et reconnu tel par toutes les puissances, il a connu les charmes de la puissance souveraine, sans en subir les tracas et les risques. Confiné

dans son vaste et magnifique domaine du Vatican, il n'a dû réprimer aucune sédition avouée, trembler devant aucune menace, affronter aucune violence matérielle. Il a protesté contre une usurpation qui, lors de son avènement, était un fait accompli. Il était même irresponsable de l'étrange situation faite au Souverain Pontificat par la cohabitation dans la même ville du roi de droit avec le roi de fait, puisque cette situation avait été, non pas acceptée, mais supportée par son prédécesseur, victime directe des événements de septembre 1870. Il a donc exercé paisiblement son pouvoir spirituel et diplomatique, au milieu de la vénération universelle des princes et des peuples. Si l'histoire n'avait d'autre sujet que la relation des guerres, des révolutions et des catastrophes, Léon XIII n'aurait pas d'histoire, alors que celle des Pontifes de ce siècle aurait été si chargée, si tragique. Mais, dans la retraite sûre et respectée que lui a laissée et garantie, même sans son assentiment, la Révolution italienne, Léon XIII, par la seule force de son esprit, a rempli le monde du bruit de ses actes. Il s'est mêlé intimement à tous les détails de l'histoire contemporaine. Sa volonté a créé des événements remarquables, qui ont, presque partout, modifié la situation respective de l'Église et des sociétés laïques. Il a négocié avec les chefs d'États de toutes les parties du monde,

catholiques, hérétiques, schismatiques, infidèles ou païens. Il est intervenu dans maintes affaires intérieures des nations, soit comme arbitre, soit comme conseiller, soit comme directeur spirituel. Il a enfin abordé tous les grands problèmes sociaux qui agitent les peuples modernes.

C'est ainsi que l'histoire de Léon XIII, le plus tranquille des pontifes, est remplie de faits importants, dont les conséquences survivront à leur auteur. La politique y domine, car Léon XIII n'a été ni un ascète ni un thaumaturge. D'une pureté exemplaire, il a donné à un corps chétif les soins strictement nécessaires à sa longévité, sans prétendre par des austérités à l'auréole des saints, non plus qu'il n'a prétendu par l'héroïsme à la palme du martyre. Il a cultivé la théologie, non pour enrichir la Catholicité de nouvelles définitions de dogmes ou de nouvelles dévotions, mais pour en tirer une méthode utile d'éducation cléricale et de propagande ecclésiastique. Il a eu l'ambition d'être un administrateur habile et pratique des intérêts confiés à ses soins, d'accroître l'autorité de l'Église, et, à défaut de domaine temporel, d'augmenter le patrimoine spirituel de Saint-Pierre. La diplomatie, l'enseignement et la publicité, ont été ses moyens favoris d'action.

A l'heure où j'entreprends l'analyse et la synthèse du pontificat de Léon XIII, il est permis de

croire que l'ensemble de ses actes peut être définitivement connu et apprécié. Le principal labeur est achevé. Dans sa vieillesse, physiquement si débile, mais encore si clairvoyante, le Pape glorieusement régnant et survivant n'a plus de sillons à creuser, de semailles à faire, mais seulement des moissons à emmagasiner dans les greniers du Saint-Siège. On peut, dès lors, essayer un jugement d'ensemble sur les actes d'un Pontife qui recherche surtout la gloire des résultats obtenus.

Sous Pie IX, l'Église avait été militante et souffrante. Léon XIII entreprit de la faire triomphante, en lui épargnant les luttes trop périlleuses, les épreuves trop douloureuses. Tous les Papes travaillent au même but. Ils diffèrent par la tactique. Celle de Léon XIII a-t-elle réussi ? A-t-elle marqué une halte ou un progrès dans la conquête universelle des âmes, qui réalisera la prophétie naguère encore inscrite sur la frise de la nef de Saint-Pierre : *Unus pastor, unum ovile ?* Question grave, à laquelle les diverses études abordées par nous fourniront des éléments de réponse, je crois, affirmative.

L'histoire d'un Pape est nécessairement divisée en deux parties principales et absolument distinctes comme sa vie. La première comprend les années écoulées depuis la naissance jusqu'à l'élévation.

C'est la période de prédestination. La monarchie

ecclésiastique est fondée sur le principe de l'élection. Tandis que les fils de rois sont princes dès le berceau, et, dès le premier éveil de leur intelligence, élevés, dressés à leur mission, il en est des futurs Papes comme des futurs présidents de la République. Rien ne les distingue des autres enfants des hommes. Il n'y a pas d'éducation spéciale *ad usum Pontificum*. Peu à peu, le mérite, mis en valeur par les circonstances, amène le clerc prédestiné à se détacher d'abord du troupeau des clercs inférieurs, puis de l'assemblée des pasteurs, enfin de l'élite du Sénat sacré, jusqu'à ce qu'il résume en sa Personne, devenue auguste, l'unité de l'Église universelle. Par quelle série d'efforts combinés avec quelle série de chances, l'humble prêtre italien parvient-il à ceindre la triple couronne? Parfois cette carrière préliminaire est très agitée, très héroïque; parfois l'ascension est lente et douce. Certains, partis de très bas, ont été hissés inopinément sur la *Sedia gestatoria;* d'autres y sont arrivés de plain-pied, ainsi Grégoire VII, aussi grand, aussi illustre, aussi puissant sous le froc du moine Hildebrand que sous la tiare.

Léon XIII a parcouru les étapes d'une carrière ecclésiastique régulière, bien que rapide au début, jusqu'à la dignité cardinalice. Il s'arrêta longtemps sur ce sommet d'attente. Joachim, cardinal Pecci,

archevêque, évêque de Pérouse, malgré l'éclat de ses titres, disposa d'une médiocre influence sur la Cour romaine, tant que dura le gouvernement d'Antonelli. Mais autour de cette retraite de Pérouse qui ressemblait à un exil, s'était formé un groupe de partisans et d'admirateurs, dont l'influence, longtemps secrète, toujours discrète, s'étendait au delà des frontières de Rome et même de l'Italie, et le désigna au moment opportun du Conclave. Ainsi la vie, en apparence obscure, de l'évêque de Pérouse, s'est trouvée mêlée au mouvement général de la politique italienne, au mouvement religieux du monde entier. Nous suivrons pas à pas les degrés parcourus par Joachim Pecci, depuis l'humble *palazzo* de Carpineto jusqu'au Conclave du Vatican.

C'est un nouvel homme qui, après l'incinération des bulletins de vote, est sorti de la chapelle Sixtine. Il a dépouillé tout vestige de l'existence antérieure, même son nom. Joachim Pecci n'est plus : Vive Léon XIII ! Il est le maître, le chef indiscuté, l'autocrate : il est l'homme unique sur la terre, le prêtre blanc !

Il ne nous appartient pas de scruter la conscience d'un vicaire du Christ; nous ne savons quel compte l'intendant rendra à son divin Maître. Nous tâcherons du moins d'établir le bilan exact et impartial des services rendus aux habitants de

la terre, par celui qui exerça, pendant tant d'années, la charge de chef spirituel de la Chrétienté.

Léon XIII reçut en pleine bataille le commandement en chef des milices catholiques. Pie IX, par ses actes théologiques comme par ses actes politiques, avait animé les fidèles d'un enthousiasme belliqueux, et inquiété tous les gouvernements. L'ensemble des Encycliques du règne, résumé dans le *Syllabus*, avait ressemblé à une déclaration de guerre dirigée contre la société moderne, telle qu'elle est constituée depuis plus d'un siècle, dans la plupart des nations chrétiennes. Le Pontife romain avait obtenu d'un Concile œcuménique, en même temps que la proclamation du dogme de l'infaillibilité doctrinale, dogme indifférent aux États, la reconnaissance d'une sorte d'autorité directe sur tous les diocèses, et de suprématie sur toutes les puissances civiles, qui effrayait les chefs de gouvernement.

En Italie, depuis le 20 septembre 1870, les rapports du Pape dépossédé, avec le nouveau roi de Rome, ressemblaient à ceux d'un captif avec son geôlier, et consistaient, publiquement au moins, en anathèmes et en dédains. La rupture des relations diplomatiques du Saint-Siège et de la Russie avait livré les évêques et le clergé polonais au régime de la déportation et de la prison en masse; les catholiques allemands étaient en proie aux

fureurs du *Kulturkampf*; les Irlandais souffraient un redoublement de persécution. Les États concordataires n'étaientguère mieux traités. La France républicaine frémissait encore des assauts qu'elle avait subis en 1873 et en 1877, sous la conduite d'un clergé encouragé par le Pape au renversement des institutions, et elle ripostait, par des mesures violentes, aux défis qui lui avaient été portés. En Espagne, la cause carliste était ouvertement favorisée contre la dynastie d'Alphonse XII. Le Pape apparaissait partout comme le chef suprême d'une Ligue internationale, destinée à établir l'empire du Saint-Siège sur tous les souverains. C'était la conception grandiose de Boniface VIII et de Grégoire VII.

Une partie de la presse catholique, hautement encouragée par Pie IX, le plus doux et le plus charitable des hommes, en même temps que le plus absolu des politiques, soutenait ces thèses renouvelées de Joseph de Maistre avec une vigueur d'invectives qui égalait, si elle ne le surpassait, le ton de la polémique usitée dans les feuilles révolutionnaires. Du reste, évêques et publicistes chrétiens rivalisaient de zèle dans le maniement de la foudre. Mais, partagés en deux camps, ils réservaient aux querelles intestines une grosse part du vocabulaire d'injures dont ils se servaient si largement en commun contre les ennemis du dehors. Beaucoup

pensaient que tout ce tapage d'imprécations, d'anathèmes, ce cliquetis d'armes, ce perpétuel roulement de tonnerre, convenaient au service du Dieu de Samson, de Judith, de Joad, mieux qu'au service du Christ. L'ardeur du combat, il faut le dire, excitait aussi celle du dévouement. Les offrandes volontaires des fidèles avaient muni Pie IX d'un riche trésor de guerre, et jamais la Papauté ne fut plus opulente. L'influence du Pontife romain sur les catholiques était immense, malgré la protestation, plus ou moins discrète, de ceux qui, à la tradition violente de l'Ancien Testament, opposaient la tradition évangélique. Mais l'autorité du Pape auprès des gouvernements était devenue négative, plutôt encore que nulle.

Léon XIII se garda bien de toucher à l'héritage d'autocratie doctrinale ou disciplinaire que lui léguait son vénéré prédécesseur. Il travailla même à l'augmenter, et, en maintes circonstances, il en fit un usage décisif et hardi contre ceux mêmes qui avaient été les premiers zélateurs du césarisme pontifical. Cependant, il résolut de s'en servir non plus pour irriter les discordes entre catholiques, animer les séditions populaires contre les princes, mais pour obliger tous les belligérants à la paix. Sa diplomatie parvint à nouer ou à renouer des relations cordiales avec les États concordataires ou non, à garantir aux fidèles persécutés un

traitement sinon plus équitable, du moins plus tolérable. Il répudia la thèse absolue du tout ou rien, et il sut se contenter du moindre mal. Surtout, il s'attacha à séparer la cause universelle de l'Église des causes particulières qui limitaient le champ de son action dans les différents pays.

Une telle pacification, acquise au prix de concessions souvent inattendues, ne fut pas obtenue sans résistance. La politique de Léon XIII se heurta à mille obstacles. Pour bien en apprécier les détails, il convient de rapporter sans cesse au plan d'ensemble, conçu par Léon XIII, toutes les parties de son œuvre.

C'est ce travail de comparaison entre les moindres actes du Pontife et leur répercussion générale, que nous nous efforcerons d'accomplir, au cours de nos diverses études.

Le règne de Léon XIII a été dirigé par une pensée maîtresse : reconquérir par la paix ce que la guerre avait fait perdre à l'Église. Et comment ? — Par une judicieuse mise en valeur de tous les biens spirituels dont dispose le Saint Siège, de telle sorte que les princes du monde en reconnussent le prix, et en acquissent le bénéfice, moyennant une part plus grande de sécurité et de liberté accordée aux peuples catholiques, de respect et de prestige accordée au Pontificat romain.

Léon XIII n'a jamais dévié de cette règle de conduite, qu'il s'était tracée dès le début de son règne. Cette suite, si rare dans les actes des souverains temporels, apparaît avec une claire évidence aux yeux de l'observateur attentif, dans l'histoire du Pape de Carpineto.

J'ai passé de longues heures à rêver, dans la brillante basilique de Saint-Paul hors les murs, en face des médaillons en mosaïque représentant la physionomie légendaire ou traditionnelle des deux cent soixante-deux Pontifes qui ont occupé la chaire de Pierre. La diversité des figures frappe tout d'abord le regard. Aucun air de famille entre tous les membres de la plus ancienne dynastie de l'Europe, entre tous ces chefs qui ont voué leur vie à la même œuvre, vaqué aux mêmes travaux, gouverné la même entreprise avec une même pensée. La galerie des doges au palais Ducal offre moins de dissemblances, car les patriciens de Venise avaient presque tous entre eux quelque lien de parenté.

Les collections de portraits royaux font, au premier coup d'œil, ressortir la communauté de race qui unit les membres d'une dynastie. Le type des Bourbons, si particulier, si intégralement transmis d'Henri IV au comte de Chambord, se rattache à la physionomie générale de toute la lignée d'Hugues Capet. De même, à bien observer

l'histoire de la dynastie, on retrouverait chez tous les rois de la troisième race française un fonds commun de traits de caractère, qui affirme leur consanguinité. Entre la verte galanterie d'Henri IV, les majestueux écarts de Louis XIV et les vices de Louis XV, il n'y a qu'une différence de degrés. Louis XVIII paya d'une charte la grande Ville, que son aïeul avait, suivant le dicton populaire, payée d'une messe. Même bonne humeur dans le scepticisme.

Entre les Papes, issus de l'élection, aucune affinité de sang ni d'éducation. Chacun apporte au gouvernement de l'Église son individualité propre. Il est désigné par ses pairs dans la pourpre, suivant le besoin des temps. Rien d'étonnant s'il y a tant de dissemblances entre les Papes d'un même siècle, et si le parallèle entre deux Pontifes, voisins par les dates, marque surtout des traits opposés.

Une telle diversité éclate dans la personne même de la plupart des Souverains Pontifes. En chacun d'eux, après l'élévation, se livre un combat intime entre le tempérament naturel et la grâce d'État. Une pieuse légende rapporte que le cœur de saint François de Sales, à l'autopsie, fut trouvé couvert de poils, comme celui des grands fauves. On en a conclu que le suave évêque d'Annecy était né violent, ardent et colérique. La grâce avait en lui transformé la nature.

Ainsi Léon XIII le Pacificateur fut d'abord considéré comme l'homme d'un parti. Son masque, si souvent comparé à celui de Voltaire, et dont l'expression fût si aisément devenue ironique et sarcastique, s'est modelé peu à peu sur un type plus convenable à la sérénité onctueuse de la majesté pontificale. Sa large bouche sinueuse, d'où jailliraient aisément les traits acérés, ne s'ouvre que pour les bénédictions, les homélies académiques et les gracieux sourires. Les petites chroniques du Vatican racontent que Léon XIII réserve quelquefois à l'intimité de ses serviteurs familiers des mouvements d'impatience qui décèlent un reste d'impétuosité native, dont le Pape ne laisse apercevoir aucun symptôme, dès qu'il a franchi le seuil extérieur des appartements secrets. Léon XIII, dit-on, pardonne ; il n'oublie pas. Cependant lorsque, six ans après la publication d'un livre qu'il avait condamné et flétri *ab irato*, il daigna recevoir l'auteur en audience intime de réconciliation, sa première parole fut : « Le Pape n'a pas de rancune. » Huit ans plus tard, il accueillit avec une paternelle tendresse et une touchante effusion le même journaliste, prosterné à ses pieds, comme si, après avoir forcé son esprit à l'admiration, il voulait graver en son cœur l'éternelle mémoire de sa bonté. Et tout récemment, dans l'audience la plus affectueuse, il lui dit :

« Depuis longtemps j'ai oublié ces petites choses. »

Économe, jusqu'à la parcimonie, de son patrimoine privé, il laissera peut-être le trésor de Saint-Pierre diminué, malgré la fructueuse magnificence des Jubilés, parce que, avec une incomparable noblesse d'âme, il aura toujours refusé de subordonner sa politique aux intérêts d'argent. Homme pratique avant tout, il consacre ses loisirs à la confection des vers latins. Ces disparates sont-elles autre chose que la complexité de la vie même ?

C'est ainsi qu'en fin de compte le pontificat de Léon XIII n'aura pleinement répondu ni aux espérances ni aux craintes qu'avait suscitées son avènement. Désigné par les partisans de la réconciliation du Saint-Siège avec l'Italie, il couche dans les positions intransigeantes occupées par Pie IX. Il n'a pas levé l'interdit qui écarte des urnes politiques les catholiques italiens. Pas plus que son prédécesseur, il n'a reconnu en fait ou en droit la loi des garanties. Il demeure le prisonnier du Vatican, avec un moindre étalage de « paille humide », intraitable tout de même en ses revendications.

Il a conquis, à force de ténacité patiente, une situation prépondérante et plus que souveraine, dans le royaume qui n'est plus sien.

Acclamé par les catholiques libéraux, il ne leur a accordé aucune satisfaction doctrinale ; il a même affirmé plus hautement que jamais les prérogatives absolues du Pontife romain. En France, les disciples de Montalembert, qui avaient pris une si fière attitude devant « l'idole du Vatican », se prosternèrent tout d'abord devant Léon XIII, dans l'espérance qu'il se ferait l'apôtre de la monarchie libérale et de la branche cadette. Il leur a répondu en reconnaissant à la République française les caractères et l'autorité d'un gouvernement légitime.

Il sera intéressant de suivre la métamorphose progressive de l'homme en Pape, jusqu'à ce que le Pape ait absorbé l'homme tout entier. On verra comment les inclinations naturelles, si nettement accusées du Souverain Pontife, se sont insensiblement accordées avec la discipline constante de l'Église, au point que la figure si personnelle, si originale, de ce Pape très moderne est rentrée dans le cadre traditionnel des figures pontificales.

L'âme d'un Pape, à la fin du XIX[e] siècle, et d'un Pape qui a restauré l'école rigoureuse de saint Thomas, sans répudier aucun progrès de la science contemporaine, aucune des aspirations politiques ou sociales de son temps, quel sujet d'études pour un psychologue !

Si l'entreprise demeure au-dessus de nos forces, nous prétendrons du moins au mérite de ne nous en être dissimulé ni l'étendue, ni la difficulté, ni le puissant intérêt.

HENRI DES HOUX.







Sceaux des Pecci de Carpineto.

Empreintes communiquées par le comte Lud. Pecci.

JOACHIM PECCI

(1810-1878)

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉALOGIE DES PECCI

(1531-1810)

Les monts Lépins. — Carpineto ou les Charmettes. — Le premier ancêtre latin des Pecci. — D'où venait-il ? — Arbre généalogique. — Les preuves à faire pour l'Académie noble. — Les Pecci de Sienne. — Suture difficile. — Armoiries comparées. — Revanche des Pecci de Carpineto. — Les étoiles d'Anagni.

L'horizon romain est borné au Sud-Est par les monts Albains, qui furent le berceau du peuple-roi. Sur le plus élevé de ces sommets, appelé aujourd'hui Monte-Cavo, Junon[1] prit place pour regarder les armées d'Énée et de Turnus, et les plaines où allaient se décider les destinées du monde. Au delà des monts Albains, se dresse un massif formé de blocs dénudés que couronnent des villes aux murailles cyclopéennes, et qu'entrecoupent des vallées ombreuses. C'est le plateau des monts Lépins, l'antique pays des Volsques, dont le flanc occidental regarde la mer Tyrrhénienne, et porte des

[1] Virgile, *Enéide*, liv. XII.

cités préhistoriques, Cori, Antium. Le flanc oriental longe la vallée qui sert de route entre Rome et Naples et débouche sur les plaines de la Campanie et les terres de Labour. De l'autre côté de la vallée, c'est la chaine principale des Apennins.

Au-dessous du mamelon que domine Segni, la cité pélagique, un chemin pénètre dans le cœur du massif, en suivant des rivières aux eaux tranquilles, sous la fraicheur des arbres, au milieu de prairies peuplées de grands bœufs gris aux cornes démesurées. Le village de Montelanico, dont la grande place est ornée d'une fontaine artistique quoique moderne, marque une sorte de carrefour entre les plis intérieurs des monts Lépins. Si l'on s'engage dans le ravin, qui se dirige vers le midi, après une ascension de deux heures, on parvient à une petite ville qui couvre deux sommets, comme le Capitole. Au-dessus, les monts Capréens et la montagne dite Semprevisa, d'où l'on découvre, dit-on, les deux mers. Cette ville, autrefois obscure et pauvre, à présent célèbre et presque riche, doit son nom de *Carpineto* aux bois de charmes qui abondent dans ces montagnes. Le même arbre ombrageait la rustique demeure de M[me] de Warens auprès de Chambéry, ces *Charmettes* que le souvenir attendri de Jean-Jacques a ornées de plus de grâces que n'avait fait la nature.

En 1531, un certain Antoine Pecci acheta du paysan Gabriele Felici, avec la permission du pape Clément VII, une petite terre dépendant de Carpineto. Antoine Pecci était étranger au pays. Il y fit souche, et l'un de ses descendants directs au dixième degré reçut au baptême

les prénoms de Joachim-Vincent-Raphaël-Louis. Il règne aujourd'hui sur l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, sous le nom de LÉON XIII PAPE.

Joachim-Vincent occupe le 81e rang dans l'arbre généalogique des Pecci de Carpineto, en remontant à l'ancêtre commun. Il est le sixième enfant de Dominique-Ludovic Pecci, qui, de son mariage avec Anne Prosperi Buzzi, de Cori, eut cinq fils et deux filles.

La filiation est certaine jusqu'à Antoine Pecci. La famille n'a jamais quitté la petite ville; elle a pieusement honoré ses ancêtres et soigneusement entretenu ses archives. D'après ces documents domestiques, mis en ordre jadis par Jean-Baptiste, frère de Joachim, collationnés par le comte Ceccopieri, chargé d'affaires du duc de Modène près la cour de Rome, le jeune abbé Joachim Pecci fit dessiner, en 1831, l'arbre généalogique de sa race, et l'on en voit encore l'aquarelle dans le palais patrimonial de Carpineto. Il avait alors vingt et un ans, et il s'agissait pour lui de faire ses preuves de noblesse, afin d'être admis à l'Académie noble ecclésiastique de Rome. On y voit que son père *Dominique-Ludovic*, né en 1767, était le fils aîné de *Charles*, né en 1735, deuxième fils d'*Antoine*, né en 1702, qui était le troisième fils de *Dominique*, né en 1677. Dominique était le troisième enfant de *Charles*, né en 1637, cinquième enfant de *Dominique*, né en 1604, aîné des fils de *Pascal*, né en 1582; lui-même fils aîné de *Pierre*, né en 1540, issu de *Dominique*, second fils d'*Antoine* Pecci, auteur de la famille de Carpineto.

Qui était cet Antoine Pecci? D'où venait-il? Pourquoi

s'est-il établi en cette retraite, presque inaccessible alors, faute de routes ? Autant de questions qui ont préoccupé ses descendants, et surtout, dès sa prime jeunesse, celui qui est devenu le plus illustre d'entre eux. Nous rapporterons plus loin les traditions adoptées par la famille et accréditées par les généalogistes de Léon XIII. On sait seulement qu'Antoine avait deux fils lorsqu'il s'installa dans les monts Lépins, l'aîné Benvenuto, et le cadet Dominique par qui s'est transmis son nom.

Pierre, fils de Dominique, semble avoir hérité d'un patrimoine qui surpassait de beaucoup la petite terre achetée par son grand-père. Il parvint aux honneurs municipaux de sa ville natale, où il exerça les fonctions de connétable. Pascal, son fils, fit élever une chapelle à Saint-Roch, pour sauvegarder Carpineto d'une peste. Charles conquit à Rome le grade de docteur en droit. Antoine fut colonel du régiment Pamphili. De Charles, fils d'Antoine, on sait qu'il commanda les milices féodales de la province, et que son union avec Anne-Marie Jacovacci menaçait de rester stérile, car deux filles nées de ce mariage étaient mortes avant d'avoir vu le jour.

Voici ce que racontent à ce sujet les auteurs capucins de la *Vie de saint François d'Assise*, page 356, qui tirent l'anecdote du tome III de l'*Auréole Séraphique :*

« Les pieux époux Charles Pecci et Anne-Marie Jacovacci étaient désolés de n'avoir pas d'enfants et de voir leur race près de s'éteindre. Vers l'an 1767 (Charles avait alors trente-deux ans), ils firent part de leur peine à un franciscain, le père Raymond de Roure, qui leur

conseilla de faire une neuvaine à saint Louis de Toulouse pour obtenir ce qu'ils désiraient. Leurs vœux furent exaucés ; ils donnèrent le jour à un enfant qu'ils appelèrent Louis (ou Ludovic) en l'honneur de leur protecteur céleste : or, cet enfant fut l'heureux père de Sa sainteté Léon XIII. » L'auteur de la *Vie de saint François* ajoute : « L'attachement à l'Ordre franciscain est donc tout à la fois pour ce glorieux Pontife une tradition de famille, un héritage sacré, et comme un devoir de reconnaissance. »

Au palais de Carpineto, on conserve le portrait de Charles et celui d'Anne Jacovacci, grands-parents de Joachim. Charles porte la perruque ronde, l'habit galonné d'un officier; sa main est appuyée sur un livre. On retrouve dans les traits du petit-fils, son nez proéminent, sa bouche sinueuse, son œil brillant, son sourcil épais. L'expression du visage est douce. Anne Jacovacci apparait comme une opulente matrone, aux traits accentués, qui rappellent vaguement ceux de la Fornarina de Raphaël, conservée au musée Barberini. Elle montre de la main gauche sa poitrine largement découverte, comme si elle était fière de sa miraculeuse fécondité. On voit dans le chœur de l'église des Franciscains, à Carpineto, un tableau représentant la naissance de Ludovic Pecci, père du Pape. Nous aurons occasion de revenir sur le père et la mère de Joachim Pecci, ainsi que sur ses oncles et frères.

Parmi les ascendants collatéraux de Joachim Pecci, on cite Ferdinand Pecci, curial de la Rote, jurisconsulte éminent, mort en 1749 ; Jean-Baptiste Pecci, son frère,

protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse d'Anagni, dont fait partie Carpineto, désigné pour l'évêché de Segni, au moment où il mourut; Innocent Pecci, prieur des augustiniens, dont la tombe se voit à Carpineto; Joseph Pecci, grand-oncle de Joachim, avocat, commissaire de la Révérende Chambre, chargé d'affaires importantes sous le Pontificat troublé de Pie VII, et qui fut enterré à Rome dans cette église franciscaine des Stigmates, où repose également la dépouille d'Anna Prosperi, mère de Léon XIII.

Tel est, en abrégé, ce qu'on peut dire des Pecci de Carpineto. Le titre héréditaire de comte a été attribué à tous les membres de la famille par le pape Léon XIII, lors de son élévation au Pontificat.

La piété, l'honneur, la vertu, les études sérieuses, tel fut le patrimoine qui, de génération en génération, se transmit dans cette famille patriarcale, isolée sur un mamelon des montagnes volsques, à seize lieues de la Capitale, loin des agitations et des intrigues de la cour pontificale.

Leur fortune fut médiocre et toute territoriale. Elle s'agrandit peu à peu. Elle consista dans le revenu des terres voisines de Carpineto; des châtaigners et des oliviers du Casino, petite résidence d'été située en bas de la route qui mène au bourg; de Maenza, ville située sur la hauteur qui domine Terracine et le promontoire de Circé. Ajoutez-y quelques biens provenant d'alliances et d'apports dotaux à Cori, à Gorga, à Piperno, à Roccagorga et à Montelanico. La famille a possédé aussi, jusqu'aux premières années du Pontificat de Léon XIII, quelques

maisons à Rome. Enfin, un bien prélatice à Maenza, s'est toujours transmis aux membres de la famille qui entraient dans les ordres sacrés. Le revenu de cette terre a appartenu, comme spécial apanage, à M[gr] Joachim Pecci, et appartient encore au pape Léon XIII. Ce revenu annuel est d'environ 600 écus romains, ou 3.000 lires.

L'illustration des Pecci de Carpineto ne semblait sans doute pas suffisante au jeune abbé Joachim, lorsqu'il sollicita en 1831 son admission à l'Académie noble ecclésiastique. Les élèves de cet Institut romain se recrutaient parmi les familles les plus anciennes et les plus titrées de la Rome pontificale, qui, en ce temps-là, tenaient à honneur de perpétuer la gloire de leur nom dans la carrière des hauts emplois ecclésiastiques. Aussi entreprit-il d'appuyer sur des probabilités équivalentes à des preuves la tradition familiale qui rattachait la race des Pecci de Carpineto à la grande et célèbre souche des Pecci de Sienne. Il écrit à ce sujet à son frère Jean-Baptiste, le 24 août 1831 :

« Je reçois les papiers tant désirés, le mémoire de Ceccopieri et l'arbre généalogique dressé par vous depuis l'époque où les Pecci de Sienne se sont transportés à Carpineto. Je comprends aisément les fatigues que vous avez éprouvées, à rechercher et à grouper ensemble les fils de ces douze générations [1]. Certes je désespérais de mener à terme une pareille besogne, avec tant de minutie et une telle exactitude. Il ne faudra pas songer de ma part à ces qualités précieuses pour la reconstitution de l'arbre

[1] Entre Antoine et Dominique Ludovic, père de Joachim, on ne compte que dix générations, Joachim et ses frères appartiennent à la onzième.

généalogique des Pecci de Sienne : les temps en sont trop lointains, et trop rares les documents. Les divers auteurs qui en font çà et là mention ne cherchent qu'à célébrer les personnes, sans s'inquiéter de la genèse des familles ; de là vient qu'ils intervertissent l'ordre chronologique et qu'ils interrompent la série des générations. J'ai consulté beaucoup de livres, à la bibliothèque du Collège Romain. J'en ai trouvé assez qui parlent élogieusement de la famille des Pecci de Sienne, mais il ne m'est pas arrivé d'en rencontrer un seul qui parle des Pecci de Carpineto. Cela prouve jusqu'à l'évidence combien furent et sont encore soigneux et jaloux de conserver la gloire de leurs ancêtres les peuples civilisés de la Toscane, et combien, d'autre part, ont été négligents et peu soucieux de la mémoire d'hommes peut-être également illustres, les habitants de la Campagne romaine.

« ... Aujourd'hui, les choses ainsi posées et la difficulté de réunir ensemble les deux arbres de Sienne et de Carpineto paraissant grande, je désire recevoir en toute hâte vos observations et vos conjectures sur le groupement général. Je me souviens très bien d'une de vos lettres passée où, d'après vos suppositions, il vous semblait que cette suture pût se faire heureusement, ou que, du moins, elle paraissait très plausible. De mon côté, je m'emploierai avec ardeur à rechercher les armoiries de Sienne. Bien ou mal, cette généalogie devra être terminée au mois d'octobre, pour que je puisse, l'année prochaine, être admis à l'Académie des nobles. »

Le jeune abbé, pendant les mois qui suivirent, travailla à faire dessiner l'arbre généalogique des Pecci de Carpineto, et à rédiger le mémoire qui greffait le rameau de sa famille sur le tronc plus ancien et plus illustre des Pecci de Sienne. Nous publions ci-contre l'arbre généalogique, auquel fait allusion la lettre suivante, datée du 17 janvier 1832, et adressée au même frère Jean-Baptiste, à Carpineto :

« Dites-moi, je vous prie, ce que vous pensez de l'arbre généalogique qu'a esquissé mon peintre. N'en recevant aucun compli-



Arbre généalogique dressé par les soins de l'abbé Pecci en 1832.

ment dans vos dernières lettres, j'ai soupçonné qu'il n'était pas de votre goût. Il me semble pourtant que cet arbre, attentivement observé, encore qu'il ne vaille pas grand'chose, n'en a pas moins quelque mérite. Svelte de branches et peu chargé de feuilles, il semble qu'il exprime assez bien ce qu'il était difficile de lui faire indiquer : c'est-à-dire notre famille originaire de Sienne et plus tard transplantée à Carpineto.

« De fait, au pied de l'arbre, vous voyez deux figures. La première est une femme, coiffée d'une couronne murale, drapée d'un manteau bleu ; autant de symboles par lesquels les peintres et les poètes désignent l'Etrurie. Cette femme s'appuie à un petit temple dont la façade porte les noms des membres les plus célèbres de la famille Pecci de Sienne. Quant à l'origine siennoise de cette famille, elle est suffisamment indiquée par le lion et par l'étoile placée au faite du petit temple et qui furent, en ce temps-là, les armes de Sienne, selon le témoignage de l'historien Jugurtha Tommasi. La femme à la couronne de tours, ou l'Etrurie, présente un stylet à l'autre figure qui symbolise Saturne, l'antique dieu du Latium. Elle lui dit d'écrire sur l'arbre qui pousse à leurs pieds les noms de cette même famille, transplantée d'Etrurie en Latium, et elle est désignée encore mieux par les diverses montagnes qui bleuissent dans le lointain[1]... »

Malgré la force probante de ces figures symboliques et du Mémoire, la Congrégation, chargée de vérifier les titres des candidats à l'Académie noble, s'abstint de décider sur l'identité des familles de Carpineto et de Sienne. En sa séance du 9 juin 1832, elle admit la famille Pecci à la noblesse toute provinciale d'Anagni. « Tous les nobles d'Anagni, dit Joachim, ont été unanimes à nous favoriser. » Les familles nobles de cette ville formaient comme une sorte de constellation ; les

[1] Traduction de M. Boyer (d'Agen), éditeur d'une partie de la correspondance de Joachim Pecci, jusqu'en 1838.

Pecci devenaient ainsi des « étoiles », suivant l'expression usitée dans le pays. Nul doute que les services éminents rendus au diocèse par Mgr Jean-Baptiste Pecci, mort en 1768 vicaire général d'Anagni, aient contribué à une si légitime admission. L'abbé Joachim était assez noble par lui-même et par ses aïeux directs, pour n'avoir pas besoin du secours hypothétique de la grande famille homonyme de Sienne.

Mais le problème n'en demeure pas moins posé. Antoine, établi à Carpineto en 1531, était-il un de ces Pecci, guelfes intraitables, que la volonté impérieuse de Charles-Quint, vers la fin du xve siècle, obligea à s'expatrier et à se disperser? L'histoire dit que plusieurs se réfugièrent à Rome et entrèrent au service du pape Clément VII. La tradition familiale affirme qu'Antoine fut un de ceux-là. Mais lequel? Ici les généalogistes ne sont pas d'accord. Les uns disent qu'Antoine Pecci de Carpineto n'était autre que Pier-Antonio Pecci, qui, d'après le *Diario Sennese* de G. Gigli, joua un rôle très important dans la République. On objecte la dissimilitude des noms; dans l'usage italien, Pier-Antonio forme un nom distinct d'Antonio. Or la pièce authentique qui établit l'achat de la terre de Carpineto en 1531 ne fait pas mention du prénom de Pier. En outre, Pier-Antonio se retrouve à Rome, en 1554, négociant avec des agents français. Les archives de Carpineto ne font aucune allusion aux actes mémorables qu'aurait accomplis Antoine Pecci, après qu'il eut pris possession de son petit domaine de Carpineto.

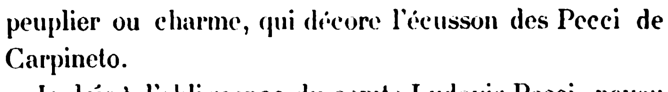
MM. L. Fumi et A. Lesini, auteurs d'une *Genealogia*

dei Conti Pecci, signori di Argiano, inclinent à croire que cet Antonio Pecci de Carpineto serait un membre de la branche des Pecci-Signorini, le septième fils de Vanni Pecci qui était né en 1468, frère ou peut-être père de ce Benvenuto Pecci né en 1497 qu'on trouve en 1533, c'est-à-dire deux ans après la retraite d'Antoine à Carpineto, gouverneur de Foligno pour le Pape. Dominique, frère de Benvenuto, se serait fixé à côté de son père, et aurait été le véritable auteur de la branche de Carpineto, les premiers Pecci nés à Carpineto étant ses deux fils, Pierre et Léonard.

Les recherches héraldiques de l'abbé Joachim n'ont pu d'ailleurs lui fournir qu'une lumière assez incertaine sur le rattachement direct de sa race à celle des Pecci de Sienne.

On sait que les armoiries variaient avec les branches de la famille et aussi avec les temps. Rien d'étonnant si l'écusson des Pecci de Carpineto diffère de ceux des Pecci de Sienne, qui d'ailleurs, différaient entre eux. Le plus ancien que l'on connaisse date du XIVe siècle ; il se trouve sur une couverture de registres pour la *Biccherna* de Sienne. En voici la description : champ vert avec arabesques, surmonté d'une bande rouge bordée d'or, chargée de trois étoiles d'or.

Au XVe siècle, par privilège de l'empereur Sigismond, daté de Bâle, octroyé à Pierre Pecci, les Pecci portent le lion rampant couronné avec, en chef, l'étoile d'or à droite sur champ d'azur, avec bande d'argent chargée de trois roses rouges, et en bas les trois lis d'or. De ces trois lis, il en reste deux, au pied de l'arbre, cyprès,


peuplier ou charme, qui décore l'écusson des Pecci de Carpineto.

Je dois à l'obligeance du comte Ludovic Pecci, neveu de Sa Sainteté, la communication des quatre sceaux qui ont été en usage dans sa famille depuis son établissement à Carpineto. Le premier et le plus ancien porte sur champ d'azur en tête deux lis d'or flanquant une comète, au centre la bande d'argent, et au pied trois branches, épis, cyprès, ou fleurs. Le second porte le grand cyprès flanqué de deux lis d'or, au chef à gauche la comète, au pied à gauche la rose. Le troisième porte le cyprès, les lis et la comète ; manque la rose. Le quatrième est l'écusson actuel.

On ne peut nier l'analogie du plus ancien de ces emblèmes des Pecci de Carpineto, avec ceux des Signorini Pecci de Sienne : même champ d'azur, même bande d'argent ; les trois épis du bas rappellent les trois roses des Signorini, et une rose apparaît dans le second des trois sceaux. Quant à la comète, c'est peut-être un vestige des trois étoiles d'or faisant partie des plus anciennes armoiries des Pecci de Sienne. Le cyprès ou charme serait la marque distinctive, l'emblème parlant des Pecci de Carpineto.

Ainsi rien ne contredit, et de fortes probabilités confirment la tradition qui établit une « suture » entre la branche de Carpineto et l'arbre de Sienne, car l'obscurité des temps et l'absence de documents précis ne constituent pas des raisons péremptoires de négation. Il est donc très croyable qu'Antoine Pecci était un de ces membres disjoints de la grande famille de Sienne.

Son installation dans les États pontificaux coïncide avec l'expulsion violente des partisans de Petrucci le Magnifique, opérée par Charles-Quint, après la paix de Cambrai. Or, les Pecci tenaient ferme pour Petrucci, car ils appartenaient à l'ordre des Novesques, dont Petrucci avait été le chef.

On n'aperçoit pas trace des Pecci dans Sienne avant la seconde moitié du XIIe siècle. En 1188, on trouve leur nom parmi les mille députés pisans qui signent la paix avec la République de Gênes, sous la médiation du pape Clément III. Certains les font venir de Cortone, mais qu'importe ? Leur illustration ne date que du XIIIe siècle. Le surnom de Pecci, Peccia ou Pecchia était fort commun au moyen âge.

Au commencement du XIIIe siècle, la population de Sienne était répartie entre trois ordres ou *monts*, les magnats ou gentilshommes, les marchands, le peuple. Les Pecci appartenaient alors aux deux derniers ordres. Les magnats gouvernaient la cité ; c'étaient des gibelins déterminés. Une révolution, en 1277, les chassa du pouvoir et mit à leur place les marchands, animés de l'esprit guelfe. Les marchands constituèrent une sorte de junte municipale, composée d'abord de vingt-quatre membres, puis de douze, puis de trente-six, puis de quinze, enfin de neuf.

Ces « Neuf » administrèrent heureusement la République, à partir de 1285, pendant soixante-quatre ans. Ils étaient choisis parmi les meilleurs et les plus sages, à l'exclusion des chevaliers, des juges, des notaires et des médecins. Ils ont, pendant leur passage aux affaires,

représenté quatre-vingt-dix familles siennoises, dont celle des Pecci. Des privilèges spéciaux furent accordés à leurs descendants, qui se distinguaient notamment par des habits de drap ornés de galons d'or. Leur politique fut entièrement guelfe. Cependant, lorsque l'empereur Charles IV se rendit à Sienne, les Neuf, oubliant leurs principes, lui préparèrent une réception grandiose et lui rendirent des hommages empressés. Cette condescendance ne leur servit à rien, car l'empereur envahit leur palais et les tua.

En lisant ce récit dans les annales de Sienne, peut-on se défendre de songer à une journée plus mémorable encore? Cinq siècles et demi plus tard, un autre empereur allemand pénétrait à Rome dans le palais d'un des derniers rejetons des Novesques de Sienne. Il y était reçu aussi avec de grands honneurs. Mais sa visite ne servit qu'à démontrer, d'une façon plus solennelle, qu'il n'y a pas de conciliation possible entre le principe guelfe, dont la Papauté est la gardienne, et le principe gibelin incarné dans l'empereur allemand. Guillaume II avait salué un Pape qu'il croyait acquis au gibelinisme; il quitta un Pape résolument guelfe.

Les « Neuf » de Sienne, après la catastrophe de 1349, formèrent dans la république un ordre spécial dont les vicissitudes furent diverses. Charles-Quint, comme nous l'avons dit, anéantit leur faction, malgré le Saint-Siège qui les soutenait. Les Pecci subirent ces variations de la fortune, tantôt comblés d'honneurs, tantôt proscrits. Ils s'illustrèrent dans l'Église, dans la science, dans la poésie, dans les arts.

Quelques-uns d'entre eux se fixent en Espagne. On dit même qu'un des leurs, Etienne Pecci, s'allie à la famille royale. Certainement, Pierre Pecci acquiert là-bas la plus noble des couronnes. Après avoir vécu en courtisan auprès du roi Alphonse, il entre dans le tiers ordre de Saint-François, puis, prenant pour modèle l'ermite de Bethléem, il fonde l'ordre des Hiéronymites et se consacre à l'éducation de la jeunesse. L'Église lui accorde l'honneur des autels. Un autre conquiert aux Indes orientales la palme du martyre ; un autre tombe sous le cimeterre des Turcs.

Les femmes de cette généreuse lignée pratiquent aussi la religion et la vertu au degré héroïque ; telles les bienheureuses Marguerite et Ambrogia Pecci.

Donatello, dans la cathédrale de Sienne, a fixé les traits de Jean Pecci, évêque de Grosseto. Benvenuto brille dans l'ordre de Malte, Paul dans la diplomatie, Renauld dans la jurisprudence, Barthélemy dans les armées. En 1425, c'est Jacques Pecci qui donne au pape Martin V à la fois l'hospitalité de son palais et une forte somme d'argent. Le même palais familial de Sienne abrite en 1460 le pape Pie II, et en 1465 les héritiers de la couronne de Naples.

Les plus illustres familles s'honorent de l'alliance des Pecci, ainsi les Piccolomini, les Tolomei, les princes de Piombino, les Aldobrandini, et à l'étranger, en Flandre, les princes de Croy.

Lelio Pecci acquiert en 1568 la baronie d'Argiano. Les ruines du vieux château fort subsistent encore au bord du fleuve Orgia, et, non loin, on admire la superbe villa

Pecci, qui est demeurée l'apanage de la famille siennoise, tant qu'elle subsista. Elle appartient, de nos jours, au marquis Ballati Nerli.

A présent, il ne reste plus d'autres Pecci, que ceux de Carpineto; mais ce rameau transplanté dans un pli des monts Lépins a germé avec une nouvelle vigueur, puisqu'il a produit un rejeton qui surpasse en éclat et en dignité tous ceux du même nom. Aujourd'hui, s'il survivait quelque descendant de la famille de Sienne, c'est lui qui pâlirait dans les bibliothèques, afin de prouver sa parenté avec les Pecci de Carpineto.

La Congrégation romaine a bien jugé en 1832. Joachim Pecci n'avait pas besoin de tant d'ancêtres toscans pour être noble entre tous. Les braves gentilshommes montagnards, dont il descendait directement, attestaient assez la pureté de son sang. Son mérite et sa puissante volonté allaient le conduire au faîte des honneurs humains, à la plus auguste dignité spirituelle, et immortaliser sa mémoire.



PALAIS PECCI A CARPINETO

Phot. du Chev. Le Lieure.

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ANNÉES

(1810-1824)

Le palais Pecci, à Carpineto. — Les bienfaits de Léon XIII à sa ville natale. — Charité éclairée du Pape moderne. — Faste inutile des Papes de la Renaissance. — La philanthropie substituée au népotisme. — La vie d'un gentilhomme campagnard. — Colonel des milices baronales et syndic de Napoléon. — La naissance de Joachim Pecci. — Le sang de Nicolas Rienzi. — Ses frères et sœurs. — Premières impressions politiques et religieuses. — Le collège de Viterbe. — Un enfant poète. — Mort d'une mère. — Retour à Rome.

Le palais de Carpineto, où naquit, le 2 mars 1810, Joachim-Vincent-Raphaël-Louis, sixième enfant du colonel Dominique-Ludovic Pecci, a toujours été, depuis le siècle dernier, la résidence principale de la famille, soit qu'il revînt à l'aîné par droit de primogéniture, soit qu'il lui fût dévolu par fidéicommis. C'était la demeure du colonel Charles, né en 1735, aîné des fils du colonel Antoine, né en 1702; il fut transmis à l'aîné des fils de Charles, Dominique-Ludovic Pecci. Il appartient aujourd'hui au comte Ludovic, neveu de Léon XIII, aîné des enfants de Jean-Baptiste, le seul des frères du Pape qui ait pris femme et perpétué la lignée.

Le comte Ludovic, depuis l'élévation au Souverain

2

Pontificat de son oncle Joachim, a fait du palais qu'il habite un musée familial, où sont conservés, à côté des souvenirs des ancêtres, les objets intimes ou précieux, les documents, manuscrits, livres ou lettres, qui sont la propriété personnelle du pape Léon XIII. Le comte Ludovic y a joint d'intéressantes collections scientifiques, minéralogiques, zoologiques ou botaniques, réunies par lui-même; car le neveu de Sa Sainteté n'est pas seulement le pieux gardien de la gloire familiale et le plus aimable des hôtes, c'est aussi un savant de grand mérite, fort adonné à l'astronomie et à l'étude de la nature terrestre.

Maintes descriptions ont été faites de cette maison désormais historique; nous renverrons ceux de nos lecteurs qui sont curieux de minutieux détails, aux ouvrages de M. l'abbé Bernard O'Reilly, de Mgr de T'Serclaes, de M. Boyer (d'Agen), éditeur français des lettres de Joachim Pecci, conservées dans la collection de Carpineto [1], et auteur de fantaisies romanesques sur la famille et la jeunesse de Léon XIII. Le palais Pecci est ouvert à tous les pèlerins, et tout ce qu'il renferme est gracieusement mis à la disposition des visiteurs par le comte Ludovic. Il n'y a pas de réserve dans la demeure privée du Pape. C'est un palais de verre, mis à l'abri de l'investigation trop indiscrète du public, seulement par la difficulté relative du voyage et par le respect qui s'impose aux touristes.

Il ne serait pas absolument impossible de parvenir en

[1] La publication s'arrête en 1838.

voiture jusqu'à la petite place dont le palais Pecci forme un des côtés, au milieu de la rue principale de Carpineto, à l'un des sommets du bourg. Mais, hors les jours de gala, il est douteux que le plus habile des automédons se hasarde avec tranquillité en cette ruelle montueuse où grouillent les vieillards, les enfants et les animaux, où l'espace est strictement limité à la largeur des roues. A Carpineto, comme dans toutes les villes qui couronnent les hauteurs de la campagne romaine, il est prudent de laisser son équipage à la porte de la ville, et d'opérer à pied l'ascension de la voie pierreuse et obscure. En tout cas, le palais Pecci serait le terme de la course en voiture, car, au delà, la rue descend en escaliers fort pittoresques, mais accessibles seulement aux ânes montagnards.

L'édifice a le caractère sobre et régulier des constructions seigneuriales de la fin du XVIe ou du XVIIe siècle, dans les environs de Rome. J'ai trouvé semblable architecture au palais des comtes Vannutelli, à Genazzano, et dans maintes demeures nobles de la région ; grande muraille droite, percée de rares fenêtres carrées aux étages supérieurs, portes surmontées de l'arc romain. Lorsqu'on aplanit la petite place étroite qui s'étend devant le palais, l'édifice se trouva surhaussé, et on construisit pour accéder à l'une des entrées, une double rampe irrégulière. Le bâtiment fait retour sur une ruelle plus exiguë encore que la rue principale, et que surplombe une voûte obscure. C'est après cette voûte que se trouve l'entrée principale, la porte à deux battants ornée de marteaux de bronze aux armes des Pecci de Carpineto.

Au rez-de-chaussée, on visite le vestibule orné, comme dans les appartements cardinalices, du dais rouge surmontant l'écusson de famille ; la salle à manger de proportions modestes, décorée de peintures murales ; la bibliothèque, ample et vaste, sanctuaire des archives de famille et des lettres privées ; la petite chambre, dite chambre de Monseigneur, habitée par Joachim Pecci, lors de ses rares retours dans le pays natal, quand il était cardinal-évêque de Pérouse, et enfin les deux grands salons. L'un, garni de tapisseries, meublé de sièges dorés, semble consacré aux ancêtres dont on voit les portraits. L'autre, tendu de damas rouge, et orné d'un tableau d'Ange de Courten, représentant Léon XIII porté sur la *Sedia gestatoria*, est dédié à la gloire du Pape régnant. On y admire quantité de vases de précieuse matière, offerts au Pape, lors de ses jubilés ; on y voit le buste d'un riche Américain d'origine française, le duc de Loubat, qui commanda au sculpteur Luchetti les deux colossales statues en marbre de Léon XIII, dont un exemplaire se trouve à l'Église des Franciscains de Carpineto, et l'autre à la cathédrale de Pérouse. L'ornement de ces grands salons date du Pontificat. Le damas rouge provient d'un cadeau fait au Pape, et transmis par lui à la maison natale. Comme la quantité d'étoffe était insuffisante, le comte Ludovic se procura, à grands frais, des pièces identiques, afin d'achever la tenture. C'est le revenu de la prélature de Maenza, dévolue en propriété personnelle au Pape, qui parfit la dépense.

Léon XIII a tenu en effet à pourvoir la maison paternelle d'un éclat strictement convenable à sa dignité. Il a

adjoint au palazzo une église de style classique et moderne dédiée à saint Léon, le patron de son Pontificat. Enfin, il a étendu ses bienfaits à toute sa ville na'ale. Carpineto manquait d'eau; le Pape a fait construire des aqueducs, et aujourd'hui une eau pure, abondante et amenée à très grands frais, jaillit d'une fontaine monumentale que décore une élégante poésie latine due à la plume de Sa Sainteté et qui célèbre le bienfait. L'illustre enfant de Carpineto a installé auprès du couvent des franciscains un hôpital confortable et simple, où rien ne manque, si ce n'est, par bonheur, les malades. Il a bâti un hôpital de femmes et un asile d'enfants, édifié à l'entrée du bourg un couvent d'augustiniens, et restauré le couvent des franciscains où dorment son père et quelques-uns de ses ancêtres. Grâce à lui, dans l'humble bourgade règne une aisance relative, étant donnée l'âpreté du pays. Il a pourvu aux besoins spirituels, et autant qu'il a pu, matériels, de ses compatriotes.

Ce qu'il faut le plus admirer dans ces travaux, c'est leur utilité; dans cette munificence, c'est le dédain du luxe et l'amour de l'humanité dépouillé de toute ostentation.

Une visite à Carpineto[1] révèle mieux que tous les panégyriques le fond de l'âme du Pontife. Il a donné aux

[1] Le premier journaliste, qui ait exploré Carpineto, est M. Paul Ziégler, correspondant du *Figaro* et du *Temps* à Rome. A l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII, il publia dans un supplément illustré du *Figaro* une très intéressante étude sur la ville natale, le palais et les archives de la famille Pecci. Les illustrations reproduisaient des vues prises par le chev. Le Lieure, photographe à Rome.

enfants de son pays le meilleur de lui-même; il leur a distribué les trésors de son esprit pratique et de sa clairvoyante charité. Il a rehaussé d'une dignité discrète le vieux palais de ses pères, dont il a fait, dans un cadre approprié, un conservatoire historique et scientifique. Il n'a laissé ses amis de Carpineto dans le besoin d'aucune chose nécessaire : eau saine, assistance, asiles de prières. Pour cela il a dépensé ce qu'il fallait, rien de plus; il n'a rien concédé au faste, il a tout consacré au profit réel.

Tandis que j'observais, dans ce coin reculé des monts Lépins, les œuvres dues à la paternelle générosité de Léon XIII, ma pensée se reportait aux superbes édifices romains qui proclament pour l'éternité la richesse, la prodigalité et le népotisme de quelques-uns de ses prédécesseurs. Je songeais à ces gigantesques palais Barberini, Borghèse, Farnèse, à ces villas Aldobrandini, Médicis, Corsini, où sont entassés les matériaux précieux, les chefs-d'œuvre de l'art et, il faut le dire aussi, la dépouille des peuples. Je songeais à ces tombeaux fastueux de Saint-Pierre, à ces chapelles de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie Majeure, qui célèbrent le solennel néant de la vanité humaine et même pontificale. Tant de merveilles me paraissaient petites et mesquines en comparaison des modestes travaux accomplis à Carpineto pour le bien des hommes, non pour leur étonnement. Combien cette utile fontaine surpasse en majesté les cascades, les lacs artificiels et les châteaux d'eau des anciennes villas de neveux de Papes! Combien ces simples hôpitaux sont plus magnifiques que

toutes les architectures de Bramante, Michel-Ange ou Raphaël! N'y a-t-il pas aussi plus de grandeur en cette bienfaisance du Pape moderne que dans l'étalage d'opulence où se complaisaient les Pontifes rois et triomphants? La mission de l'Église consiste-t-elle à perpétuer dans le monde le témoignage de sa richesse, ou celui de ses bienfaits? Léon XIII est-il moins noble, pour n'avoir pas substitué à l'humble demeure de ses ancêtres un grandiose palais, ou pour n'avoir pas transformé en jardins français ou anglais toutes les terres de sa famille? Il a songé moins aux statues qu'aux hommes.

On me dit que ces quelques pièces de damas rouge appliquées à la muraille du grand salon de Carpineto ont été payées par le produit accumulé pendant deux ans des oliviers de Maenza. J'en suis touché. Ce petit luxe n'a rien coûté à la Chrétienté; il n'a pas détourné une obole du patrimoine de Saint-Pierre. Les neveux de Léon XIII ne sont pas plus riches que n'étaient leur père et leurs oncles. C'est pour eux, comme pour l'auguste chef de leur famille, la suprême dignité. Mais les pauvres de Carpineto sont plus riches que n'étaient ceux de Rome au temps d'Urbain VIII ou de Paul V, ou ceux de Frascati au temps de Clément VIII. Le nom de son bienfaiteur demeurera plus cher à la postérité de Carpineto que celui des constructeurs de palais et de villas historiques n'a été au peuple romain. Des vieux rois de Rome, il reste la Cloaca Maxima; des empereurs, leurs aqueducs. Les autres monuments de leur splendeur ne sont que des tombes et des ruines.

Dominique Ludovic Pecci, père de Léon XIII, était

né à Carpineto en 1767, dans ce palais modeste qui vit naître ses sept enfants. Nous avons rapporté les circonstances de sa naissance. L'intervention de saint Louis de Toulouse avait rendu à sa mère une fécondité d'où sortirent cinq rejetons dont Ludovic était l'aîné. Parmi les cadets, nous citerons l'avocat Antoine Pecci, l'oncle du futur pape, dont le nom reviendra souvent dans l'histoire des premières années de Vincent-Joachim. On a peu de détails précis sur la jeunesse de Ludovic. Il fit ses études à Rome; puis il retourna, comme aîné de la famille, habiter le bourg natal, gérer les propriétés, succéder à son père et à son grand-père dans le grade de colonel des milices baronales de la région.

Qu'étaient-ce que ces milices baronales dont le père du Pape avait reçu le commandement par voie d'héritage? C'était une sorte de garde civique, formée par les bourgeois de la contrée pour réprimer le brigandage, et, notamment dans les pays voisins de la mer, l'incursion des pirates maures ou des contrebandiers. Le fond, noirci par le temps, du portrait de Ludovic Pecci dont nous publions la reproduction, montre une sorte de combat entre des soldats, les miliciens de Carpineto sans doute, et un groupe tumultueux de gens débarquant sur un rivage. C'est une allusion, non à un fait d'armes précis, dont aucune archive de famille ne fait mention, non plus que l'histoire, mais à la fonction, plus virtuelle que réelle, des milices baronales.

Le chef des milices baronales ou féodales était nommé par le seigneur feudataire de la région, le prince Aldobrandini Borghèse, qui conféra à Ludovic Pecci le

diplôme de colonel, le 12 septembre 1792. Il ne semble pas que ce titre ait entraîné pour son possesseur d'autre obligation que celle de porter l'habit galonné d'or. Cet habit qui figure sur le portrait, est conservé à Carpineto dans la garde-robe vitrée où sont exposés les costumes des ancêtres, les atours des grand'mères, les déguisements de carnaval, les soutanes noires de l'abbé Pecci, rouges du cardinal, blanches du Pape. L'habit de Ludovic porte sur les boutons la tiare pontificale et les clefs de Saint-Pierre. Cependant, en 1809, lorsque, sous la domination française, fut constitué le département des Volsques, la milice baronale devint garde civique. Mais le colonel ne changea pas son uniforme; il attendit, et, cinq ans après, ses boutons pontificaux redevenaient d'ordonnance.

Quelques biographes de Léon XIII ont attribué à son père la qualité de colonel des armées impériales. L'un d'eux lui a même prêté les allures et le langage d'un vétéran de la Grande Armée. Avant nous, M[gr] de T'Serclaes a fait justice de ces fantaisies.

La correspondance de famille nous fournit quelques traits du caractère de Ludovic Pecci. Au fond de sa retraite, nous le voyons avide des nouvelles du dehors, surtout des nouvelles politiques. Lorsque son fils habitera Rome, les premières études achevées, il exigera de lui l'envoi régulier de tous les journaux tolérés par le gouvernement pontifical, et même, sous forme de lettres, une sorte de gazette périodique rapportant les menus faits de la Cour ou les grands événements du monde. Ainsi, dans cette première moitié du siècle, il n'y avait

pas d'asile si reculé où ne pénétrassent les bruits extérieurs. La rareté et la difficulté des communications n'isolaient pas tellement une bourgade des monts Lépins, qu'un esprit judicieux et attentif ne pût s'y faire une opinion sur les hommes et sur les choses publiques. La politique, n'est-ce pas, d'ailleurs, encore et toujours, le principal souci de tout Italien, surtout à Rome et autour de Rome? N'est-ce pas une tradition transmise par le peuple-roi à ses héritiers?

Tu, regere imperio populos, Romane, memento.

Pendant les premières années de Joachim-Vincent Pecci, le soin d'informer le solitaire de Carpineto revenait à Antoine, l'avocat habitant Rome. Il est certain que, dès le premier éveil de son intelligence, l'enfant assista aux entretiens sérieux, aux discussions politiques suscitées par les lettres de l'oncle Antoine autour de la table de famille. Et quel temps fut jamais plus fertile en nouvelles? Le Pape exilé et prisonnier à Fontainebleau; Napoléon, son geôlier, faisant face à tous ses ennemis, en Espagne, en Allemagne, en Russie, bientôt en France même, et contraint d'abdiquer dans ce palais où il avait détenu Pie VII! Puis, le Congrès de Vienne, les Cent Jours, Waterloo, Sainte-Hélène; l'Italie, un instant unifiée par la Révolution française, partagée de nouveau entre ses anciens maîtres; Murat fusillé à Naples; la Sainte Alliance restaurant le droit monarchique, tout en s'arrogeant la police des rois. Ces événements proches ou lointains, avaient un retentissement presque immédiat dans la paisible demeure de Carpineto.

La première éducation de Joachim-Vincent fut donc

tout imprégnée de politique, à son insu, à l'insu de ses parents, en cet âge où les premières impressions, pour être encore inconscientes, se gravent si profondément dans l'âme qu'elles ne s'en détachent plus, et font, pour ainsi dire, corps avec elle. La politique, ce sera, à tous les instants de sa vie, la seconde nature du futur Pape.

En outre, Ludovic Pecci, homme instruit, à jugement droit, pourvu d'autorité sur ses concitoyens, était chaque jour l'arbitre officieux de leurs contestations. Son fils assista sans doute à ces consultations perpétuelles ; du moins il en entendit parler. Il put y entrevoir déjà l'art de traiter les affaires, de concilier les hommes. Enfin, dans cette pieuse gentilhommière des extrêmes confins du Latium, la religion, la piété, plus encore que la politique et les procès, constituaient la principale occupation quotidienne. La famille Pecci avait ses dévotions particulières, ses Saints domestiques. Au milieu de cette population pieuse, de cette famille dévote, pas une fissure par où le doute pénétrât dans l'âme d'un enfant, pas une distraction étrangère à cette pensée que le culte et la prière sont les devoirs les plus essentiels de la vie. C'est à la religion même que les enfants empruntaient leurs plus agréables sensations et leurs jeux, brillantes images, processions, comédies, mystères. Ainsi la direction de la vie et des pensées de Joachim Pecci se trouva tout de suite déterminée, dès son berceau, dès ses premiers pas, dès ses premières paroles.

Le 27 septembre 1791, un an avant qu'il reçût sa commission de colonel, Ludovic Pecci avait épousé Anna

Prosperi Buzzi, fille d'un gentilhomme de Cori. Le mariage fut célébré dans l'église paroissiale de l'antique cité, et le jour même les deux époux prirent à travers la montagne le chemin abrupt de Carpineto. La nouvelle dame fut accompagnée par sa mère et par la comtesse Cataldi, amie intime de la famille, parente de l'excellent Mgr Antoine Cataldi, qui voua une si fidèle amitié, depuis sa jeunesse jusqu'à son dernier soupir, au cardinal Pecci, puis au pape Léon XIII.

La famille Prosperi descend, suivant des traditions certaines, de Cola Rienzi, le tribun qui, pendant quelques mois, de 1347 à 1348, tenta d'organiser une république romaine, et qui, plus tard, après une terrible captivité, soutint de son éloquence et de son courage le gouvernement du pape Innocent VI. Rienzi périt massacré par le peuple qu'il avait délivré. Ange Rienzi, fils de Cola, après la mort tragique de son père, se réfugia à Cori, où il échangea, par antiphrase sans doute, son nom patronymique contre celui de Prosperi, comme l'attestent des actes authentiques. Ainsi par sa mère, le pape Léon XIII porte en ses veines quelques gouttes du sang de Cola Rienzi, celui qui appela à la liberté non seulement Rome, mais Pérouse et d'autres villes d'Étrurie, au temps où les Pecci de Sienne combattaient pour l'indépendance, celui qui rêva une fédération de cités italiennes sous l'autorité de Rome rétablie en sa dignité de capitale républicaine.

Qui sait si Léon XIII n'a jamais songé à son ancêtre maternel, lorsqu'il travailla à la réconciliation de la démocratie avec l'Église, et lorsque son âme de poète

entrevit, en des nuits de veille laborieuse, la transfiguration de l'Italie, affranchie du joug piémontais, redevenue libre et constituée en fédération de municipalités, sous la paternelle protection du Pontife romain ? L'unité politique de l'Italie demeurerait ainsi réalisée par la présidence du Pape, comme celle de l'Église universelle subsiste par le Saint-Siège. Grandioses visions, généreuses utopies, qui ont hanté l'esprit de tous les patriotes italiens, tandis que la brutalité des faits condamnait, deux fois en ce siècle, l'Italie à payer son unité de sa liberté, et à ne connaître l'illusion de l'indépendance que sous la servitude étrangère, française avec Napoléon, germano-piémontaise avec la dynastie de Savoie!

Il ne semble pas d'ailleurs que la bonne dame de Carpineto se soit jamais souvenue de son illustre et révolutionnaire ascendance. Pieuse, douce et charitable, elle se confina dans l'éducation de ses enfants, le soin des pauvres, le gouvernement de son ménage et la nourriture des vers à soie.

Charles, l'aîné des fils du colonel Pecci, naquit en 1793. Il s'adonna aux sciences historiques, et vécut au milieu des montagnes natales, célibataire, méthodique, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il s'éteignit un an après l'élévation de son cadet au Souverain Pontificat.

Deux filles vinrent ensuite, Anne-Marie, née en 1798, morte en 1870. Catherine, née en 1800, mariée au chevalier Lolli de Ferentino, morte en 1867. Elles vécurent paisibles, et n'ont pas laissé d'histoire.

Jean-Baptiste, né en 1802, mort en 1881, exerça sur la jeunesse et la maturité de Joachim Pecci une influence

attestée par la correspondance des deux frères. Il fut pour lui, dans les premières annés, une sorte de Mentor assidu. Sa fermeté était redoutée de toute la famille ; son nom sera souvent mêlé à ces récits, ainsi que celui de Joseph Pecci, né en 1807, devenu cardinal.

Vincent-Joachim Pecci naquit dix-neuf ans après le mariage de ses parents ; un an plus tard, Ferdinand, le dernier des enfants de Ludovic et d'Anne Pecci, vint au monde, pour le quitter, en première fleur d'adolescence, à dix-neuf ans.

En l'année 1810, où vit le jour le futur Pape, la barque de Pierre subissait une tempête effroyable, et le naufrage semblait imminent. C'est en vain que Pie VII avait signé avec la Révolution française le traité de paix de 1801, et qu'il avait sacré dans Notre-Dame de Paris le César qui prétendait incarner le droit nouveau. Entre l'empereur démesurément ambitieux et le Pape obstinément fidèle à la tradition séculaire, l'alliance était fragile. Elle venait de se rompre. Les États de l'Église, réunis à l'Empire français, étaient partagés en deux départements. Pie VII, après avoir prononcé contre l'usurpateur l'excommunication canonique, avait été nuitamment enlevé du Quirinal, interné à Savone, où, sous la surveillance d'un préfet français, en butte aux intrigues des prélats courtisans, il n'opposait d'autres armes à ses persécuteurs ou à ses séducteurs qu'une résignation en apparence impassible, et une temporisation héroïque. Le Sacré Collège était dispersé : tous ses membres étaient confinés, comme des malfaiteurs, sous la surveillance de la police, dans les petites villes du centre de la France.

Privés de leurs insignes, dépouillés de leur dignité, ils vivaient épars, dans l'obscurité, loin de leur maître, affublés du sobriquet de « cardinaux noirs ». Napoléon venait d'acquérir une légitimité autrement précieuse à ses yeux que celle du sacre. Après avoir obtenu de la complaisante officialité diocésaine de Paris l'annulation de son mariage religieux clandestin avec Joséphine, il s'était uni avec une archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur Léopold, nièce de Marie-Antoinette. Il entrait dans la famille des souverains de droit divin. Il occupait le trône de France non plus comme un soldat heureux, mais comme allié au sang des rois légitimes. Ses titres valaient presque ceux de Guillaume d'Orange sur la couronne d'Angleterre. Il fondait une dynastie, celle de la Révolution. Dans la main de ce despote, de ce jacobin consacré par l'huile sainte et l'adoption des rois, l'Église devait servir ou être brisée.

On comprend avec quelle répugnance le colonel Pecci avait, l'année précédente, subi plutôt qu'accepté la commission impériale qui le nommait syndic de sa commune. Les paisibles habitants du palais patrimonial de Carpineto avaient déjà entendu gronder autour d'eux bien des révolutions. Ils avaient vu les États de l'Église envahis en 1797, le pape Pie VI arraché de sa capitale, entraîné dans l'exil où il mourut. Mais jamais encore la Révolution ne s'était installée dans leur propre pays avec une telle apparence d'ordre et de durée, et même de légitimité. Comme la plupart des contemporains, ils la croyaient définitive. Aussi leur principal souci était-il de choisir pour leurs aînés Charles et Jean-Baptiste, alors

élèves du collège d'Anagni, des carrières qui les missent à l'abri de la conscription.

La naissance d'un quatrième fils était pour eux un nouveau sujet d'inquiétude. Anne Pecci, par dévotion à saint Vincent Ferrier, voulut qu'il portât le nom de Vincent avec celui de Joachim, prénom de son parrain. Le colonel annonça la nouvelle en ces termes à l'avocat Antoine, en sa demeure du palais Muti à Rome : « Ce soir (2 mars 1810), à demi-heure de nuit (six heures et demie du soir), Nanna a mis au monde un autre fils. C'est un garçon, tout s'est bien passé. La mère et l'enfant se portent on ne peut mieux. » Quelques jours après, l'heureuse mère écrivait à son beau-frère : « C'est un enfant fort tranquille, qui ne me donne aucun souci ». Le 4 mars, Vincent-Joachim-Raphaël-Louis était baptisé dans l'oratoire de famille par dom Michel Catoni, chanoine d'Anagni. Il avait pour parrain dom Joachim Tosi, évêque d'Anagni, représenté par le R. Canco Caporossi, et pour marraine Candida Pecci Caldarozzi, une parente.

Les lettres d'Anne Pecci nous montrent le jeune Vincent-Joachim gai, enjoué, rieur. « Il a une passion pour les chevaux. Si petit que vous le voyez à peine, il chevauche sur tous les meubles, sans s'appuyer à rien... Je vous prie de croire que cet enfant n'engendre pas la mélancolie. »

Un peu plus tard « Pepuccio (Joseph) et Nino (Joachim) font la crèche ; mais, toujours, Nino court, saute, est tout à la joie ».

Lorsque Vincent-Joachim atteignit l'âge de quatre ans,

Cmo Sig. Padre

Viterbo 22 Maggio 1819

Scrivo anche a Lei due righe, perche vorrei che ci venisse a trovare. Venga e sarà contento, perche noi siamo grassi, rossi, e bene di salute: fino ad ora non abbiamo avuto alcun male, nè febbre, nè altra malattia; se Ella ci venisse a trovare, staremmo più allegri, e ci sarebbe somma consolazione. Mi saluti Mamma, e gli altri di Casa, mi dia la sua Benedizione, e mi creda

Suo Affmo Figlio
Vincenzo

Première lettre écrite par le petit Vincent-Joachim Pecci à ses parents.

Pie VII rentra dans Rome, et y retrouva à peu près intacte la fidélité de ses sujets. L'ancien ordre de choses fut rétabli. Plus de crainte de conscription. Hélas! les brigands aussi reprirent leurs anciens droits. Une lettre de dame Anna, datée de 1815, nous montre le palais de Carpineto, celui du colonel, presque assiégé par des bandes. Pour ramener le maître de Maenza, où il était allé surveiller ses propriétés, l'intendant dut partir à la tête d'une escorte de quinze hommes armés.

Avec le brigandage, la famine était aussi revenue. « Notre porte est continuellement assiégée par plus de cent personnes que la famine décime peu à peu. On ne mange plus, on ne dort plus. Peut-on appeler cela vivre?... M. Ludovic est tellement affecté, qu'il ne dort ni ne mange. »

Le Pape envoya enfin des gendarmes pour délivrer les gens de Carpineto. Autre affaire, autres ennuis. « Depuis quatre jours, nous avons chez nous le capitaine Nieschi, les lieutenants Pandolfi, Allegrini, Andreotti, Caramelli, et deux maréchaux de logis. Il y a en ville deux cents soldats. Carpineto n'est plus qu'une place d'armes. C'est à nos intérêts de supporter le dommage. »

Le colonel Ludovic et sa femme ne pouvant se résigner à abandonner leurs biens soit aux brigands soit aux soldats, résolurent pourtant de mettre à l'abri leurs plus jeunes fils, Joseph âgé de huit ans, Vincent-Joachim, âgé de sept ans, et de les envoyer à l'oncle Antoine, en attendant qu'on les mît au collège.

Les deux bambins reçurent l'hospitalité de ce grand

et vilain palais Muti, situé au pied de l'escalier qui monte à l'Ara Coeli, et où l'avocat Antoine Pecci avait son appartement. La tendre mère s'inquiète : elle a appris que l'oncle leur avait donné un précepteur provisoire qui les menait à la promenade avec les petits Gianozzi. « Mon cher Antoniuccio, je voudrais qu'on ne me gâtât pas mes fils... Les enfants apprennent aussi vite le mal que le bien ; et même, vous le savez par expérience, les mauvais camarades rendent les autres pis. Je ne puis que regretter que les fils de Gianozzi finissent tous mal. J'espère que mes garçons ne les prendront pas pour modèles. »

Le colonel Ludovic et dame Anna se décident enfin à s'établir à Rome auprès de leurs enfants. L'année accomplie, les bambins allaient être confiés aux Pères jésuites de Viterbe. « L'éloignement est douloureux, écrit encore Anna Pecci, c'est pourquoi on se sent un peu affligé. Les dépenses aussi sont grandes, mais la pensée que mes fils deviendront autant de saint Louis, me fait passer outre à ces démesurés obstacles. Ce sera moi qui les accompagnerai à Viterbe, puisque personne ici n'y semble bon. Ce sera moi, pauvre femme, qui devrai me faire un cœur de lion. »

Joseph et Vincent furent conduits au collège en octobre 1818 par la tendre mère qui, ne pouvant se faire toute seule un cœur de lion, avait prié son frère dom Philippe Prosperi, de l'assister en ce triste pèlerinage.

Un ami de la famille, Mgr Carmine Lolli, ablégat apostolique à Viterbe, accepta la haute surveillance de l'éducation, confiée aux bons Pères.

La séparation était cruelle. Le colonel et sa femme eussent voulu qu'une moindre distance les séparât des chers enfants. Mais ils étaient résolus à les remettre aux Jésuites. Un collège devait s'ouvrir à Ferentino, dans le voisinage de Carpineto; mais, le projet étant sans cesse retardé, il fallut accepter le seul établissement d'instruction que la Compagnie eût encore rétabli dans les États de l'Église, malgré les sollicitations pressantes de Pie VII.

Le collège de Saint-Ignace à Viterbe, en 1818, venait à peine de se réinstaller dans les bâtiments du séminaire. La plupart des maitres revenaient d'un exil en Russie, où Alexandre Ier, souverain schismatique, avait donné une gracieuse hospitalité à l'ordre proscrit, pendant la tourmente révolutionnaire, par la plupart des États catholiques. Ils reprirent les traditions paternelles qui avaient assuré à leurs maisons d'éducation la confiance des familles nobles. Sous la direction du P. Ubaldini, grâce aux enseignements du P. Léonard Giribaldi, les deux frères firent de rapides progrès en piété, en science et en sagesse.

Nous avons vu, dans les archives de famille, à Carpineto, la première lettre écrite à son père par le jeune Vincent Pecci, alors âgé de neuf ans. La grosse écriture est encore encadrée entre deux lignes de crayon destinées à assurer l'égalité des caractères; mais déjà c'est l'écriture ferme et nette du pape Léon XIII. Voici le fac-similé de ce billet, sans doute écrit sous la dictée du professeur, et en voici la traduction littérale :

Viterbe, 22 mai 1819.

Très cher monsieur Père,

J'écris aussi à vous deux lignes, parce que je voudrais que vous vinssiez nous trouver ici. Venez et vous serez content, parce que nous sommes gras, rose, et en bonne santé. Jusqu'ici nous n'avons eu aucun mal, ni fièvre, ni autre maladie. Si vous veniez nous trouver, nous serions plus joyeux, et cela nous apporterait une grande consolation.

Mes saluts à Maman et aux autres personnes de la maison. Donnez-moi votre bénédiction et croyez-moi

Votre très affectueux fils.

VINCENT.

Rien de plus touchant que cette correspondance de collège, pieusement conservée dans les archives de famille, si ce n'est celle que la mère éplorée adresse sans cesse à M[gr] Carmine Lolli, avec accompagnement de friandises, d'images brillantes et de petits écus pour les chers absents.

Une lettre du recteur, le P. Ubaldini, datée du 9 avril 1821, nous renseigne sur le caractère de Joseph et de Vincent.

« Vincenzino continue à se conduire admirablement, et je le tiens pour un petit ange. Peppino est un tant soit peu éveillé, et nous prépare « un luron de première classe[1] ». Ce n'est pas que je me plaigne de lui ; mais il me tient continuellement en garde, et me fait faire sentinelle malgré moi. »

Ainsi déjà le petit Vincent n'avait plus rien du gai

[1] Traduction de M. Boyer (d'Agen). Ce « luron » était destine à devenir jesuite.

chevaucheur de Carpineto. C'était un « petit ange », gras et rose, comme ceux qui entourent le Père Éternel dans les tableaux des peintres jésuites, mais au maintien modeste, à l'esprit studieux et réfléchi. Ses camarades, dit Mgr de T'Serclaes, l'avaient surnommé *Mater Pietatis*, à cause de sa ressemblance avec une image de la Madone, fort populaire parmi les élèves de la Compagnie.

Tout de suite, Vincent s'était épris de la langue latine. Dès le 20 avril 1820 (il avait donc tout juste dix ans), il écrivait à sa mère : « Je voudrais aussi que vous me procuriez la *Regia Parnassi* pour m'apprendre à faire les vers latins. » La *Regia Parnassi* n'a jamais, en ce siècle, mieux profité à aucun émule d'Horace et de Virgile. La vocation poétique de Vincent-Joachim Pecci s'affirmait d'emblée. *Nascuntur poetæ.*

Du reste, ces travaux scolaires n'empêchent pas les deux écoliers de Viterbe de songer à leurs plaisirs. Ils réclament sans cesse des gâteaux et des images. « Les gravures de tous les Saints, *quels qu'ils soient*, me seront toujours chères ; mais plus elles seront belles, plus elles me feront plaisir... *J'aurais besoin de Saints pour m'amuser au jeu de la tombola.* » Plus tard, bien des années après, Vincent Pecci avait gardé un goût pour les Saints : il fournit, par les canonisations qu'il présida, aux éditeurs d'estampes une quantité de nouvelles images, et aux petits séminaristes des trésors supplémentaires pour leurs tombolas.

La discipline du collège de Viterbe, pour des écoliers sages et studieux, n'avait rien de rebutant. Les lettres de

Vincenzino sont agrémentées du récit de déjeuners perpétuels chez Mgr l'ablégat, de *gite* ou promenades dans les villas des environs. Surtout le jeune poète se complaît à informer ses parents de ses travaux personnels, de ses compositions poétiques, fruit précoce de l'étude de la *Regia Parnassi*.

« Je commence par vous envoyer, écrit-il à son père, le 22 février 1822, selon l'insinuation que m'en a faite Titta (son frère Jean-Baptiste) la traduction d'un sonnet que précisément aujourd'hui j'aurais porté en classe, si je n'étais allé déjeuner chez Mgr l'ablégat. Je me propose de vous communiquer d'autres compositions de meilleure venue, mais plus tard, car pour l'instant, ne voulant quitter Maman d'une seconde [1], je n'ai le temps de mettre au propre aucun de mes manuscrits. »

Aussi le succès récompensait-il ce libre travail, et les palmarès faisaient mentions honorables et fréquentes des deux Pecci. En 1822, Joseph obtenait le premier prix de rhétorique (il avait alors quatorze ans), et Vincent le second d'humanités.

En 1823, Mgr l'ablégat Lolli, qui avait montré aux fils de ses amis de Carpineto une si affectueuse tendresse, mourut, et une lettre de Vincenzino, écrite, dit-il, « les larmes aux yeux », fait une brève mention de cette perte. Le nouveau correspondant des enfants fut M. Bonomi.

Mais un plus grave chagrin était réservé aux élèves de Viterbe. En 1822, ils avaient reçu la dernière visite de leur mère. Au moment où Mme Anna Pecci se pré-

[1] Anna Pecci, accompagnée de son fils Jean-Baptiste et de sa fille Catherine, était allée rendre visite aux petits exilés de Viterbe.

parait à entreprendre de nouveau le voyage de Viterbe, elle fut atteinte d'accès de fièvre quarte.

« A votre intention, demain matin, je ferai la sainte communion, pour que vous soyez délivrée de votre fièvre, du moins vers les prochaines fêtes de Pâques. » (14 avril 1824.)

Bientôt la chère malade ne répondit plus aux lettres anxieuses de ses fils. En toute hâte, Joseph et Joachim furent mandés à Rome auprès de leur mère mourante. Mme Anna Pecci s'était arrêtée au milieu de la route qui la conduisait auprès des êtres chéris. Ceux-ci eurent la consolation de lui fermer les yeux, et de recevoir sa bénédiction.

Anna Pecci voulut être ensevelie dans l'habit de franciscaine du tiers ordre, et enterrée dans l'église des Stigmates de saint François d'Assise à Rome, aujourd'hui voisine du corso Vittorio Emmanuele.

Voici son épitaphe, en partie illisible :

Anna Alex. F. Prosperia, egenorum altrix, filiorum amantissima, domo Cora, fœmina veteris sanctitatis, frugi munifica H. S. E. Quæ omni matris familiæ munere nitide et in exemplum perfuncta, decessit cum luctu bonorum non. Augusti an. MDCCCXXIV. Vixit dulcissime cum suis an. LI, mens. VII, dies, XI. Ludovicus Peccius coniux cum liberis mœrentibus mulieri rarissimæ, incomparabili M. P. Ave anima candidissima. Te in pace.

Avant de s'éteindre, la pieuse mère avait eu la consolation de voir réaliser un de ses plus chers désirs.

Dès 1821, elle avait sollicité l'ablégat Lolli de faire tonsurer Joseph et Vincent, c'est-à-dire de les vouer, dès leur enfance, au service clérical. Les deux bambins ne mirent pas trop d'empressement à déférer aux vœux de leurs parents. A la première ouverture qui leur fut faite par l'ablégat, en présence de l'évêque, ils répondirent que, « pour le moment, telle n'était pas leur volonté ». Ce n'était pas la piété qui leur manquait. Suivant Mgr Lolli, ils étaient retenus par un respect humain enfantin. Ils ne voulaient pas se trouver seuls, parmi leurs petits camarades, « à porter *collare* et *capello* de prêtre, et à s'entendre appeller Monsieur l'Abbé ».

L'ablégat conseille, et nous citons textuellement, de « les faire réfléchir sur la nécessité pour la maison Pecci d'avoir des clercs, en raison des bénéfices et prébendes que cette dignité a valus à leurs ancêtres ». Ces exhortations réussirent enfin, et les frères reçurent ensemble la tonsure.

Cette petite affaire, conduite avec tant de diplomatie, éclaire d'un jour particulier les mœurs des familles nobles romaines, sous le gouvernement pontifical.

L'état ecclésiastique y était considéré, avant tout, comme une carrière noble et fructueuse, propre à relever le prestige de la maison. Aussi les parents tiennent-ils à honneur d'en faire adopter les insignes à leurs enfants, dès le premier âge. De même les nobles français réservaient leurs aînés au métier des armes, et leur mettaient l'épée en main aussitôt qu'ils pouvaient la tenir.

Nous avons vu que l'amour-propre, la crainte de se singulariser, avaient, un instant, fait hésiter les jeunes

Pecci au sacrifice d'une part de leur noire chevelure. Mgr de T'Serclaes nous rapporte, d'après un vieux jésuite qui fut, à Viterbe, le camarade de Vincent-Joachim, un trait de caractère qui prouve à quel degré le futur Pape portait l'instinct d'émulation et l'amour de l'étude : « Les succès des deux jeunes gens se balançaient à peu près, et ils tenaient tour à tour la tête de la classe. Lorsque son émule avait le dessus, Pecci en paraissait vivement impressionné, et avait quelque difficulté à cacher la peine qu'il éprouvait de la défaite ; maintenant, ajoute le vieux jésuite avec bonhomie, il n'y a plus de rivalité entre nous. Il est toujours le premier. »

Citons enfin pour mémoire, après tous les autres biographes, les premiers vers latins que Léon XIII ait publiés, et qu'il a composés à l'âge de douze ans.

Le P. Vincent Pavoni avait rendu visite au collège de Viterbe, et le petit poète lui adresse l'épigramme suivante, attestant encore son ardeur de rivaliser non seulement avec les écoliers, mais aussi avec les maîtres :

Nomine, Vincenti, quo tu, Pavone, vocaris,
Parvulus atque infans Peccius ipse vocor.
Quas es virtutes magnas, Pavone, secutus
Oh ! utinam possim Peccius ipse sequi[1].

La santé de Vincent-Joachim avait été bonne à Viterbe. On ne possède aucun portrait d'enfant, du futur pape, mais il se présente sans cesse lui-même comme

[1] Le nom de Vincent qui te désigne, Pavoni, est aussi celui qui me désigne, moi, Pecci, tout jeune enfant. Les grandes vertus que tu as acquises, puissé je aussi, Pecci, les acquérir.

gras, rose et frais. Cependant, vers 1823, une inflammation d'entrailles mit ses jours en danger, et, un peu plus tard, quand il eut vingt ans, il consacra lui-même une poésie à sa vie fugitive. Mais il ne paraît pas que ces indispositions aient jamais porté grave atteinte à la vigueur de son corps et à l'énergie de son esprit.

Après qu'ils eurent assisté aux funérailles de leur mère, les deux Pecci ne retournèrent pas à Viterbe. Leurs études étaient achevées à seize ans pour l'aîné, à quatorze pour le second. En quatre années de travail, Vincent-Joachim avait réalisé des progrès vraiment merveilleux. Il possédait à fond la langue latine, c'est-à-dire la langue de l'Église, et sa vocation poétique s'était manifestée en même temps que sa vocation à la piété. Ainsi, il n'avait presque pas eu d'enfance. Au sortir du berceau il s'était armé pour les luttes spéciales auxquelles sa vie devait être consacrée. Il avait acquis, à force d'application, les éléments de la science, et, par l'émulation avec ses camarades, la noble ambition de briller toujours au premier rang. Déjà, en cet adolescent, on remarquait comme dominantes la vertu du travail, celle de la volonté. Dès lors, il n'était pas malaisé de lui prédire de prompts succès dans la carrière ecclésiastique, et d'entrevoir les hautes destinées qu'il devait, à coup sûr, mériter, atteindre peut-être, si les circonstances le favorisaient. Il savait et il voulait.

CHAPITRE III

L'ADOLESCENCE

(1824-1830)

Chez l'oncle Antoine, au palais Muti. — Élève du Collège Romain. — L'influence des trois grands ordres religieux sur l'éducation de Joachim. — J. de Maistre n'eût pas désiré mieux. — Les distractions rustiques. — Les Églogues et la chasse. — Adolescence austère. — Audience de Léon XII. — Mort du Pape. — Le conclave de Pie VIII. — Révolution de Juillet. — Un fidèle chroniqueur. — Le tournoi académique. — Espérances déçues. — Perte d'un jeune frère. — Situation de l'Europe à la mort de Pie VIII. — L'occupation française d'Ancône. — Le choix d'une carrière.

Le palais Muti est adossé au long escalier droit qui conduit à l'église de l'*Ara Cœli*, édifiée sur l'un des deux sommets du mont Capitolin. L'*Ara Cœli* attenait alors au couvent généralice des franciscains, à la grande tour carrée qui servit de refuge à quelques Papes du moyen âge contre le brigandage des barons. Aujourd'hui le couvent est à moitié démoli, et tout le versant septentrional de la colline sacrée est livré aux architectes et aux ouvriers qui travaillent à l'immense et interminable monument païen, consacré par M. Depretis à la gloire de Victor-Emmanuel. Les nouvelles constructions s'arrêtent précisément au palais Muti, dont la morne façade, remarquable seulement par l'énorme ouverture d'une porte disproportionnée, regarde, comme

une sentinelle oubliée, les quartiers de la vieille Rome pontificale que la Révolution n'a pas encore bouleversés.

En 1824, ce vieux palais était la propriété de la vieille marquise Muti. L'avocat Antoine Pecci y occupait un appartement, aux vastes pièces froides, meublées avec ce luxe plus éclatant que confortable des maisons romaines. Là venait de mourir dame Anna Pecci ; là devaient recevoir asile les deux écoliers de Viterbe, en attendant que le colonel décidât de leur avenir.

Les enfants rejoignirent leur père à Carpineto, penpant l'été de 1824, et ne revinrent à Rome, auprès de leur oncle, qu'au mois de novembre. Joseph ne demeura pas longtemps au palais Muti. Il avait obtenu la permission de se donner tout entier à la Compagnie, qui, au collège de Viterbe, avait dirigé ses premières études. Il prit l'habit du noviciat des jésuites dans la maison de Saint-André du Quirinal, à présent disparue et transformée en square, en face du palais pontifical sécularisé, aujourd'hui habité par la famille royale de Savoie. En cette maison célèbre, dont il ne reste que la curieuse église octogonale, servant de paroisse au roi Humbert et à la reine Marguerite, s'était éteint, trois siècles auparavant, l'angélique novice polonais Stanislas Kostka.

Joseph, d'humeur si pétulante, s'initia bien vite, par la lecture de la vie du saint adolescent, écrite par Cepari, au précoce détachement du monde et à l'abdication de toute volonté entre la main des chefs. Comme on le sait, il fit brillante carrière de professeur dans les divers collèges de l'ordre, jusqu'à la dispersion des Pères en 1848.

Vincent-Joachim resta sous l'aile de son oncle, et continua ses études à Rome au Collège Romain, la grande université des jésuites, dont les portes, à peine rouvertes, donnaient déjà accès à 1 400 étudiants. Ainsi la Compagnie de Jésus présida à l'instruction intégrale du futur Pape, et modela, suivant ses règles, son esprit, depuis le premier âge jusqu'à la vingtième année.

Trois grands ordres religieux participèrent, en la personne de Vincent-Joachim Pecci, à l'œuvre laborieuse de l'éducation d'un Pape. Les traditions de sa famille, la piété de sa mère avaient nourri l'enfance de Joachim des légendes héroïques et gracieuses de saint François d'Assise ; les héritiers de saint Ignace ornèrent son intelligence de la culture mi-sacrée, mi-profane, des lettres et de la poésie antiques, et ces profonds politiques contribuèrent sans doute à rompre son caractère à la souplesse et à la dextérité, qualités maîtresses du diplomate. Enfin, nous verrons bientôt que l'étudiant du Collège Romain ne tarda pas à choisir parmi tant de docteurs de l'École son guide pour la philosophie, la science et la théologie. Sa préférence s'adressa tout d'abord à saint Thomas, l'ange de l'école dominicaine, qu'il appelle dans une lettre du 12 novembre 1828 « l'archimandrite des théologiens ».

Discipline bien austère et bien rigoureuse pour celui qu'on devait appeler avec autant d'irrévérence que d'injustice « un Pape libéral », voire « un Pape laïque ». Joseph de Maistre n'eût pas imposé d'autres règles à l'éducation de son Pape idéal.

Voici donc, à quinze ans, Vincent-Joachim Pecci

étudiant de rhétorique au Collège Romain, suivant, le matin, les cours du P. Minimi, pour la prose, le soir, ceux du P. Bonvicini, pour la poésie. Il fait des progrès dans l'étude du grec, tardivement commencée dans les collèges de jésuites, car, en mai 1825, il en est encore à la traduction de l'office grec de la Vierge.

Pendant l'hiver, son père vient lui rendre visite à Rome, tandis que la régence de la maison de Carpineto est confiée au frère Charles, alors âgé de trente-deux ans, bénévole précepteur de son plus jeune frère Ferdinand, un enfant de neuf ans. L'été, Joachim va prendre ses vacances au palais paternel, ou plutôt au « casino » voisin, sous l'ombrage du châtaignier séculaire, où, son archaïque fusil à ses côtés, il se repose de la chasse en méditant quelques vers des Églogues ou des Géorgiques. La chasse et la poésie, ses deux passions d'adolescence ! De même qu'à Carpineto ou à Maenza il n'oublie pas ses chers poètes latins, à Rome l'étude des Pères de l'Église ne l'absorbe pas tellement qu'il ne songe au chien de son fusil à pierre, ayant besoin de réparation, ou à ses provisions de bonne poudre à bon marché pour la prochaine campagne d'automne contre les oiseaux des monts Lépins[1]. Sa correspondance est remplie de ce double souci des livres et du gibier. Le jeune abbé

[1] Une chambrette du Casino des Pecci porte cette inscription composée par Léon XIII :

IN QUESTA CAMERA
IL GIOVANE GIOACCHINO PECCI
ALPINISTA, CACCIATORE,
VENIVA E RIPOSAVA
DOPO LE ALPESTRI GITE E LE AFFATIGATE CACCIE.

avait-il d'autres distractions, ainsi que l'a insinué le romancier de sa vie, M. Boyer (d'Agen)? Était-ce *l'abbatino* élégant et mondain qu'il nous a représenté? Mgr de T'Serclaes ne le croit pas, et j'estime qu'il a raison. Il cite, comme preuve, une épigramme latine que Joachim Pecci dirigeait, à l'âge de vingt et un ans, contre une de ces Amaryllis de trottoir, qui ne manquaient pas même dans la Rome pontificale :

Quid fucata genas, quid vultu habituque proterva
Mente agitas? Procul hinc siste, Amarylli, pedem.
Letiferum stillas meretricio ab ore venenum,
Infandum venis, proh pudor! virus alis [1].

Toute la correspondance de l'étudiant romain, mieux encore que ces vers d'une chasteté inquiète et indignée, atteste la pureté absolue de ses mœurs et de son cœur. Elle le montre absorbé dans l'étude de la logique, des mathématiques et des sciences physiques. Elle nous instruit même sur l'emploi des maigres subsides que l'écolier recevait de son père. Tous les *paoli* passent à l'achat de livres. Joachim suit avec avidité la vente des bibliothèques, pour enrichir celle de son père, et la sienne.

[1] C'est peut-être à la même époque qu'il convient de rapporter une autre épigramme sans date que nous avons trouvée aux archives de Carpineto :

CONTRE LES AIGUILLONS DE LA CHAIR.

Dum Venus impuro depascitur igne medullas
Me rigido pulex cuspide torva ferit.
Quid nunc delicias carnis Venerisque furores
Hic queat exiguus vincere forte dolor?
Sic res eveniunt : toties quod lumine mentis
Vix potui, pulex hoc modo inepta potest.

Qu'il est heureux d'acquérir pour 45 baïoques (45 sous) un traité de Cancellieri sur les *cloches, les clochers et les horloges!* ouvrage précieux pour le colonel, qui avait fait du son des cloches de Carpineto un objet d'études et de méditations! Il est triomphant, lorsqu'au bout de l'année il annonce que sa bibliothèque s'est enrichie de vingt volumes.

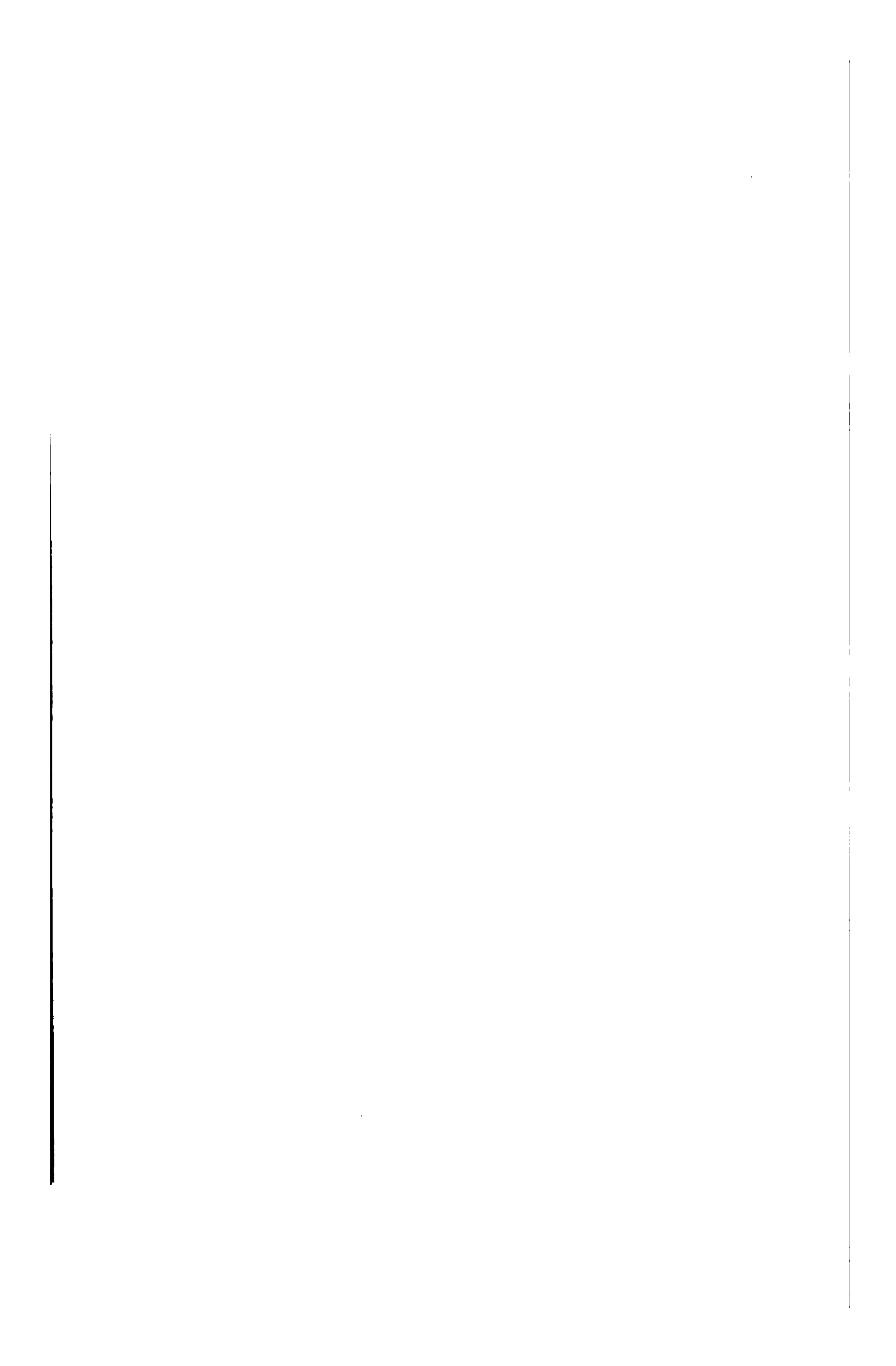
« Mon esprit est tourné vers les plus ardus calculs des mathématiques, écrit-il en 1828, et vers l'étude des lois que la sagesse divine a établies sur les corps et sur le monde physique. En chimie, j'observe les phénomènes de la nature; en astronomie, je mesure les distances des planètes et du disque solaire, ou bien j'admire la grandeur de leur orbe et la majesté de leur régulière évolution. Telle est ma vie, dans un cercle restreint d'amis de choix. »

La part faite au plaisir dans cette vie studieuse, c'est la lecture des journaux dans un café du Corso; c'est par hasard une promenade à Fiumicino, à l'embouchure du Tibre, en compagnie de la vieille marquise Muti, et de ses amis, avec repas somptueux de dix plats « sans compter les pâtisseries, *rossoli*, café, etc. » Le tout, voyage compris, pour la modeste somme de treize *paoli!* Dès son adolescence, Joachim Pecci sait compter.

Hors des études, rien ne l'intéresse que la politique. Il transmet à son oncle, en villégiature à Carpineto, les nouvelles de la guerre d'Orient, qui devait, en 1828, aboutir à l'indépendance de la Grèce. Il retarde ses vacances pour n'être pas distrait par les « dissipations de Carpineto », de la grande thèse philosophique qu'il



Inscription gravée par la main de l'abbé Pecci, en 1833.



prépare pour les premiers jours de l'année scolaire, épreuve qui, dit-il, « rapportera grand honneur et dignité à l'argumentateur et à sa famille, s'il y réussit ». Dès lors, toutes les lettres du jeune étudiant établissent qu'il se croit spécialement chargé de la mission providentielle d'ajouter un nouvel éclat à celui de ses ancêtres. Il sait que ses frères aînés ont préféré la médiocrité peu dorée de l'existence seigneuriale à Carpineto. Son frère Joseph s'est donné à la Compagnie de Jésus. Qui fera briller le nom de Pecci, sinon lui-même ? Il y travaille de tout cœur.

Quel tressaillement intime il avait éprouvé en 1825, l'année du jubilé, lorsque son mérite le désigna pour faire partie d'une députation des élèves du Collège Romain auprès du pape Léon XII, et pour prendre la parole au nom de ses camarades ! Le futur Léon XIII complimentant Léon XII et recevant les caresses du Pape, quel honneur pour la famille !

C'est également le même sentiment qui le porta, quelques années plus tard, à employer ses vacances à composer le texte et à graver de sa propre main sur le marbre les lettres d'une pierre commémorative qu'on voit encore en la chapelle de l'Annonciation près Carpineto. Voici la copie de l'inscription dont nous donnons d'autre part le fac-similé :

Mariæ. Sanctæ.
Deiparæ. ab angelo. salutatæ.
Aedem. quæ. posita. inferius. secus. fontem.
Eminere. olim. minus. poterat.

Cajetanus. Pasqualius.
Aere. a. Carpinetensibus. conlato.
Fundo. a. gente. Peccia. tributo.
In. elatiori. ameniorique. heic. loco. extruxit.
Anno. S. R. MDCCLXXXVI.

C'était alors sur le marbre que sa main juvénile voulait exalter à perpétuité le nom de la « gens Peccia ». Ce nom, il l'a inscrit de manière plus solennelle et plus durable sur les tablettes de l'histoire.

L'hiver de 1829 fit à Rome nombre de victimes et l'année s'ouvrit par une de ces séries ternaires de morts cardinalices qui sont proverbiales dans la ville pontificale.

Trois cardinaux, les Em^mes Spina, Cavalchini, Marazzani, puis le général des jésuites, avaient, comme pour une procession funèbre, précédé dans la tombe le pape Léon XII, que devait bientôt suivre, à quelques jours d'intervalle le banquier auvergnat Torlogne, créé prince Torlonia par Pie VII, l'argentier du trésor pontifical.

Ce financier avait, à secourir la détresse du Saint-Siège, gagné autant de millions, de villas, de palais, de titres et d'honneurs, que le népotisme en avait jadis conféré aux neveux de Papes. Tous ces morts semblaient faire escorte au Souverain Pontife. Joachim Pecci fut vivement ému de l'événement. Il professait pour ce Souverain une tendre vénération en mémoire de l'honneur qu'il avait eu de le haranguer en 1825. Il s'est souvenu de cette rencontre, si mémorable de son adolescence, en prenant pour nom pontifical celui du pre-

mier Pape dont il eût baisé le pied et la main. En outre, il allait assister à un Conclave. Pie VII était mort pendant le temps que Joachim étudiait à Viterbe, et alors il était trop jeune pour prendre intérêt aux cérémonies et aux intrigues qui accompagnent la disparition des chefs de l'Eglise. A présent, initié aux mystères du monde romain, à la connaissance des hommes et des partis, il allait observer et comprendre les négociations compliquées qui aboutissent à l'élection d'un Pape. C'est à l'âge de dix-neuf ans qu'il reçut cette première leçon de stratégie conclaviste.

Léon XII avait recueilli tranquillement l'héritage du Pontife tribulé et martyr, Pie VII. Les peuples se reposaient des rudes secousses de l'épopée napoléonienne. Les gouvernements s'étaient organisés en une Sainte-Alliance de sauvegarde mutuelle, dont Alexandre Ier était le cœur et Metternich le cerveau. La Papauté n'avait alors rien à craindre. La Sainte-Alliance disposait d'une police armée, toujours prête au service de l'absolutisme et qui avait fait ses preuves, sous l'uniforme autrichien, dans le royaume de Naples, sous l'uniforme français, dans le royaume d'Espagne.

En France, la politique du Saint-Siège était exposée aux mêmes difficultés que celle du roi Charles X ; car le catholicisme, comme le royalisme, avait ses ultras. Mais il était plus aisé pour le Pape de réprimer les excès d'un zèle intempérant, que de résister aux brutalités d'un despote jacobin.

Les ordonnances du 16 juin 1828, imposées par le ministère modéré Martignac au vieux roi de France,

avaient soulevé une sorte d'insurrection épiscopale, que Léon XII dut apaiser, sur les conseils de Chateaubriand, ambassadeur à Rome, au moyen d'une lettre du secrétaire d'État Bernetti.

Il y avait bien aussi Lamennais, dont le théocratisme exagéré prêchait dès lors le divorce absolu entre le trône et l'autel. Léon XII avait été sollicité de condamner expressément ses hardiesses novatrices, mais il s'était dérobé à l'invitation. Qui succéderait à ce Pontife prudent ?

Joachim Pecci adresse à ses parents de Carpineto une sorte de journal épistolaire, où il relate fort exactement les cérémonies officielles, les impressions populaires, les bruits d'antichambre, les spectacles de la rue. Mais il s'abstient d'indiquer la moindre préférence et de prendre parti entre les factions. Le colonel semblait tenir pour l'Em^{n.e} de Gregorio, et le jeune correspondant détaille ses chances. Quant à lui, on devine qu'il eût accueilli avec joie la nomination du cardinal Pacca, ancien ministre de Pie VII ; mais il constate, sans aucun regret apparent, la perte de ses espérances.

Au reste, jamais Conclave n'offrit moindre intérêt. Il n'y avait pas de courants contraires d'opinions, pas de graves difficultés à résoudre. On discutait sur des nuances et des noms. On comprend mal pourquoi Chateaubriand, l'illustre ambassadeur de France, s'est attribué une si grande part dans l'élévation de Castiglioni. Les contemporains estiment grandes et émouvantes de très petites choses dont l'histoire a peu de souci. C'étaient alors des coteries et non des partis qui s'agitaient autour

de la tiare vacante; mais les coteries sont parfois plus bruyantes que les partis.

On dit que le cardinal Albani, ne pouvant obtenir la tiare, fit des prodiges pour assurer le triomphe de Pie VIII. Tant d'astuce aboutit à un pontificat provisoire, dont les annales de l'Église font à peine mention. Albani, contre lequel Chateaubriand avait tant intrigué, y gagna la secrétairerie d'État, c'est-à-dire la réalité du pouvoir.

Les lettres de Joachim Pecci nous décrivent les incidents de l'agonie et de la mort de Léon XII, les magnificences de son catafalque exécuté dans Saint-Pierre sur les dessins de l'architecte Valadier, formant Contraste avec la modeste épitaphe rédigée par le mort lui-même : « Ci-gît le moindre des pontifes ». Ces lettres nous relatent la popularité du camerlingue Galeffi, les rumeurs de complot le jour de l'entrée solennelle au Conclave, avec une pointe de raillerie sur la prudence des cinq cardinaux qui se firent transporter à part.

Comme toujours, Rome était inondée de satires sur le défunt Pape. *Cuinam pepercit lingua illa romana?* répète Joachim après Tertullien. Le futur Pontife regrette seulement qu'on ne puisse pas se procurer plus aisément ces malicieuses pasquinades.

Enfin, Castiglioni de Cingoli est élu sous le nom de Pie-VIII. Cet événement n'inspire à l'étudiant romain d'autre sentiment que le *gaudium magnum* qu'eût apporté l'élection de n'importe qui. A signaler pourtant la fin de la lettre à Jean-Baptiste, annonçant le dénouement du Conclave :

« Ainsi vont les choses, mon cher Titta. A présent je voudrais savoir quelle impression cette élection a faite sur votre esprit et sur celui de papa qui rêvait d'avoir pour Pape le cardinal de Gregorio. Je serais curieux de l'apprendre. Ici, à vrai dire, comme c'en fut toujours la coutume, le flot du populaire ondoie en deux sens : ce Pape plaît aux uns, déplaît aux autres. Les politiques se contristent, doutant toujours d'une bonne organisation dans l'État pontifical, et les érudits exaltent la doctrine de ce Pape et son grand savoir. Le peuple, toujours insensé et inconstant, s'applaudit et se flatte d'un bonheur que jamais peut-être il n'aura.

« *En général, cependant, le Pape plaît. Il a le cou de travers, et semble danser quand il marche.* »

Joachim Pecci n'excelle-t-il pas dans l'art si difficile des portraits en deux coups de plume ? Mais, au milieu de tous ces événements, il n'oublie pas la gloire de la *casa*, l'intérêt de la *gens Peccia*.

« Je crois avoir entendu dire que ce Castiglioni, étant vicaire général sous M[gr] Devoti, évêque d'Anagni, était descendu chez nous à Carpineto. Si on en était certain, ce serait une occasion favorable pour inscrire sur les murs de notre maison un si heureux événement. »

De plus précieuses inscriptions étaient réservées à la maison de Carpineto. On chercherait vainement dans cette correspondance du jeune abbé aucune trace de partialité. Ses lettres sont des chroniques. Il raconte ce qu'il voit, ce qu'il entend. Ainsi, c'est par ouï-dire (car, ajoute-t-il naïvement, la permission d'entrer n'était pas donnée à tout le monde) qu'il détaille les magnificences de la fête offerte par Chateaubriand à la grande-duchesse Hélène, dans la villa Médicis, alors siège de l'ambassade française. Il décrit avec la minutie d'un *reporter* con-

temporain l'ordre et la marche du cortège pontifical pour la prise de possession du siège épiscopal de Rome à Saint-Jean de Latran. Pie VIII avait choisi, pour cette solennité, la date du 24 mai, quinzième anniversaire de la rentrée de Pie VII en ses États. Joachim Pecci n'omet aucun nom propre, aucun carrosse, aucun détachement de palefreniers ou de cavaliers. Il n'agrémente le récit d'aucun détail pittoresque, d'aucun développement de style. Ses lettres ont l'exactitude et la sécheresse d'un rapport. Elles nous montrent un esprit précis, un peu froid, solide et pratique. Il ne sacrifiait aux Grâces que dans son commerce avec la Muse latine ; encore les Grâces auxquelles il donne son encens nous paraissent-elles d'une élégance un peu frêle. Ce ne sont pas les robustes et opulentes beautés dont les artistes de la Renaissance ont étalé les charmes. Elles ressemblent plutôt à ces discrètes figures de l'art attique dont la beauté réside dans la sobre précision des contours. Joachim Pecci compose des épigrammes dans la manière d'Horace, de Martial, de Catulle. Il enfourche rarement le Pégase lyrique. Ses vers brillent par la perfection de la forme, par la justesse et l'harmonie des termes, par la concision du trait. Ce sont délassements de lettré et d'homme d'affaires.

Le voisinage de Chateaubriand, l'éclosion luxuriante du romantisme français, n'ont étendu aucune contagion sur cet adolescent, tout imbu de latinité classique et de théologie traditionnelle, tout pénétré de l'ambition d'aller au but par les voies les plus rapides et les plus sûres.

Tandis qu'il regarde d'un œil curieux le spectacle du

Conclave, de l'intronisation d'un nouveau Pontife, il poursuit avec âpreté ses études. Il remporte un double prix de théologie dogmatique. Il prépare l'argumentation solennelle qui fera honneur à la famille. Il s'occupe surtout de profiter du nouveau règne pour se ménager des protecteurs utiles. C'est ainsi qu'il cultive l'amitié de Mgr Nicolaï et de Mgr Sala qui va faire partie de la première promotion cardinalice de Pie VIII.

Mgr Nicolaï lui donne le conseil décisif qui détermine l'objet de ses efforts et la direction de sa vie :

« Il veut que je continue deux ans encore, au moins, l'étude de la théologie, écrit-il à son père, le 13 décembre 1829 ; après quoi, il se promet de me faire obtenir tout ce qu'on peut désirer. Toutefois, il a ajouté que, dès maintenant, il faudrait commencer à penser et à régler le nécesaire pour ma présentation, au terme de ces deux ou trois années, à l'Académie noble. De mon côté, je me suis vivement recommandé à lui, le priant de ne point m'oublier, et de croire que *les dépenses ne doivent compter pour rien, quand il s'agit de l'honneur d'une famille, et de l'avantage de ses enfants.* »

Joachim soutint, non sans gloire, son argumentation publique le 18 août 1830, peu de jours après la Révolution en France. Il raconte les épisodes de cette joute, qui dura deux heures, avec une simplicité et une modestie qui font autant d'honneur à son caractère que le succès faisait honneur à son talent. Il soutint avec énergie la saine doctrine sur l'Extrême-Onction et le Trésor des Indulgences. « Je sais, dit-il, que mes supérieurs ont été contents, et ils m'ont dit que la chose avait mieux marché qu'on ne s'y attendait. »

Mais, tandis qu'il fourbissait ses armes pour ce mémo-

rable tournoi, il avait trouvé le temps d'envoyer à Carpineto le récit des événements de France, et sa lettre est fort curieuse. La voici :

« Il faut que vous sachiez que, le 25 juillet, le Roi, par une ordonnance royale, avait dissous la Chambre des députés nouvellement réélue. Non content de ce coup, il supprima encore dans le royaume la liberté de la presse, et enfin publia divers décrets qui tendaient tous manifestement à irriter le parti libéral dont la majorité prévalait. Il faut rapporter à ces Ordonnances l'origine des nombreux soulèvements populaires qui se sont manifestés sur divers points du royaume. Mais les désordres les plus tragiques sont ceux dont Paris a été le théâtre. Les hôtels des ministres ont été assaillis, entre autre celui de M. de Polignac. Devant les Tuileries s'est engagé un fier combat, entre les insurgés appartenant au peuple, et la garde des *carabiniers et des Suisses* (*sic*). On dit que le nombre des morts et des blessés s'élève à 15.000 à peu près. Le peuple francais est en pleine révolution. On a incendié les casernes des soldats fidèles au roi, et celui-ci, ajoute-t-on, a dû se retirer à Saint-Cloud [1] avec sa garde... Le Gouvernement (pontifical) a prohibé la distribution des divers journaux français.

« ..... On dit que notre bon Pie VIII a aussitôt pleuré, et qu'il pleure encore à chaque instant, sur les malheurs de la France. »

Comme on le voit, nulle appréciation, nulle prévision sur la portée d'une révolution qui allait bouleverser l'Europe entière. Tout au plus entrevoit-on, entre les lignes, un blâme discret pour l'imprudence provocatrice de Charles X, et une compassion aux larmes intarissables du « bon » Pie VIII.

Joachim applaudit ensuite au discours que Chateaubriand, rappelé de Rome, a prononcé devant la Chambre des pairs, le 7 août 1830.

[1] C'est à Rambouillet, que veut dire le jeune historiographe.

Il n'est pas aisé de démêler encore quelles sont les préférences politiques de l'étudiant studieux, du théologien déjà savant.

Pendant les vacances de cette année, il a réclamé la protection de l'évêque de Ferentino pour obtenir la *commende* d'un canonicat vacant à Anagni. La *commende* lui échappa et fut dévolue à Carlo Gigli. Il en montre quelque déplaisir; s'il avait obtenu le canonicat, sans doute il fût parvenu, comme son concurrent plus heureux, à l'évêché de Tivoli! Qui n'a rencontré de tels carrefours en son existence? Combien de fois a-t-on choisi la bonne route, seulement parce que l'autre était barrée? Mais qui peut aussi affirmer, à la fin de ses jours, que telle route valait mieux?

Déjà nous voyons ce jeune homme de vingt ans marcher résolument vers le succès, et ne négliger aucun appui. Il se fait recommander au cardinal Pacca par M[gr] Nicolaï, et à M[gr] Sala, son protecteur décisif, par le cardinal Pacca. Le choix des protecteurs, c'est la première condition de réussite dans la carrière romaine.

Un chagrin apporta une cruelle distraction aux soucis ambitieux de Joachim. Son jeune frère Ferdinand, âgé de dix-neuf ans, était venu achever ses études à Rome, tandis que Joseph Pecci, le jésuite, après avoir enseigné la rhétorique à Modène, venait suivre les cours de philosophie au Collège Romain. Les trois frères se trouvaient donc réunis, lorsqu'une fièvre maligne saisit le plus jeune, au palais Muti. Après une courte et cruelle maladie, il expira entre les bras de l'oncle Antoine et de Joachim.

Celui-ci annonce le fatal événement à son frère Titta par une lettre où les gémissements sont interrompus par des textes réconfortants de Chrysostome et de saint Ambroise. Cette lettre est écrite dans la manière des consolations antiques. Aux profanes, elle semblera un peu apprêtée et doctorale. Mais n'est-ce pas naturellement dans la méditation des Pères de l'Église qu'un jeune ecclésiastique devait chercher l'allègement d'une douleur aiguë, et n'est-ce pas la religion qui offre le remède au désespoir ? Après l'enterrement de Ferdinand, Joachim fit une retraite de neuf jours à Saints-Jean-et-Paul.

En même temps qu'il communiquait à Jean-Baptiste cette funèbre nouvelle, n'oubliant pas son rôle de chroniqueur attitré de la famille, Joachim lui apprenait la mort de Pie VIII, dans une sorte de post-scriptum conçu en ces termes :

« Les novendiales ont été célébrées, et les cardinaux entrent aujourd'hui en Conclave. Hier on disait qu'ils n'iraient pas en procession, de Saint-Silvestre au Quirinal, selon l'usage. Au matin d'une détermination si extraordinaire, les uns la mettaient sur le compte du temps toujours pluvieux, les autres prétextaient la découverte d'un complot tendant à troubler dans Rome la situation politique actuelle. Le fils d'Hortense et de Jérôme Bonaparte[1], le garde-noble Troïli, Ernest Gozzano et beaucoup de Français sont donnés par tout le monde comme les auteurs du complot ; mais à l'instant, je viens d'apprendre que ce bruit est faux. Les cardinaux entreront processionnellement en Conclave, comme c'est l'habitude. »

Le colonel Pecci avait parié que le pape Pie VIII ne

[1] Joachim confond Jérôme, ancien roi de Westphalie, avec Louis, ancien roi de Hollande.

vivrait pas un an. Il perdit son pari, car le pontificat avait duré vingt mois et demi. Mais, pendant ce court espace de temps, que de changements en Europe et dans les États pontificaux! La monarchie légitime venait d'être emportée en France par un mouvement populaire. C'en était fait de la Sainte-Alliance. En tous pays frémissaient les passions révolutionnaires, éclataient les complots; le principe des nationalités, prêché dans les sociétés secrètes, commençait à être défini dans la conscience des peuples, et battait en brèche l'antique principe de la souveraineté patrimoniale. Les traités de Vienne, déjà entamés par la proclamation de l'indépendance hellénique, allaient être déchirés en Flandre, attaqués partout. Or, c'est en vertu de ces traités que le pouvoir temporel du Saint-Siège avait été rétabli, et que l'intégrité des États de l'Église était garantie.

Alexandre I[er] de Russie était mort en 1825; Metternich veillait encore. Mais, il ne disposait plus d'une gendarmerie internationale pour faire respecter l'ordre public, dont il s'était proclamé le fondateur et le gardien. Il ne pouvait songer ni à intervenir en France ni à faire intervenir la France, et sa police européenne était réduite aux seules forces de l'Autriche. L'occupation française d'Ancone allait être une garantie prise par la Révolution, couronnée en la personne de Louis-Philippe, contre l'absolutisme de la Sainte-Alliance.

Le roi des Français, issu d'une émeute, chercha tout d'abord à se faire pardonner son usurpation. Son premier acte fut de négocier auprès du Saint-Siège, et il obtint de Pie VIII, malgré les larmes que le Pontife

avait versées sur la chute de Charles X, une reconnaissance implicite, sous la forme d'un ordre donné au clergé français de prêter serment de fidélité au nouveau régime.

Nous étions donc bien loin, à la mort de Pie VIII, de la tranquillité apparente du précédent Conclave. Les cardinaux devaient pourvoir à la vacance du Saint-Siège dans les circonstances les plus difficiles. Il ne s'agissait plus d'un Pontificat provisoire, auquel pouvait suffire la caducité d'un savant et d'un théologien. Il convenait de donner à l'Église un chef, dont la main fût à la fois ferme et prudente. Toute l'Europe avait les yeux fixés sur le Quirinal, au moment où le Sénat sacré entrait en délibération. Les influences extérieures et les partis romains allaient se livrer une longue bataille.

Beau sujet d'observation pour l'étudiant du Collège Romain, parvenu à l'âge viril, dont l'esprit s'était affiné par l'étude de l'histoire ecclésiastique, par la science philosophique et théologique! L'heure décisive du choix de la carrière approchait pour lui. Son avenir allait dépendre du nouveau Pape et de ses ministres.

CHAPITRE IV

DÉBUTS DE CARRIÈRE

(1830-1837)

Conclave de Grégoire XVI. — Influence dominante de Metternich. — Soulèvement des Romagnes. — Enthousiasme de Joachim pour le nouveau Pape. — Ses opinions se dessinent. — « Nos frères les Autrichiens. » — Indispositions alarmantes. — Élégie sur la mort prochaine. — Berger d'Arcadie. — Preuves de noblesse admises. — Entrée à l'Académie noble, succès universitaires. — Puissants protecteurs. — Portrait de dom Miguel. — Approche du choléra. — Mort du colonel Ludovic Pecci. — La nomination à la prélature. — *Ponent* du « Buon governo ». — La bienveillance de Grégoire XVI.

Le Conclave qui s'ouvrait, aux derniers jours de 1830, allait aboutir à un Pontificat de quinze ans. En cet espace de temps, Joachim Pecci parcourut tous les degrés de la carrière ecclésiastique, jusqu'au seuil du cardinalat. Car c'est la mort de Grégoire XVI qui retarda peut-être de quelques années la promotion, déjà certaine, du jeune évêque de Pérouse.

Le cardinal Albani avait été le grand électeur de Pie VIII. Cette fois, il appuyait la candidature de Pacca, l'ancien conseiller de Pie VII. Le jeune abbé Pecci ne dissimulait pas au début sa sympathie pour cet éminent et ferme administrateur. A Pacca, on opposait de Grego-

rio, le favori du colonel Pecci; mais le parti autrichien, c'est-à-dire le parti absolutiste, annonçait d'avance contre ce prélat l'*exclusive* de Metternich. On mit en avant le nom du cardinal Macchi, ancien nonce à Paris sous Charles X. Mais le cardinal français Isoard apporta au conclave une sorte de *veto* de Louis-Philippe, et l'abbé Pecci, le chroniqueur du Conclave en ses lettres à son frère Jean-Baptiste, s'en étonne avec quelque naïveté. Même opposition de l'Espagne contre le cardinal Giustiniani, et du roi de Naples contre le cardinal Zurla. Le Conclave traînait en longueur.

Il est évident que toutes ces exclusives, sauf celle de Louis-Philippe contre Macchi, étaient dues à l'action de Metternich sur les cours protégées par le gouvernement de Vienne. Metternich avait son candidat, le cardinal Mauro Cappellari, né à Bellune, en territoire vénitien, et devenu sujet de Sa Majesté Impériale Apostolique par l'annexion de la République aux États de l'Autriche. Le parti d'Albani fit valoir cet argument contre Cappellari par la bouche de Micara. Mais enfin la volonté du redoutable chancelier l'emporta. Albani, découragé, renonça à la lutte en faveur de Pacca, dans la soirée du 1er février 1831; le lendemain dans la matinée, Mauro Cappellari obtint trente voix, contre Pacca quatorze. C'était juste les deux tiers des suffrages exigés par les constitutions canoniques.

Mauro Cappellari, appartenant à l'ordre des Camaldules, avait été créé cardinal par Léon XII; il était, sous Pie VIII, préfet de la Propagande. Il avait soixante-six ans, lors de son élection. Le Conclave avait duré

cinquante jours. La grande science, la piété, la modestie du nouveau Pape, étaient universellement reconnues. Mais son extérieur sévère, la rigidité de ses manières, lui défendaient tout espoir de popularité, et l'intransigeance absolutiste de sa doctrine politique ne plaisait guère qu'à M. de Metternich. L'élection de Grégoire XVI était un défi porté par le chancelier autrichien aux soulèvements populaires qui, dans toute l'Europe, avaient suivi la révolution de Juillet en France.

Qu'en pensait le futur Pape Léon XIII? « Quoi qu'il en soit, écrit-il, le 4 février 1831, toutes les personnes sages et de bon sens ont dû applaudir à son élection, *par le seul fait qu'il devient le chef de l'Église.* » Ce n'était pas beaucoup se compromettre. Il fallait attendre, pour savoir s'il y avait d'autres motifs de joie, la reconstitution de la cour pontificale, cette pépinière de protecteurs.

La provocation contenue dans le choix de Grégoire XVI ne tarda pas à être relevée. Moins de huit jours après la clôture du Conclave, Bologne entrait en insurrection. Le pro-légat Clarelli se retirait à Florence. La sédition gagnait Forli, Ferrare, Ravenne, Pesaro, Ancone. Nulle part elle ne rencontra de résistance; il n'y eut pas d'effusion de sang.

A Rome, on était à la veille du carnaval. Les sociétés secrètes avaient organisé un complot, qui devait éclater à la faveur des mascarades, le samedi soir, le premier des jours gras à Rome. Tardivement informé, c'est seulement dans la journée que le gouvernement publia un édit interdisant les fêtes du carnaval. On garnit de

soldats et de gendarmes toutes les places avoisinant le Corso. Il n'y eut qu'une échauffourée sans importance, vers sept heures du soir. On enrôla une garde civique, et l'ordre ne fut plus troublé.

A la première nouvelle de la révolte des Romagnols, coïncidant avec celle des sujets de Modène et de Parme, Metternich, passant outre aux représentations de Louis-Philippe, envoya des troupes autrichiennes dans les Duchés, dans les Marches et les Légations. Grégoire XVI, en fidèle protégé, avait appelé lui-même cette intervention allemande.

Joachim Pecci applaudit de toutes ses forces. Ses opinions politiques osent maintenant s'affirmer. A cet égard sa lettre du 8 mars est fort intéressante :

« Hier 7 courant, on a affiché un avis du cardinal Bernetti, qui a dissipé toute crainte et répandu la joie et la jubilation dans Rome. Le secrétaire d'État y annonçait la marche des Autrichiens sur les provinces en révolte, et l'occupation des villes de Modène et de Parme par ces troupes. Le corps expéditionnaire qui se dirige vers Bologne comprend 16.000 hommes. Ce chiffre vous donnera à entendre que la question est résolue et que, sans qu'il soit besoin d'en venir aux mains, les provinces révoltées feront promptement leur soumission au souverain légitime... On ne sait pas encore à quelles conditions l'empereur d'Autriche *a daigné* envoyer ses troupes dans l'État pontical. La plus répandue dit que, grâce à un concordat, les Allemands occuperont pendant quatre ans les provinces en révolte, et que le gouvernement pontifical leur paiera la somme de six millions... Le Saint-Père s'est acquis une popularité sans exemple. Partout où il se transporte, accourt en foule la moitié du peuple de Rome ; et il est accueilli par les plus chaleureuses et les plus extraordinaires acclamations. Que Dieu nous conserve, de longues années, un si bon père et souverain ! »

L'enthousiasme de Joachim Pecci grandit encore le lendemain : « Qu'il vienne à présent Albani, qu'il vienne Pacca ou tout autre cardinal après eux : il faut que chacun s'obcurcisse et s'efface, en présence de *ce soleil resplendissant*. Déjà l'éclat de ses vertus, encore qu'il n'en soit qu'à l'aurore, *surpasse déjà non seulement la gloire de Pie VIII*, *mais encore celle de Léon XII.* »

Et quelques jours plus tard : « La fermeté du Pape et sa résolution déclarée de punir les rebelles avec toute la rigueur des lois, ont obtenu l'universelle approbation des gens de bien... »

Quant à l'attitude des Français, Joachim Pecci la blâme énergiquement :

« La France, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Rome M. de Saint-Aubin, a remis dans l'après-midi du 28, à la Secrétairerie d'État, une note que j'ai lue, dans laquelle cette nation proteste contre l'arrivée des Allemands en Italie, et où l'on ne craint pas d'appeler l'intervention des Autrichiens *une agression injuste*. Fort belle et superlativement concluante est la note écrite en réponse à celle-ci par le cardinal Bernetti : je l'a lue aussi avec un bien vif plaisir. »

Mais les assurances données par l'empereur de Russie et le roi de Prusse à Grégoire XVI consolent le jeune abbé de l'attitude révolutionnaire du roi des Français, et il termine : « Ainsi, voilà des nouvelles qui vous réjouiront. Elles sont, comme vous le voyez, fécondes pour l'avenir en événements que veuille le Ciel ne pas nous rendre funestes. En attendant, divertissez-vous. »

Ces lettres nous éclairent sur les opinions que profes-

sait alors l'élève des jésuites à Viterbe et au Collège Romain. Il ne se tient plus sur la réserve; il laisse éclater son amour pour Grégoire XVI, et son admiration sans bornes pour la politique de Metternich. Il s'élève même avec véhémence contre l'acte de clémence arraché au cardinal Benvenuti, légat *a latere* d'Ancone, qui avait accordé la grâce des insurgés : « Ainsi, dit-il, aucune punition ne pourrait châtier des sujets qui en ont mérité de si sévères! » Il espère bien que cet acte sera annulé! Ainsi Joachim Pecci prend alors position parmi les *ultras* ou *zelanti*. C'était alors l'opinion qu'il fallait avoir pour parvenir.

Le ministère Casimir-Perier avait succédé en France à celui de Laffitte. Le nouveau président du Conseil s'entendit avec les cours de Berlin, Pétersbourg et Vienne, pour mettre fin à l'occupation autrichienne dans les États Pontificaux, et pour imposer au gouvernement de Grégoire XVI des réformes intérieures qui rendissent improblables le retour d'émeutes et d'insurrections.

La retraite des troupes autrichiennes désole Joachim Pecci : « Cette nouvelle, écrit-il le 2 mai 1831, encore que déjà prévue, est, en elle-même, déplorable; car, abandonnés par les *frères allemands*, nous sommes exposés à redevenir victimes de quelque nouveau coup de main des rebelles. »

Le calme rétabli, l'étudiant romain retourne aux sujets habituels de ses préoccupations ; en premier lieu, les preuves de noblesse à fournir pour l'admission à l'Académie noble (nous avons traité ce sujet au premier chapitre de cet ouvrage) ; en second lieu, ses études théolo-

giques; en troisième lieu, les relations à nouer ou à entretenir avec les protecteurs; enfin, les fusils de chasse et le moyen de se procurer les huit ou neuf écus nécessaires pour l'acquisition d'une « belle, très belle arme à capsule dont Mgr Lunghi, son ami, veut se défaire, l'ayant payée seize écus! Occasion magnifique ». (Lettre du 5 juillet 1831, à son frère Jean-Baptiste.)

En l'été de cette année 1831, ses travaux furent retardés par d'assez graves indispositions : maux d'estomac, fièvre, grippe. Il faut sans doute rapporter à cette époque, et non comme le font les recueils à l'année 1830, la pièce de vers sur sa maladie, où Joachim pleure lui-même sur sa fin prochaine :

IN INVALETUDINE SUA

« Puber bis denos, Joachim, vix crescis in annos;
Morborum heu quanta vi, miser, obrueris!
Juverit hos fando tristes memorare dolores.
Et vitæ ærumnas dicere carminibus.
Nocte vigil, tarda componis membra quiete,
Viribus effectis, esca nec ulla levat
Languentem stomachum : depresso lumine ocelli
Caligant; ictum sæpe dolore caput.
Mox gelida arentes misere depascitur artus
Febris edax; mox et torrida discruciat.
Jam macies vultu apparet, jam pectus anhelum est;
Deficis in toto corpore languidulus.
Quid tibi blandiris, longos quid prospicis annos?
Atropos horrendum mortis adurget iter. »
Tunc ego : « Non trepida frangar formidine; mortem,
Dum properat, fortis, lætus et opperiar.

Non me labentis pertentant gaudia vitæ.
Æternis inhians, nil peritura moror.
Attingens patriam, felix erit advena, felix
Si valet ad portum ducere nauta ratem[1]. »

Grâce à Dieu, la robuste constitution du jeune homme triompha de ces indispositions, et à l'heure où nous écrivons, soixante-sept ans après cette élégie funèbre, Léon XIII, presque nonagénaire, lance un défi à la mort.

Toujours impatient de parvenir, l'abbé Pecçi s'afflige de n'avoir pas obtenu la charge de coadjuteur de Mgr Lanza, chanoine de Sainte-Marie Majeure. Il se réconforte, grâce à sa nomination de « Berger d'Arcadie[2] ».

[1] SUR SA MALADIE. — « C'est à peine, Joachim, si tu touches à ta vingtième année; hélas! quels maux violents t'assaillent! Cela te soulagera de raconter ces affreuses douleurs et de décrire en un poème les souffrances de ta vie. La nuit, tu veilles; un repos tardif détend tes membres; tes forces sont épuisées; aucune nourriture n'apaise ton estomac paresseux. Tes yeux où la lumière s'éteint, s'obscurcissent; ta tête est souvent tourmentée de douleurs. Tantôt, glacée et dévorante, la fièvre ronge misérablement ton corps; tantôt brûlante, elle le torture. Déjà la maigreur apparait sur ton visage: déjà ta poitrine est haletante. Tu défailles, languissant en tout ton être. Pourquoi te flatter? Pourquoi prévoir de longues années? Atropos te presse sur l'horrible route de la mort. » Alors moi: « Je ne me laisserai pas briser par la crainte et l'épouvante. La mort qui se hâte, je l'attendrai brave et joyeux. Les joies d'une vie qui décline ne me tentent pas. J'aspire à l'éternité; je ne m'attarde pas aux biens périssables. Lorsqu'il atteindra sa patrie, le voyageur sera heureux, heureux le nautonnier s'il peut conduire sa barque au port. »

[2] Presque tout le monde sait que l'Académie des Arcades fut fondée à Rome en 1690, par Crescimembi, afin, suivant la pensée du créateur, « de ramener le bon goût et le naturel ». Crescimembi en donna l'exemple en affublant ses confrères de noms de bergers, et en prenant lui-même le sobriquet d'Alphésibée. Le nombre des bergers d'Arcadie est illimité; les bergères sont aussi admises dans les bosquets de la docte compagnie; les diplômes sont à la disposition de quiconque, présenté par un Arcadien, consent à en acquitter le prix: cinquante francs. En 1883, à Rome, j'ai assisté à

« C'est, dit-il, une promotion qui me fait honneur et qui était nécessaire pour poursuivre la carrière où je commence à essayer les premiers pas. » Il reçut le nom de « Neander Eracleus ».

L'occupation d'Ancône par les troupes françaises, événement accompli au grand déplaisir de Joachim, qui préfère décidément les Autrichiens, l'espérance que la flotte anglaise, envoyée de Malte, saura déjouer les « menées des Français », les appréciations sur les divers ouvrages contemporains, entre autres sur celui de Belcastel « dont saura reconnaître les défauts quiconque n'est pas imbu des idées gallicanes », remplissent la correspondance de cette époque. A noter surtout la lettre du 26 mars, relative à la conduite des Français dans Ancône :

« Le Pape proteste ; les Français ne l'écoutent pas et font, à qui mieux mieux, main basse sur les droits sacrés de la souveraineté pontificale. Cet enragé Sercognani, l'un des rares exempts de l'amnistie accordée l'année dernière par le Pape, va se promenant dans Ancône au bras du général Cubière[1]. Par

une promotion en masse de pasteurs. Cent « patrons chrétiens », sous la conduite du cardinal Langénieux, étaient venus en pèlerinage. L'Académie leur avait ouvert toute grandes ses bergeries. Au banquet d'adieu, chacun des convives trouva sous sa serviette un diplôme à son nom, lui conférant un nom emprunté à Théocrite et à Virgile. La joie fut grande parmi tous ces nouveaux gardiens de brebis. Elle diminua fort, lorsqu'au dessert, le secrétaire des Arcadiens présenta une petite note globale à payer de 5.000 francs. On transigea, je crois, pour 500 francs. C'était acheter pour rien des honneurs auxquels l'abbé Pecci attachait tant de prix en 1832.

[1] Quarante ans plus tard, on a pu voir dans Pérouse, non pas un « enragé » exempt de l'amnistie, mais un cardinal archevêque se promener, bras dessus, bras dessous, avec le général Carini, ancien garibaldien, gouverneur militaire d'une ville pontificale occupée par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel. Nous rendrons plus

ordre des autorités militaires françaises, les théâtres ont été rouverts, encore que nous soyons en carême et que le cardinal Membrini s'y soit opposé formellement. Un dimanche, en plein, jour, une bande de soldats français s'étant masquée, a parcouru bruyamment toute la ville, le drapeau tricolore déployé, chantant des couplets révolutionnaires. S'arrêtant devant une église, où l'on célébrait l'office divin, ils se sont mis à danser et à insulter ainsi manifestement les choses les plus sacrées de notre religion... Je vous mande le très intéressant discours prononcé par Casimir Périer à la Chambre des députés. Le fait est que, par leurs actes, les Français sont en opposition avec eux-mêmes, quand ils disent qu'ils ont été envoyés ici pour protéger le Pape et sa souveraineté. S'ils étaient venus pour fomenter une révolte, s'y seraient-ils pris autrement? »

Tandis que le jeune abbé s'enflamme ainsi pour la politique, un événement décisif pour sa carrière s'accomplit.

Enfin, la Congrégation a rendu son arrêt. L'abbé Joachim Pecci est admis parmi les nobles d'Anagni, et Mgr Piccioni en fait part en ces termes, le 28 juin 1823, au colonel Ludovic Pecci :

« Mon cher colonel,

Vous voilà compris au nombre des étoiles du firmament d'Anagni. Nous, pauvres insectes, nous bénéficierons de vos effluves. Carpineto devient une planète illuminée par vos rayons. »

Le 15 novembre, Joachim Pecci faisait son entrée officielle dans l'antichambre des grandes carrières ecclésiastiques. Il occupait un fort bon logement à l'Académie des nobles, présidée par Mgr Sinibaldi.

tard raison de cette apparente anomalie. Mais, en 1832, Joachim Pecci était un tout jeune homme, aux opinions absolues. En 1875, c'était un homme mûr, instruit par la pratique des grandes affaires, à respecter les hommes, sans renoncer à la fidélité aux causes.

Il se répand alors un peu dans le monde, surtout chez ses protecteurs, notamment Mgr Nicolaï, dont il attend la prochaine promotion au cardinalat, et chez le cardinal Pacca. Il est présenté au Pape, qui s'est informé minutieusement de ses projets d'avenir. Il prépare une argumentation sur toute la théologie, en présence du Souverain Pontife. « Ce serait, dit-il, une grande et belle chose. Mais elle me semble malaisée, et m'intimide fort. Il faut mener cela à bonne fin, pour mon honneur et pour celui de la famille. » C'est pendant les vacances de l'année 1833, qu'il grave lui-même l'inscription que nous avons mentionnée plus haut, pour le sanctuaire de l'Annonciation.

Le jour de l'argumentation solennelle approche. Il convient d'en offrir la dédicace au Pape. Et la dépense sera considérable : sept cents écus et plus ! « Mais la chose vaut le sacrifice ; elle changerait ma position complètement d'aspect. On convoquerait *de droit* tout le Sacré Collège et la population aussi, pour m'entendre. Ce premier pas m'ouvrira une bien lumineuse carrière. »

Un violent mal de gorge qui menace de devenir chronique, ajourne la solennité. Joachim Pecci fait des cures assidues de grand air, soit au villino de Tivoli qui est le séjour d'été des élèves de l'Académie noble, soit à Carpineto, soit à Maenza. Il visite ses amis, fréquente les prélats, et, en fin de villégiature, reçoit de l'évêque de Ferentino, les quatre ordres mineurs, le dimanche 12 octobre 1834. Le lendemain de cette cérémonie, après avoir passé la nuit dans une diligence, il assiste à une délicieuse fête donnée par la princesse Borghèse sur

« le lac Supérieur » et « au camp de Sienne », dans leur fameuse villa, près de la porte du Peuple. Il prend plaisir à la musique des quatre orchestres, au chant des acteurs et des actrices de théâtre, aux voyages incessants des deux barques galamment décorées qui, sur les eaux du lac artificiel, portent les invités à la petite île et au *tempietto* où se tiennent le prince et la princesse.

Son âme de vingt-quatre ans goûte, sans réserve, les charmes de ces fêtes merveilleuses que font incomparables la magnificence du goût italien et la radieuse splendeur des nuits romaines.

Cependant il s'intéresse encore aux choses de la politique. Il gémit sur les ruines de la légitimité dans la péninsule Ibérique. Don Miguel et don Carlos, les deux rois suivant son cœur, sont en fuite, « et voici, dit-il avec amertume, l'Espagne et le Portugal sous le régime constitutionnel ! » Dom Miguel se réfugia à Rome au palais Marescotti. Le maître peintre lui consacre un de ces brefs portraits à la pointe sèche, dont il a le secret : « C'est un homme fort laid de figure. Taille courte, front ridé, cheveux très noirs, yeux vifs, barbe épaisse, et longues moustaches. Tel est ce don Miguel ». C'est ainsi que de très purs principes se sont trouvés souvent incarnés dans des formes très disgracieuses.

Plusieurs soucis viennent presque simultanément troubler la vie à la fois studieuse et aristocratique de l'élève de l'Académie noble.

En même temps que son plus zélé protecteur Mgr Nicolaï entre en agonie, un courrier vient en toute hâte chercher à Rome le docteur Cavallini, pour secourir le

colonel Pecci gravement malade. Ce n'est encore qu'une alerte. Bientôt le malade se rend lui-même à Rome pour rassurer ses deux enfants, le jésuite Joseph et l'abbé Joachim. Mais, après deux mois de séjour, il retourne languissant à Carpineto. La catastrophe est ajournée pour quelques mois ; une inquiétude reste au cœur des deux jeunes gens.

Puis, c'est le choléra qui fait le siège des États romains. Le fléau est d'abord confiné dans Ancône et dans quelques villages d'alentour où l'ont propagé les familles qui s'y sont réfugiées. A Rome, on commence à procéder aux mesures sanitaires et aux expiations religieuses. On installe un lazaret hors de la porte du Peuple ; on ferme la ville aux fuyards d'Ancône. On célèbre avec une solennité inaccoutumée les fêtes de la Nativité dans la basilique Libérienne de Sainte-Marie Majeure. Joachim Pecci songe lui-même à abandonner la capitale. « Le meilleur abri serait certainement pour nous le Casino de Carpineto » (8 juin 1835). « J'ai le désir de rejoindre bientôt la famille, en raison même du choléra et pour le fuir le plus qu'il me sera possible » (27 août 1835).

Mais ses études le retiennent, il a soutenu devant cinq cardinaux, dont l'Eminentissime Sala, auquel il tâche particulièrement de plaire, une dissertation académique. Une thèse de droit ecclésiastique sur « l'appel immédiat à la personne du Souverain Pontife », lui a valu de l'Union de Saint-Paul un prix de trente sequins.

D'ailleurs, le choléra ne fait pas de progrès. Les vacances de cette année 1835, à Carpineto, sont paisibles. Au retour, nouvelle argumentation publique pré-

sidée par le cardinal Sala, qui devient le protecteur déclaré : « Sala est un cardinal de grande valeur ; je me suis acquis un protecteur puissant. »

Puis, les nouvelles de Carpineto redeviennent alarmantes. « Frère chéri, écrit-il à Jean-Baptiste le 4 avril 1835, quel que soit l'état de papa, je n'ai qu'une réflexion à vous faire : que votre première pensée soit pour l'âme ! N'épargnez aucun soin pour que l'âme de notre père soit sauvée. »

Le malheur tant redouté est survenu quelques jours plus tard, le 27 avril. Le colonel Pecci s'est éteint dans les bras de ses deux fils aînés Charles et Jean-Baptiste, et de ses filles Marie-Anne Pecci et Catherine Lolli, à l'âge de soixante-huit ans. On l'enterra à l'église franciscaine de San Pietro.

Comme pour la mort de son jeune frère, Joachim cherche des consolations dans la religion : « Après que le sentiment de la nature aura pleinement donné toute son expression, la voix de la raison ne pourra-t-elle prévaloir ? Celle-ci nous apprend que tel est le destin de quiconque vit en ce monde, et que de bien courte durée est le pèlerinage en cette vie, même des personnes qui nous sont les plus chères. Ensuite la religion, oui la religion, nous a parlé plus éloquemment encore. En une si douloureuse circonstance, elle a essuyé nos larmes. »

Après de tristes vacances à Carpineto, au commencement de 1837, Joachim prend enfin un grand parti. Il décide, sur les conseils de ses protecteurs, les cardinaux Sala et Pacca, qu'il entrera dans la carrière de la

prélature. Il écrit à son frère aîné, Charles, dès lors chef de la famille :

Je ne doute pas que dans votre jugement et votre ardent désir de voir se maintenir le lustre de la famille, vous ne soyez pleinement satisfait de ma résolution. En outre, c'était un pas à faire, si nous ne voulions pas voir se perdre le fruit de cinq années d'Académie noble... Sa Sainteté daigna, le 6 courant, anniversaire de son couronnement, me compter au nombre de ses prélats, et m'a accordé la *mantelletta*.

Oh ! si papa était vivant, combien cette nouvelle le réjouirait ! Ainsi donc, me voilà dans une voie nouvelle où je chercherai de toutes mes forces à répondre aux désirs et aux vœux de la famille, en m'employant à tout ce qui peut lui valoir quelque gloire. »

Le nouveau prélat retourna habiter le vieux palais Muti, attendant un emploi effectif conforme à sa dignité ! Une place est vacante parmi les *Ponenti* ou rapporteurs du *Buon Governo* ou ministère de l'intérieur. Il la sollicite. Grâce au cardinal Sala, préfet de cette congrégation, il l'obtient.

Mgr Joachim Pecci a donc franchi le premier échelon, le plus difficile de tous. Muni de tous les grades et de tous les diplômes, brillant élève du Collège Romain, de la Sapience, de l'Académie noble, à l'âge de vingt-sept ans il a déjà fait apprécier en haut lieu la rectitude de ses opinions, la régularité de sa conduite, la solidité de sa piété, l'étendue de son savoir, et la correcte précision de son esprit. Sorti d'une bonne noblesse de campagne, où la fidélité au gouvernement pontifical était de tradition constante, Grégoire XVI ne pouvait lui refuser la prélature.

Dans la monarchie ecclésiastique, il n'y avait pas un emploi civil, diplomatique ou judiciaire, qui ne fût dévolu ux clercs. La prélature, dont la *mantelletta* violettea était l'insigne, ouvrait les portes de la grande carrière. Le prélat faisait partie de ce qu'en Russie on appelle le *tchin*, la noblesse administrative, dont les membres ont des grades d'officiers.

La prélature conduisait à diverses sortes d'emplois dont voici à peu près la hiérarchie ascendante : 1° les fonctions d'auditeur, de ponent, de consulteur des congrégations, et au bout : le secrétariat d'une grande congrégation, poste cardinalice ; 2° les délégations ou préfectures dans les villes de province, et au bout : la vice-gérance du vicariat romain, la direction de la police, la maîtrise de la chambre pontificale ou le majordomat des palais apostoliques, en attendant la pourpre, qui transformera les anciens délégats en légats, ou cardinaux investis du gouvernement général des provinces ; 3° les dignités judiciaires de référendaires ou votants de la Signature, conduisant à l'auditorat de la Rote, et enfin à un siège de cardinal dans la Congrégation du Saint-Office ; 4° enfin, les emplois diplomatiques, auditorat de nonciature, nonciature de seconde classe, nonciature de première classe, poste cardinalice.

Chacune de ces branches de l'administration conduisait également à l'épiscopat. Elles aboutissaient toutes, comme couronnement de carrière, au cardinalat. Mais il y avait beaucoup d'appelés et peu d'élus.

En acceptant la charge de *Ponent* du *Buon Governo*, Mgr Pecci voyait s'ouvrir devant lui la carrière pure-

ment administrative. Il était destiné à devenir délégat. Mais; comme on le verra par cette histoire même, il n'y avait rien d'absolument rigide dans la hiérarchie. Entre ces différentes routes menant au même but, c'est-à-dire à l'honneur suprême du Sénat Sacré, il y avait des chemins de traverse, qui permettaient de bifurquer, de passer d'une préfecture à un tribunal, d'un tribunal à l'épiscopat, de l'épiscopat à une nonciature ou réciproquement. Le jeune prélat était destiné à subir ces diverses épreuves, afin que rien ne lui fût étranger des rouages de cette administration, qu'il était appelé à diriger souverainement.

Dans une lettre du 3 juillet 1837, à son frère Charles, il jette un regard confiant vers le vaste horizon d'honneurs qui s'ouvre devant lui :

« Avec la sincérité dont j'ai l'habitude d'user en mes affaires, principalement à l'égard de mes parents, je puis vous certifier que depuis le jour où, pour répondre aux désirs de papa, je suis entré dans la carrière que je poursuis, je n'ai qu'un but, employer toutes mes forces et user d'une conduite louable pour avancer dans les postes hiérarchiques de la prélature, et pour que notre famille, profitant de ce lustre et de ce crédit, qui, Dieu merci, ne lui a pas manqué jusqu'à cette heure, accroisse sa juste réputation *dans le pays*. (En sa modestie, le jeune prélat n'ose pas encore regarder par-dessus les montagnes de Carpineto.) En atteignant ce but, je crois que j'aurai pleinement répondu aux intentions de papa, et celles-ci font loi pour moi, à tel point que je me ferai scrupule d'y jamais contrevenir de ma vie. Jeune comme je suis, je ne peux manquer de parcourir cette carrière de façon à honorer ma famille, si j'ai une conduite irréprochable et si les protecteurs ne me font pas défaut, deux choses indispensables à Rome, comme vous savez, pour avancer sûrement et rapidement. D'autre part, quoique ne

comptant encore que cinq mois de prélature, j'ai déjà gravi le premier échelon. Vous serez peut-être bien aise d'apprendre que le cardinal Sala m'a pris résolument sous sa protection. Vous aurez aussi plaisir à savoir que je jouis de quelque crédit, assurément non mérité, auprès des deux secrétaires d'État. Le Souverain Pontife lui-même me regarde d'un bon œil. J'ai pu m'en convaincre hier encore pendant l'audience, où, étant allé pour prier Sa Sainteté de daigner agréer mes sentiments de reconnaissance, je fus accueilli par Elle avec une bonté et une condescendance toutes particulières. »

La lettre se termine en recommandant au frère Charles d'héberger dignement le prince Borghèse, qui se rendra sans doute à Carpineto pour visiter ses fermes. Cela fera aussi honneur à la famille !

CHAPITRE V

LE SACERDOCE

(1837-1838)

Tranquillité de l'Église. — Condamnation de Lamennais. — Les libéraux catholiques en France. — Grégoire XVI content de Louis-Philippe. — Le choléra à Rome. — Inquiétudes de Joachim Pecci. — Héroïsme de son frère Joseph, le jésuite. — Le testament d'un jeune prélat. — Le ghetto. — Immunité des juifs au cours de l'épidémie. — Les raisons qu'en donne Joachim. — Théorie des microbes avant Pasteur. — L'ordination. — Vélleités de s'affilier à la Compagnie de Jésus. — Les conseils du cardinal Sala. — La pizza de 1837, et les présents jubilaires de 1887.

En cette année 1837, qui, pour Joachim Pecci, devait s'achever par la consécration sacerdotale, la situation générale de l'Église et du Saint-Siège était redevenue plus tranquille. Les États pontificaux étaient pacifiés. Grégoire XVI régnait paisiblement. Le catholicisme révolutionnaire de Lamennais avait été réduit en poudre par l'Encyclique de 1834 condamnant les *Paroles d'un Croyant* comme une œuvre satanique, et l'auteur de ce livre comme un falsificateur des Écritures saintes, dont il détournait le sens « pour les employer avec autant d'astuce que d'audace à inculquer dans les esprits les funeste délires de son imagination ». Lamennais, rejeté

du sein de l'Église, avait accepté et défié l'anathème.

Le libéralisme catholique naissait des cendres Menaissiennes. Issue d'un compromis entre les doctrines ultra-démocratiques de Lamennais et le respect dû au Saint-Siège, la jeune école avait entrepris de réconcilier les peuples à la foi catholique, au nom de la liberté. Elle s'affirmait dans les conférences de Saint-Vincent de Paul fondées par Ozanam, dans la chaire de Notre-Dame par la voix puissante de Lacordaire, à la tribune de la chambre des pairs par l'éloquence juvénile de Montalembert. Elle revendiquait, comme premier instrument de propagande, la liberté de l'enseignement à tous les degrés; et Guizot, ministre de l'Instruction publique, quoique protestant, s'efforçait de complaire au clergé et à ces laïques catholiques, qui en avaient pris la direction. La loi sur l'enseignement proposée par le ministère avait été retirée, après les amendements libéraux que la Chambre y avaient introduits, parce que l'Église préférait attendre, plutôt que d'accepter une satisfaction incomplète. Les crucifix étaient replacés dans les tribunaux. Tolérance était accordée aux congrégations non autorisées. La famille royale donnait aux Tuileries l'exemple de la piété. Enfin les hardiesses libérales de Lacordaire étaient blâmées discrètement par l'archevêque de Paris, Mgr de Quelen, et l'illustre orateur avait renoncé volontairement à la prédication. Il était venu aux pieds du Pape protester de sa fidélité, et il publiait cette *Lettre au Saint-Siège* qui constituait un acte de pleine soumission.

Grégoire XVI pouvait dire à Montalembert : « Je

suis très content de Louis-Philippe, et je voudrais que tous les rois de l'Europe lui ressemblassent. »

C'est au milieu de cette paix générale que le fléau du choléra, longtemps redouté, après avoir fait lentement le siège des États de l'Église, s'abattit violemment d'abord sur Ceprano, à la frontière du royaume de Naples. La première pensée du nouveau *Ponente del Buon Governo*, Mgr Pecci, fut de se réfugier auprès des siens à Carpineto. Mais il craignait d'être « enfermé et bouclé dans un cordon sanitaire », et aussi « de marcher à l'encontre du choléra, parti, qui dit-il, n'est pas agréable à prendre » (17 juillet 1837).

Au milieu d'août le choléra est à Rome. « Comme il eût mieux valu, écrit Joachim, que je ne fusse pas nommé Ponent, et que j'eusse pu revenir dans notre famille au mois de juin dernier ! » L'oncle Antoine, qui n'était retenu par aucun devoir, s'était empressé de se mettre à l'abri au sein des monts Lépins. Le jeune prélat se résigne et se trace à lui-même une ligne de conduite et d'hygiène. « En expiation de mes fautes, j'ai déjà offert le sacrifice de ma vie. Cependant, quoi qu'il arrive, je me maintiens joyeux et tranquille d'esprit. Je vais m'astreindre, mieux que jamais, à un système très réglé, à une vie extrêmement sobre, pour ne pas me reprocher d'avoir négligé tous les moyens humains d'échapper au fléau » (16 août 1837).

L'épidémie sévit tout d'abord avec fureur. Cinq cents victimes par jour. On multiplie les hôpitaux ; on tient des médecins et des pharmacies en permanence. Les jésuites se signalent par un zèle et un dévouement extra-

ordinaires. Tous leurs couvents, leurs collèges, sont transformés en maisons de secours, et les Pères, à toute heure du jour et de la nuit, « vont par les rues réputées les plus contaminées à la chasse des cholériques » ! Parmi eux se distingue Joseph Pecci, qui, à peine sa première messe dite, le 27 août, « s'employa aussitôt à exercer son ministère avec grand zèle et charité, confessant, encourageant, assistant, recommandant l'âme des pauvres cholériques, prompt à répondre à tout appel. Malgré cela, Joseph est très gai, sans peur aucune, et de santé parfaite ».

C'est le cardinal Sala qui organise les mesures sanitaires. Malgré son grand âge, il visite chaque jour tous les hôpitaux. Il en y a plus de mille ! « Plus de cent mille Romains sont frappés, ou portent en eux le germe du mal. » Tout le monde éprouve quelque malaise, à la tête, à l'estomac, au ventre. On ne respire, en effet, que des « miasmes pestilentiels ». Joachim Pecci, avant les découvertes de Pasteur, entrevoit la théorie des microbes. « Toutes ces indispositions indiquent clairement les germes pestilentiels que nous portons tous en nous. Ces germes, aux aguets, attendent la première occasion que présentera notre violent état physique et moral, tels que troubles de l'estomac, ou du cerveau, pour se développer et promener autour de nous le carnage et la mort... »

Le jeune prélat se porte bien, sa bourse seule est malade : « Envoyez-moi, je vous prie, écrit-il à son frère Jean-Baptiste à Maenza, quatre ou cinq écus par la poste. Je ne possède plus que trois écus que, dans l'at-

tente des vôtres, l'oncle Antoine m'a laissés. Dans des circonstances pareilles, il me fait peine de penser que j'ai à disposer de si petites ressources, pour parer à l'imprévu. J'ai écrit à Carpineto, sur ce même sujet, mais qui sait si j'aurai une réponse ? De ce côté encore, que la volonté de Dieu soit faite. »

Mais à Maenza même où habite Jean-Baptiste Pecci, les nouvelles ne sont pas bonnes. « Retirez-vous à Carpineto ; réfugiez-vous dans le Casino... Là, vous pourrez vous séparer du commerce de vos concitoyens. » Enfin, Jean-Baptiste a envoyé dix écus, bien opportuns, puisque « l'augmentation du prix sur les comestibles est sensible, notamment sur la viande ».

Une légère atteinte du mal a saisi Joachim.

« Je pris immédiatement une dose d'émétique ; puis, selon la recommandation du Dr Cavallini, je fis sur moi une saignée qui me fut très utile. J'employai des astringents, et le lendemain matin je gardai le lit pour me faire transpirer avec des boissons chaudes ; après cette transpiration, qui fut très abondante, il me sembla que toute ombre de mal s'évanouissait. La diarrhée cessa, en même temps que se calmaient les douleurs d'estomac... Eh bien, pour tant que je m'examine, je ne sais en quelle occasion j'ai donné prise au mal. C'est ce qui me persuade toujours davantage de l'idée que l'air respiré par nous renferme quelque principe cholérique. Mais comment se défendre contre l'air ? Il faudrait ne pas respirer. »

Il n'est pas de calamité qui ne finisse. Vers le milieu de septembre, le nombre des morts tomba à cinquante par jour ; encore faut-il faire la part des imprudences. C'est ainsi « qu'il arriva malheur au boucher, au marchand de poulets et au marchand d'ortolans de la place

de la Rotonde ». Ces braves gens avaient voulu fêter à l'auberge du *Falcone* la renaissance de l'espoir, et chasser, à l'aide de bons vins et de bons mets, la mélancolie ! Mal leur en prit. Ils revinrent chez eux dans un état pitoyable. « Cette plèbe est trop ignorante et trop grossière pour se raisonner et s'astreindre à un régime régulier, pendant que le fléau s'apaise. »

Mgr Pecci n'est pas avare de louanges pour tous ceux qui se sont distingués par leur dévouement. Il porte aux nues son frère Joseph, dont l'ordination a été hâtée par la nécessité de multiplier le nombre des prêtres ; il cite aussi les autres Ordres, et rend hommage au clergé séculier. Le Saint-Père s'est dépouillé, les cardinaux aussi. Quant à lui, n'ayant pas encore reçu le sacerdoce, n'ayant ni argent à distribuer, ni secours spirituels à porter, il n'avait mieux à faire que de conserver une santé qui devait être si précieuse à l'Église. Il avait pris d'ailleurs ses précautions ; il s'était tenu chaque jour en règle avec son confesseur et son médecin, et il avait écrit son testament, dont voici la copie :

« AU NOM DE DIEU, AMEN,

« Je laisse mon âme aux mains de Dieu et de la très sainte Marie. Que Sa divine Majesté et la Vierge bénie aient compassion de moi, pécheur.

« Je laisse héritiers de tout mon avoir mes très chers frères, Charles et Jean-Baptiste, par part égale, leur enjoignant pourtant l'obligation de faire profiter mon âme de 50 messes par an, pendant l'espace de cinq années. Après ce temps, qu'ils soient exempts de cet engagement, me recommandant seulement à leur charité pour venir en aide plus grandement à mon âme. Que mes héritiers soient tenus pareillement de distribuer, *en*

une seule fois, vingt écus aux pauvres les plus besoigneux de la terre de Carpineto, ma patrie.

« Je laisse à l'oncle Antoine, comme un léger gage de mon respectueux amour, le service de porcelaine, dont m'a fait cadeau l'Eminentissime cardinal Sala.

« Moi, Joachim Vincent Pecci, j'ai écrit de ma propre main cette dernière volonté, en ce jour 14 septembre 1837, à 3 heures de nuit (environ neuf heures du soir) ».

Pauvre testament qui n'eût enrichi ni le fisc ni le notaire. Il y a un peu plus de soixante ans que Léon XIII disposait ainsi des maigres biens d'un petit prélat, gentilhomme de campagne. Cent francs aux pauvres de Carpineto, 250 messes pour son âme, un service de porcelaine à son oncle ; et puis que restait-il à ses frères ? Sa fortune s'est agrandie, et son héritage sera plus considérable. Ses neveux auront mieux qu'un service de porcelaine ; ils recueilleront ces présents jubilaires que le Pape a mis en sûreté à Carpineto. Les pauvres seront mieux traités aussi. Assurément Léon XIII leur abandonnera un peu plus de vingt écus, puisqu'il les traite si généreusement aux grandes fêtes de chaque année. Quant aux gens de Carpineto, ils ont déjà touché leur part en avance d'hoirie, comme nous l'avons montré en un précédent chapitre. Le Pape laissera-t-il plus d'argent comptant ? A-t-il réalisé des économies personnelles sur les six cents écus annuels du bien prélatice de Maenza ? Cela n'est guère probable, et le Souverain Pontife, dépourvu de domaine temporel, entretenu par la charité du monde entier, ne fera pas de ses neveux d'opulents seigneurs. Mais il leur léguera une illustration incomparable, la mémoire d'un Pape qui a marqué parmi les

plus habiles politiques du XIX[e] siècle, et qui a su, dans le dénûment absolu de Saint-Siège, en maintenir, en augmenter le prestige.

Le jeune prélat avait beaucoup observé, pendant cet été fatal, où il était obligé à une sorte de claustration dans Rome. Il apporte dans ses jugements une sagacité d'administrateur, et une impartialité qu'il convient de noter. C'est ainsi qu'il n'hésite pas dans sa correspondance à rendre justice complète aux qualités des Juifs. On croyait que le Ghetto, ce quartier d'apparence sordide, serait particulièrement éprouvé.

Il ne reste presque plus trace dans la Rome italienne de ces rues bizarres, qui, par leur horreur même, attiraient la curiosité du touriste. On a cependant respecté l'inscription et la fresque de Jésus crucifié, que les Papes avaient placées au seuil du quartier où les fils des bourreaux du Christ étaient confinés, dans la ville où régnait le vicaire de l'auguste victime. La fresque invite les Juifs à contempler le monument de leur forfait, la cause de leur éternelle réprobation et de leur châtiment[1]. Cependant on sait que les juifs étaient traités avec une humanité relative par le gouvernement pontifical. A part quelques processions forcées, sous les huées de la populace, vers la fin du carême, et le baptême, non moins

[1] *Expandi manus meas tota die ad populum incredulum qui graditur in via non bona post cogitationes suas, populum qui ad iracundiam provocat me ante faciem meam semper.*

Congregatio divinæ pietatis posuit.

« J'ai tendu mes bras tout le jour au peuple incrédule qui marche dans la voie mauvaise à la suite de ses rêves, du peuple qui me provoque à la colère, devant ma face, toujours. »

La Congrégation de la divine piété a placé cette inscription.

obligatoire, d'une jeune juive le jeudi saint dans la piscine constantinienne de saint Jean de Latran, tradition qui s'est conservée ; à part certaines conversions violentes de petits israélites, le ghetto romain, en comparaison des autres, ressemblait à une sorte de paradis terrestre ou de terre promise.

Pendant l'épidémie de 1837, le *Buon Governo* prit un soin louable de la conservation de ces très humbles et très méprisés sujets de Sa Sainteté. Ces rues étroites et puantes, ces boutiques où le soleil était un hôte inconnu, où croupissaient des familles malpropres, ces amas de friperies, de haillons, ce pêle-mêle d'objets précieux et vils, odieux prélèvement de l'usure sur tous les vices ou toutes les détresses, offraient aux miasmes pestilentiels des lieux privilégiés de concentration, au choléra un foyer exceptionnel de contamination.

Aussi la vigilance administrative édicta-t-elle des mesures tout à fait rigoureuses pour l'assainissement des demeures immondes et la désinfection du Capharnaüm. Il en résulta que la mortalité fut presque infime au Ghetto. La colère de Dieu, s'étant abattue sur la capitale des chrétiens, épargna les enfants d'Israël. Mgr Pecci recherche la raison de cette immunité paradoxale, non pas, comme eussent fait quelques-uns de nos moines prédicateurs, dans la prédilection du Très-Haut pour les victimes innocentes et sans tache. Il la trouve tout simplement dans la sage prévoyance de la Commission sanitaire. « Ajoutez à cela, dit-il, la vie retirée et sobre que, bien mieux que la race chrétienne, la secte israélite a su mener pendant le choléra. Ajoutez-y encore l'obéissance

absolue des Juifs envers les dispositions qu'à leur sujet a sagement prises le prince D. Pietro Odescalchi... »

Dès cette époque, Joachim Pecci, malgré ses opinions absolutistes, malgré l'éducation des PP. Jésuites, malgré ses diplômes théologiques, nous apparaît tel qu'il est resté, pendant tout le cours de sa vie, un homme pratique, avisé, prudent, froid, alliant à la piété la plus solide la précision scientifique d'un esprit fort peu enclin au mysticisme, et considérant les choses de ce monde sous leur aspect le plus naturel, réserve faite du surnaturel pour le domaine de l'autre monde.

Une fois la terreur de l'épidémie disparue, Mgr Pecci s'appliqua aux devoirs de son emploi, et sa correspondance avec le cardinal Sala, son chef, dont il était décidément le favori, prouve que ce n'était pas une sinécure. Le *Buon Governo* envoyait des affaires à toutes les Congrégations, et le bureau du jeune Ponent était chargé de dossiers. En même temps, il fallait se préparer à recevoir les ordres majeurs, viatique, non pas indispensable, mais très utile pour la grande carrière. Le prélat se fait expédier en toute hâte les lettres testimoniales et les certificats de son diocèse originaire d'Anagni, par dom Philippe Salina, qu'il s'adjoindra bientôt comme secrétaire, quand il prendra possession de la délégation de Bénévent.

Il entra en retraite préparatoire, le 19 décembre 1837, au noviciat des Jésuites, à Saint-André du Quirinal, ce couvent où son frère Joseph l'avait précédé dans la prêtrise. Le 17 il fut nommé sous-diacre, diacre le 24 décembre, veille de Noël, et le 26 il écrit à son aîné,

Charles : « *Dominus vobiscum!* je vous le dis de tout cœur, à présent que l'ordre du diaconat me donne le droit de prononcer ces saintes paroles. »

Une sainte ferveur l'anime, et il communique ses effusions à son protecteur, le cardinal Sala : « En toute vérité, je vous assure que je voudrais être un vrai prêtre, et pouvoir servir Dieu et concourir avec zèle à sa gloire, et le faire véritablement dans le sens que l'entendait saint Ignace et que le comprennent ses fils spirituels, parmi lesquels j'ai la bonne fortune de vivre. »

Le cardinal se montre un peu inquiet d'une telle ardeur, et il craint que son utile auxiliaire, sur lequel il a fondé tant d'espérances administratives, ne préfère la vie contemplative au tracas des affaires. « Tant de recueillement pour vous, tant de dissipation pour moi ! répond-il. Je suppose imminente l'heure de votre ordination, et vous voilà parvenu au comble de la jubilation... Je loue votre ferveur, et je la crois durable. Il ne faut pas cependant abandonner la carrière que vous avez entreprise et dans laquelle vous pouvez rendre d'importants services à l'Église et au Saint-Siège. »

Pour ramener à terre l'enthousiaste néophyte, le bon cardinal expédie, en même temps que ces sages conseils, une demi-douzaine de dossiers à examiner et à rapporter.

Enfin, le 31 décembre, Joachim Pecci reçoit l'onction sainte des mains du cardinal Odescalchi, vicaire de Sa Sainteté. Le 1[er] janvier 1838, il célèbre sa première messe dans la petite chapelle de Saint-Stanislas Kostzka, à Saint-André du Quirinal, devant le tombeau en lapis-

lazuli du saint novice des jésuites. Il était assisté par son frère Joseph.

C'est encore au cardinal Sala qu'il fait part de ses sentiments, après que le Saint-Esprit est descendu en lui. Il se hâte de le rassurer sur la crainte que laissait entrevoir sa dernière lettre.

« Je dois manifester à Votre Eminence un secret que j'ai renfermé jusqu'à cette heure en mon cœur. J'éprouve depuis longtemps une forte inclination à abandonner le siècle, et à me donner tout entier à la vie spirituelle et intérieure. Car j'ai la conviction que le monde ne peut donner assez de félicité pour apaiser le cœur et le contenter pleinement. Telle est mon estime et mon admiration pour les PP. Jésuites qui, dès l'âge le plus tendre, m'ont nourri de leur lait, que je me serais déjà fait aussi jésuite si, outre cette inclination, j'avais pu reconnaitre en moi la vocation spéciale qu'il convient de sentir pour l'état religieux. Eh bien, je profite opportunément de cette occasion pour exprimer à Votre Eminence en toute sincérité ce que jusqu'à cette heure j'ai décidé de faire.

« Cette vocation me faisant défaut, je ne renoncerai pas à la carrière que j'ai l'honneur de suivre. Cependant, je dois vous avouer avec la franchise qui m'est habituelle que je m'estimerais heureux (et j'en prie ardemment le Seigneur) si je pouvais voir dans cette carrière toutes mes actions et la prélature même subordonnées au caractère sacerdotal... Il n'en est pas moins vrai que, même dans les procédures civiles, dans les délégations, etc., on sert la Sainte Eglise, encore que nécessairement l'esprit se dissipe dans toutes les affaires séculières, qui ne contribuent pas peu à distraire le cœur et la pensée de la fin sublime du sacerdoce... »

Voilà donc qui est entendu. Le nouveau prêtre continuera à vivre dans le siècle, et à servir l'Église dans les grands emplois. Aussitôt il se remet à l'ouvrage, et s'occupe, même en cette fin de retraite, des dossiers

envoyés par le cardinal. Il quitta Saint-André le jour de l'Épiphanie, joyeux, rempli de cette paix et de cette douceur qui, dit-il, *exsuperat omnem sensum*.

Le jour même de son ordination, il avait prié son frère Charles de faire dire, à son intention, une messe solennelle à Carpineto. La messe fut célébrée dans l'église des franciscains de Saint-Pierre, en cette chapelle de l'*Addolorata* où l'on voit à présent le tableau représentant la naissance de son père le colonel Ludovic, la statue colossale en marbre de Léon XIII, et où se trouve le tombeau de ses ancêtres.

Le nouveau prêtre, en son humilité, ne pouvait prévoir alors, que, cinquante ans plus tard, l'anniversaire de cette journée de recueillement et de contemplation serait fêté dans le monde entier, que toutes les Églises du monde s'y associeraient, et que lui-même rassemblerait dans une exposition vaticane tous les dons de la chrétienté.

Alors, ce fut lui qui donna des cadeaux : une *pizza*, sorte de pâtisserie de campagne, pour le prêtre qui l'a assisté à sa consécration, l'abbé Capalti, futur cardinal, et une autre pour le supérieur des Jésuites.

CHAPITRE VI

A BÉNÉVENT

(1838-1841)

Délégat à Bénévent. — Une prophétie de Mme Catherine Lolli. — Soucis de famille. — Installation en sa province. — Enclave dans le royaume de Naples. — Le fief du prince de Talleyrand. — Repaire de brigands et de conspirateurs. — Maladie dangereuse. — Sauvé par un bain froid. — Pénurie d'argent. — La réception du prince Borghèse à Carpineto. — Le train d'un délégat. — Un célibataire endurci. — Voyage à Naples. — Crainte de disgrâce. — Administrateur modèle. — Sévère leçon donnée à un marquis contrebandier. — Promesse d'avancement.

Les puissants protecteurs du jeune prêtre ne le laissèrent pas longtemps à ses méditations. Lui-même, dès les premiers jours de 1838, s'occupait de son avenir. Muni du sacerdoce ajouté à la haute prélature, toutes les charges lui devenaient accessibles dans l'État pontifical. Il savait que le Saint-Père lui réservait une délégation apostolique. Dès le 10 février, il en informait son frère Jean-Baptiste, et il se préparait « à incliner la tête sous les dispositions des supérieurs ». Ces ordres lui arrivèrent au bout de deux jours, moins de six semaines après son ordination, sous la forme d'un billet de la secrétairerie d'État lui annonçant sa promotion à la délégation apostolique de Bénévent.

Il écrit le lendemain à son frère Charles : « Cette nouvelle a produit en moi stupeur et surprise », et à son frère Jean-Baptiste : « Jè ne me serais jamais attendu à un poste pareil, et je n'ai fait aucune démarche pour y parvenir. C'est une manifestation spontanée de la volonté du Pape, qui semble m'avoir pris en bonne considération ».

Son premier soin est d'appeler ses frères à Rome pour tenir une sorte de conseil de famille. Il voudrait que toutes les affaires privées fussent réglées, avant son départ fixé pour les premiers jours de mars[1].

Le voilà parvenu au but de sa pieuse ambition. Il est sûr désormais que sa famille sera illustrée par lui. Au moment d'entrer en charge, de se séparer de son oncle Antoine, de ses frères aînés, pour devenir un personnage indépendant et libre, et pour prendre, en raison de la dignité dont il est revêtu, le commandement spirituel de sa famille, il désire que la répartition des biens soit faite et la perpétuité du nom des Pecci, qu'il compte

[1] A ce moment s'arrête la publication des lettres de Joachim Pecci, faite par les soins de M. Boyer (d'Agen). Comme pour écrire l'histoire d'un homme, il n'y a pas de guide plus sûr que sa correspondance, nous avons dû nous rendre à Carpineto, à la source même de ces documents conservés par le comte Ludovic Pecci. Celui-ci a bien voulu nous les communiquer, sans aucune réserve, avec une confiance et une bonne grâce dont nous lui serons à jamais reconnaissants. Les lettres que nous analysons désormais sont donc, pour la plupart, absolument inédites, et elles ont été traduites par nous-même. Aussi bien, ce moyen si précieux d'information ne tardera-t-il pas à devenir de plus en plus rare. Car, au fur et à mesure que Joachim Pecci grandit en âge et en dignité, et qu'il est accablé de plus d'affaires, il a moins de loisirs pour écrire aux siens. D'ailleurs, la dernière partie de sa correspondance est très sobre de détails sur son administration, et n'est relative, en général, qu'aux affaires domestiques.

bien rendre célèbre, garantie par le mariage d'un de ses frères. C'est pourquoi il invite Charles et Jean-Baptiste à délibérer, auprès de lui, sur ces graves sujets. Mais les frères ne se rendent pas à l'invitation. Il est obligé de leur donner rendez-vous sur la grand'route, à Terracine, lorsqu'il traversera cette ville.

La nomination de Joachim avait apporté une grande joie, non seulement à Carpineto, mais aussi à Ferentino où résidait sa sœur, Mme Catherine Lolli. Le 22 février elle écrit ces lignes prophétiques à Charles Pecci : « Puisse Joachim apporter un grand lustre à la famille, car c'est un jeune homme qui promet beaucoup. C'est la voix générale, et j'espère qu'il aura une longue vie, et qu'*il parviendra jusqu'à l'âge de cent ans*, c'est ce que je lui souhaite de tout cœur. »

Le même jour, le nouveau délégat écrivait à son frère Jean-Baptiste une longue lettre pour lui faire part des intentions qu'il n'avait pu lui communiquer de vive voix. Il désire que Jean-Baptiste soit chargé de l'administration générale des biens de la famille, et qu'il assigne à chacun des ayants droit une part certaine du revenu. Suivant lui, il est nécessaire que celui des frères qui acceptera cette gérance du patrimoine commun, prenne femme, « suivant les convenances et l'honneur de la famille, et l'intérêt de la dot », afin de continuer la race des Pecci. Comme l'aîné Charles ne semble pas avoir la vocation matrimoniale, c'est à Jean-Baptiste que reviendrait le devoir du mariage et la charge d'administrateur des biens. En ce cas, Charles recevrait, soit une rente fixe, soit une portion des biens qu'il adminis-

trerait spécialement. Si pourtant Charles se décidait à prendre femme, les rôles seraient intervertis, et il garderait son droit d'aînesse.

Telle était la combinaison arrêtée dans l'esprit de Joachim. Mais ses frères n'apportèrent aucun empressement à y conformer leur conduite, et il en résultera d'assez vifs désagréments pour le nouveau dignitaire, au début de sa carrière.

Avant de quitter Rome, M[gr] Pecci prit soin aussi d'organiser d'avance sa maison à Bénévent. Il résolut d'en confier le commandement à son ami dom Philippe Salina, chanoine et recteur du collège d'Anagni, qui, après s'être démis de ses emplois en ce diocèse, devint, en effet, le secrétaire, le confident, l'ami, le majordome et parfois le banquier du délégat apostolique. C'est à Carpineto que Joachim Pecci choisit ses domestiques de confiance.

Il partit, rencontra ses frères à Terracine, et le 9 mars il parvint dans le chef-lieu de sa province, où il fut accueilli par une « population docile et affectueuse » qui ne lui ménagea pas les démonstrations enthousiastes.

Le poste que lui confiaient ses protecteurs, les cardinaux Sala et Pacca, était fort difficile pour un débutant. La principauté de Bénévent formait une enclave isolée dans le royaume de Naples, à peu près comme autrefois le comtat d'Avignon au milieu de la France. Pour s'y rendre, il fallait quitter les États pontificaux, traverser Terracine, Capoue, régions malsaines. Talleyrand, le ministre de Napoléon et de Louis XVIII, gardait le titre honorifique de prince de Bénévent, et son nom était assez

populaire dans la petite province; mais la souveraineté directe, comme l'administration, appartenait au Pape en vertu des traités de 1815.

Par son isolement, Bénévent offrait un refuge commode aux brigands, aux contrebandiers, aux conspirateurs. C'était comme un déversoir pour l'écume du peuple napolitain, et une caverne pour les chefs de *camorre*. Ces chefs appartenaient, pour la plupart, à la noblesse du pays. On trouvait là des sortes de « francs juges » attardés en notre siècle, qui, de l'enclave Bénéventine, dirigeaient des expéditions de rapine sur les terres avoisinantes, et qui, une fois le coup fait, passaient la frontière, et se mettaient à l'abri de la protection pontificale. Naturellement, les mécontents du régime de Ferdinand VII se donnaient rendez-vous chez le Pape pour tenir leurs conciliabules et ourdir leurs complots. Enfin, les mécontents du régime de Grégoire s'en allaient aussi, un peu loin de l'administration centrale, pour conspirer à l'aise, chez le roi de Naples, la ruine du pouvoir temporel.

La délégation de Bénévent n'était donc pas une sinécure. Grégoire XVI, fort au courant de ce qui se passait dans ce petit satellite de ses États, résolut d'y envoyer un prélat jeune, dont on lui avait vanté la fermeté et l'intelligence. Il comptait sur le zèle du débutant. C'était un poste de haute confiance, qui exigeait une inviolable intégrité et une rigide fermeté de principes.

Le début de Joachim Pecci ne fut pas heureux, non par sa faute, mais par celle de la nature. A peine installé, il fut atteint d'une fièvre pernicieuse, du plus malin

caractère, dont il avait sans doute recueilli les germes à travers les marais Pontins et les palustres qui entourent Capoue. L'attaque fut soudaine et terrible ; tout de suite l'état du jeune délégat fut considéré comme mortel. Les lettres de ses frères et de sa sœur, Mme Catherine Lolli, attestent leur angoisse. A Rome même, ville avide de petites nouvelles, le bruit de sa mort se répandit. Jean-Baptiste et le jésuite Joseph accoururent en toute hâte au chevet du malade.

Le danger cessa aux premiers jours d'avril, et, le 11 de ce mois, Charles Pecci pouvait faire célébrer à Carpineto une messe d'actions de grâce, et l'oncle Antoine écrivait : « Joachim est vraiment un mort ressuscité. » Le convalescent garda, pendant quelques semaines, une faiblesse extrême. C'est seulement le 18 qu'il put dicter à dom Philippe Salina la lettre suivante à l'adresse de son oncle : « Le danger a été très grave, presque désespéré, disaient les médecins. Je touchais le bord du tombeau et je frappais aux portes de l'Éternité. Le Seigneur Dieu, dans son infinie miséricorde, n'a pas permis qu'elles s'ouvrissent. Grâces lui en soient rendues, ainsi qu'à la très sainte Vierge, qui m'ont sauvé presque par miracle. »

La lettre est accompagnée d'un envoi de confitures pour la famille, d'une provision de tabac pour le président de l'Académie noble, Mgr Sinibaldi, enfin et surtout d'une pressante demande d'argent, car la maladie, si elle n'a pas achevé le corps, a achevé la bourse.

Ce besoin d'argent tourmente le jeune prélat. Son prédécesseur, Mgr Orfei, a quitté la délégation le 8 mars ;

mais, sans aucun scrupule, il a emporté le traitement de tout le mois. Donc, Mgr Pecci a perdu vingt-deux jours de solde, et s'il n'avait pas été si malade il aurait dû se « gratter le ventre », *grattarsi la pancia*, comme il dit. Pauvre économie d'ailleurs, car les médecins l'ont compensée et au delà. On a appelé de Naples le célèbre docteur Vulpis, médecin du roi, qui a enlevé 150 écus. Les médecins locaux réclament 50 ducats qui leur sont dus. L'apothicaire a dressé une *partie* fort civile, mais démesurément longue. Or, Jean-Baptiste, en s'en allant, n'a laissé qu'une somme insignifiante. Le fidèle Salina a dû avancer 100 écus. Comment combler ce déficit avec de si maigres honoraires? Les frères de Carpineto vinrent en aide, autant qu'ils purent, à cette lamentable détresse.

Le docteur Vulpis a sauvé le malade par une médication hardie, qu'on est surpris de voir mentionnée en ces temps où la médecine n'était pas encore entrée dans les voies nouvelles. La fièvre de Mgr Pecci était sans doute cousine germaine de la typhoïde. Le docteur de Naples trouva le malade à bout de forces, consumé par une ardeur brûlante. Au lieu de le faire suer, comme eussent fait ses confrères, de manière à achever de l'exténuer, il le fit plonger dans un bain d'eau froide, et c'est ce qui le sauva. Aujourd'hui, ce traitement est presque banal. Alors, la tentative passa pour téméraire, contraire à toutes les règles. La guérison n'en sembla que plus miraculeuse. Remarquons aussi le chiffre des honoraires demandés par un médecin célèbre, officiellement chargé de la santé du roi de Naples, et considéré comme la

première autorité scientifique du royaume. Le docteur Vulpis fit deux voyages de Naples à Bénévent. Les routes n'étaient ni commodes, ni courtes, et l'absence pour chaque déplacement davait durer plus de cinq jours. 150 écus ou 750 francs ne constituaient pas une indemnité excessive.

Ce n'est pas au docteur Vulpis que les historiens ecclésiastiques de Sa Sainteté attribuent tout le mérite de la guérison. La population bénéventine organisa, disent-ils, un grand pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame des Grâces, pour demander le salut de son nouvel administrateur. A la même heure, un jésuite, recteur du collège de Bénévent, le P. Tessandori, appliquait sur la poitrine du moribond une relique de saint François de Hiéronimo. C'est à l'inspiration des puissances célestes que le docteur Vulpis dut sans doute l'idée géniale du bain froid.

Mais, dans ses lettres, Joachim Pecci ne fait aucune allusion à ces interventions célestes. Il est tout occupé de la visite du prince Borghèse à Carpineto, visite annoncée depuis si longtemps. L'oncle Antoine et le frère Charles sont d'avis qu'il faut alléguer quelque prétexte, et se dispenser d'une réception si coûteuse et d'un si grand embarras. La première lettre que le délégat put écrire à Charles, de sa propre main, est relative à ce sujet. Elle est datée du 22 avril 1838. Charles représentera seul la famille. Mais il doit rester, et ne pas laisser le prince sur la place publique.

« Ce serait, dit-il, une conduite nouvelle dans notre famille. Cela ferait du bruit dans la province. Ce serait contraire aux

pensées de notre père, de tous nos ainés, de tous nos ancêtres. Cela compromettrait mon honneur, inséparable de celui de la famille, alors que je me trouve président et chef d'une Délégation Apostolique.

« Prenez-donc courage ; arrangez-vous aussi pour que la commune fasse quelque dépense discrète, par exemple quelque feu d'artifice, quelque arc de triomphe, pour rendre plus agréable au prince sa venue à Carpineto. Soyez sûr que le gouvernement supérieur approuvera les dépenses. Quant à notre maison, montée sur un pied antique, le jeune prince qui a visité des domaines et des pays très inférieurs à Carpineto, tenez pour certain qu'il aura reçu de pires hospitalités. Seulement pour ces espaces qui sont devant la maison et qui la déparent totalement, je vous conseille d'adopter le projet que je vous ai proposé l'an passé. Faites une estrade, qui remplira ce vide si laid, et que la bruyante fanfare de Carpineto y fasse, jour et nuit, retentir les échos des plus belles et plus exquises symphonies de Bellini et de Rossini. »

Le prince retarde sans cesse sa venue en cet antique fief de sa maison. Le 19 août, on croit qu'il arrive. Les frères supplient Mgr Joachim de venir les assister dans une si terrible conjoncture. Mais le délégat leur répond que cela est impossible, et que la secrétairerie d'État lui refuserait un congé. Les infortunés Charles et Jean-Baptiste devront se contenter de complimenter le prince au nom du prélat. Le 25, le prince est annoncé ; on a procédé aux réparations les plus urgentes dans le palais Pecci. Joachim envoie vingt-deux livres de confiseries diverses, un des produits spéciaux de Bénévent, pour l'agrément de l'auguste visiteur et de sa suite.

En septembre, Don Camille Aldobrandini Borghèse n'est pas encore là, et les pauvres frères l'attendent toujours en tremblant.

Le 28 octobre, rien encore, et l'agitation nerveuse des Pecci, malgré la présence à Carpineto de l'oncle Antoine, est à son comble. Joachim se permet de railler agréablement Jean-Baptiste qui lui avait fait part des terreurs de toute la famille : « J'imagine vos angoisses, vos craintes ; mais je suis persuadé que mon imagination est encore impuissante à me dépeindre la réalité des choses. Le retard prolongé de ce prince aura encore accru vos peines. Je désire que, pour ma distraction, vous m'en fassiez une description détaillée et minutieuse... ... Mais quelle inimitié pour les hommes ! Quel esprit antisocial ! Bon Dieu ! à quoi sommes-nous réduits ? Par pitié, ne sacrifiez pas l'honneur de la famille, etc. »

La semaine ne s'achève pas sans que l'événement se produise. Don Camille Aldobrandini Borghèse a reçu l'hospitalité du palais Pecci. Il a été satisfait, et la famille est sortie à son honneur d'une si redoutable épreuve. Il ne reste plus qu'à remercier ceux qui ont procuré tant de tracas aux petits gentilshommes montagnards ; ce sera l'affaire de Mgr Pecci qui écrira lui-même au prince Borghèse, père du jeune Aldobrandini, pour lui témoigner sa gratitude de l'honneur fait à sa maison.

L'honneur de la famille ! C'est encore ce motif qui oblige le prélat, malgré son goût pour la stricte économie, à monter sa maison sur le pied le plus noble. Les administrateurs des provinces pontificales, presque toujours jeunes, mondains, quelquefois un peu dissipés, rivalisaient alors de luxe avec les plus hauts seigneurs. Malheur à eux, s'ils ne trouvaient pas dans leur fortune personnelle ou dans les subsides de leurs parents les

ressources nécessaires à ce grand train ! Par exemple, comment fera Mgr Lolli, beau-frère de Mme Catherine, qui vient d'être nommé vice-légat à Velletri ? Mgr Medici, son prédécesseur, a sorti mille écus de sa poche ; et Mgr Lolli n'a rien ou presque rien, moins encore que Mgr Pecci, qui ne peut joindre les deux bouts, encore que ses frères, un peu récalcitrants, finissent toujours par trouver les écus indispensables au fond du bas de laine.

C'est sur eux que le délégat de Bénévent compte pour se procurer les chevaux, les harnais de gala, les livrées nobles, dont on ne peut vraiment se passer, si l'on tient à faire quelque figure à la procession du *Corpus Domini*, le 14 juin 1838. « Pour les chevaux, ne regardez pas à quelques écus de plus. Il y a ici grand luxe de chevaux. C'est le faible de nos Bénéventains, et il ne faut pas que ceux du délégat fassent tache ! » La fête approche ; pas de livrées, pas de chevaux. Le prélat pourra-t-il paraître à la procession ? Devra-t-il prétexter sa santé ? Mais, s'écrie-t-il : « Oh ! la maigre figure que je ferai ! »

Le *Corpus Domini* se passe. Mgr le délégat a dû avoir recours à des équipages d'emprunt. Le 4 juillet, il n'y tient plus : « Je voudrais que ces chevaux courussent comme des éclairs ; je compte les jours qui me séparent de leur arrivée, parce que je suis fatigué d'en emprunter. Cela me fait ici le plus grand tort. Le délégat ne sort jamais à pied. Je dois donc passer des journées entières à la maison, au grand préjudice de ma santé. »

Chevaux, livrées, harnais, tout est là. Que d'écono-

mies à faire sur la table, pour suffire à tout cet entretien! Six personnes et deux chevaux à nourrir avec 97 ducats par mois! Il faudra songer plus tard au linge de table et de lit.

Encore ces chevaux, choisis par Jean-Baptiste, ont-ils plus de forme que de fond. Ils ne sont pas aussi jeunes que leur fringante allure le pourrait faire croire. L'un d'eux a été atteint d'un mal de jambe, et le vétérinaire a dit qu'à son âge ce mal était incurable... Jean-Baptiste, en recevant cette nouvelle, est tellement affligé qu'il interrompt sa correspondance; du moins, Joachim attribue à ce motif futile le silence de son frère : « Avez-vous l'esprit assez borné (et certainement vous ne l'avez pas) pour vous émouvoir et me faire indûment un reproche d'un fait dont je voulais seulement vous faire part, et nullement vous rendre responsable?... »

Mais le silence de Jean-Baptiste devait avoir une cause plus sérieuse. Les instances de son frère pour le déterminer à prendre femme n'avaient pas cessé. L'oncle Antoine, obéissant aux supplications du prélat, tourmentait également le célibataire endurci. « L'existence de la famille dépend de Jean-Baptiste, écrivait Joachim, le 14 novembre 1838. Ainsi que Charles, il avance en âge. Moi, je me suis châtré *propter regnum cœlorum;* si ni l'un ni l'autre ne se décide, l'extinction de la famille est fatale. » Et le 28 octobre, il revient sur ce sujet délicat dans une lettre à Jean-Baptiste lui-même :

« Bien qu'éloigné de la famille, je ne négligerai aucun moyen, comme j'ai fait par le passé, pour faire cesser l'état d'agonie où elle se trouve; oui, c'est une agonie, puisque la succession

n'est pas assurée, c'est donc la fin prochaine de notre nom. Ayez au moins la volonté de faire quelque chose, car si cette volonté manque tous mes efforts seront inutiles. Moi, j'avais la sincère volonté de faire quelque chose, et j'y ai réussi, et vous me voyez, bien que tout jeune encore, parvenu à un poste où n'est arrivé aucun membre de la famille avant moi, poste qui apporte honneur et lustre à notre famille en même temps qu'à notre province. Je ne dis pas cela par vaine forfanterie ou par une présomption orgueilleuse que j'abhore, mais pour vous montrer un exemple des effets de la bonne volonté. Papa est mort, et j'ai la persuasion absolue que j'ai répondu pleinement à son désir, et ma douleur est immense qu'il ne puisse en être témoin. »

Plus tard, il écrit encore, le 18 janvier 1839 : « Sacrifiez pour le bonheur de la famille un peu de votre bonheur privé » ; et le 17 février : « Si vous ne voulez que la famille périsse, il faut que vous ou Carluccio preniez femme ! » Les insistances se renouvellent. Jean-Baptiste ne répond pas.

En avril 1839, Joachim Pecci prend le parti d'envoyer son *factotum* dom Salina à Rome pour qu'il arrange cette affaire : « Faut-il laisser s'éteindre une famille *qui a coûté tant de sueurs à nos ancêtres ?* » A la fin de l'année, il n'a encore rien obtenu. En février 1840, il propose une fiancée, Giustiniani Morti ; elle ne semble pas agréée. Sur ces entrefaites, autre complication. A présent, c'est le frère Charles qui veut se marier, et « avec une femme qui n'est pas de sa condition, et qui fera sa ruine ! » Le frère Charles est revenu à la raison, quelques mois plus tard ; mais Jean-Baptiste est toujours rebelle aux volontés de son frère. En novembre 1840, Joachim a entretenu, à Ceprano, le marquis Ferrari,

d'une union entre les deux familles, mais en vain, et il quittera Bénévent avant d'avoir obtenu un succès auquel il attache une telle importance.

A ces préoccupations intimes se joignaient de perpétuels embarras d'argent, dont il ne cesse de faire part à son oncle et à ses frères, et aussi quelques inquiétudes sur la santé de sa sœur Marie-Anne.

Cependant, il a pris avec activité la direction de sa province. A peine rétabli, il s'est installé sur la montagne, chez le comte Capasso. Mais cette villégiature est courte, car tout de suite une visite du marquis di Caretto, ministre du roi de Naples, à la frontière de la principauté, accrédite le bruit que le Saint-Siège est disposé à céder, moyennant échange de territoire ou indemnité d'argent, l'enclave de Bénévent. Le désir de Ferdinand VII était fort explicable, puisque ce coin de terre séparé des États pontificaux était un asile pour tous les méchants garnements qui troublaient la tranquillité du royaume.

En mai 1838, le délégat croit la chose faite : « Quelques uns s'en réjouissent, écrit-il ; beaucoup plus s'en attristent ; beaucoup aussi, avec de mauvaises intentions et des têtes turbulentes en prennent motif pour répandre de mauvais bruits sur le gouvernement, et jeter du trouble dans la population. Si, par extraordinaire, la chose arrivait, ma délégation serait assez vite finie, et alors s'en iraient en l'air mille projets que j'ai en tête pour la réforme de cette délégation où les abus ne manquent pas ». Mais que fera de lui la Secrétairerie d'Etat ? « Si l'on me donne un avancement, ce sera tant mieux ;

si un poste équivalent, voilà de nouvelles dépenses ! » Et puis il laissera des dettes ; et il supplie son frère de hâter un envoi de deux cents écus.

L'été arrive, et le délégat accompagne le cardinal Bussi, archevêque de Bénévent, au couvent du Monte Vergine où les moines font aux visiteurs un somptueux accueil. Pour la première fois, sur son passage, Joachim Pecci a reçu les honneurs militaires, et il en est enchanté.

A peine de retour, il envoie au cardinal secrétaire d'Etat un rapport sur la cession de Bénévent. Les négociations ne semblent pas avoir abouti, et la majeure partie des habitants en est satisfaite : « Pourtant, les plus prudents craignent que le ministère royal, mécontent du refus, fasse tous ses efforts pour faire apparaître que Bénévent est un lieu de manœuvres sectaires, destinées à troubler l'ordre dans le royaume des Deux-Siciles, et que, dans ce but, on ne veuille rapporter les mesures adoptées par les autorités limitrophes à l'égard des Bénéventins. Ainsi, depuis quelques jours, on a rétabli les postes extraordinaires de gendarmerie, qui tiennent presque bloquées les frontières de la principauté. »

En outre, Bénévent est rempli d'individus suspects d'être les espions ou les agents secrets de la police royale. Le délégat fait tous ses efforts pour savoir « si de tels soupçons sont justifiés, et connaître ceux des sujets pontificaux qui ont l'audace d'entretenir une correspondance illégitime avec un gouvernement étranger ».

Comme tout débutant pressé de parvenir, Mgr Pecci pèche plutôt par excès de zèle. Ainsi, sans prendre

l'avis de ses supérieurs, il a fait replanter des pieds de tabac endommagés par la grêle, (le tabac de Bénévent est renommé presque autant que celui de Cori), et il a fait réparer d'urgence la caserne Saint-Antoine qui menaçait ruine. Il a reçu à ce sujet des lettres de service fort sèches, et il répond au substitut de la Secrétairerie d'Etat pour les affaires intérieures. Après s'être excusé sur l'évidente nécessité de son initiative, il proteste « qu'il ne se mêlera jamais des choses qui ne sont pas de sa compétence, et que dans toutes ses actions il n'apportera d'autre souci que de mériter l'approbation de ses chefs. Cette approbation, je ne l'ai pas dans la circonstance ; mais je voudrais me flatter que le temps viendra bientôt où je pourrai recevoir de vous d'agréables compliments, tels que je les attends de votre justice et de votre amitié. »

L'année suivante, il reçoit encore des reproches au sujet d'une route dont les envieux lui font un grief, et il est question de le transférer à Rieti, après qu'il a refusé le poste d'Ascoli. Il est à Naples quand lui parvient cette nouvelle, et il écrit à dom Salina un billet courroucé :

« 2 mai 1839.

« Je n'ai pas mérité d'être réputé indigne d'avancement... Vous qui, mieux que tout autre, connaissez la marche des choses durant ma gestion, vous rirez comme je ris moi-même de tout cœur de ces Aristarques qui prononcent une sentence, sans connaître la cause, sans citer des faits, sans procéder à une accusation régulière. J'ai beau m'examiner, je ne trouve rien à me reprocher... Je ne crois pas aller bien loin de la vérité en

croyant qu'il y a quelque complot pour me ruiner. Mais rien ne peut m'effrayer, tant que je garde la conscience du devoir accompli. »

Le jeune délégat s'exagérait sans doute les complots. Il semble au contraire qu'il ait été fort bien noté. Des protecteurs puissants veillaient sur lui. Ses administrés appréciaient ses qualités dont la renommée était venue à l'oncle Antoine : « J'ai entendu dire, écrit-il, que Monseigneur est très actif, et qu'il expédie promptement les affaires, au lieu de les négliger comme c'est l'habitude dans toutes les légations, où l'on ne voit jamais la fin des affaires, où l'on ne répond même pas aux lettres. » Joachim était donc un préfet modèle en cet an de grâce 1838.

Son zèle ne cesse de se manifester par d'innombrables arrêtés sur la police intérieure et extérieure. Il réglemente les marchés ; il surveille les étrangers, et les oblige à se munir de cartes de sûreté, sous peine d'expulsion, les aubergistes étant chargés de signaler les infractions. Il prohibe dans les cafés les jeux de cartes et de dés, comme dangereux pour la morale, et comme servant de motif à des rixes ou à des vols. Il interdit de poser sur les fenêtres pendant la nuit les vases et les pots de fleurs, qui, au moindre vent, menaceraient d'écraser les promeneurs attardés. Il pourchasse les chiens errants. Il défend de laver le linge dans les fontaines publiques, etc. ; rien n'échappe à sa vigilance.

Toute prévention disparaît bientôt à Rome contre un délégat si diligent. Ses chefs, les cardinaux Gamberini, Lambruschini, Sala, lui expédient les lettres les plus

flatteuses. Il est tellement occupé, qu'il néglige de correspondre avec ses meilleurs amis. C'est ainsi qu'il s'attire le courroux de la marquise Muti, qui lui fait faire les reproches les plus violents par l'oncle Antoine. Le respectable avocat a mis en effet « son cœur et ses sentiments en commun avec cette vénérable douairière ».

En avril 1839, le jeune prélat décide de se mettre en route pour présenter ses hommages au roi de Naples Ferdinand. Il voyage à petites étapes. Il s'arrête au monastère du Mont-Cassin, qu'il admire « comme la merveille de ces contrées ». Naples lui apparaît comme « une cité magnifique et enchanteresse où il se propose de visiter en détail les beautés que la nature et l'art ont si abondamment répandues à l'intérieur et aux environs de cette métropole ».

L'ancien nonce, Mgr Asquini, l'introduit auprès de Ferdinand, qui se montre fort gracieux, au cours d'une audience d'un quart d'heure. Puis, ce ne sont que dîners, fêtes, *rinfreschi*, chez le cardinal Caraccioli, archevêque, chez le ministre des affaires étrangères. On lui fait visiter les hôpitaux, les ateliers, les sites célèbres, Posilippo, la Mergellina, la grotte de Pouzzoles, Pompéi, les châteaux de Portici et de Capo di Monte. On l'invite à la pose de la première pierre de la nouvelle église dédiée à la Madone des Grâces. Il lui plaît d'être, hors de son pays, traité comme un personnage officiel, et Naples laisse en son âme un radieux souvenir de lumière, d'honneurs et de plaisirs.

Une triste nouvelle l'attend à son retour à Bénévent. Son protecteur, son ami, le cardinal Sala, est mort, tandis

qu'il se divertissait. C'est pour lui un vif chagrin, et il retombe malade pour quelques jours. D'illustres visites le consolent et le distraient. Il reçoit le cardinal Pacca, le prince Ruffo; mais ce sont des occasions de grandes dépenses. Les dîners et les rafraîchissements lui ont coûté plus de cinquante écus, malgré les corrections qu'il inflige aux mémoires des traiteurs. Ces cinquante écus lui font grand besoin, et le frère Charles ne répond pas aux lettres les plus pressantes. M[gr] Pecci lui écrit à ce sujet, le 30 novembre 1839 :

« Ce n'est pas pour la fumée des honneurs, ni pour l'ambition du commandement ; ce n'est pas non plus pour surcharger ma famille, que j'ai entrepris cette carrière, mais seulement pour augmenter le lustre de la famille, suivant la voie si noblement tracée par nos sages ancêtres, et suivant les intentions de notre excellent père commun. Que je ne sois pas un dissipateur, que je ne me traite pas avec une magnificence de prince, mais que je me tienne, au contraire, dans la condition modeste qui convient à une famille aisée de la légation de Velletri, telle que j'en connais bien d'autres, c'est ce que je vous prie de demander, si le témoignage de Salina ne suffit pas, aux 18.000 âmes de Bénévent, et vous entendrez ce qu'elles répondront d'une voix unanime. »

Il n'est pas fort probable que l'audience d'un quart d'heure, accordée par le roi Ferdinand, ait suffi, au délégat de Bénévent, pour régler toutes les mesures propres à réprimer la contrebande et le brigandage dans cette province. Nous verrons maintes fois les historiens ecclésiastiques de Léon XIII attribuer à ce Pontife, surtout en sa jeunesse, une rapidité d'exécution par trop miraculeuse. La vie de Léon XIII est assez noble et

belle, pour qu'il soit superflu d'y ajouter des prodiges. Mgr de T'Serclaes imagine que le voyage de Naples n'eut pas d'autre objet que les négociations relatives aux intérêts communs du royaume de Naples et du duché de Bénévent. La correspondance de Joachim Pecci ne fait aucune allusion à ces affaires. Elle mentionne une seule audience royale, des cérémonies, des promenades, des réjouissances de toute sorte, rien autre chose. L'honneur d'être présenté à Sa Majesté suffit à expliquer ce déplacement, puisque cet honneur était en même temps un devoir, et que le délégat de Bénévent administrait une enclave des États napolitains. D'ailleurs, les supérieurs de Mgr Pecci auraient eu bien raison, cette fois, de l'accuser d'ingérence abusive, s'il avait empiété sur les pouvoirs de la Secrétairerie d'Etat et du nonce, pour négocier directement avec un souverain.

C'est seulement à son retour, que le délégat s'occupa, avec un redoublement de zèle, de rétablir l'ordre dans une province où tout allait en désarroi. Tout d'abord, il confia la surveillance des douanes et des frontières à M. Sterbini, qui, dès lors, possédait et, par la suite, conserva toute sa confiance. Puis, suivant une habitude qu'il garda jusqu'à ses dernières années, Joachim Pecci, fidèle à ses compatriotes, ne se reposant que sur les personnes connues de lui dès son enfance, fit venir de Carpineto cinq montagnards de la famille des Cappucci, persuadé qu'eux seuls auraient les jarrets assez solides pour donner la chasse aux contrebandiers et aux brigands, peut-être aussi la probité assez ferme pour repousser les offres de *combinazioni*. Il se trompa, au moins sur

les jarrets. Car les cinq Cappucci ne firent rien qui vaille, ce qui fit dire plaisamment à leur maître : « Est-il possible qu'avec tant de *Cappucci*, on ne puisse faire une bonne soupe ». Cappuccio signifie : un chou pommé.

Le plus difficile pour un délégat encore quelque peu novice, était de se tenir en dehors des cabales, des intrigues, et de se rendre indépendant de ces nobles, tous fort aimables, mais tous aussi chefs de *camorre* ou de contrebande. « Ma conduite, écrivait Mgr Pecci, dès le 28 octobre 1838, ne plaît guère aux nobles et aux autres personnes attachées au système opposé ; mais elle m'a valu le titre d'amant de la justice. Elle satisfait ma raison et ma conscience ; je ne veux pas m'en départir. »

Ces nobles étaient, pour la plupart, fort bien apparentés à Rome, et disposaient de grandes influences à la Cour pontificale. C'est à eux certainement que Joachim rapporte tous ces complots dont il se plaint, et qui aboutissaient aux projets de déplacement sans avancement, contre lesquels il s'indigne.

Il réorganise la gendarmerie, dont il donne le commandement au capitaine de Dominicis, très supérieur en activité et en « religion » à son prédécesseur Palombi. Ses troupes forcent dans la villa Mascambruni une bande de quatorze voleurs, qui sont faits prisonniers avec leur chef, Pascal Coletta, amenés à Bénévent, et exécutés sur la place publique.

Les lettres ne font aucune mention du fait suivant qui est rapporté par deux historiens, Mgr O'Reilly et Mgr de T'Serclaes, d'après une biographie datée de 1878. L'exactitude m'en a été affirmée par le neveu de

Sa Sainteté, M. le comte Ludovic Pecci, et j'ai pu moi-même recueillir une tradition locale qui ajoute à l'événement un supplément d'intérêt.

La contrebande était dirigée par les nobles bénéventins. L'un d'eux, non des moindres, se rendit un jour au palais de la délégation. Il se plaignit amèrement que les troupes de police n'avaient épargné ni son château ni son écusson, et qu'elles avaient porté atteinte à ses immunités. Il ajouta qu'il allait se rendre à Rome, et en rapporter la destitution du délégat. « Fort bien, aurait répondu Mgr Pecci ; mais rappelez-vous qu'avant d'arriver au Vatican, vous passerez par le fort Saint-Ange. » Le marquis — c'était un marquis — se retira tout décontenancé.

Qui était ce marquis ? Les historiens ne le disent pas. Les traditions affirment qu'il s'appelait le marquis Pacca, et qu'il était très proche parent, neveu, dit-on, du fameux cardinal, l'un des chefs et l'un des protecteurs de Mgr Pecci. On comprend donc que le jeune prélat eut besoin de toute l'indépendance de son caractère et de tout son courage pour braver ainsi la colère d'un si puissant personnage.

Restait à réprimer aussi les complots politiques dont le duché de Bénévent était l'un des foyers. Un chef de société secrète fut tué d'un coup de couteau dans une rixe. Cet incident mit le délégat sur la trace des affiliés, et il adressa un rapport concluant à l'arrestation de tous ces conspirateurs, dont la devise, disait-il, est : « Attenter au bien d'autrui, sous prétexte de libéralisme ». Définition qui conviendrait à merveille à ces

sectes socialistes auxquelles Léon XIII devait, plus tard, consacrer une célèbre Encyclique. Le cardinal Lambruschini demanda une nouvelle enquête. Mgr Pecci dut avouer que la savante organisation de ces sociétés rendait impossibles toutes preuves concluantes : « Rien à attendre des témoignages ; impossible de saisir des écrits ; car ces gens n'écrivent pas. Ils se donnent des rendez-vous sur des points indéterminés du territoire de Naples ou de Bénévent, et ils se communiquent les ordres verbalement ». L'affaire n'eut donc pas de suite, malgré le délégat. Celui-ci s'occupa, avec une égale diligence, de réformer le système d'impôt, d'achever la construction des routes de Campobasso et d'Avellino.

En mars 1840, il a besoin de repos, et il entreprend un voyage au golfe de Salerne, où il admire le site incomparable d'Amalfi, et où il séjourne au monastère fameux des capucins de la Cava.

Cependant, malgré toutes ses fatigues et tout son mérite, la Secrétairerie d'État semble l'oublier dans sa province, et il s'en désespère. Il se décide à demander un congé pour plaider lui-même à Rome la cause de son avancement. On l'y reçoit fort bien ; on lui décerne des éloges ; on lui promet une prochaine promotion. Sur la foi de cette promesse, il permet à son fidèle dom Philippe Salina de quitter son service, pour devenir maître de Chambre et majordome du cardinal Belli, ami de la famille Pecci.

Mais c'est seulement un an après, en juin 1841, qu'il reçoit du cardinal Mattei l'annonce de sa nomination à une délégation supérieure. Il est vrai que dès le mois

d'avril, il avait reçu du cardinal Tosti une lettre lui faisant part de la satisfaction du Pape ; c'était comme une promesse de prochain avancement.

Mgr Pecci avait fait à Bénévent un rude apprentissage de la carrière administrative. Pendant cette délégation de trois ans, il avait été frappé de trois maladies, dont une mortelle. Il avait été en butte à de perpétuels besoins d'argent. Ne pouvant obtenir de ses frères le règlement des affaires de famille, il avait travaillé à se constituer, sans y réussir complètement, un pécule indépendant, grâce à l'obtention de trois ou quatre bénéfices en sa province d'Anagni ; mais il était encore à la charge des siens. Il avait dû déjouer de perfides manœuvres dirigées contre lui à Rome, rétablir à Bénévent l'ordre troublé par les brigands, les contrebandiers et les conspirateurs, suivre l'affaire difficile et délicate de la cession du duché au royaume de Naples.

Il avait bien mérité un poste plus élevé dans un climat plus sain, et il avait prouvé qu'il était digne des plus hautes responsabilités.

CHAPITRE VII

DÉLÉGATION DE PÉROUSE

(1841-1843)

Nommé à Spolète, promu à Pérouse. — Visite à Rieti et à Terni. — Arrivée dans la capitale de l'Ombrie. — Les cafés napoléoniens. — Population agitée et misérable. — La réception de Grégoire XVI. — Accueil froid du peuple. — Magnificence des fêtes. — Achèvement de la Strada Gregoriana. — Le champagne de Louis-Philippe. — Satisfaction du Pape. — Heureuses réformes administratives. — Le carnaval de 1841. — Nomination à la nonciature de Belgique. — Regrets des Pérugins. — Situation de l'Europe et de l'Église. — Avènement d'un monde nouveau. — Le « tournant » de la vie de Joachim Pecci.

A la fin de juin 1841, arrive à Bénévent la nouvelle si longtemps attendue. Mgr Pecci est transféré à Spolète. Il fait aussitôt part à son frère Jean-Baptiste de cette promotion, et lui demande la somme nécessaire pour liquider ses petites dettes, et pour accomplir son voyage.

Quelques jours après, il apprend que le cardinal Lambruschini lui réserve un poste encore plus important, celui de Pérouse, et il s'en réjouit.

Le prélat fait de rapides adieux à ses administrés, se rend à Rome où il remercie tous ceux qui ont victorieusement plaidé sa cause auprès de ses supérieurs. Il salue en passant l'oncle Antoine et son frère Jean-Baptiste, et

le voilà parti pour son nouveau gouvernement, au commencement d'août.

De Rome à Pérouse la route est fort pittoresque. Elle remonte d'abord le cours du Tibre, puis s'engage dans les gorges de la Nera. Mgr Pecci s'en écarte un peu, afin de rendre visite à son intime ami, Mgr Miletta, récemment appelé à la délégation de Rieti. On se souvient que, deux ans auparavant, la menace de son transfert à Rieti, qui lui était parvenue à Naples, avait rempli d'indignation Mgr Pecci. Il lui plut de visiter une résidence à laquelle il avait échappé, d'y trouver un ami, et d'y être reçu avec les honneurs dus au fonctionnaire muni d'un emploi supérieur. Mgr Miletta lui offre un *rinfrescho* superbe, et l'accompagne jusqu'à la cascade de Terni, dont il admire la beauté sauvage. Cette cascade, la plus grandiose de l'Italie par la hauteur de la chute et l'abondance des eaux, n'avait pas encore été assujettie par le génie humain à tous ces travaux industriels qui l'utilisent en la déparant.

De Terni, le délégat de Pérouse se rend à Foligno où il reçoit l'hospitalité du sanctuaire des Anges. Là, il retrouve les bords du Tibre, et s'engage dans cette riche vallée que surplombent les riantes cités d'Assise et de Pérouse. Mgr Pecci arrive le soir dans le chef-lieu de sa province. Il gravit la montagne dont Pérouse occupe le sommet, et il est enchanté du climat, de la vue, de la largeur des deux rues principales, de la courtoisie des habitants.

Il succédait à Mgr Savelli, dont l'administration avait été assez rude, au milieu d'une population travaillée par

les sectes, et sans cesse agitée par des émeutes provoquées soit par la politique, soit par la famine. Le gouvernement de Grégoire XVI était sévère. Quelques années auparavant, l'un des chefs libéraux de Pérouse, Guardabassi, avait subi une cruelle prison préventive au château Saint-Ange. Les meneurs de séditions étaient impitoyablement condamnés à l'exil ou à la prison. La noblesse pérugine occupait les charges municipales ; elle était alors dévouée au Pape, bien que plusieurs de ses membres, entre autres M. Ansidei, aient fait, par la suite, défection. Mais le peuple, imbu des traditions guelfes, se souvenant encore des franchises dont il avait joui, au temps où Pérouse vivait en république, supportait impatiemment le gouvernement sacerdotal.

Au temps de la Révolution et de l'Empire, les Français avaient été accueillis à Pérouse comme des libérateurs. Le nom de Napoléon y était vénéré presque autant que celui de saint Louis d'Anjou, l'un des trois patrons de la ville, dont l'image, avec celle des saints Ercolano et Laurent, orne le fronton du palais municipal. Les officiers des armées impériales, beaux parleurs, fiers d'avoir été associés aux épopées glorieuses du soldat de la Révolution, péroraient chaque soir dans les cafés du Corso, vantant les conquêtes libérales de 89, prêchant l'évangile des Droits de l'Homme, et maudissant la tyrannie des prêtres. Ajoutez à cela le voisinage des Romagnes, ce perpétuel foyer d'insurrection, de Bologne, toute frémissante encore du joug brutal des Autrichiens, envoyés par Metternich pour maintenir à coups de fusils et de bâtons la fidélité des peuples à la royauté légitime de Grégoire XVI.

Une suite de mauvaises récoltes avait, par surcroit, ajouté l'irritation des estomacs à celle des esprits. Maintes fois les multitudes affamées avaient attaqué les magasins où les nobles conservaient quelque provision de blé. Il avait fallu, pour réprimer ces criminelles tentatives, retenir dans la ville des bataillons suisses, revenant des Romagnes désormais pacifiées; et ces Suisses, leurs officiers surtout, donnaient les plus détestables exemples de fainéantise, de rudesse ou de débauche.

Mgr Pecci se trouvait donc aux prises avec d'assez graves difficultés. Le Pape avait compté, non sans raison, sur l'intelligence et la fermeté dont il avait fait preuve à Bénévent, pour achever de rétablir l'ordre dans cette tumultueuse province.

Il savait d'ailleurs que la jeunesse du délégat serait assistée par les sages conseils du cardinal Ugo Spinola, habitant la province, et qui lui-même avait autrefois administré Pérouse avec de sérieuses qualités, assez rares à cette époque chez les fonctionnaires pontificaux.

A peine installé, Mgr Pecci apprit que sa ville recevrait bientôt l'auguste visite du Souverain Pontife. En effet, Grégoire XVI, désormais tranquille sur son trône, grâce à l'intervention armée des Autrichiens dans les Légations, et des Français dans les marches d'Ancône, avait décidé de se montrer à ses peuples et de recevoir d'eux-mêmes les témoignages de leur amour. Vers l'automne de 1841, il se rendit à Ancône où le commandement bénin du général Cubière n'avait pas trop violemment surexcité les passions révolutionnaires. Le Pontife s'abstint de

traverser les Légations, encore troublées et par leur récente révolte et par l'occupation autrichienne, et il passa directement en Ombrie.

Le délégat de Pérouse ordonna en grande hâte les préparatifs de la réception. Il convoqua, pour orner les rues et les palais de la ville, les plus habiles artistes, les peintres Sylvestre Massari et Vincent Baldini. Il ménagea au Pape de somptueux appartements dans le palais des Prieurs, et la magnificence de l'ameublement attira de nombreux visiteurs, même longtemps après le départ de Grégoire XVI. Depuis longtemps, on travaillait à construire une route carrossable, rejoignant la ville de Pérouse à la grande route qui passe au fond de la vallée ombrienne. Cette route longue de plusieurs kilomètres, suit d'interminables lacets sur le flanc de la montagne escarpée, haute de 600 mètres, que couronne la ville. Il n'était donc pas possible, comme l'affirme M[gr] O'Reilly, que M[gr] Pecci conçût, commençât et achevât en moins de vingt jours l'exécution d'un si gigantesque travail. C'eût été le plus grand miracle du siècle. La vérité est qu'il s'en fallait d'une cinquantaine de mètres pour que la route aboutit à la porte Saint-Pierre. Le délégué ordonna toute diligence aux ingénieurs et aux terrassiers, et le chemin fut prêt, au jour dit, pour porter le carrosse de Grégoire XVI, qui donna son nom à la route et à la promenade la continuant jusqu'à la plate-forme supérieure, où se trouvait alors la citadelle, et qui porte aujourd'hui la préfecture, la terrasse publique, l'hôtel Brufani, la succursale de la banque d'Italie, et à laquelle aboutit le Corso.

Les lettres de Mgr Pecci sont muettes sur ce grand événement. Les historiens de Léon XIII ne donnent aucun détail de la réception pontificale. Nous essaierons de combler cette lacune à l'aide des récits que nous avons nous-même recueillis dans les archives de Pérouse, dans les traditions locales et dans la relation qui en est faite par le très peu véridique et très partial historien Louis Bonazzi [1].

Le cardinal Mattei avait précédé son maître de quelques jours, pour s'assurer que tout était en bon ordre dans la délégation de Mgr Pecci. Par suite d'une inexplicable erreur, il y eut malentendu sur l'heure de l'arrivée. La voiture de Grégoire XVI arriva à la porte de Saint-Pierre à dix heures du matin, tandis que les magistrats municipaux, conduits par le gonfalonier, comte Conestabile della Staffa, porteur des clefs de la ville, destinées à être offertes au souverain, partaient à peine du municipe. Le Pape ne trouva donc aucun personnage officiel pour le recevoir. Cependant le peuple se rassembla, les chevaux furent dételés, et une demi-douzaine de gamins traîna l'équipage pontifical. Ce singulier cortège rencontra les magistrats à la hauteur de Saint-Isidore, et c'est là que se fit la remise des clefs, en présence d'une foule assez nombreuse.

Mais la population pérugine est froide en ses démonstrations ; elle ne pousse jamais de cris en public. Ce fut donc par une attitude respectueuse, mais silencieuse, qu'elle attesta ses sentiments de fidélité à son maître.

[1] Perugia. Tipografia Buoncompagni (1879).

Grégoire XVI, qui avait longtemps habité Pérouse au couvent de Saint-Sévère, connaissait ces habitudes locales; il ne s'en offusqua pas, et il prit place gaiement sur l'incommode *Sedia gestatoria* qui le transporta jusqu'au palais des Prieurs. Il tenait les yeux levés vers les fenêtres des palais, auxquels il distribuait ses bénédictions.

Quelques instants après, il se rendait processionnellement à la cathédrale de Saint-Laurent, et du haut des marches il donnait la bénédiction solennelle à un peuple immense pieusement agenouillé, qui remplissait toute la longueur du Corso.

Les réjouissances furent magnifiques. Nous avons vu avec quel soin et quel goût Mgr Pecci, même éloigné, avait réglé le détail de la réception du prince Camille Borghèse à Carpineto. Que ne fit-il pas dans une grande ville, telle que Pérouse, chef-lieu de son gouvernement, alors qu'il s'agissait de recevoir un Souverain, un Pape!

On cite le mot que lui adressa Grégoire XVI : « *Nel mio viaggio in alcuni luoghi sono stato ricevuto da frate; in molti altri convenientemente, ma da Cardinale; in Ancona e Perugia, veramente da Sovrano* ». « Au cours de mon voyage, en quelques endroits, j'ai été reçu en moine; en beaucoup d'autres, convenablement, mais en cardinal; à Ancone et à Pérouse, vraiment en souverain. »

Lorsqu'ils possédaient le pouvoir temporel, les Papes n'étaient pas séparés du reste de la terre, comme ils sont aujourd'hui. Ils n'apparaissaient pas comme des

divinités reléguées au fond des sanctuaires, revêtues d'une perpétuelle majesté, visibles seulement à travers l'encens, au milieu de l'or et de la pourpre, toujours entourées d'une solennelle étiquette ou d'éclatants cortèges. C'étaient des hommes comme les autres, plus vénérables assurément, mais qui oubliaient parfois leur grandeur pour descendre parmi les mortels. C'est leur captivité qui les oblige à la continuelle apothéose. Ainsi, Grégoire XVI, à Pérouse, une fois les bénédictions données, les réceptions achevées, se promenait familièrement à pied dans les rues de la ville, sans exciter une gênante curiosité, sans être suivi par une foule innombrable et dévote.

Deux fois, il alla visiter sans aucun appareil le couvent de Saint-Sévère, où il avait demeuré en qualité de vicaire général de son ordre, les Camaldules. M. Louis Bonazzi raconte à ce sujet une assez plaisante anecdote. La seconde de ces visites eut lieu l'après-midi. Les rues étaient à peu près désertes : c'était l'heure de la sieste. Arrivé devant le palais Sorbelli, le Pontife aperçut quelques vauriens étendus au soleil autour d'un puits. Il fit mine de les bénir machinalement; mais il arrêta son geste, et battit des mains en riant. Pendant ce temps, le marquis Sorbelli, averti de la présence du Pape, se présenta au balcon du palais. Il était infirme, et ne put réussir à se mettre à genoux; il se contenta de pousser un petit cri qui ressemblait à un hennissement [1].

[1] L'historien de Pérouse est fort peu révérencieux, et il déteste Grégoire XVI. Il attribue la bonne humeur du bon Pape au vin

En quittant Pérouse, le Pape remercia vivement le délégat apostolique pour le splendide accueil qui lui avait été fait, et il lui dit : « Rentré à Rome, je me souviendrai de vous ». Mgr Pecci accompagna Sa Sainteté jusqu'à Citta della Pieve, où Grégoire XVI demeura trois jours, renvoyant le délégat les mains pleines de décorations et de présents pour les notables de Pérouse.

Mgr Pecci s'occupa ensuite, avec une grande activité, des devoirs de sa charge, ainsi qu'il avait fait à Bénévent. Pour rémédier à la disette du blé, il institua à Pérouse des sortes de magasins généraux qui ressemblaient à des monts-de-piété alimentaires. Les familles nécessiteuses y trouvaient le pain nécessaire à leur subsistance, moyennant le dépôt d'un petit gage, qui leur était presque toujours rendu. Il fut aussi l'un des premiers à s'associer à la fondation d'une caisse d'épargne, et le gonfalonier l'en remercia. Il publia une instruction détaillée sur la vaccine, dont l'usage était encore fort peu répandu en Italie, surtout dans les

d'Orvieto et au champagne qu'il aurait bus à son dîner ce jour-là. On sait que Louis-Philippe fournissait abondamment la table du Saint-Père, dont il s'était concilié les bonnes grâces, des meilleurs crus de la Champagne. M. Bonazzi ajoute que Grégoire XVI était excité à faire ces promenades, non seulement par le souvenir des jours tranquilles passés dans le couvent solitaire, mais aussi par celui d'une amitié platonique, à laquelle avait donné occasion le voisinage d'une maison habitée par une certaine dame O., que la malignité pérugine, aussitôt après l'exaltation du moine Mauro Cappellari, affubla du sobriquet de la *Papesse*, qui correspondait fort bien à la physionomie Junonesque de la matrone, d'ailleurs grand'mère et arrière-grand'mère. Il va sans dire que l'austérité bien connue de Grégoire XVI nous défend d'accorder la moindre créance à ces amitiés platoniques et à ce goût immodéré du vin de Champagne. D'ailleurs le livre de M. Bonazzi est rempli d'erreurs qui ne sont pas toutes involontaires. C'est un livre de faction.

États pontificaux, un peu réfractaires aux progrès de la science moderne. Il est curieux de voir avec quelle précision technique le prélat indique les précautions à prendre pour recueillir le pur vaccin et l'inoculer à l'aide d'une plume fine.

Le délégat prit aussi en pitié les malheureux plaideurs. Pour leur épargner les pas et les démarches, il réunit en un seul palais les tribunaux des diverses juridictions, alors si compliquées. Sa vigilance, l'ordre excellent de sa police, firent merveille ; le nombre des crimes et des délits diminua, et l'on garde encore à Pérouse le souvenir de ces jours extraordinaires, où sous le gouvernement de Pecci les prisons demeurèrent vides et les geôliers inoccupés !

D'ailleurs, il autorisait tous les divertissements licites. Il avait confiance dans la bonhomie de ce peuple, dont il avait conquis l'estime. Pour le carnaval de 1842, il autorisa le port des masques, depuis le 17 janvier jusqu'au 8 février, sauf aux heures des offices religieux, et pendant toute la journée du vendredi. Il interdit seulement les costumes indécents ou ceux qui parodiaient l'habit des dignitaires, surtout ecclésiastiques. Quant aux bals masqués ou *veglioni*, qui pouvaient abriter de dangereux conciliabules, ou nuire aux bonnes mœurs, ils demeuraient soumis à l'autorisation préalable du directeur de la police.

Mgr Pecci ne négligea pas non plus l'enseignement, et il introduisit d'heureuses réformes au collège Rosi di Spello.

Il avait chargé son oncle Antoine, à Rome, de lui

envoyer un écusson, pour décorer la façade de son habitation. L'oncle Antoine avait fait copier simplement les armes de la famille, avec la couronne seigneuriale. Mgr Pecci en est très mécontent, il renvoie l'écusson, afin que l'on substitue à la couronne le chapeau et les *fiocchi* de la prélature.

Pendant l'été de 1842, bien que l'air vivifiant des montagnes ombriennes ait rétabli sa santé, il va goûter un peu de fraîcheur aux bains de Nocera. Puis il visite toutes les villes de sa province, s'arrête quelque temps à Assise, ce berceau de l'ordre franciscain, auquel l'attache une dévotion familiale. On lui confère à Citta di Castello la noblesse honoraire, et il reçoit, à cet effet, du secrétaire d'État, la dispense des formalités stipulées par Léon XII.

Il achève cette année au milieu des témoignages de la gratitude universelle. En dix-huit mois, il avait travaillé aussi assidûment que possible au bien-être matériel et moral du peuple confié à ses soins. Il ne ressemblait en rien à ces délégats légers, futiles, dissipés ou tracassiers, tels qu'on en comptait de trop nombreux sous le gouvernement des Papes. Grégoire XVI, informé de la bonne conduite du prélat qui l'avait si bien reçu, n'avait pas oublié sa promesse. Aux premiers jours de janvier 1843, Mgr Pecci fut mandé à Rome, où la nonciature de Belgique lui fut offerte. Il accepta, et les Pérugins lui témoignèrent d'unanimes regrets. L'historien libéral Bonazzi avoue que Mgr Pecci était bien vu de tous.

M. Baglioni Oddi de Pérouse lui écrit, le 12 janvier :

« Cher Monseigneur, ainsi vous nous abandonnez! Pauvre Pérouse, toujours malheureuse et disgraciée. A présent que vous connaissez si bien tous nos besoins, la province entière et tous les individus de notre ville et de chacune de nos communes, au moment le plus intéressant pour nous, vous vous séparez pour toujours de notre province, et vous laissez à un autre le soin et l'exécution de vos belles pensées et de vos beaux projets. »

Le comte Joseph Conestabile, chef de la magistrature pérugine, le 17 janvier, lui fait part en même temps de la joie que la ville éprouve de voir récompenser ses mérites, et du sentiment qui fait regarder comme un malheur public son départ d'une cité qui lui est et lui sera toujours affectionnée et reconnaissante. Le 18 janvier, le cardinal Bussi, archevêque de Bénévent, le félicite en ces termes : « Le gouvernement pontifical a procuré une satisfaction unanime à tous ceux qui ont pu connaître vos excellentes qualités, vos talents et votre prudence dans le maniement des affaires... *Je vous souhaite des postes plus élevés et plus grands pour le bien de l'Église*. Vous trouverez à Bruxelles, si toutefois les anciens papiers de la nonciature y existent encore, les « Souvenirs du cardinal J.-B. Bussi senior », qui fut envoyé comme nonce apostolique *ad tractum Rheni*. C'était alors l'expression dont se servait le Saint-Siège. Je ne sais pas à présent quels sont les termes en usage ».

Mgr Pecci ne devait pas être longtemps séparé d'une ville où il laissait d'aussi agréables souvenirs et dont un

séjour de trente-deux ans allait bientôt lui faire une seconde patrie.

Joachim Pecci entrait dans sa trente-quatrième année. Élève des jésuites à Viterbe et au Collège Romain, il avait franchi les premiers échelons de la grande carrière sous Grégoire XVI, le Pape de la contre-révolution suivant le cœur de M. de Metternich. Les traditions de sa famille, les leçons de ses maîtres, les conseils de ses protecteurs, le courant d'opinion qui dominait alors dans le gouvernement pontifical, tout avait contribué à maintenir en son esprit l'intégrité des doctrines absolutistes, en son cœur l'amour de toutes les légitimités.

Nous l'avons vu applaudissant à l'intervention autrichienne dans les Romagnes, déplorant la chute de Charles X, priant pour le triomphe des prétendants Carlos et Miguel en Espagne et en Portugal, anathématisant l'occupation d'Ancône par les troupes françaises, comme si elles eussent été des hordes révolutionnaires, déplorant comme une calamité publique la retraite des reîtres de M. de Metternich.

Administrateur pontifical à Bénévent, à Pérouse, il avait pourchassé les *Carbonari*, les Napoléoniens, avec autant de zèle qu'il en avait apporté à traquer les brigands. Il n'imaginait pas qu'il y eût une autre politique avouable, honorable, que celle de la Sainte-Alliance. L'Encyclique de 1832, cette préface au futur Syllabus, résumait toutes ses croyances politiques et religieuses. Pour lui, le monde était un champ de bataille livré à la dispute de deux principes inconciliables : l'esprit traditionnel dont l'Église était la gardienne indéfectible,

l'esprit moderne ou révolutionnaire avec lequel aucun pacte n'était admissible. Il y avait le camp de Dieu et de ses anges ; de l'autre côté, le camp du diable et de ses démons.

Profondément versé dans les lettres antiques, profanes ou sacrées, dans la philosophie scolastique et la théologie, il ignorait absolument la littérature et même la langue françaises. Encore moins pouvait-il comprendre ces idées dont Napoléon avait répandu la semence sur tous les points de l'Europe, dont la Sainte-Alliance avait étouffé la floraison, sans réussir à en extirper les racines, et qui recommençaient à repousser partout avec une nouvelle vigueur, surtout depuis l'effondrement de la monarchie légitime en France.

Que de ruines déjà dans l'édifice européen construit par le congrès de Vienne ! La Grèce affranchie, un roi constitutionnel installé depuis treize ans aux Tuileries, deux reines également constitutionnelles établies à Madrid et à Lisbonne, un nouveau royaume issu d'une révolte, organisé à Bruxelles, que de triomphes pour la Révolution !

Il ne semble pas, non plus, que Joachim Pecci se fût, à ce moment, préoccupé d'une autre révolution, moins apparente, mais non moins grave, qui commençait à se développer au sein même de l'Église, et qui partait de France, comme sa sœur aînée la Révolution politique et sociale. Le clergé régulier et séculier avait mené, sous l'autorité protectrice des ministres de Louis XVIII et de Charles X, une vigoureuse campagne contre le libéralisme. Les sanglantes émeutes de juillet 1830

avaient été dirigées contre la Congrégation tout autant que contre la violation de la Charte. Un roi voltairien avait pris la place des rois Très Chrétiens. Les libéraux avaient reconquis le pouvoir. C'est alors qu'une nouvelle école catholique s'organisa, et remplit toute la France du bruit de ses sermons, de ses discours et de ses écrits.

Lamennais, partant de l'absolutisme du dogme, avait désespéré de rencontrer jamais un gouvernement conforme à l'esprit et à la lettre de la loi divine. Il en était arrivé à proclamer l'indépendance mutuelle du trône et de l'autel, et à instituer, en face du faux théocratisme de la Restauration, une sorte de démagogie catholique. Rome avait condamné, dans les termes que nous avons rapportés, cette audacieuse tentative, et Lamennais, rejeté du sein de l'Église, ne se distinguait plus des pires révolutionnaires.

Mais n'était-il pas possible, sans aller jusqu'aux extrêmes et condamnables conséquences, de retirer quelque profit du scepticisme mystique de Lamennais? L'Église devait renoncer à diriger le pouvoir civil et à s'en servir pour modeler la société laïque à son image. Elle n'avait jamais obtenu grand profit de ses alliances étroites avec les gouvernements. Au contraire, elle avait partagé l'impopularité et les proscriptions dévolues aux serviteurs des monarques légitimes, qu'elle protégeait. L'identification des causes politique et religieuse avait attiré à la religion d'effroyables persécutions, avait provoqué contre elle des réactions violentes. Il fallait donc, suivant les conclusions de Lamennais, mettre à part

l'intérêt religieux, le séparer des aventures auxquelles les régimes politiques sont exposés, élever la puissance de l'Église en face de la puissance civile, quelle qu'elle soit, et comme tout à fait extérieure et indépendante.

Le libéralisme triomphait sur les barricades de Juillet. Eh bien, il fallait user de toutes les libertés reconnues par la Charte, revendiquer le droit commun, et profiter, pour reconquérir l'âme du peuple à la foi traditionnelle, de tous les droits accordés aux libres citoyens : liberté de la tribune, de la presse, de réunions, d'associations. Ainsi, les armes qui avaient été si efficaces aux mains des révolutionnaires pour assurer la victoire de Satan, allaient servir aux catholiques pour assurer la revanche du Christ.

Plus n'était besoin de chercher à gouverner les hommes par l'entremise des monarques, toujours plus ou moins indociles et récalcitrants ; l'Église, société indépendante et souveraine, allait exercer par elle-même le pouvoir direct sur les foules, sans se soucier des chefs de l'État, si ce n'est pour exiger d'eux la plénitude de la liberté. La liberté, voilà tout ce qui suffisait à l'Église pour reprendre son ascendant sur les peuples, et pour les convertir à sa domination.

Ainsi, à la brutale démagogie de Lamennais on substituait une sorte d'opportunisme catholique, fort exactement approprié aux aspirations libérales et parlementaires de la haute bourgeoisie couronnée en la personne du Roi-Citoyen.

On pouvait donc être catholique et très orthodoxe,

sans être obligé d'être légitimiste. On pouvait servir l'Église sans faire partie d'une opposition systématique et inconstitutionnelle. On organisait un parti catholique, exclusivement catholique, à côté et en face des autres partis, et, suivant l'expression du jeune et fougueux chef des libéraux catholiques, M. le comte de Montalembert, l'ambition de ce parti consistait à devenir « un embarras » pour le gouvernement, situation fort lucrative dans tout régime parlementaire, où les groupes, propres à fournir l'appoint des majorités, ont chance d'obtenir tout ce qu'ils veulent, quelle que soit la direction des oscillations politiques.

Les partisans de l'ancienne tradition, et ils demeuraient nombreux dans l'épiscopat et dans le clergé français, disaient dédaigneusement de cette nouvelle école, que c'était « la queue de Lamennais ». Cependant les Lacordaire, les Montalembert, les Ozanam, montraient fièrement les résultats qu'ils avaient obtenus. Ils prenaient la part la plus active à la vie nationale ; ils avaient des journaux, des tribunes ; ils avaient rappelé les foules autour de la chaire chrétienne. Ils avaient multiplié les collèges libres, et déjà ils étaient assez forts pour donner l'assaut à l'Université, cette citadelle napoléonienne de l'enseignement laïque révolutionnaire, dont le monopole était dès lors battu en brèche. Les ministres de Louis-Philippe comptaient avec eux ; le roi méritait les éloges de Grégoire XVI ; les libéraux catholiques dictaient leurs lois au gouvernement, précisément parce qu'ils agissaient sur lui comme puissance du dehors.

Cependant la nouveauté était grande, surtout en France, où toute la politique ecclésiastique avait consisté jusqu'alors à régner sur les rois, ou à subir le martyre avec eux. Cette reconnaissance absolue des libertés modernes, transformées en outils de propagande, n'était-ce pas ouvrir la porte aux discussions périlleuses et même à une sorte de rationalisme ? L'autorité de l'Église, l'inflexibilité de ses dogmes et de ses règles, n'étaient-elles pas livrées au hasard, au milieu de tout ce tapage de la place publique ? Le clergé serait-il seul à profiter de cette liberté presque sans limites de l'enseignement revendiquée par les Montalembert, les Dupanloup et les Lacordaire ? Enfin était-il d'une parfaite orthodoxie de proclamer l'indépendance mutuelle de l'Église et de l'État, alors que la mission de l'Église consistait précisément à subordonner le monde entier, y compris les gouvernements, à ses propres lois ?

Le libéralisme catholique ne pouvait être qu'une tactique de combat, une évolution de circonstance, très dangereuse, d'une utilité très contestable. Il ne devait pas prétendre à diriger l'Église entière hors des voies traditionnelles. C'est ce qu'on pensait à Rome, et c'est pourquoi on y approuvait l'action énergique des chefs de la jeune école, sans pénétrer au fond des doctrines, en tenant compte seulement des efforts et des résultats. D'ailleurs, le Saint-Siège faisait lui-même une part à cette sorte d'opportunisme, puisqu'il était obligé de vivre en paix avec les régimes de toute origine et de toute forme, et de protéger les sujets catholiques de toute espèce de gouvernement. N'avait-il pas dû pactiser avec Napo-

léon, et tout récemment avec Louis-Philippe reconnu comme un roi légitime ?

Il y avait cependant une différence. Le Saint-Siège subissait comme une nécessité ce que les libéraux français revendiquaient comme un droit, acceptaient comme un bienfait. Au fond, le Pape détestait ce qu'ils faisaient profession d'aimer. Mais le libéralisme, comme nous l'avons dit, ne s'était pas encore érigé en doctrine ; suivant une expression théologique qui fit fortune au moment des distinctions et des subtilités auxquelles donna lieu le *Syllabus*, on souscrivait aux condamnations incluses dans l'Encyclique de 1832, comme étant la très légitime antithèse des principes révolutionnaires ; et l'on se gardait bien d'opposer à cette antithèse la thèse contraire, celle des libertés modernes considérées comme louables en soi, et profitables à l'Église. Dans la pratique, on tâchait de faire bénéficier l'Église des lois dirigées contre elle ; et le Pape ne pouvait condamner la tentative.

Joachim Pecci, à cette époque, n'était guère au courant de ces nouveautés. Il n'avait jamais quitté les États pontificaux, où de telles doctrines ne pouvaient apparaître que dans les cartons de l'*Index*. Il haïssait dans la Révolution une menace pour les princes légitimes, et dans les libertés modernes un prétexte pour fomenter des émeutes et des révolutions. Tout à coup il allait se trouver en face d'un de ces gouvernements érigés sur la ruine du pouvoir traditionnel, par le moyen de la révolte et de l'insurrection victorieuse. Il allait être accrédité auprès d'un roi protestant, délégué par l'Eu-

rope pour gouverner une nation catholique, qui s'était séparée provisoirement de son souverain légitime, parce qu'il était hérétique. Il allait enfin vivre au milieu d'un peuple abondamment pourvu de toutes les libertés dont Grégoire XVI avait horreur pour ses États, et que le fonctionnaire pontifical avait dû combattre de toutes ses forces dans les provinces confiées à son administration.

Le royaume de Belgique avait alors un peu plus de dix années d'existence. C'était une création artificielle de la diplomatie, un des plus étranges phénomènes dont l'histoire fasse mention.

Le peuple belge s'était révolté pour son propre compte : il avait chassé les troupes néerlandaises, au prix d'une sanglante lutte. Il avait cru travailler pour sa liberté, pour son indépendance. Mais les puissances veillaient. Ce n'est pas ici le lieu de raconter par quelle série de chances heureuses l'insurrection belge, au lieu d'ê re écrasée comme celle des Duchés italiens, des Légations ou de la Pologne, fut admise et reconnue légitime par la diplomatie ; ni comment la diplomatie, prenant en main les affaires des rebelles, leur donna Constitution, monarque, frontières, sans qu'ils eussent presque à s'en mêler, et enfin les obligea à assister impassibles à la libération d'Anvers, leur seconde capitale, avec défense d'y prendre part !

L'Europe imitait, en ce temps-là, le système napoléonien. Elle créait des nations comme des préfectures, et des rois comme des fonctionnaires. C'était un bureau de placement à l'usage des princes cadets en disponibilité. Il y avait, à ce moment, deux candidats fort pré-

sentables pour les trônes nouveaux : le duc de Nemours et le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha. Les Belges, malgré les refus peu sincères de Louis-Philippe, père du duc de Nemours, avaient élu d'abord ce jeune prince ; mais à une voix de majorité. Louis-Philippe, qui espérait avoir la main forcée par un appel irrésistible de la nation belge, dut, à contre-cœur, tenir sa parole. Il refusa le trône pour son fils. Restait le candidat de l'Angleterre et de l'Allemagne, Léopold, déjà couronné, puisqu'il avait auparavant décliné le trône de Grèce. Il accepta l'emploi, non sans faire ses conditions à l'Europe. Louis-Philippe avait d'ailleurs trouvé un dédommagement à la déconvenue du duc de Nemours, en installant sa fille aînée à côté de Léopold, comme reine des Belges.

La monarchie brabançonne était donc germano-anglo-française : le roi protestant, la reine catholique ; les enfants catholiques de naissance, et de par la Constitution ; le peuple en immense majorité catholique, mais avec la liberté des cultes, celle de la presse, celle de l'enseignement, et le gouvernement parlementaire avec toutes ses fictions et toutes ses réalités. Cette Constitution donnée à une nation catholique était tracée d'après les préceptes de l'Évangile suivant Lacordaire et Montalembert. Aussitôt, comme le rêvaient et comme le rêvent encore pour la France les disciples de l'école, la Belgique se sépara en deux partis, les catholiques et les libéraux. La distinction des opinions était encore accentuée par une différence de langue et même de race. Les libéraux se recrutaient de préférence parmi les Wal-

lons, de langue française, et les catholiques parmi les Flamands ou flaminghants, de patois saxon.

Au début, les catholiques, en vertu de leur immense supériorité numérique, avaient obtenu la majorité dans le Parlement, et un ministère à leur image. Mais les libéraux faisaient une propagande acharnée, surtout dans les grandes villes. Leur minorité allait sans cesse grandissant. Ils tenaient la capitale, où ils avaient fondé, en face de l'université catholique de Louvain, une université neutre, c'est-à-dire anticatholique.

Le roi pourtant avait-il une préférence secrète pour l'un des deux partis ? Les catholiques militants l'accusaient de pencher pour leurs adversaires; les libéraux l'accusaient de tiédeur. La vérité est qu'il observait, en toute sa rigueur, le scepticisme constitutionnel. Quant à la reine Louise-Marie, elle était pieuse, comme sa mère, la reine Marie-Amélie.

Au temps où Joachim fut nommé nonce à Bruxelles, les catholiques, en tant que parti politique, avaient déjà perdu beaucoup de terrain, et le roi avait été obligé de constituer un ministère de conciliation, de concentration, comme nous dirions aujourd'hui, sous la présidence de M. Nothomb. Une place y était faite à l'opposition libérale, au grand déplaisir des évêques, du clergé et de la majorité catholique, dont les divisions avaient pourtant rendu nécessaire ce compromis.

Le nonce allait donc se trouver brusquement en face d'un monde tout nouveau pour lui, établi sur des principes qu'il avait été instruit à réprouver. Il entrait dans un pays de liberté, où la religion n'était qu'une opinion

comme les autres, obligée de se défendre par les mêmes moyens, de se contenter de l'égalité des droits, et où la direction gouvernementale était subordonnée à la loi du nombre, reconnue, en dépit des doctrines de l'Église, comme la source légitime de l'autorité.

Le Saint-Siège, doctrinalement, ne pouvait approuver un pareil régime, en contradiction avec toutes les lois de la saine théologie. Cependant, il le reconnaissait ; il donnait à la famille royale les marques de la plus paternelle bienveillance, et il recommandait à ses nonces de ménager ce gouvernement, quoique essentiellement libéral par sa constitution.

La tâche de l'envoyé pontifical était encore rendue plus difficile par ce fait que les frontières du temporel et spirituel n'étaient déterminées en Belgique par aucun Concordat, qu'il n'y avait aucune solution prévue pour les questions mixtes, que l'Église n'avait dans l'État d'autres privilèges que ceux qu'elle tenait d'une majorité accidentelle, peut-être fragile, dans le Parlement, et que les évêques, le clergé, indépendants du pouvoir civil, mais chefs d'un parti politique, se trouvaient alors en lutte constante avec le ministère semi-libéral de M. Nothomb. Le nonce, accrédité auprès du Gouvernement, et, en même temps protecteur naturel des intérêts catholiques, occupait donc une place gênante, entre une enclume et un marteau.

Combien il était plus simple de pourchasser les brigands et les carbonari de Bénévent ! Sans compter que Joachim Pecci allait retrouver là-bas encore ces mêmes conspirateurs qui venaient ourdir leurs complots en ces

pays hyperboréens, à l'abri des libertés publiques.

Le contact du prélat si fortement imbu des principes traditionnels, avec une société ultra-moderne, avec ses libertés, ses périls, ses combats, ses vicissitudes, détermina en son âme une évolution décisive. L'horizon de son esprit s'étendit, il entrevit pour l'Église une autre fonction sociale que celle de gendarme pour le compte de l'autorité civile. Il apprit, sans renoncer à sa foi dans la vérité absolue, qu'il fallait s'accommoder aux circonstances et aux temps. Ce fut là, suivant une expression aujourd'hui à la mode, le tournant de sa vie.

Sans sa nonciature de Belgique, Mgr Pecci fût peut-être devenu Pape ; encore est-ce peu probable. A coup sûr, il eût été un autre Pape.

CHAPITRE VIII

ARCHEVÊQUE ET NONCE

(1843-1845)

L'archevêque de Damiette et le patriarche de Constantinople. — Souvenirs de Jean le Jeûneur. — Mariage de J.-B. Pecci. — Consécration archiépiscopale. — Un présage menteur. — La tiare prophétisée. — Accident en Belgique. — Le bref de Grégoire XVI aux évêques belges. — Les leçons d'un fin diplomate. — Léopold et sa famille. — Le jeune de Mérode. — Visite à Louvain. — Un piège éventé. — La loi sur la collation des grades. — Gioberti et les Mazziniens à Bruxelles. — Relations avec les libéraux français. — Impressions de voyage. — Le gaz et les chemins de fer. — Le nonce en opposition avec le gouvernement belge. — Changement de ministère. — Rappel demandé. — Interruption de carrière diplomatique.

Lorsqu'il eut accepté la nonciature de Bruxelles, la pensée du prélat se reporta aussitôt vers ses parents, qui n'étaient plus. L'honneur de la famille ! « Ah ! si nos chers parents vivaient encore, écrit-il ; et je ne puis penser à eux sans que mon cœur se déchire. » Jean-Baptiste écrit à Charles : « Dans une si grande fortune, dont toute la famille a sa part, la seule chose qui nous attriste, c'est le grand éloignement du poste, et on peut dire que désormais il nous sera toujours plus difficile de voir Joachim. » Charles répond au nouveau dignitaire

de l'Église : « Loin de nous tous les funèbres souvenirs ; et réfléchissez que les grandes joies ressemblent toujours aux grandes douleurs. Si nos parents vivaient encore, eux qui avaient l'âme si sensible, ils en auraient éprouvé sans doute une commotion violente, qui eût été nuisible à leur santé... Pendant que vous resterez à Rome, tâchez de vous divertir, d'être tranquille et gai. »

En même temps qu'il était nommé nonce, Joachim Pecci recevait l'archevêché titulaire de Damiette. Jamais « la famille » n'avait encore participé à de pareils honneurs. Il nous plaît de retrouver dans les lettres fraternelles l'expression naïve du plaisir qu'en ressentent les bons gentilshommes campagnards : « Nonce et archevêque, écrit le 15 janvier Jean-Baptiste, voilà deux choses qu'il faut un bon estomac pour digérer. Les choses de l'Église en Belgique vont bien, je crois. Pourtant, vous avez à traiter avec un roi qui ne croit guère à ces choses-là. J'aimerais à assister à votre consécration. Si elle avait lieu dans l'église des Stigmates, je crois que les os de notre maman, et ceux de Mgr notre oncle[1] se secoueraient de leur glaciale immobilité (*dal loro gelo*). Tenez-vous en bonne santé ; ne vous faites pas trop de bile, et prenez-en à votre aise. »

La sœur Catherine Lolli écrit : « Il semble impossible qu'en si peu d'années vous ayez eu un avancement si rapide, tel qu'il eût coûté à d'autres beaucoup de fatigues. »

[1] Joseph Pecci, commissaire de la Rev. Chambre Apostolique.

Joachim Pecci prenait le titre archiépiscopal, que laissait vacant la promotion de son ancien président de l'Académie noble, Mgr Sinibaldi, au patriarcat, également titulaire, de Constantinople. Charles Pecci plaisante non sans esprit et malice sur cette double nomination :

« 28 janvier 1843.

« J'ai reçu l'original de votre nomination à l'église métropolitaine de Damiette. Je la mettrai dans nos archives de Carpineto, avec les autres papiers et documents d'honneur. Qui donc, il y a trois ans, aurait cru que vous deviez occuper le siège épiscopal de ce Mgr Sinibaldi dont nous parlions tous les jours ? Quand j'appris votre nomination, j'ai cru que Mgr Sinibaldi était passé à une autre vie, et que le journaliste avait oublié sa nécrologie dans le *diario*. A présent, je suis enchanté car, non seulement il est vivant, mais il est patriarche de Constantinople. Certainement, il n'imitera pas son prédécesseur, le patriarche Jean, dit le Jeûneur, qui se faisait appeler évêque œcuménique, et à qui saint Grégoire écrivait qu'il ferait mieux de moins jeûner, et d'avoir un peu plus d'humilité. Au contraire, Mgr Sinibaldi est ennemi de l'orgueil, et ami des bons morceaux.

« Laissez-moi vous faire observer que tous les pays où vous avez présidé et où vous allez résider, ont la plus grande célébrité historique : Bénévent est fameux par la grande défaite des Romains aux Fourches caudines ; Bruxelles, par la mémorable bataille de Waterloo, où se décidèrent tous les destins de l'Europe ; Damiette, l'ancienne Héliopolis[1], par l'assaut des croisés et par sa prise qui combla de joie toute la chrétienté. Au siège de cette ville assistait saint François d'Assise, qui eut le courage de prêcher la foi devant Saladin. Toutes ces circonstances doivent vous réjouir et vous donner courage. »

[1] L'érudition historique et géographique de Charles Pecci se trouve ici un peu en défaut. Damiette est l'ancienne Tamiathis et se trouve distante de l'antique Héliopolis de près de 200 kilomètres.

Joachim était réservé à un siège autrement illustre que Bénévent, Bruxelles et Damiette.

Avant de quitter l'Italie, le nouvel archevêque tenta un suprême effort, heureux celui-là, pour assurer la perpétuité de son nom. Le 19 janvier, il écrit à Jean-Baptiste pour le presser de conclure le mariage projeté avec la nièce du cardinal Belli, ce prélat dont Philippe Salina était devenu le majordome ; et l'on peut croire que le fidèle serviteur n'était pas étranger à cette union : « Dites oui, et je partirai plus content. » En même temps, il prie son frère de l'aider de tous les moyens, parce que les dépenses pour la nonciature et l'archevêché monteront au moins à cinq mille écus. Cette fois, Jean-Baptiste répondit par un double oui. Il n'avait rien à refuser à Son Excellence. Il pratiqua une forte saignée au bas de laine, et il épousa Mlle Belli, d'Anagni.

Le premier soin de Joachim avait été d'écrire à Mgr Fornari, nonce de Bruxelles, son ancien professeur à l'Académie noble, qui était transféré à la nonciature de Paris. Mgr Fornari répond : « *Evviva*, Monseigneur, le Seigneur vous a choisi pour faire du bien à ce pays, et je suis sûr que vous en ferez beaucoup, et que vous remédierez à celui qu'il n'a pas su faire et aussi au mal qu'il a fait. » C'était entre les deux nonces le point de départ d'une volumineuse correspondance à laquelle nous ferons de larges emprunts.

Mgr d'Andrea, nonce à Lucerne, avait été le condisciple de Mgr Pecci à l'Académie noble : « Du haut de vos montagnes, lui écrit le nonce de Bruxelles, vous ne m'envierez plus la lumière de votre ciel riant. Me voici

encore ballotté..... Et voici encore que dans l'épiscopat je suis voisin de notre excellent Sinibaldi, lui patriarche de Constantinople, moi archevêque de Damiette. Mais malgré la proximité de nos diocèses, il ne viendra pas me trouver. »

Le grand jour est arrivé. Une noble et nombreuse assistance est rassemblée dans l'église de San Lorenzo in Panisperna. Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, donne l'onction et la consécration au jeune archevêque, qui est assisté de Mgr Asquini, archevêque de Tarse, secrétaire des évêques et réguliers, et de Mgr Castellani, évêque de Porphyre, sacriste de Sa Sainteté. Le comte d'Oultremont, ministre de Belgique, à la tête de tout le personnel de la légation en uniforme, occupe des places réservées dans le sanctuaire. Après la consécration, un splendide *rinfrescho* a été préparé pour les prélats consécrateurs et pour les nobles invités.

Il ne faut pas croire aux présages. Un léger et ridicule accident faillit compromettre le *rinfrescho*. Une manne, chargée de chocolats, de glaces, de pâtisseries, échappa des mains du garçon envoyé par le cafetier de la place Sciarra. Toute la collation tomba dans la poussière. Il fallut bien vite aller quérir d'autres rafraîchissements au café de Venise. Tout fut réparé, et la réception réussit à merveille.

Mme Catherine Lolli de Ferentino n'avait pas assisté au triomphe de son frère. Elle a seulement chargé Jean-Baptiste de payer en son nom la croix d'or qu'il avait achetée pour Joachim. « Je veux, écrit-elle, que vous teniez de moi un petit souvenir, et qu'ainsi vous n'oubliiez

ni moi ni toute ma famille dans vos prières. Vous recevrez aussi par Titta (Jean-Baptiste) une caisse de gâteaux. Je vous prie d'excuser cet envoi ridicule. Mais je vous demande de l'agréer à cause de l'affection que j'ai toujours eue pour vous. Dites-moi bien comment les gâteaux sont arrivés, pour que je sois tranquille. »

La famille conserve des poésies écrites à cette époque par un certain abbé Gessi. Ce sont des prophéties rédigées en vers assez médiocres, suivant la coutume des prophéties contemporaines. Cet abbé « a lu, dit-il, écrit dans l'éternel destin, que Joachim aura la tiare au front et le sceptre au côté ». Bien d'autres prélats, sans doute, au jour de leur consécration, ont été l'objet de semblables prédictions. Toute ambition était permise aux débutants de la grande carrière, sous le régime à la fois aristocratique et monarchique de l'Église; et de même que chacun de nos petits soldats porte en son sac un bâton de maréchal, tout évêque romain porte une tiare dans son bagage. Joachim Pecci a fait de l'abbé Gessi un bon prophète.

Voici comment Mgr Fornari, qui avait donné ses leçons à son futur successeur, appréciait ses qualités : « C'est un prélat d'une haute piété, de grand talent et de beaucoup de connaissances ; il est peut-être un peu timide de caractère, ou plutôt son excessive modestie ressemble à de la timidité, mais cela est compensé par son esprit grandement réfléchi, et par sa prudence, grâce auxquelles il ne fera jamais un faux pas. Je ne savais pas qu'il ne parlât pas du tout le français. Il est certain que cela pourra retarder son action, en diminuant ses rapports

avec les personnes auxquelles il aura affaire; mais, petit à petit, il se familiarisera avec cette langue, et il arrivera à pouvoir parler avec tout le monde[1]. »

Le nonce s'embarqua le 19 mars à Civita-Vecchia, sur le paquebot français *Sésostris*. Le grand Pharaon protégeait l'archevêque de Damiette! Mgr Pecci portait avec lui une grammaire française, qu'il étudia assidûment pendant la traversée. Ainsi ont fait plusieurs nonces de Paris que nous pourrions citer. Retenu à Nîmes par une indisposition, il profita de ce retard pour prendre quelques leçons. Il acheva son voyage sans traverser Paris.

Il est certain qu'il avait reçu de la Secrétairerie d'État, avant son départ, des instructions spéciales et confidentielles à l'égard de l'épiscopat belge. On en comprendra la nature, si l'on sait lire entre les lignes le bref pontifical dont il était porteur, à l'adresse du cardinal Sterckx, archevêque de Malines, et si l'on prend garde à certains incidents que nous révélera, par la suite, la correspondance de Mgr Fornari.

Le bref du Pape n'était pas destiné, comme le dit Mgr de T'Serclaes, à « accréditer en quelque sorte Mgr Pecci auprès de l'épiscopat belge », ce qui n'aurait eu aucun sens, et aurait constitué, en effet, une étrange « dérogation aux usages de la Cour de Rome » (ainsi que le fait remarquer avec admiration l'historien belge). C'était une injonction à l'épiscopat belge, relative à l'étendue des pouvoirs conférés aux nonces, question fort

[1] Lettre communiquée à Mgr de T'Serclaès par M. Barcel; conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, et traduite par cet historien.

délicate en tous pays, surtout dans ceux avec lesquels le Saint-Siège n'a pas de Concordat. « Dans toutes les affaires qu'il traitera avec vous et en Notre nom, *vous lui prêterez la même foi que vous Nous prêteriez à Nous-mêmes, si Nous parlions en votre présence.* » Dans cette phrase qui résume tout le Bref, il y a déjà l'affirmation de cette doctrine qui produisit en France quelque étonnement, lorsqu'elle fut exposée, sous le pontificat de Léon XIII, dans une lettre publique du cardinal Jacobini au nonce de Madrid, qui était alors Mgr Rampolla. Cette doctrine attribue aux nonces, représentants du Pape, l'autorité même du Souverain Pontife sur tous les diocèses de l'État auprès duquel ils sont accrédités. Les nonces ne sont plus alors de simples agents diplomatiques, dont le rôle consiste à traiter avec les Souverains et les ministres les affaires mixtes intéressant les deux puissances. On leur remet un pouvoir analogue à celui qui est dévolu aux Légats *a latere*, et ce pouvoir leur donne une juridiction directe sur tous les évêques, au nom du Saint-Siège, et en fait les représentants de la personne même du Pape et de son autorité divine. Une telle théorie n'est pas admise par les États concordataires où le pouvoir civil collabore avec le pouvoir spirituel pour la création des évêques. Elle était affirmée déjà par Grégoire XVI dans le Bref adressé au cardinal Sterckx et à ses suffragants, dont le nonce Pecci était porteur. Elle est impliquée dans le *Syllabus*, et elle fit l'objet de vives discussions dans les débats préparatoires au Comité du Vatican. Ce n'est pas sans résistance, comme nous

le verrons, qu'elle fut acceptée par l'épiscopat belge.

Joachim Pecci, avant de s'installer à Bruxelles et d'y présenter ses lettres de créance, avait dû se rendre à Malines pour remettre au cardinal la Lettre apostolique, fixant l'étendue des pouvoirs du nonce sur l'épiscopat. La route de Malines à Bruxelles suit le canal de Vilvorde. Auprès de cette ville, les chevaux du prélat s'emportèrent, et ils allaient précipiter l'équipage dans le canal, s'ils n'avaient été arrêtés par le vicaire d'une paroisse voisine. Le nonce se remit de son émotion au presbytère du village, et continua sa route à pied. Il fit donc une entrée dépourvue de solennité, dans la capitale belge. Cet événement se passait à la fin d'avril 1843.

Le premier soin du nouveau nonce fut de demander conseil à son prédécesseur, Mgr Fornari, nonce à Paris. Il le rencontra à Bruxelles et se fit présenter par lui à M. Nothomb, premier ministre, et au ministre des affaires étrangères. Mais, obligé de joindre son nouveau poste, Mgr Fornari n'eut pas le temps d'achever l'éducation diplomatique de Mgr Pecci. Il fut décidé qu'une correspondance active s'établirait entre eux. On conserve à Carpineto toutes les lettres du nonce de Paris. Malheureusement, on ignore où se trouvent les lettres de Mgr Pecci à Mgr Fornari ; on ne sait même pas si elles ont été gardées.

Avec la franchise d'un ami, d'un ancien maître, et avec la liberté d'une lettre confidentielle, le nonce de Paris met tout de suite son jeune collègue en garde contre le cardinal de Malines, le Recteur Magnifique de Louvain, et l'évêque de Liège (lettre du 11 mai). Nous

verrons bientôt pourquoi. Par contre, le 19 mai, il lui recommande de se faire admettre dans l'intimité de la famille royale : « J'espère que les fréquents entretiens que vous aurez avec Sa Majesté vous feront reconnaître toujours davantage sa propension décidée pour la bonne cause, et, avec le temps, vous verrez que cette propension ne sera pas stérile, bien qu'il y ait des gens qui n'en soient pas persuadés. Quant à la reine, il n'est pas douteux qu'elle ne soit d'une vertu éminente, et qu'on ne puisse l'appeler une véritable sainte. »

Le nonce suivit ce conseil, et il fréquenta assidûment la cour. C'est là qu'il fit connaissance avec le jeune comte Frédéric de Mérode, qui suivait alors les cours de l'École militaire de Bruxelles, et qui devint ministre des armes de Pie IX. Leur amitié se renoua en Italie, et peut-être conspirèrent-ils un peu ensemble contre la politique d'Antonelli. C'est encore ce Mérode qui acquit dans la Ville Éternelle, au sommet de l'Esquilin, et sur la pente du Quirinal, ces vastes terrains où se trouvent aujourd'hui la gare, les rues qui l'avoisinent, et la rue Nationale.

Mais Mgr Pecci, avant d'être diplomate, était prêtre, évêque, et il participa à toutes les solennités religieuses de la Belgique avec une assiduité et un zèle que Mgr Fornari trouve quelque peu excessifs et même périlleux. Ainsi, un de ses premiers soins fut d'aller visiter l'Université de Louvain. Il y fut reçu par l'archevêque de Malines et le Recteur Magnifique, M. de Rame. Ce dernier lui fit une harangue à laquelle le nonce dut répondre par des paroles d'éloges et d'encouragement. Encore

peu au courant de la situation, il commit là une imprudence. En effet, à cette époque, l'enseignement philosophique de l'Université de Louvain était tout imbu des doctrines traditionnalistes de Lamennais et ontologiques de l'école allemande. Cette théologie était fort suspecte à l'orthodoxie romaine. Aussi les jésuites avaient-ils fondé, à Namur, le collège de la Paix, où ils distribuaient, en concurrence avec Louvain, une philosophie et une théologie à la romaine. L'épiscopat belge et son chef, le cardinal Sterckx, tenaient naturellement pour l'Université de Louvain, leur fondation ; les catholiques ultramontains, les élèves, les pénitents, les amis des jésuites, pour le collège de la Paix.

La visite du nonce, et la solennité ressemblant fort à un piège dont elle fut entourée, semblaient compromettre Mgr Pecci et le placer en antagonisme à Bruxelles avec ses anciens professeurs de Viterbe et du Collège Romain.

Ces explications sommaires éclairent la lettre suivante que Mgr Fornari écrivit à son jeune élève, le nonce, le 11 août 1843. Nous en transcrivons intégralement la partie intéressante et tout à fait inédite, en faisant remarquer le caractère un peu ironique des premières lignes.

« Je suis persuadé que votre nonciature réussira très bien, parce que le Seigneur exalte ceux qui s'humilient. Pardonnez-moi donc, Monseigneur, et remerciez Dieu qui vous a donné tant de vertus. Je voudrais qu'il me permît de me borner à la seule admiration, et qu'il me donnât encore la force de vous imiter.

« Je sais bien que vous ne pouviez pas vous dispenser d'aller à l'Université, comme moi non plus je n'ai pu m'en dispenser,

puisque j'étais allé chez les jésuites. Mais j'ai eu plus de chance que vous. Je n'ai pas eu la présence du Cardinal, et personne n'est venu me haranguer. Vous conviendrez avec moi que la conduite de M. le recteur n'a pas été très polie, parce qu'elle a constitué une véritable surprise, et un galant homme ne doit jamais agir par surprise. Voilà le caractère de cet homme : il ne fait jamais rien sans mille et mille calculs préalables.

« Quoi qu'il en soit, l'affaire est faite ; et, croyez-moi, n'y pensez plus. Soyez sûr que le de Rame publiera votre discours ; mais vous pourrez répondre : Quand j'ai fait ce discours, je ne savais pas ; ou bien : Ce que je trouve actuellement de répréhensible n'existait pas encore pour moi. Ne craignez rien de Rome. Une autre fois, vous préviendrez le recteur que vous ne voulez pas être harangué. Vous avez très bien fait d'écrire à Rome ; car là-bas ils comprendront que ce que vous avez dit en public était exigé par la prudence, et que votre véritable opinion sur l'Université est exprimée par vos dépêches.

« Si un nonce trouve de l'opposition dans un évêque cardinal, qui se plaint et ne veut pas céder, alors la Secrétairerie d'État crie contre le nonce, parce qu'il a fait naître un conflit. Si le nonce cède tout bonnement, alors on le blâme, parce qu'il n'a pas soutenu son caractère et la dignité de la représentation (apostolique). Cela fait que les nonces cherchent à éviter toutes les rencontres (avec les évêques cardinaux) surtout dans les églises. A Paris, un nonce ne pourrait se défendre contre un archevêque, même non cardinal, parce que, suivant leurs libertés gallicanes, ils prétendent ne devoir céder à personne qu'au Pape lui-même. Aussi les nonces évitent toujours les rencontres. Ainsi faisait le cardinal Macchi, lorsqu'il était nonce et que le cardinal Talleyrand-Périgord était archevêque.

« Vous avez formé votre jugement sur tous les évêques, et il me paraît que vous les avez tous bien jugés, excepté l'évêque de Bruges qui n'est peut-être ni si borné ni si vieux. Observez l'administration de son diocèse, et vous verrez qu'il va très bien. Donc l'évêque a du talent.

« J'ai reçu le grand cordon de Léopold dans les premiers jours de mars, etc... »

Le jeune nonce profita sans doute de cette affectueuse

mercuriale. Il s'occupa d'obtenir quelques amendements à l'enseignement philosophique de Louvain. On lui promit tout ce qu'il demandait. En même temps, la Congrégation de l'Index, qui avait été saisie, dès 1842, par Mgr Fornari, des ouvrages des professeurs de cette Université, avait décidé d'observer à l'égard de ces auteurs les règles prescrites pour les écrivains catholiques, c'est-à-dire l'avertissement préalable et confidentiel, afin qu'ils pussent spontanément corriger leurs erreurs. Ainsi on évitait le scandale, et surtout la mortification des évêques fondateurs de l'Université, dont pas un, à l'exception de Mgr Delebecque, évêque de Gand, n'avait aperçu les défauts de la philosophie de Louvain.

C'est pour régler cette affaire et plusieurs autres, que le Recteur Magnifique entreprit un voyage à Rome. M. de Rame espérait, non pas amener les Pères de l'Index à revenir sur leurs censures, mais trouver auprès du Saint-Père un accueil si enthousiaste qu'il lui permît de triompher des détracteurs de l'Université. Il comptait aussi obtenir un évêché *in partibus* qui ressemblerait à une consécration officielle et détournée de l'enseignement incriminé. Il voulait en même temps persuader à la Secrétairerie d'État d'appuyer une nouvelle demande pour obtenir la personnalité civile de l'Université.

Sur le conseil de Mgr Fornari, Mgr Pecci avertit le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État. Il prévint ce cardinal que l'épiscopat demandé par M. de Rame déplairait au roi. Tout au plus pourrait-on lui accorder l'insignifiante distinction du *mantellone*, c'est-à-dire de la prélature. Le pauvre Recteur Magnifique, comme tant

d'autres pèlerins, ne se doutait pas que la diplomatie pontificale avait d'avance réglé tous les détails de sa réception à Rome. Il fut donc aspergé d'eau bénite, accablé de politesses, écrasé sous les éloges. Il n'obtint rien, pas même la prélature à laquelle Fornari et Pecci eussent consenti. Grégoire XVI lui remit seulement quelques volumes pour la bibliothèque de son Université. Revenu à Louvain, de Rame comme devant, le Recteur dut faire parade de ces livres pour attester la bienveillance pontificale. La querelle entre les professeurs de Louvain et les jésuites ne fut réglée que longtemps après le départ du nonce.

Mgr Pecci prit une part très active à la fondation du Collège belge à Rome. Il réussit à faire entendre aux évêques que ce collège serait soumis directement à l'autorité du Cardinal-Vicaire, en qualité d'Ordinaire de Rome, et qu'il serait placé sous la protection d'un cardinal romain. C'est sur la recommandation du nonce que le protecteur choisi fut l'Émme Mezzofanti, le polyglotte si renommé.

Joachim contribua enfin beaucoup à protéger en Belgique l'œuvre toute française de la Sainte-Enfance. Cette œuvre, dont l'objet était le rachat des enfants chinois abandonnés par des parents dénaturés, faisait partie, avec la Société de Saint-Vincent de Paul, de cet ensemble d'institutions libres que les catholiques militants de France avaient organisées pour grouper en faisceau les forces et les finances catholiques, et faire pénétrer la propagande dans toutes les familles. Le sou de la Sainte-Enfance formait une sorte de lien entre les

adhérents, permettait aux collecteurs de visiter souvent les demeures familiales, les collèges, les écoles, d'y prêcher la fraternité et la solidarité religieuses. Intéresser parents et enfants au sort des petits Chinois, n'était-ce pas leur recommander *a fortiori* l'intérêt aux œuvres catholiques de leur pays?

L'appui déclaré que, sur les conseils de Mgr Fornari, Joachim Pecci prêta à la section belge de la Sainte-Enfance, le mit, dès lors, en relations avec les Montalembert, les Ozanam, les Ravignan, c'est-à-dire les apôtres de l'action catholique sur la société moderne.

Nous trouvons aussi dans les lettres de Mgr Fornari la trace des rapports amicaux qui s'établirent à Bruxelles même, entre Mgr Pecci et M. Gioberti. « Si vous avez occasion de voir M. Gioberti, écrit le 9 août 1844 le nonce de Paris à celui de Bruxelles, remerciez-le infiniment de ma part pour les volumes qu'il vous a remis à mon intention. »

Gioberti était alors réfugié à Bruxelles, où il vivait péniblement, en donnant des leçons d'italien. L'ancien aumônier du roi Charles-Albert s'était compromis en 1835 par son adhésion à la secte de la *Jeune Italie*, fondée par Mazzini ; mais il n'avait pas encore rompu avec l'Église catholique. En son exil, il avait composé deux traités de philosophie, remarquables surtout par des grossièretés à l'adresse de Descartes, et, en 1843, il venait d'achever *la Primauté du peuple italien sur les autres peuples*. C'est sans doute l'envoi de ces volumes qui motivait les remerciements de Mgr Fornari. On pouvait cependant apercevoir déjà de quel côté penchait

l'auteur, et les *Prolégomènes du Primato* que Gioberti préparait à ce moment même, allaient devenir le livre de chevet de tous les Italiens libéraux.

Rapprochement curieux, tandis que les deux nonces flattaient ainsi l'ancien disciple de Mazzini, ils pourchassaient à l'envi le maître, dont la présence était signalée tantôt à Paris, tantôt à Bruxelles. Les Romagnes venaient de se soulever encore, et l'insurrection avait été réprimée non sans peine. Mazzini était traqué par toutes les polices :

« Ici, écrivait Mgr Fornari, le 27 novembre 1843, nous sommes parfaitement d'accord ; nous, c'est-à-dire tous les ambassadeurs intéressés au bon ordre des choses en Italie, pour chercher tous les moyens de rompre les rangs des conspirateurs. Le soi-disant révélateur qui s'est présenté à vous en se qualifiant d'Anglais et que vous avez pris pour un Italien, doit être un Polonais qui a fait la même chose avec l'ambassadeur de Naples et avec moi, et qui nous a trouvés tous les deux de braves gens, et nous a mangé de l'argent. A nous, il a déclaré s'appeler John Maurice, et nous a fait les mêmes historiettes qu'à vous. Il paraît que vous avez été plus malin que nous, et que vous ne vous êtes pas fait manger d'argent. Bravo ! j'en suis fort aise. »

Ainsi Mgr Pecci savait déjà défendre les fonds de la nonciature, mieux que son professeur Fornari !

Un mois plus tard, Mgr Fornari affirmait la présence de Mazzini à Bruxelles :

« On sait avec précision que l'avocat Mazzini, génois, chef révolutionnaire, fondateur de la secte de la *Jeune Italie* (dont Gioberti était adhérent), auteur de l'apostolat populaire, est à présent à Bruxelles, venant de Londres, et qu'il s'occupe de rédiger un programme, à l'adresse de tous les révolutionnaires italiens, pour régler les opérations qu'ils devront faire mainte-

nant, ou au printemps, pour révolutionner l'Italie, et spécialement les États pontificaux et le royaume de Naples. Outre lui, il doit y avoir à Bruxelles un certain nombre d'Italiens venus avec des passeports anglais, sous des faux noms, et qui ne sont que des conspirateurs sous les ordres de Mazzini.

« Faites-en part au chevalier Odi, administrateur de la sûreté publique (à Rome). »

Les lettres de Mgr Fornari constituent un véritable cours de diplomatie. Ainsi elles signalent au jeune confrère l'incorrection d'une présentation du corps diplomatique faite à Lord Aberdeen, au cours d'une fête officielle à la reine, « surtout quand il y avait deux ambassadeurs dans le corps diplomatique. A la reine, parfaitement; mais à un ministre, c'est humiliant. » Dans une lettre suivante où il insiste sur l'inconvenance de la présentation, il ajoute : « Je vous prie de n'en rien dire à Bruxelles, car on comprendrait que cela vient de moi. »

Le nonce de Belgique n'eut pas un précepteur moins vigilant en ce qui regarde les prérogatives du Pontificat romain sur les prétentions de l'épiscopat belge. L'évêque de Bruges voulait prendre un coadjuteur :

« Observez, je vous prie, écrit Mgr Fornari, le 4 novembre 1844, qu'en Belgique le Pape est dans le droit commun, et l'évêque qui demande un coadjuteur le doit recevoir du Pape, et il appartient au nonce seul de le proposer. Il est vrai que l'évêque qui le demande peut proposer un sujet : mais le métropolitain et les autres évêques provinciaux n'ont aucun droit de s'en mêler. Je vous dis cela très secrètement, parce que quand il s'est agi de nommer l'évêque de Gand, l'archevêque de Malines m'a dit que le Pape devait demander l'avis des autres évêques, et moi, bien que simple chargé d'affaires, je

m'y suis opposé, disant que le Pape était tout à fait maître de choisir qui il voulait, sans demander l'avis de personne, parce qu'il ne voulait pas que l'usage s'en introduisît, et que de la multitude des cas on tirerait des précédents, qui ensuite lieraient les mains du Pape. Je vous prie de tenir tout cela dans le plus grand secret... »

La leçon était trop directe, et la lettre suivante, du 10 novembre 1844, écrite par Mgr Fornani, montre que Mgr Pecci s'en était offensé :

« Je ne peux pas comprendre comment vous avez cru que je supposasse que vous puissiez croire qu'il fallait consulter l'archevêque de Malines et les autres évêques de la province, pour proposer au Saint-Siège un sujet pour un siège vacant. Je n'ai jamais supposé cela, comme je n'ai jamais pu supposer que vous ne connaissiez parfaitement que le Saint-Siège est tout à fait libre d'agir comme il veut, et de choisir qui lui plaît, et qu'il n'a aucune intention de consulter à ce sujet l'archevêque de Malines. Je vous ai dit que c'est cet archevêque qui prétendait que le Saint-Siège devait le consulter lui et les évêques de la province, et il le prétendait depuis le jour où il s'est agi de nommer l'évêque de Gand, époque à laquelle il n'était pas cardinal. Alors je n'ai pas voulu admettre son principe. Seulement, et cela a peut-être été une imprudence de ma part, j'ai voulu vous dire de vous mettre en garde contre sa prétention[1]... »

[1] Mgr Fornari prend, du reste, soin d'initier son ancien élève aux moindres détails et même aux secrets de l'art diplomatique. Ainsi Mgr Pecci lui avait signalé la rupture d'un cachet à sa lettre datée du 14 avril 1844. Le nonce de Paris lui repond en ces termes le 19 du même mois : « La poste de France n'a aucun intérêt à connaître la correspondance entre le nonce de Paris et celui de Bruxelles. S'il s'agissait de ma correspondance avec le gouvernement pontifical, elle aurait voulu sans doute savoir ce qu'il y avait dedans. Mais entre vous et moi, cela n'excite pas sa curiosité. Et puis, quand on ouvre les lettres, si vous saviez avec quelle adresse on le fait ! Certainement on ne rompt pas les cachets, car on possède tous les

Le jeune nonce se trouvait quelque peu dépaysé dans la brumeuse Belgique. Il fait part aux siens des malaises qu'il éprouve, par suite de l'humidité et de la privation de soleil. Il décrit avec un étonnement un peu naïf la disposition des maisons, dont les planchers sont en bois, chose qu'il n'avait jamais vue en son pays où tous les appartements sont dallés. Il admire les vastes calorifères qu'il appelle des « *poils* » (*sic*). Il est émerveillé de la lumière du gaz. Enfin il est curieux de trouver, sous sa plume d'une sobre précision, le récit de sa première excursion en chemin de fer, nouveauté dont les États pontificaux ne devaient être pourvus que vingt ans plus tard! « A l'inauguration du chemin de fer de Namur, j'ai voulu accompagner LL. MM. le Roi et la Reine : car il est d'usage qu'on fasse des fêtes en de telles circonstances, et qu'on y invite la famille royale et le corps diplomatique. Rien de plus agréable que ces courses, pendant lesquelles on fait *plus de vingt milles à l'heure*. (C'était encore l'enfance des chemins de fer.) Au retour, nous arrivâmes en trois heures et demie de Namür à Bruxelles, parcourant une distance d'environ 64 milles. Les plus riantes perspectives, villes, maisons de campagne, villages, fuyaient à notre droite et à notre gauche comme une illusion d'optique. »

M[gr] Pecci n'est pas moins enthousiaste de la bonhomie des habitants, de la propreté « indescriptible » des châteaux (chose rare en Italie), et aussi de la vivacité

cachets des personnes dont on veut lire les lettres. C'est ainsi qu'à la poste de France, au cabinet noir, on a mes cachets et ceux de la Secrétairerie d'Etat... »

des sentiments catholiques qui dominent dans la majorité de la nation. Comme il fait part de ses impressions à Mgr Fornari, celui-ci lui répond, le 17 mai 1844 : « Qui dira après cela que le nonce de Bruxelles n'est pas le plus heureux des nonces? La nonciature de Bruxelles est la fleur des nonciatures, et la Belgique le paradis terrestre des nonces. Préparez-vous au moment où vous devrez passer à une autre nonciature. Quelle qu'elle soit, vous verrez que ce qui vous paraît ici épine vous paraîtra rose. C'est beau de commencer par la Belgique, et c'est un beau noviciat. Peut-être ne serez-vous pas d'accord avec moi; mais c'est ainsi. L'expérience future vous prouvera la vérité de ce que je vous dis. »

Malgré cela, Joachim Pecci se trouva aux prises avec des difficultés sérieuses. Comme nous l'avons dit, le cabinet était présidé par M. Nothomb, homme de transaction. Les catholiques le soutenaient mollement; les libéraux avancés le combattaient vigoureusement. A Bruxelles, comme à Paris, les grandes batailles se livraient sur les lois d'enseignement. Une loi de 1842 avait réglé la situation de l'enseignement primaire. M. Nothomb appliqua cette loi avec un esprit qui satisfit les catholiques, mais lui attira les suspicions des libéraux. Pour demeurer fidèle aux jeux de bascule, le ministère présenta un projet sur la constitution des jurys d'examen, qui attribuait au gouvernement une prépondérance absolue dans la collation des grades. Aussitôt les évêques et les catholiques manifestèrent la plus violente opposition contre ce projet. Depuis 1835, les jurys d'examen étaient constitués pour un tiers par la nomination du

gouvernement, pour les deux tiers par l'élection des Chambres. Comme la majorité parlementaire, bien que faible et incohérente, appartenait encore aux catholiques, il semblait que le projet de M. Nothomb tendît à déposséder ceux-ci d'un droit qu'ils avaient exercé sans aucun ménagement pour leurs adversaires, pour le remettre aux mains d'un cabinet semi-libéral, qui tiendrait assurément compte des vœux de la minorité.

M. Nothomb n'avait pas pris l'avis des évêques ni celui des chefs de la Droite, avant de présenter la loi sur les jurys d'examen. Avait-il pris l'avis du nonce ? L'avait-il même informé ? Lui avait-il demandé son concours, afin d'atténuer l'opposition catholique ?

Mgr Fornari semble affirmer que Mgr Pecci avait été prévenu. Sa lettre du 28 février 1844, sur laquelle nous reviendrons, se termine ainsi : « Je m'imaginais que M. Nothomb avait conféré avec vous avant de publier son projet, et que vous aviez pu le prévenir de l'opposition qu'il rencontrerait chez les évêques, et, par conséquent, dans tout le parti catholique. Je m'imaginais cela d'autant mieux que ce fut le sujet de son premier entretien avec vous, en ma présence, le premier jour de notre rencontre; et il vous avait dit que nous en avions conféré ensemble, et qu'il vous priait de faire connaître au clergé et aux catholiques l'utilité de son plan. Ce sont ses propres paroles... Je suis étonné que M. Nothomb, sûr de l'appui des libéraux, n'ait pas cherché à s'assurer un certain nombre de voix catholiques. »

Quoi qu'il en soit, le nonce s'unit aux évêques pour faire une opposition acharnée au projet du gouvernement.

Tel n'était pas l'avis de Mgr Fornari, dont la lettre relative à ce sujet est un modèle de clairvoyance, de lucidité et de sagesse diplomatique :

« Le projet de loi sur les jurys d'examen rencontre de graves difficultés, et j'incline à croire qu'il ne passera pas ; mais je ne vois pas comment cette opposition fera tomber le ministère, puisque, dans tous les journaux, je vois que M. Nothomb ne posera pas la question de cabinet. Je vous dirai en très grande confidence que les évêques et le parti catholique se trompent, parce qu'ils croient être beaucoup plus forts qu'ils ne sont et toujours pouvoir conserver la majorité dans la Chambre. Chose dont je doute beaucoup. S'il arrive un jour que la majorité devienne libérale, ce que je crois prochain, alors peut-être ils verront quelles lois fera une Chambre libérale, justement pour être désagréable au parti catholique.

« Monseigneur, il ne faut pas que les catholiques se fassent d'illusions. Ils sont plus forts en nombre, mais bien plus faibles en activité et en énergie. A chaque élection ils perdent du terrain. Qu'ils s'en persuadent bien ; et alors ils verront que ce sera un moindre mal de laisser le choix des membres du jury au Gouvernement, plutôt qu'à la Chambre. Le premier aura toujours plus d'égards pour la partie la plus nombreuse de l'État, et la seconde ne se laissera guider que par l'esprit de parti et par sa haine contre le parti opposé. Si l'on observait les choses sans préjugés, on y verrait beaucoup plus clair. »

Mgr Pecci ne se rendit pas à ces arguments. Il s'occupa surtout de maintenir étroite l'union des évêques avec le Saint-Siège. Mgr Fornari parut d'ailleurs modifier son opinion d'après les lettres de son jeune collègue qui ne nous sont pas parvenues. Il lui écrit le 4 mars : « Je ne veux pas me mêler des affaires de Belgique, et encore moins vous traiter comme un écolier, ni vous donner des leçons ; car vous avez de la sagesse à me

revendre. Je trouve justes les réflexions que vous avez faites sur mes observations. » Mgr Fornari estime que c'est le Recteur Magnifique de Louvain qui, en faisant mine d'appuyer le projet, a attiré M. Nothomb dans un piège. « Vous me dites : Je cherche à seconder les vues toujours sages de S. M., et d'en assurer le succès. Quelles sont sur ce sujet les vues du roi? Soutient-il Nothomb où est-il de l'avis des évêques? Par charité, prenez garde de vous mettre dans la balance contre l'opinion des évêques. Maniez toujours le roi et faites lui voir combien cette affaire est différente de celle de la personnalité civile de l'Université de Louvain. Cela ne regardait que l'intérêt matériel de l'Université, et la majorité des catholiques même y était opposée. Mais cette affaire peut atteindre l'existence même de l'Université. »

Le 11 mars : « Je vois comme vous qu'il faudrait une combinaison. Mais si, comme vous me le dites, il est impossible que les évêques cèdent et que les catholiques se rendent, alors il n'y a pas d'arrangement possible. Il y aura seulement écroulement d'une partie du ministère, chose qui l'affaiblira aux yeux du public et qui retardera sa démission de peu de jours. Tout vaudrait mieux pourtant, que la démission du ministère! »

Joachim Pecci adressa deux rapports à la Secrétairerie d'État, sur cette grave question. Le parti du centre fit adopter un contre-projet maintenant pour quatre ans encore la loi de 1835, avec quelques modifications. Mgr Pecci s'en félicite, et il espère que cette discussion aura un écho en France où la même question se discute sous d'autres formes. Il a travaillé pour obtenir des

Au mois de septembre de cette même année 1844, le bruit courut que Mgr Pecci allait être rappelé en Italie pour raison de santé. En réalité, si Mgr Pecci avait su conquérir la bienveillance de la famille royale, celle de la cour et de quelques ministres, la confiance de la majeure partie de l'Épiscopat, M. Nothomb, le premier ministre, n'avait cessé de regretter le départ de Mgr Fornari. M. Frère-Orban, lors du conflit ouvert, bien des années plus tard, en 1881, entre le ministère libéral qu'il présidait et le pape Léon XIII, cite une dépêche de M. Nothomb en date du 14 novembre 1847, disant que le « départ de Mgr Fornari avait été un grand malheur ».

Le 19 juin 1845, M. Nothomb s'était retiré, et il avait eu pour successeur M. Deschamps, ancien membre catholique de son cabinet, démissionnaire lors du dépôt du projet relatif aux jurys d'examens. M. Deschamps sembla avoir gardé contre Mgr Pecci les préventions de M. Nothomb. Il demanda à la Secrétairerie d'État qu'on envoyât un nonce « homme d'État » ; en effet, écrivait-il, « la nonciature en Belgique a une importance particulière. A l'intérieur, la difficulté pour le gouvernement se trouve dans les relations avec les évêques et le clergé. » (De T'Serclaes, t. I, p. 132.) Il est singulier d'entendre un ministre belge contester à celui qui devait être Léon XIII, les qualités « d'homme d'État ». Mais on comprend ce que cela veut dire. On désirait un nonce qui servît plus exactement les vues du gouvernement, dans ses contestations avec l'Épiscopat et le Clergé. Les lettres de Mgr Fornari prouvent que cet ancien

nonce répondait mieux à l'idéal du ministre belge. Est-ce à dire que la critique de MM. Nothomb et Deschamps ne contienne pas un éloge implicite?

Quoi qu'il en soit, le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, décida le rappel de Mgr Pecci, et résolut de ne pas lui confier une nonciature de première classe.

Dans une lettre du 18 septembre 1845, à son frère Jean-Baptiste, le nonce faisait allusion à son transfert à l'évêché de Pérouse, mais sans y croire, et surtout sans le désirer. Le mois suivant, Grégoire XVI, cédant aux instances de la population de Pérouse, avait résolu d'appeler à ce poste l'ancien délégat de cette province. Mgr Pecci en fait part à Mgr Fornari, qui lui répond, le 7 novembre : « C'est une promotion, puisqu'on vous a donné l'assurance que ce serait considéré comme le « passage à une nonciature de première classe ».

Le 9 novembre, l'évêque désigné de Pérouse écrit à son frère Jean-Baptiste : « Je me trouverai à Pérouse, pour les conséquences honorifiques de ma carrière, comme si j'avais été à Vienne ou Paris. J'en aurai avantage pour la santé et pour la bourse. Cette carrière des nonciatures est belle, bonne et brillante; mais, pour s'y soutenir avec éclat, il faudrait que notre gouvernement donnât des appointements meilleurs, ou, pour mieux dire, sût les mieux proportionner aux besoins de chaque pays. »

Dès que le transfert fut officiellement annoncé, Léopold Ier conféra à Monseigneur le grand cordon de son ordre, et il écrivit au Pape une lettre autographe ainsi conçue :

« Je dois recommander à la bienveillante protection de Votre Sainteté l'archevêque Pecci ; il la mérite à tous points de vue, car j'ai rarement vu un dévouement plus sincère à ses devoirs, des intentions plus pures et des agissements plus droits ; son séjour dans ce pays-ci lui aura été très utile, en lui permettant de rendre de bons services à V. S. Je La supplie de lui demander un compte exact des impressions qu'il emporte sur les affaires de l'Église en Belgique. Il juge toutes les choses très sainement, et V. S. peut lui accorder toute confiance. »

Le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, témoigna aussi ses regrets au nonce qui s'en allait.

Mgr Pecci avait fait un court apprentissage de la diplomatie. Il n'avait pas toujours suivi la route que lui traçait son maître et son guide, Mgr Fornari. Il lui arriva de déplaire aux ministres belges, parce qu'ayant à choisir entre les intérêts passagers d'un gouvernement et l'intérêt permanent des catholiques, il se souvint qu'il était archevêque, avant d'être diplomate. Considérées à distance, on peut estimer que les solutions adoptées par lui furent les meilleures. Il apportait ainsi, tout jeune, dans ses hautes fonctions, une prévoyance vraiment supérieure ; il s'élevait au-dessus de son métier. Il regardait au delà du résultat quotidien. Il avait déjà l'âme d'un commandant en chef. Pas homme d'État ! disait M. Deschamps. Il était homme d'État et plus qu'homme d'État ; il avait déjà en lui cet assemblage des qualités requises au sommet des carrières. Assez diplomate pour démêler les moyens qui conduisent le plus sûrement au but ; assez détaché de la diplomatie pour ne jamais perdre de vue les grands principes, et pour préférer aux compliments de Cour le témoignage d'une conscience sûre d'elle-même.

Il s'était donc acquitté de sa mission non tout à fait bien, mais mieux. Les catholiques belges lui en furent reconnaissants.

C'est dans sa longue retraite de l'évêché pérugin, que Joachim Pecci se rendit compte de ce qu'il avait vu en Belgique ; c'est là qu'il médita profondément sur cette société moderne dont il avait entrevu les périls, les vices, les vertus. Au milieu du détail des affaires, du tracas de la politique courante, il ne semble pas qu'il ait eu le temps de pousser à fond l'examen psychologique de ce monde, alors si nouveau pour lui, établi non plus sur les bases de l'autorité, mais sur celles de la liberté. En cette nonciature si courte, mais décisive pour son avenir, il avait reçu des impressions durables qu'il emporta avec lui, comme un photographe emporte ses clichés encore enveloppés de ténèbres, afin d'en révéler à loisir les lumières et les ombres. Ainsi, Mgr Pecci développa, dans la tranquillité de son épiscopat, son jugement net sur le rôle et la fonction de l'Église dans les États contemporains. Son rapide passage à travers la politique, au milieu d'un peuple également attaché à sa foi et à ses libertés, lui laissa une provision de souvenirs, dont il se servit pour achever l'éducation de son esprit et de son âme.

A la fois poète, philosophe et théologien, il chercha et trouva une synthèse entre les dogmes immuables de la religion apostolique, et les contingences résultant de l'affranchissement des peuples. Sur cette synthèse, il devait établir un jour son pontificat.

CHAPITRE IX

DE BRUXELLES A PÉROUSE

(1845-1846)

Le retour. — Excursions en Angleterre. — Présentation à la jeune reine et au prince consort. — O'Connel, Mgr Wiseman, le P. Newmann. — Voyage en France. — Présentation aux Tuileries. — Rentrée à Rome. — Préconisation à l'évêché de Pérouse. — Mort de Grégoire XVI. — Visite au cardinal Mastaï-Feretti. — Avènement de Pie IX. — Réponse du Pape à la lettre de Léopold. — Tout est changé en Italie.

Lorsque Mgr Pecci eut définitivement consenti à quitter la carrière diplomatique, il reçut de Mgr Fornari la lettre suivante (14 novembre 1845) : « Il n'y aura jamais de reproche plus juste à vous faire que celui d'être passé deux fois par la France, d'avoir vécu trois ans sur sa frontière, sans avoir vu Paris, et j'oserais dire que ce serait un péché irrémissible. Je crois donc que vous devez venir nécessairement. Vous trouverez une bien mauvaise auberge rue de Grenelle-Saint-Germain, 71 (l'hôtel de la Nonciature) ; mais, au moins, un aubergiste qui se glorifiera de vous avoir pour hôte. »

Le prélat ne pouvait se soustraire à une si gracieuse invitation. Il voulait, d'ailleurs, compléter son éducation politique par une visite aux deux grandes nations cons-

titutionnelles : l'Angleterre de la reine Victoria, la France du roi Louis-Philippe. Au lieu de prendre la route de terre pour retourner en Italie, il traversa d'abord la mer du Nord et se rendit à Londres, sous les auspices du baron von Stockmar, un diplomate qui avait pris une part active aux intrigues relatives à l'établissement du prince Albert de Saxe-Cobourg à côté de la jeune reine d'Angleterre, et de son neveu le prince Léopold sur le trône de Belgique.

Mgr Pecci consacra un mois à parcourir une ville encore plus étrange à ses yeux que Bruxelles. Il visita les monuments si peu classiques de l'immense capitale, assista à une séance du Parlement, où il fut introduit par le ministre de Belgique, qui lui désigna le vieil O'Connel, le champion de la catholique Irlande. Enfin il eut l'honneur d'être présenté à la reine et au prince consort, dans le palais de Saint-James. Ensuite il voyagea à travers quelques grandes cités d'Angleterre. Mgr O'Reilly, d'origine irlandaise, attache une grande importance à cette excursion. Il nous montre le futur Pape étudiant le mouvement catholique qui commençait, dès cette époque, à se manifester dans la Grande-Bretagne, par la conversion de certains docteurs de l'université d'Oxford, et par suite de l'apostolat des prêtres irlandais répandus dans toutes les parties du royaume. Mais rien dans la correspondance de Mgr Pecci, ni dans ses écrits ou actes postérieurs, n'établit qu'au cours de ce rapide séjour dans une île dont il ignorait la langue et les mœurs, il ait pu se livrer à une étude approfondie des graves problèmes religieux, sociaux, politiques, qui

agitaient dès lors la monarchie anglaise, et qui attendent encore une solution.

Il est fort probable cependant que Mgr Pecci rendit visite à Mgr Wiseman, vicaire apostolique, qu'il avait pu apercevoir à Rome et qui devint, sous Pie IX, archevêque de Westminster et cardinal. Peut-être aussi entrevit-il le P. Newman, l'un des docteurs convertis d'Oxford, et qu'il devait plus tard, dans bien des années, décorer lui-même de la pourpre.

Mais les documents certains font défaut sur cette petite odyssée de l'évêque italien en pays brumeux, odyssée qui semble n'avoir laissé en sa mémoire qu'un souvenir estompé.

Il en est de même de son séjour à Paris, chez Mgr Fornari. On sait seulement qu'il eut une audience du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie. Mais Mgr Pecci n'a communiqué à aucun des siens ses impressions sur la Grande Ville, sur la famille royale, sur les affaires qui alors occupaient notre pays, les mariages espagnols, les résistances de M. Guizot aux revendications démocratiques, la campagne engagée par les catholiques français pour la pleine liberté de l'enseignement. Il eut à peine le temps de voir ; et quant à la connaissance intime des choses, il avait déjà pu l'acquérir dans son court apprentissage de la vie diplomatique.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, le précieux guide dans l'étude que nous avons entreprise de l'âme et de l'esprit du jeune prélat, c'est-à-dire sa correspondance, nous fait presque absolument défaut. Joachim Pecci appartient à la vie publique. Il est à peu près dégagé des soucis

matériels. Il s'est élevé au-dessus de ses frères aînés. Il n'a presque plus rien à leur écrire, si ce n'est des nouvelles de sa santé, des félicitations pour les naissances, ou des condoléances pour les deuils. Les impressions qu'il recueille en ses voyages, les enseignements qu'il en retire, il les garde pour lui. C'est dans la suite de sa vie et de ses actions, que nous en pourrons retrouver la trace.

Mgr Pecci était de retour à Rome le 22 mai 1846. Il avait quitté Bruxelles vers la fin de mars, ayant été préconisé évêque de Pérouse dans le Consistoire du 19 janvier 1846. Grégoire XVI était à son lit de mort. Le bienfaiteur de Mgr Pecci, le Pape qui, en quelques années, lui avait fait gravir tous les échelons de la carrière presque jusqu'au sommet, allait mourir le 1er juin. Le nouvel évêque de Pérouse arrivait juste à temps pour assister à un autre Conclave. C'était le quatrième dont il était le témoin depuis son enfance.

La politique autrichienne n'avait guère réussi au défunt Pape. Les émeutes des Romagnes et des Légations sans cesse renouvelées, et comprimées par les baïonnettes étrangères, ne laissaient au Saint-Siège aucune tranquillité. Sur tous les points de la Péninsule éclatait l'impatience du joug tudesque. Certains princes italiens, le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane, sollicités par les voix puissantes des Balbo, des Gioberti, des Massimo d'Azeglio, se montraient favorables à ces mouvements, et ne restaient pas sourds aux vœux des peuples qui leur demandaient la liberté au dedans, et l'affranchissement de la contrainte extérieure.

Le Sacré Collège réuni en Conclave allait-il répondre aux désirs de ces princes et de ces citoyens catholiques, ou renouveler le pacte de résistance que le Saint-Siège avait jusqu'alors opposé aux aspirations italiennes? Le signal de l'émancipation allait-il être donné par le successeur de Grégoire XVI?

Impossible de savoir de quel côté penchait Joachim Pecci. Absent de son pays depuis quatre ans, il y retrouvait plus puissantes que jamais les sectes qu'il avait jadis combattues avec tant de rigoureuse discipline, et il ne pouvait se dissimuler que le rigorisme traditionnel du gouvernement pontifical était profondément entamé. En même temps, il avait rapporté de ses relations directes avec des nations constitutionnelles, alors tranquilles et prospères encore, la preuve que l'ordre n'était pas inconciliable avec la liberté. Il était donc préparé à comprendre les nouveautés dont Rome et l'Italie allaient être le théâtre, sans se départir cependant d'un reste de méfiance, que les événements devaient trop tôt justifier. Avant l'ouverture du Conclave, il rendit visite aux principaux cardinaux, entre autres au cardinal Mastaï-Ferreti, évêque d'Imola, sur qui l'attention était déjà fixée. L'évêque d'Imola avait alors cinquante-quatre ans; depuis seize ans déjà, il siégeait au Sénat sacré. Ses qualités dominantes étaient l'extrême douceur, une bonté et une charité sans limites, un certain souci de la popularité uni à une intransigeance inébranlable sur les principes et sur les droits spirituels de l'Église. Il fit excellent accueil au prélat, le complimenta sur sa conduite en Belgique, si fort appréciée de l'épiscopat; mais l'en-

tretien ne semble pas s'être écarté de la banalité ordinaire à de telles entrevues. Quelques jours après, le 16 juin, le cardinal Mastaï-Ferreti prenait le nom de Pie IX Pape, et l'Italie libérale retentissait de cris d'allégresse. Dès les premiers jours de son Pontificat, il reçut en audience privée l'évêque de Pérouse qui allait rejoindre son poste, et qui lui remit la lettre autographe que le roi Léopold lui avait confiée pour Grégoire XVI, et dont nous avons plus haut cité le texte. Le Pape rappela à Mgr Pecci leur récente conversation, et l'encouragea aux nouveaux devoirs qui lui étaient dévolus. Quelque temps après il répondait en ces termes à la lettre royale : « Mgr Pecci, ancien nonce auprès de Votre Majesté, a remis entre Nos mains la lettre qu'Elle adressait à Notre prédécesseur de toujours chère et regrettée mémoire. Le beau témoignage que V. M. daigne rendre à Mgr Pecci évêque de Pérouse, fait le plus grand honneur à ce prélat, qui éprouvera en temps opportun, et comme s'il avait continué le cours régulier des nonciatures, l'effet de Vos bons services royaux. »

Mgr Pecci passa encore un mois à Rome, dans la compagnie de ses parents et de ses amis. Le 26 juillet, il prenait possession de son siège.

Tout était changé en cette Italie, sa patrie : les sentiments du peuple, le Chef et l'orientation de l'Église. Grégoire XVI n'était plus désigné que par le sobriquet injurieux de *Gregoraccio*. Joachim Pecci, lui aussi, avait subi jusqu'au fond de l'âme une transformation.

CHAPITRE X

ÉVÊQUE DE PÉROUSE

(1846-1851)

Rentrée solennelle dans la ville épiscopale. — Portrait du nouvel évêque. — Il s'associe aux mouvements populaires. — Création des écoles de nuit. — Service funèbre pour les victimes des insurrections contre l'Autriche. — La fière réponse du légat de Ferrare. — Soulèvement général. — Les volontaires pérugins en Vénétie. — Débandade. — Défaite de Novare. — La république romaine. — Revanche posthume des Farnèse contre les Pérugins. — Le séminaire dissous par l'évêque. — Gioberti chez Mgr Pecci. — Suspension *a pontificalibus*. — L'expédition française. — Le général Oudinot devant Rome. — Occupation de l'Ombrie par les Autrichiens. — Démarche de l'évêque auprès du prince Lichtenstein. — Le — « Tartufe » autorisé. — Fin de la république romaine. — La conférence des évêques ombriens. — Mgr Pecci rédige un plan de réformes.

Dans son rapide passage à Pérouse, Mgr Pecci avait conquis l'estime du peuple, le respect du clergé, la solide confiance des chefs catholiques de cette province. Il ne croyait plus la revoir, et, comme il l'a écrit lui-même, il n'avait ni désiré ni sollicité le siège laissé vacant par la mort de Mgr Felsio Cittadini, le 16 avril 1845. C'est à son insu que s'était couverte de signatures la pétition transmise par le clergé et les habitants, demandant à Grégoire XVI de leur rendre comme pasteur celui qu'ils

avaient tant regretté comme délégat apostolique. Le cardinal Matteï, protecteur de Pérouse, avait remis la pétition au Pape. Le nonce de Bruxelles avait accepté une mission, qui allait achever, si l'on peut ainsi parler, son éducation pontificale. Administrateur, il avait appris le détail du gouvernement des hommes ; diplomate, l'art de traiter avec les puissances extérieures ; évêque, il allait exercer son autorité directe sur les âmes. Un Pape ne doit-il pas réunir l'expérience de ces divers ordres de fonctions, et cette triple science n'est-elle pas signifiée par la triple couronne symbolique qui entoure la tiare ?

L'accueil réservé au nouvel évêque fut exceptionnel et enthousiaste, au dire de M. Luigi Bonazzi, cet historien de Pérouse si partial en faveur de la Révolution.

Avant d'entrer dans sa ville épiscopale, Mgr Pecci s'était arrêté au bord de la route, en ce sanctuaire de Sainte-Marie des Anges, dit la Portioncule, aujourd'hui voisin de la gare d'Assise. C'est là que François, le protecteur, l'ami, le saint familier, pourrait-on dire, de sa mère, dame Anna Prosperi, tertiaire de son ordre, avait, autour de sa grotte, réuni ses premiers compagnons, vu fleurir les roses miraculeuses, dont les pousses sont encore vivaces, et rendu à Dieu son âme d'humble serviteur des pauvres et d'émule du Christ, dont il portait les stigmates. L'évêque portait, lui aussi, la corde des fils de Saint-François.

Après cette méditation dans la basilique opulente qui recouvre le taudis de l'apôtre des misérables, l'évêque parvint, en escaladant la montagne, par la route Grégorienne, à la porte de Saint-Pierre. Il revêtit les ornements

pontificaux dans le monastère benédictin, aujourd'hui converti en hôpital militaire, et il fit son entrée solennelle le 26 juillet, à quatre heures de l'après-midi. Il serait injuste, je crois, de rapporter, comme le fait M. Bonazzi, la splendeur insolite de la réception à l'amour du futur Pontife « pour les rites et les pompes ecclésiastiques ». Nous préférons y voir une marque de cette « joyeuse émotion », notée par l'historien, qui saisit les magistrats et tout le peuple de Pérouse au retour d'un prélat bien-aimé. L'évêque montait un cheval blanc richement caparaçonné. Au-dessus de sa tête, huit séminaristes portaient un baldaquin. Les enfants jetaient des fleurs sous les pieds du cheval. Une longue procession de clercs, de laïques, de magistrats, formait le cortège, à travers les rues enguirlandées et pavoisées. Parvenu à la cathédrale de Saint-Laurent, l'évêque en prit possession, au milieu du chant des chœurs et des orgues, et il fit une courte allocution. Pareil cérémonial n'avait été usité pour aucun de ses prédécesseurs. Toutes les classes de la population s'associèrent à la fête.

C'est encore à M. Bonazzi, écrivain non suspect de tendances cléricales et contemporain de l'événement, que nous emprunterons le portrait de l'évêque de Pérouse, tel qu'il était au moment de son installation :

« Sa menue personne avait une stature droite, sans aucun de ces mouvements d'yeux ou de lèvres, qui laissent entrevoir à la dérobée les passions volontaires ou les desseins obliques. Il parlait rarement, et d'une voix tranquille, qui commençait à s'élever par une espèce de cantilène oratoire, semblant promettre une longue tirade;

mais entre chaque groupe de paroles, il s'interrompait par un très léger hoquet, destiné à le faire rentrer dans la composition diplomatique et dans la réticence. Il ne prend pas souci de terminer ses phrases ou de développer sa pensée, quand il comprend que son interlocuteur a compris. » Et plus loin : « Nous ne savons en vertu de quel mot d'ordre certains hommes politiques, entre autres Rattazzi, se sont efforcés de le dépeindre comme un homme énergique jusqu'à la férocité. Au contraire, s'il eut jamais un défaut, ce fut celui d'une excessive douceur, spécialement pour couvrir sous le manteau d'une prudence supérieure les scandales et les défaillances de ses subordonnés ecclésiastiques. En trente-deux ans d'épiscopat, il ne démentit jamais son caractère doux, et sa mansuétude évangélique. »

Plus tard M. de Cesare, auteur d'un livre célèbre sur le *Conclave de Léon XIII*, ouvrage où une certaine part de vérités doit être dégagée d'une quantité d'erreurs, jugeait ainsi l'épiscopat de Pérouse : « La vérité est que le Pape, à Pérouse, ne fit pas de politique. Son plus grand mérite est d'être resté étranger à tout ce qui ne regardait pas son ministère épiscopal. »

Il faut retenir surtout de cette affirmation que Mgr Pecci voulut être, avant tout, et fut un évêque modèle, et que dès lors, dans la direction de sa vie, il mit au premier rang de ses préoccupations les devoirs pastoraux.

Ce n'est pas en vain qu'il disait dans son premier Mandement à ses diocésains : « Une charge bien différente de celle que nous avons remplie jadis, nous est maintenant conférée : la charge épiscopale, qui serait

redoutable aux anges eux-mêmes. » Il promet de faire en sorte que « au milieu des incertitudes et des difficultés du temps présent, ses brebis ne soient pas détournées du chemin de la vertu par l'exemple et les embûches de quelques hommes imprudents ».

Les premiers jours de l'épiscopat furent consacrés aux fêtes en l'honneur de Pie IX, le pontife populaire, celui dont l'Italie tout entière attendait affranchissement et régénération. Dans l'administration des provinces pontificales, il y avait trois pouvoirs : l'évêque, le délégat apostolique, le chef de la police. Chacun avait ses attributions spéciales ; mais le premier en dignité et en influence était l'évêque. Mgr Pecci s'associa donc officiellement à l'allégresse de la foule, en cette lune de miel du Pontificat de Pie IX, où le Pape se confiait à la sagesse des peuples, et où la Révolution se courbait sous la bénédiction du Vicaire du Christ.

Le faubourg du Gubbio présenta une bannière à l'évêque, qui la bénit, avant qu'elle fût processionnellement portée par les rues de ce quartier, réconcilié ce jour-là avec le gouvernement. Mgr Pecci prit lui-même l'initiative d'une fête dans le quartier Saint-Antoine, où les illuminations, les banquets, les décorations publiques, témoignaient la joie de la multitude.

Quelques jours après, c'était la fête toute religieuse du Rosaire, à laquelle s'associa une population enthousiaste. On dit même que ce jour-là les membres des cercles renoncèrent au jeu du pharaon, pour écouter les poésies célébrant Pie IX !

L'ivresse dura peu. La foule ne tarda pas à accuser

les *zelanti*, ceux qui regrettaient Grégoire XVI, de vouloir jeter le discrédit sur le nouveau régime, en accaparant les grains, en faisant interrompre les travaux des manufactures. Le gouvernement de Pie IX donna satisfaction aux mécontents ; on arrêta les prétendus accapareurs ; on distribua le grain au prix de huit écus, alors qu'il en valait onze. Une émeute s'attaqua à la fabrique de draps de M. Léopold Bonucci. L'évêque s'interposa ; il se rendit sur la place Grimana, harangua les émeutiers, et sa parole suffit à disperser le rassemblement.

Les promesses de Pie IX avaient excité l'enthousiasme, et on les avait escomptées. La presse, libérée d'une étroite surveillance, donnait carrière à toutes les hardiesses. Des gardes nationales s'étaient librement formées pour maintenir l'ordre, et, au besoin, comme il arrive toujours, pour le troubler.

Le gouvernement pontifical se montra inquiet de ces empiétements. Un édit du cardinal Guizzi, en date du 15 mars 1847, régla la situation de la presse ; un autre supprima les gardes nationales, interdit les réunions. Les sages applaudirent. Massimo d'Azeglio écrit alors : « L'édit du 15 mars, quoique braillent ici (à Rome) quelques têtes chaudes, est déjà un grand progrès [1]. Je le soutiens moi, *mordicus*... Allons doucement, pour Dieu ! allons doucement. Vous savez que je ne suis pas pressé, et vous connaissez ma théorie sur les réformes prématurées. »

[1] Correspondance politique publiée par Eugène Rendu, p. 2.

Mais les « têtes chaudes » s'indignent, et l'anniversaire de l'élection de Pie IX est célébré moins joyeusement à Pérouse, où l'on substitue malignement sur certains monuments l'écusson de Grégoire XVI à celui de Pie IX. A Rome, l'on prépare des manifestations, des adresses au Pape. On crie : « *Viva Pio IX solo, morte a Lambruschini !* » Cicernacchio, maquignon démocrate et populaire, prend le Pape sous sa protection ; Pie IX consent à réglementer les gardes civiques (5 juillet). Il accorde aussi un embryon de représentation nationale sous le nom de Consulte d'État. Ces concessions apaisèrent les méfiances.

L'instruction du peuple est aussi à l'ordre du jour. Mgr Pecci organise des écoles de nuit. Enfin, il autorise qu'on célèbre dans l'église de Saint-Pierre, au couvent des Bénédictins, un service funèbre en l'honneur des victimes de l'insurrection de Palerme et des troubles de la Lombardie.

Une ardeur guerrière s'empare de tous les esprits, lorsqu'on apprend les événements de Ferrare. Un corps autrichien était entré dans cette ville, le 17 juillet, demandant des logements et des vivres au cardinal légat. Celui-ci refuse en termes fort vifs. Le roi de Sardaigne envoie ses compliments au Pape à propos de la belle attitude de son représentant. Le grand-duc de Toscane écrit qu'il se souvient qu'il est italien par sa naissance. Partout, même à Naples, on donne des Constitutions, et Pie IX est salué comme l'initiateur de ce mouvement libéral. Il reçoit des adresses de félicitations venant d'Angleterre et des États-Unis. On entrevoit déjà l'aurore de

l'établissement de « l'unité du Christianisme » dans le libéralisme universellement triomphant.

L'année 1848 s'ouvre par la révolution de Paris et l'établissement de la République française. Aussitôt l'Italie se soulève tout entière contre l'Autriche. Le général Durando prend le commandement de 17.000 volontaires pontificaux, qui viennent appuyer, par une diversion sur la Vénétie, l'insurrection de Milan et l'entrée des troupes piémontaises en Lombardie. Les Pérugins s'enrôlent dans l'armée de Durando, et l'évêque, Mgr Pecci, bénit leur drapeau. Ils arrivent vers Bellune et Vicence ; mais le général en chef partage ses forces, au lieu de les concentrer. Les renforts qu'on attendait de Naples n'arrivent pas. Il y a des engagements sanglants. Plusieurs officiers sont tués. L'indiscipline se répand dans le corps des volontaires. On crie à la trahison. C'est une déroute complète, et les volontaires pérugins rentrent à la débandade dans leur patrie consternée.

Un nouvel enrôlement de 200 volontaires hasarde une nouvelle tentative vers la Lombardie. Cette petite troupe n'a pas le temps d'arriver : la défaite de Custozza est déjà consommée.

Sur ces entrefaites, l'ancien ambassadeur de France à Rome, devenu premier ministre constitutionnel de Pie IX, le comte Pelegrino Rossi, est assassiné (15 novembre) sur les marches qui conduisent à la salle des séances du Parlement romain. C'est une grande désillusion pour les patriotes italiens, qui avaient placé leur confiance dans l'union des peuples et des princes. Gioberti avait

bien dit : « Les plus grands ennemis de la liberté ne sont pas ceux qui l'oppriment, mais ceux qui la déshonorent. »

Pie IX s'est enfui à Gaëte, avec celui qui deviendra le principal conseiller de son pontificat désabusé, le cardinal Antonelli.

Le peuple de Pérouse avait déjà commencé à démolir la vieille forteresse édifiée par les Farnèse sur le sommet de la ville, sorte de Bastille érigée bien moins contre l'ennemi du dehors que contre celui du dedans. Mais la Bastille de Pérouse est encore plus solide que n'avait été celle de Paris. Les pierres séculaires résistent au fer des démolisseurs. On emploie la mine : des éclats jaillissent jusque sur la via Nuova, et blessent un grand nombre de curieux. On colporte ce mot : « Après trois cent huit ans, Farnèse se venge encore de nous ! »

Les Pérugins élisent leurs députés à l'assemblée générale des États romains. Le délégué Rosa nomme une junte de sûreté publique, composée de MM. Cesarei, Monti et Yveling Waddington, citoyen anglais installé à Pérouse, oncle de notre ancien ministre des affaires étrangères.

Le 9 février 1849, la République romaine est proclamée. La nouvelle excite à Pérouse peu d'enthousiasme. Les exaltés plantent cependant quelques arbres de la Liberté, et les nouveaux citoyens arborent à leur chapeau une cocarde et un ruban rouges.

Un témoin oculaire m'a affirmé, détail absolument inédit, que l'évêque, craignant pour ses séminaristes soit quelque violence extérieure, soit quelque contagion

révolutionnaire, les licencia jusqu'à la fin de la tourmente. Il estimait que, dispersés dans leurs familles et dans leurs villages, ils seraient mieux à l'abri de toutes ces sortes de dangers.

Charles-Albert perdait la bataille décisive de Novare, le 23 mars. C'en était fait de ce beau mouvement du *risorgimento*, sous l'égide du Pape, et des princes italiens. C'en était fait des idées de Gioberti.

Il semble qu'en cette première période de son épiscopat, Mgr Pecci aît partagé les généreuses et éphémères illusions du Pape et des patriotes italiens. S'il se trompait, c'était avec Pie IX ! Il laissa voir, malgré l'extrême réserve dont il ne s'est plus départi dès les premiers jours de son épiscopat, quels étaient ses sentiments intimes.

Nous avons dit qu'il avait connu et apprécié à Bruxelles Gioberti, pauvre, vivant du produit de leçons d'italien. En 1848, après quinze ans d'exil, l'auteur du *Primato*, dont un exemplaire se trouvait dans la bibliothèque de Pie IX, et du *Jésuite moderne*, était revenu dans sa patrie. Il reçut un accueil chaleureux à Turin, à Gênes, à Livourne, à Florence, à Rome. Nommé député à Turin et à Gênes, il revint par l'Ombrie et s'arrêta à Pérouse. Il s'était logé à l'hôtel d'Angleterre, au Corso. Mgr Pecci apprit la présence de ce visiteur devenu illustre. Il se rendit à l'hôtel, obligea Gioberti à prendre logement dans le palais épiscopal, où pour lui faire honneur, il fit placer une garde. Il se promena avec lui par les rues de la ville. On nous a raconté que cet empressement déplut à l'entourage de Pie IX. L'évêque

aurait été secrètement suspendu pour quelques semaines *a pontificalibus*, et c'est pourquoi, cette année-là, sous prétexte de cure d'eau, il n'aurait pas présidé en sa cathédrale la fête patronale de saint Laurent, le 10 août. Le fait nous a été rapporté; nous l'enregistrons sous toute réserve.

Gioberti, député, fut élu président de la Chambre, nommé ministre de l'instruction publique, président du Conseil, puis il tomba pour avoir voulu concilier les droits légitimes avec la Révolution. Il proposait au Piémont de prendre en main la cause du grand-duc de Toscane, peut-être même celle du Pape, afin d'éviter l'intervention étrangère! Après Novare, Victor-Emmanuel, devenu roi par l'abdication de Charles-Albert, nomma Gioberti ministre sans portefeuille, puis ministre à Paris. Sa mission échoua; il renonça à la vie publique, écrivit son livre de la *Rénovation politique des Italiens*, qui fut mis à l'Index. Il mourut en 1852 d'une attaque d'apoplexie. Depuis sa retraite, il avait rompu définitivement avec la Papauté, peut-être même avec l'Église.

Mgr Pecci ne pouvait, dès 1848, prévoir la fin de cet abbé dont les doctrines inspiraient alors la politique des Italiens patriotes et catholiques, celle même de Pie IX. Tout de même, déjà en ce temps-là, Gioberti devait être un peu suspect!

Quoi qu'il en soit, si l'accueil fait par l'évêque au patriote italien fut une faute, ce fut une heureuse faute, dont se souvinrent trente-deux ans plus tard ceux qui firent alors des vœux pour la résurrection des idées de Gioberti, Balbo, d'Azeglio.

Le gouvernement de M. Guizot, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, ne s'était guère montré favorable aux nouveautés italiennes. Mais la révolution de Février avait déchaîné en Italie les passions révolutionnaires, et fait dévier le *risorgimento*, d'abord tenté avec l'aide des princes. Enhardi par l'exemple des Parisiens, le peuple de Rome avait voulu *far da se.*

Seulement, les Parisiens s'étaient bien vite dégoûtés de l'expérience d'une liberté sans limites. Les journées de Juin avaient provoqué en France une violente réaction, et rendu aux conservateurs leur prépondérance. Montalembert avait apporté à la candidature du prince Louis-Bonaparte (l'ancien agitateur des Romagnes) l'appui des catholiques, non sans avoir exigé du candidat des engagements formels [1] pour la liberté de l'enseignement et le rétablissement du pouvoir temporel. Le prince avait écrit au nonce que « le maintien de la souveraineté temporelle du vénérable chef de l'Église était intimement lié à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie ».

Le nom de Bonaparte sortit des urnes présidentielles, acclamé par cinq millions et demi de suffrages, et M. de Falloux fit partie de son premier ministère.

Pie IX, réfugié à Gaëte, faisait appel à tous les souverains catholiques. Le prince-président, ancien *carbonaro*, eût peut-être voulu se dérober à cet appel. M. de Falloux lui remontra : 1° que les élections pour l'Assemblée législative étaient imminentes, et que les électeurs catho-

[1] Entretien du prince et de M. de Montalembert, rapporté par l'*Univers*, du 28 juillet 1876.

liques se souvenaient du pacte conclu avec leur candidat; 2° que, si la France n'intervenait pas, elle laisserait le champ libre à l'Autriche, qui reprendrait ainsi son ascendant sur toute la péninsule. Le président temporisa. Charles-Albert était engagé dans la guerre contre l'Autriche. S'il était vainqueur, c'est à lui que reviendrait le mandat de secourir Pie IX. La défaite de Novare obligea Louis-Napoléon à se hâter, s'il voulait prendre les devants sur l'Autriche. L'expédition du général Oudinot fut proposée et votée. Le 25 avril 1849, le corps expéditionnaire débarqua à Civita-Vecchia.

A l'approche des Français, le gouvernement républicain de Rome rappela toutes les troupes des provinces. Les carabiniers furent retirés de Pérouse, et le service de sûreté confié à la garde nationale. Les Pérugins envoyèrent une députation au général Oudinot, pour le supplier de respecter la liberté romaine. Des volontaires partirent pour la Capitale, et prirent part aux sanglants combats du 30 avril, où fut repoussée la troupe française.

Tandis que M. de Lesseps, diplomate spécial envoyé par le prince-président pour amuser le triumvirat Mazzini, Saffi, Armellini, négociait avec les maîtres de Rome, les Autrichiens pénétraient dans le territoire pontifical; les Espagnols et les Napolitains entraient par la frontière du Sud. Ainsi la République romaine était envahie par les quatre points cardinaux.

Les Autrichiens arrivèrent à Pérouse le 29 et le 31 mai, sous le commandement du prince de Lichtenstein. Il y eut grande agitation dans les pharmacies qui

servaient de clubs aux patriotes du lieu, presque tous anciens soldats de Napoléon, révolutionnaires, antitudesques, batailleurs. Ils prêchèrent la résistance à outrance. Mais personne ne bougea. On assista impassible au défilé de dix-huit canons, démesurément longs, traînés par des mulets énormes. Telle est, du moins, l'image qui en est restée dans la mémoire d'un contemporain, qui nous a rapporté ces faits. Hommes et choses venant d'Allemagne apparaissent sous des formes colossales et brutales aux yeux italiens, accoutumés à la contemplation d'une nature délicate et d'un art raffiné. Cette fois, les Tudesques ne firent que traverser la ville, se rendant à Ancône. Ils n'avaient pas encore pour objectif l'occupation de cette province. A leur suite, presque à leurs trousses, l'Irlandais Forbes, chef de volontaires, réclama comme prisonniers deux cents malades autrichiens que Lichtenstein avait laissés dans l'hôpital de Pérouse. En même temps, un colonel improvisé de bandes civiques, Arcioni, dont le nom est célèbre dans les annales révolutionnaires de l'Ombrie, exige de la municipalité de l'argent et des vivres, pour voler au secours de Rome assiégée par les Français. M. Guardabassi, colonel de la garde nationale régulière, parvient à éluder toutes ces requêtes. C'était un patriote éprouvé par la persécution, et auquel il faut rendre cette justice qu'il tenta de maintenir l'ordre au milieu de l'anarchie. Il disposait alors de la seule autorité reconnue dans la ville.

A la fin de juin, un autre corps autrichien s'approche de Pérouse, cette fois pour l'occuper. Arcioni réunit des

bandes de pauvres diables déguenillés, de gens sans aveu, et annonce qu'il se charge de défendre la ville. Le général autrichien s'arrête au bas de la montagne, à Montellucci. Il envoie un parlementaire pour demander si la ville résistera, et sinon pour en exiger les clefs.

Les Pérugins déléguèrent, pour conférer avec le redoutable Teuton, leurs trois plus fortes têtes, l'évêque Pecci, le colonel Guardabassi, M. Yveling Waddington, assesseur du syndic. Nous possédons de diverses sources la relation de l'entrevue. Elle est assez exactement rapportée par M. L. Bonazzi.

Mgr Pecci ne savait pas un mot d'allemand. Guardabassi déclara que la ville, n'étant pas en état de se défendre, céderait à la force. Son discours fut bref et clair. L'évêque voulut y ajouter quelques explications et quelques réserves. Il commença à parler avec sa voix solennelle, entrecoupée de son hoquet habituel. Il avait sans doute dans la mémoire la fière attitude du cardinal légat de Ferrare. L'Autrichien fronça les sourcils. Aussitôt M. Yveling Waddington interrompit le prélat; il dit en fort bon allemand que Monseigneur voulait simplement confirmer les paroles de Guardabassi. Mgr Pecci demeura un peu interdit, et se tut. Il n'avait compris ni l'interruption, ni la harangue de Waddington. Les délégués se retirèrent, et les Allemands entrèrent dans Pérouse.

Il est facile d'expliquer cette attitude embarrassée du jeune évêque. Il ne pouvait approuver le régime quasi anarchique auquel sa ville était soumise. L'intervention autrichienne, qui jadis excitait son enthousiasme, devait

lui apparaître, à présent au moins, comme une garantie immédiate d'ordre public et de respect pour les institutions religieuses. Par contre, il appartenait de cœur au parti qui rêvait l'Italie libre et affranchie, sous ses princes légitimes, et sous l'autorité morale du Pape ; et ses convictions d'Italien, qui étaient celles des plus nobles champions du *risorgimento*, qui avaient été celles de Pie IX, jusqu'à la catastrophe de Rossi, avaient été fortifiées par son séjour en Belgique.

Ces doutes n'auraient pas manqué de se manifester en sa harangue ; c'est pourquoi M. Yveling Waddington l'interrompit.

L'incident, d'ailleurs, ne servit qu'à accroître le prestige de Mgr Pecci parmi ses diocésains. Ceux qui regrettaient l'absolutisme firent valoir que l'évêque ne s'était pas opposé à l'entrée des Autrichiens. Les révolutionnaires remarquèrent que son adhésion avait été moins nette que celle de leurs chefs libéraux, Guardabassi et Waddington.

L'occupation allemande fut très rude et très brutale. Le prince de Lichtenstein désarma la garde nationale, fit scier les canons de fusils, qui furent expédiés à Ancône pour être vendus comme vieille ferraille. Ses soldats n'épargnèrent aux citadins et aux paysans surtout, aucune vexation et aucune bastonnade.

Le régime de la République touchait à son terme à Pérouse et dans les États pontificaux. Singulière république, d'ailleurs, où l'autorité ecclésiastique conservait une partie de ses pouvoirs, même civils. C'est ainsi qu'au plus fort de la révolution, en temps de carême,

une troupe de passage voulut représenter le *Tartufe* de Molière sur le théâtre de Pérouse. Le reviseur de l'Évêché mit opposition à ce spectacle; du moins, armé des ciseaux de la censure, il voulut supprimer la scène la plus scabreuse, celle de la séduction d'Elmire. Les bourgeois libéraux, les Napoléoniens, firent grand tapage. Les pharmacies retentirent de propos voltairiens. Mais personne ne songea à passer outre à la défense épiscopale, avant d'avoir tenté une démarche auprès de l'évêque. Une députation se rendit solennellement au palais de Mgr Pecci. Elle fut reçue avec courtoisie. Le prélat répondit à la plainte des orateurs par quelques paroles, toujours interrompues par le fameux hoquet. Il y avait au dehors une foule très excitée dont les murmures parvenaient jusqu'au grand salon. Les mots entrecoupés de Mgr Pecci furent considérés comme une autorisation, qui ne fut pas révoquée.

Au moment même où les troupes de Lichtenstein pénétraient pour la seconde fois à Pérouse, le 29 juin, une porte de Rome était enfoncée par l'armée du général Oudinot. Le 2 juillet, les triumvirs résignaient leurs pouvoirs, Garibaldi s'enfuyait avec quelques milliers de soldats. Le gouvernement du Pape était rétabli par les armées républicaines de la France, sans que Pie IX osât encore quitter Gaëte.

Dans sa fuite, Garibaldi, poursuivi par les Autrichiens, reçut asile à Pérouse, où l'on montre encore le balcon d'où il harangua la multitude. Les soldats de Lichtenstein continuèrent à occuper la ville pour le compte du Pape, rétabli dans tous ses droits, et redoublèrent de



CHARLES PECCI, grand-père de Léon XIII.

Phot. du Chev. Le Lieure.
D'après le tableau original du palais de Carpineto.



ANNE JACOVACCI, grand'mère de Léon XIII.

Phot. du Chev. Le Lieure.
D'après le tableau original du palais de Carpineto.

rigueur contre les révolutionnaires. Aux bastonnades s'ajoutèrent les exécutions capitales et sommaires ordonnées par les conseils de guerre.

Sans être fort partisans de ce régime, les catholiques pérugins, dégoûtés des fautes révolutionnaires, couvrirent de signatures une adresse d'hommages et de fidélité à Pie IX, rédigée par l'ancien gonfalonier, le comte Joseph Conestabile, ami intime de l'évêque. Mgr Pecci n'avait pas été étranger à l'inspiration et à la rédaction de cette adresse.

Il fallait garantir l'État pontifical contre le retour de semblables désordres. Le gouvernement ne pouvait plus avoir confiance dans les réformes libérales, qui lui avaient si mal réussi et dont les factions avaient tout de suite abusé pour le renverser. Il fallait chercher le remède dans une sorte de restauration de ce que l'on a appelé depuis : l'ordre moral. Les évêques étaient naturellement désignés pour cette tâche. Antonelli, ministre et compagnon de l'exil prolongé de Pie IX, enjoignit aux autorités ecclésiastiques de se rassembler par provinces, et de délibérer sur les mesures propres à raffermir la loyauté des sujets pontificaux.

Les évêques d'Ombrie, à la fin de 1849, se réunirent à Spolète autour de leur métropolitain, et ils confièrent à Mgr Pecci, leur collègue de Pérouse, le soin de consigner leurs avis dans un rapport détaillé. Mgr Pecci était désigné à cet honneur par sa qualité d'ancien nonce et la dignité d'archevêque titulaire qu'il cumulait avec celle d'évêque résident. Il est certain que Léon XIII, dès le début de son Pontificat, s'est souvenu du travail dont

il avait été alors chargé. Il y a là, en effet, comme une esquisse des œuvres auxquelles le futur Pape devait donner une particulière impulsion. En même temps, on peut apercevoir dans ce volumineux document la trace des souvenirs rapportés de Belgique.

Le rédacteur des actes de la conférence insiste, tout d'abord et surtout, sur le rôle de la presse catholique, qui devint plus tard l'objet de sa constante sollicitude. Il demande la création et la diffusion de journaux religieux placés sous la discipline immédiate des Ordinaires. Ainsi, la discussion par la presse devenait un moyen officiel de propagande pour l'Église. Il est vrai que le Prélat n'allait pas jusqu'à recommander la liberté comme en Belgique. Le droit à l'erreur ne pouvait être ni reconnu, ni même toléré autour de la Chaire infaillible de vérité. C'est pourquoi il fallait, non seulement répandre la bonne presse, mais encore empêcher la concurrence et la contradiction de la mauvaise. Aussi devait-on édicter des lois sévères contre la publication des écrits irréligieux dans le territoire du Saint-Siège, et en poursuivre impitoyablement l'importation du dehors.

L'instruction devait également servir à prémunir les âmes contre les fatals conseils. Le temps n'était plus où l'on pouvait compter sur l'ignorance des populations pour les préserver de la contagion du mal. S'il fallait qu'elles fussent éclairées, ce devait être par une lumière salutaire. Aussi le Saint-Siège se trouvait-il dans la nécessité d'organiser tout un système scolaire, à l'exemple des autres États, et ce système comprendrait les trois ordres de l'enseignement : primaire, secondaire, supé-

rieur, non plus seulement en vue de former des ecclésiastiques, mais des citoyens capables de réfuter méthodiquement les erreurs de la prétendue science moderne.

Le clergé, investi du rôle de direction aussi bien civile que religieuse et morale, devait aussi se réformer lui-même. Quelle meilleure règle, pour cette réforme, que le retour à la discipline de l'ancien droit canonique, rétabli en sa rigueur et en sa pureté !

Qu'était-ce que ce projet, sinon un plan général de réforme intérieure, suivant lequel l'Église opposerait à ses adversaires leurs propres armes, les plus redoutables et les plus efficaces : la presse, l'enseignement, le droit ? Ces idées, qui paraissent aujourd'hui si naturelles, ne manquaient pas alors de quelque nouveauté dans les États de l'Église. Elles avaient cours en Belgique, mais non pas à Rome. Les prélats qui les émettaient pouvaient être taxés de hardiesse, à l'heure d'une réaction violente, obtenue avec l'aide des canons et des fusils. Mgr Pecci comprenait que, suivant une formule contemporaine, la force peut tout, excepté durer, et qu'un régime ne pouvait être solidement établi sur une base aussi étroite que la pointe des baïonnettes autrichiennes ou françaises. Il voulait que l'Église n'eût pas seulement pour elle la raison du plus fort, mais aussi celle de la conscience éclairée. A l'opinion égarée il voulait opposer l'opinion mieux informée.

En ces trois premières années de son épiscopat, au milieu des plus redoutables épreuves, Mgr Pecci avait fait mieux que Sieyès pendant la Terreur. Non seulement il avait vécu, mais il avait conservé intacte son autorité,

hors d'atteinte son prestige, et la confiance de tous les partis lui demeurait fidèle.

Il ne s'était pas directement mêlé à la politique, se confinant dans les devoirs de sa charge. Il avait observé une stricte prudence, et une invincible réserve. C'était déjà une diplomatie supérieure.

On commençait à lui reprocher son extrême froideur, ses réticences, sa peur de se compromettre. Il n'avait certes pas gagné les bonnes grâces d'Antonelli. Car, après avoir célébré la politique de Pie IX, jusqu'à l'assassinat de Rossi, il ne pouvait s'engager à fond dans la restauration de l'absolutisme. Il se mit à part et se réserva. Cette attitude explique la longueur de son épiscopat, semblable à un exil, et l'élévation soudaine qui en fut la suite et la réparation.

CHAPITRE XI

CARDINAL

(1852-1858)

Mort de l'oncle Antoine. — Partage des biens de la famille Pecci. — Visite à Sienne. — Retour de Pie IX à Rome. — Reconstitution du séminaire pérugin. — L'abbé Joseph y enseigne la philosophie thomistique. — Projet d'une académie de Saint-Thomas. — Les élèves de l'Évêque. — Naissance du comte Ludovic Pecci. — L'élévation à la pourpre. — Réjouissances publiques. — Secours à la disette. — Mgr de Mérode à Pérouse. — La politique d'Antonelli et celle de Mgr de Mérode. — Réception de Pie IX à Pérouse. — Il offre la liberté à une jeune religieuse. — Il accorde une seule grâce aux condamnés politiques. — Les desseins de Cavour.

Les rares lettres de Mgr Pecci à sa famille, pendant cette période agitée, ont trait à des événements domestiques. En janvier 1848, l'oncle Antoine était mort, laissant un legs à l'évêque, son neveu. Celui-ci prend à sa charge les frais d'un service funèbre, à la mémoire du parent, un peu fantasque, mais si tendre, qui avait veillé sur sa première enfance, aidé de ses conseils et souvent de ses deniers les détresses du début de sa carrière.

A la suite de la mort du véritable chef de la famille, les quatre frères Pecci s'étaient décidés à procéder à ce partage de biens, si longtemps réclamé par le jeune prélat. Nous avons déjà dit qu'il en était revenu à l'évêque de

Pérouse une assez maigre rente d'environ six cents écus romains, soit trois mille francs. Il s'était fait représenter à ce partage par son secrétaire de Santis. Car, à ce moment, en octobre 1848, il ne pouvait se séparer de ses diocésains. Tout au plus pouvait-il, l'été, à partir de 1850, faire quelques stations balnéaires à Livourne. Il en profita pour visiter Sienne, qu'il considérait comme le berceau de sa famille, et pour y admirer le tombeau de Giovanni Pecci, évêque, sculpté par Donatello. Il constate que tous les Pecci vont s'éteindre, sauf ceux de Carpineto, sur l'avenir desquels il est désormais rassuré par le mariage de son frère Jean-Baptiste.

En 1850, Pie IX rentra à Rome. Il y était gardé par les troupes françaises, tandis que les troupes autrichiennes continuaient à occuper Ancône et les Romagnes. Le Pape avait répondu à la sommation contenue dans la lettre du prince Louis-Napoléon à Edgar Ney, exigeant de profondes réformes dans l'administration pontificale, par un *motu proprio* daté de Gaëte, où Pie IX annonçait quelques amendements au régime de Grégoire XVI, et une amnistie. L'amnistie, c'était la concession la plus facile au cœur paternel du Pontife. Le Pape, rétabli au Quirinal, exécuta ses promesses, qui, bien que répondant imparfaitement aux injonctions de la République française, suffirent à maintenir la garde de nos soldats autour du Saint-Siège.

La paix armée régnait donc dans les États de l'Église. L'évêque de Pérouse en profita pour réorganiser son séminaire, dispersé pendant la tourmente. L'ordre des Jésuites avait été supprimé en 1848 par la Révolution

romaine. Le P. Joseph Pecci, le compagnon d'études de Joachim, était redevenu prêtre libre. Son frère lui confia la direction des études philosophiques du séminaire, et, quand l'Ordre se reconstitua, le P. Joseph préféra demeurer fidèle à la tâche que lui avait confiée l'évêque, dont il partageait le palais et les travaux.

L'abbé Joseph Pecci tenait ferme pour les doctrines thomistiques, bien qu'elles ne fussent pas alors en très grande faveur dans son ancien Ordre. Mais nous avons vu, dès le Collège Romain, les deux frères s'éprendre d'admiration pour l'Ange de l'école, pour celui que Joachim appelait « l'Archimandrite de la théologie ». La méthode scolastique fut donc enseignée en toute sa pureté au séminaire de Pérouse. Cette méthode, compliquée, mais au fond bien plus commode qu'elle ne semble aux profanes, convient merveilleusement aux académies publiques, aux disputes solennelles. Aussi l'évêque institua-t-il ces séances périodiques où lui-même avait brillé en sa jeunesse, et dont il devait continuer la tradition en son palais du Vatican. Il se plaisait à présider lui-même ces tournois, où des adolescents échangeaient courtoisement les : *distinguo*, les *concedo majorem*, *nego minorem*, et se lançaient de topiques *baroco* en réponse à d'écrasants *baralipton*. Joseph de Maistre qui, en son pugilat avec le chancelier Bacon, avait exalté la scolastique, au détriment de la méthode inductive, eût été content de la classe de dom Joseph Pecci. Toute philosophie française et allemande en était bannie. L'évêque assistait silencieux, souriant discrètement, à ces pacifiques combats de syllogismes. Il se féli-

citait des progrès si facilement obtenus en des intelligences naïves et encore incultes, grâce à la logique quasi mécanique du raisonnement déductif.

L'évêque ne voulut pas que la méthode thomistique demeurât longtemps confinée dans son séminaire. En 1858, il résolut de fonder à Pérouse une Académie de Saint-Thomas, qui devait tenir des réunions mensuelles, consacrées à l'examen successif de tous les articles de la *Somme*. Il avait déjà rédigé le programme des travaux, le plan des dissertations. Les événements de 1859 ne lui permirent pas de donner suite à ce projet. Mais le Pape Léon XIII le reprit, et il rendit l'enseignement de la philosophie et de la théologie thomistiques obligatoire dans toutes les écoles religieuses du monde entier. Observons en passant un contraste, d'ailleurs facilement explicable, entre la rigueur de la philosophie médiévale préférée par le docte prélat, et la largeur déjà toute moderne de son esprit assoupli au contact du monde et développé par les vicissitudes des événements. N'oublions pas, d'ailleurs, que la politique de saint Thomas est beaucoup plus accommodante que sa théologie et sa philosophie.

L'évêque s'occupa assidûment, non pas seulement des études, mais aussi de l'éducation morale de ses séminaristes. Il s'intéressait à chacun d'eux, les réprimandait avec une douceur toute paternelle, les corrigeait par de persuasives exhortations. Autant il gardait avec les laïques ou les autres prélats une réserve mêlée de quelque dignité hautaine, autant il se montrait familier avec les élèves ou avec le clergé inférieur, ou avec les âmes simples de la campagne. Alors, il n'avait pas peur de

se compromettre, de hasarder quelque parole imprudente, de laisser voir le fond de son âme.

L'abbé Brunelli, professeur de belles-lettres à Pérouse, a raconté qu'étant, un jour, arrivé en retard à sa classe, il trouva l'évêque installé dans sa chaire, et commentant un passage du *Pro Milone* devant les écoliers ravis. Pour toute réprimande, il dirigea vers le professeur retardataire un doux sourire mêlé d'une petite moue. Un contemporain m'a affirmé qu'il n'avait aucun souvenir de ce minuscule incident. Qu'importe? l'anecdote marque d'une façon exacte les relations du digne évêque avec les maîtres et les élèves placés sous sa tutelle.

Il forma lui-même, par ses soins paternels, nombre d'intelligences d'élite, qui l'assistèrent dignement par la suite, et dans son apostolat de Pérouse et dans son apostolat universel. C'est ainsi qu'il enveloppa d'une tendre affection le jeune Satolli, et aussi le jeune Rotelli, auquel en 1873 il dédiait ces vers où il se plaît à retracer un souvenir ému des douces et paisibles années d'autrefois :

Ipse sed in primis blanda dulcedine tangor
Exultoque animis lætus et usque memor
Te puerum fovisse sinu, vitæque recentis
Afflaret roseas quum levis aura genas,
Fulgidulosque micare oculos, vultumque decorum,
Membraque conspicerem nescia stare loco.
Clamans : Eia! adolesce, puer, felicibus ausis
In quæ vivida te mens animusque rapit[1].

[1] « Je suis surtout ému d'un souvenir agréable et doux, et je sens la joie dans mon âme lorsque je me rappelle le temps où je réchauffais ton enfance dans mon sein, où le souffle léger de la vie

Citons encore parmi les élèves de prédilection le jeune Boccali, qui devait devenir le secrétaire et le confident le plus intime du cardinal de Pérouse et mourir Auditeur de Sa Sainteté.

En avril 1852, l'évêque eut une grande joie. Ses vœux étaient comblés. La famille qu'il travaillait à illustrer, dont l'honneur l'avait stimulé aux plus hautes ambitions, allait se perpétuer. Un fils était né à Jean-Baptiste Pecci. Son père l'avait appelé Ludovic en souvenir du colonel, en souvenir aussi du Saint toulousain dont l'intercession avait ranimé la fécondité défaillante de son aïeule. L'évêque adresse aux bien-aimés parents de Carpineto une lettre où il regrette de ne pouvoir se rendre auprès d'eux, leur annonçant qu'il délègue son frère Joseph pour le représenter aux fonts baptismaux, faisant des vœux pour le bonheur de l'enfant, et pour qu'une nombreuse lignée suive cet aîné. Ces vœux ont été exaucés. Le comte Ludovic Pecci est devenu l'hôte aimable et empressé du palais de Carpineto, le gardien des gloires de la famille, tant augmentées par son auguste oncle et parrain. Autour de sa table nous avons vu de jeunes et gracieux enfants, parmi lesquels un fils, le jeune Joachim, à qui reviendra l'héritage d'un nom illustre entre tous. Après Ludovic vinrent d'autres enfants, et la souche des Pecci de Carpineto continue à fleurir en de nombreux et abondants rameaux.

encore récente animait tes joues roses ; je vois encore l'éclat de tes yeux brillants, et ton joli visage, et tes membres qui ne savaient pas se tenir en place. Je criais : — Ah ! grandis, enfant, dans les heureuses audaces où t'entraîne la vivacité de ton esprit et de ton âme. »

A la fin de l'année 1853, Pie IX dégagea la parole qu'il avait donnée au roi Léopold. Depuis sept ans, Mgr Pecci gouvernait le diocèse de Pérouse. Grégoire XVI lui avait promis que cet épiscopat lui serait compté comme une nonciature de première classe, c'est-à-dire qu'après un délai convenable il serait élevé à la dignité cardinalice. L'échéance était venue, et dans le Consistoire du 19 décembre Joachim Pecci fut créé cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Chrysogone.

La joie fut grande à Carpineto, à Bénévent, à Bruxelles, partout où Joachim Pecci avait fait apprécier son mérite. Le *Journal de Rome*, du 11 janvier 1845, annonce qu'une députation des habitants de Carpineto est venue à Rome pour remercier le Pape et le cardinal Antonelli, de l'honneur fait à un enfant de leurs montagnes. Le 13 et le 14, des fêtes solennelles sont célébrées dans la petite ville, sous la présidence de l'évêque d'Anagni et en présence du gouverneur de Segni. On a fait venir à grands frais un orchestre et des chanteurs de Rome. La fanfare de Carpineto ne suffisait plus, comme au temps de la réception du prince Aldobrandini Borghèse. Tous les monts Lépins prennent part aux réjouissances. Un peu plus tard, c'est Anagni, la ville diocésaine, qui organise de grandes fonctions en l'honneur du nouveau cardinal; enfin Maenza, où la famille a des biens, où Joachim possède son principal bénéfice.

Nulle part, bien entendu, la bonne nouvelle ne fut accueillie avec plus d'enthousiasme qu'à Pérouse. Les solennités y furent fixées au retour du Consistoire public

où le cardinal avait reçu le chapeau, c'est-à-dire au 25 février 1854. On pavoisa la ville entière : de toutes les fenêtres pendaient de riches draperies. La grande place du Dôme, la petite place que bordent l'évêché et le municipe, la vieille fontaine, resplendissaient d'étoffes écarlates. Au-dessus de la porte principale de Saint-Laurent, on avait dressé un grand tableau portant l'inscription suivante :

SANCTA PERUSINORUM ECCLESIA
JOACHIM PECCI
ANTISTI SUO PERILLUSTRI AC SPECTATISSIMO
MUNERE S. S. PATRIS PII PAPÆ IX
IN AMPLISSIMUM S. R. ECCLESIÆ SENATUM LÆTATUR ADSITO
EUMQUE NOVA HAC SPLENDENTEM GLORIA
SECUNDUM GRATULANTIUM CIVIUM VOTA
BENE AUSPICATO FORTUNATO REDITU
DULCI PROSEQUITUR AMPLEXU
DEUMQUE OPTIMUM MAXIMUM
SOLEMNI RITU PRO DIUTURNA PURPURATI PONTIFICIS
INCOLUMITATE
PRECATUR
EFFUSA OMNIUM FREQUENTIA AC LÆTITIA
IV KALENDAS MARTIS MDCCCLIV[1]

[1] « La sainte Église des Pérugins, Joachim Pecci, son très illustre et très vénérable évêque, par la faveur du très Saint Père le Pape Pie IX, ayant été appelé dans le très ample sénat des cardinaux de la Sainte Église romaine, se réjouit et dans la splendeur de cette nouvelle gloire conforme aux vœux des citoyens qui le félicitent de son favorable et heureux retour, elle le salue d'un doux embrassement, et par une cérémonie solennelle elle prie Dieu, très grand, très bon, pour la longue santé du pontife pourpré au milieu de la joie universelle d'un peuple immense. 26 février 1854. »

Toutes les autorités, tous les corps publics assistèrent en costume à la messe pontifiée par le nouveau cardinal. Après l'Évangile, Son Éminence prononça une courte allocution. L'après-midi il y eut Vêpres, le soir illuminations, concerts, feux d'artifice. La municipalité prit à sa charge d'abondantes distributions d'aumônes, et dota cinq jeunes filles désignées par le cardinal.

En ce jour-là, les Pérugins firent trêve à de grandes douleurs. L'année avait débuté tristement pour la capitale de l'Ombrie. La famine s'y était déclarée, et tandis que le cardinal recevait le chapeau à Rome, des tremblements de terre avaient causé de grands dégâts.

La dignité dont l'évêque était revêtu, les témoignages d'affection que lui prodiguaient ses diocésains, stimulèrent son énergie et lui inspirèrent de nouveaux prodiges de dévouement. Il organisa une commission de charité, chargée de recueillir des secours, de les distribuer aux victimes de la disette et de leur procurer, autant que possible, du travail. Pour les pauvres des campagnes, il multiplia les *monti frumentarii*, ces sortes de monts-de-piété, qu'il avait déjà institués au temps de sa délégation, et où l'on prêtait de la farine en échange d'un faible gage presque toujours gratuitement restitué. Enfin, l'évêque fit lui-même distribuer à la porte de son palais du pain, du bouillon, des médicaments pour les malades.

Il confia aux Frères belges de la Miséricorde un orphelinat de garçons, aux Sœurs également belges de la Providence, des asiles pour les filles abandonnées et pour les repenties. Sa sollicitude s'étendait discrètement à toutes les misères, et son nom était vénéré, sans dis-

tinction d'opinions, par toutes les classes du peuple.

Pérouse oubliait ses anciennes discordes. Mgr d'Andrea, délégat apostolique, avait réussi, mais non sans peine, à rétablir l'autorité pontificale. Encore l'année précédente, la ville avait été ensanglantée par un triple assassinat, manifestement politique, puisque les trois victimes étaient un prêtre, un noble, un Suisse. A la suite de ces crimes les arrestations avaient été nombreuses ; deux membres de sociétés secrètes, convaincus d'y avoir participé, avaient été condamnés à vingt ans de travaux forcés. Ces exemples sévères avaient découragé les conspirateurs. Le calme s'était rétabli. La révolution sommeillait.

Les mesures prises par le cardinal, pour secourir la détresse publique, avaient beaucoup aidé à l'apaisement des esprits, et réconcilié la majorité du peuple à la paternité du gouvernement pontifical.

Il faut bien remarquer ce fait que les populations des États de l'Église, bien que l'administration n'en fût nullement irréprochable, n'ont jamais spontanément demandé un changement de régime. Pour les pousser à la révolte il fallut toujours une violente excitation du dehors, ou la contagion d'émeutes voisines. A Pérouse, les affiliés des sectes formaient une infime minorité, qui avait dominé les paisibles citoyens, comme il arrive presque toujours, lorsque le pouvoir central s'effondre. Mais aussitôt le gouvernement rétabli à Rome, on l'acceptait sans murmure.

Au milieu de cette passagère accalmie, le cardinal Pecci, en 1855, reçut une visite qui lui fut parti-

culièrement agréable, celle de Mgr de Mérode. On se souvient que le nonce de Bruxelles avait rencontré dans les salons de la Cour ce jeune homme, issu d'une très noble famille de Belgique, et qu'il lui avait prédit un brillant avenir dans la carrière militaire. Venu avec nombre de ses compatriotes pour offrir le secours de son épée à la Papauté menacée, le jeune de Mérode n'avait pas tardé à échanger la tunique contre la soutane. Pie IX l'avait nommé prélat ; bientôt il allait lui confier le ministère des armes, car les Papes n'ont pas de ministres de « la guerre ».

Une lettre citée par Mgr de T'Serclaes rapporte les impressions que cette visite à l'évêché de Pérouse avait laissées dans l'âme du prélat belge : « Ce bon cardinal, malgré son apparente froideur, est d'un très grand zèle. Il a mis son séminaire sur le meilleur pied ; il restaure sa belle cathédrale. Il s'applique à ranimer toutes les anciennes institutions dont cette vieille ville est remplie. J'ai trouvé partout une activité incroyable. Partout on ouvre de grandes rues, on trace des chemins, on perce de nouvelles portes dans les remparts. »

Ce témoignage nous est précieux. Il nous éclaire sur ce qu'on pourrait appeler la politique du cardinal, politique qui consistait à ne pas en faire, mais à rendre le régime aimable par les bienfaits et par les progrès.

A cette époque, comme toujours, les conseillers du Saint-Père étaient partagés entre deux écoles. L'une se couvrait d'une devise analogue à celle des Jésuites : *Sint ut sunt, aut non sint.* Le gouvernement pontifical devait rester ce qu'il était, ou ce n'était pas la peine qu'il

fût. Résignés d'avance, et sans l'avouer, à la dépossession temporelle voulue par les sectes, les tenants de cette méthode estimaient que la Papauté royale devait agoniser en repos, fidèle à ses traditions, sentinelle perdue du passé dans les temps présents, monument caduc des âges antiques, répudiant comme inventions de Satan les progrès modernes. Pas besoin de se mettre en frais pour accroître le bien-être de peuples destinés à échapper bientôt à la domination du clergé. Ce serait l'affaire de la Révolution, une fois devenue maîtresse, de donner aux hommes un avant-goût du paradis sur terre, et de leur en procurer, grâce au libéralisme politique et aux engins de la science, les avantages grossiers et fallacieux. Pour l'Église, le paradis n'est pas de ce monde. Son unique mission, c'est de préparer l'humanité au paradis des pauvres d'esprit, en la laissant dans son heureuse ignorance et dans l'ascétisme de l'humilité. En outre, la prévoyance politique commande de ménager les finances pontificales, de ne pas les dissiper en d'inutiles travaux de luxe, afin de conserver une opulente réserve pour le jour prochain des tribulations inévitables.

L'autre école ne désespérait pas de l'avenir. Elle croyait que la Papauté pouvait défendre sa souveraineté temporelle et la prolonger, à la condition qu'elle remplit tous les devoirs d'un gouvernement bienfaisant et paternel. Le Saint-Siège devait donc marcher sans timidité dans les voies de la civilisation où il s'était malheureusement laissé devancer par les puissances civiles. Il lui fallait accorder à ses sujets tous les perfectionnements nécessités par les besoins nouveaux, ou procurés par les découvertes de la

science. Réformer les abus, accroître la somme des libertés légitimes, créer les chemins de fer, assainir les villes, favoriser la production et les échanges, distribuer aux hommes la plus grande part possible de biens matériels, sans négliger les spirituels, tel était pour le Saint-Siège le meilleur moyen de durer. La suppression du pouvoir temporel ne devait être désirable à personne. La Révolution devait manquer de prétextes. Si elle triomphait, ce serait par une flagrante injustice et au détriment des populations. Il valait mieux, en tout cas, si l'on succombait, être regretté.

Comme on le voit, ceux qui se donnaient pour les plus fermes soutiens de l'Église étaient précisément les plus sceptiques, ceux qui ne croyaient pas en son avenir, et qui ne voulaient rien faire pour retarder une échéance regardée par eux comme fatale. Au contraire, les autres, plus tièdes admirateurs du passé et du présent, prétendaient n'omettre aucun moyen humain pour conjurer des malheurs trop prévus, mais non pas inévitables. Qui avait raison ? On suivit le premier de ces deux programmes, le plus facile assurément. Le cardinal Antonelli, ce novateur repenti, dirigea le gouvernement de Pie IX. Il mit obstacle à toutes concessions. Il retarda, autant qu'il put, la construction des chemins de fer pontificaux. Les États du Pape furent les derniers à connaître l'usage des timbres-poste. Les routes y demeuraient presque partout aussi rares et aussi détestables qu'on peut l'imaginer. Les villes gardaient les traditions médiévales de l'obscurité, de la puanteur, des rues étroites et tortueuses. On eût dit que le premier

ministre prenait à tâche de démontrer l'incapacité administrative du gouvernement des prêtres. Aussi les envahisseurs apparurent-ils comme des libérateurs, et la Papauté royale ne fut guère regrettée.

Les travaux accomplis à Pérouse par M[gr] Pecci, le programme à demi libéral qu'il avait tracé à Spolète, prouvent qu'il inclinait vers l'autre système, dont plus tard il faisait le magistral exposé dans ses deux célèbres Mandements sur les harmonies de l'Église et de la civilisation, et dont, plus tard encore, il déterminait les principes, avec l'autorité du Docteur suprême, dans la collection de ses Encycliques et Actes pontificaux.

L'hospitalité reçue par M[gr] de Mérode au palais épiscopal de Pérouse scella entre les deux prélats une amitié durable, et peut-être une sorte d'alliance. M[gr] de Mérode, à la Cour de Pie IX, n'allait pas tarder à diriger le courant contraire à l'absolutisme rétrograde d'Antonelli.

Mais plus l'évêque multipliait ses encouragements aux œuvres de progrès matériel, d'assistance, de prévoyance, plus aussi il voulait que son clergé fût éclairé et pourvu de toutes les vertus morales requises pour les temps d'épreuves. Ainsi, il organise des conférences ecclésiastiques présidées par lui-même, quand elles se tiennent à Pérouse. Il pourvoit à la surveillance des candidats à la cléricature, qui n'ont pas de place au séminaire. Il compose un catéchisme diocésain. Il traduit du français un opuscule *Sur l'humilité*, qu'il distribue à ses élèves et à ses prêtres. Les trois premières années de son cardinalat furent tout entières

consacrées au soin de son troupeau, tandis que la Révolution accordait un court répit à Pie IX.

Cependant, la paix n'était qu'apparente. Les troupes françaises garantissaient l'ordre à Rome, mais le plan des unificateurs de l'Italie continuait à s'élaborer dans l'ombre des sociétés secrètes. Le foyer de la propagande révolutionnaire était alors à Turin. C'est auprès de M. de Cavour que les mazziniens prenaient le mot d'ordre. Le royaume de Sardaigne, malgré les blessures profondes qu'il avait reçues à Novare, était en train de reprendre rang parmi les puissances. Victor-Emmanuel avait profité de l'occasion offerte par la guerre contre la Russie, pour joindre quelques-uns de ses bataillons à l'armée des alliés engagée en Crimée. M. de Cavour gagnait, à cette intervention, le droit de siéger au Congrès de Paris de 1856, à côté des plénipotentiaires des plus grands États. Dès lors il conférait avec Napoléon III, en qui son alliance avec les catholiques français n'avait pas étouffé tous les vieux germes du carbonarisme d'antan.

En 1857, Pie IX entreprit un voyage à travers ses États. Il visita même les provinces les plus profondément minées par le travail encore souterrain des sectes. Il s'arrêta quatre jours à Pérouse, au mois de mai. Comme Grégoire XVI, il logea dans le palais public; mais il fut reçu à l'évêché, et il témoigna au cardinal une extrême bienveillance, sans effusion. Sa paternelle bonté, la grâce aimable de son abord, lui concilièrent un accueil cordial de la population.

La presse libérale de toutes les nations était alors

abondamment pourvue par les comités de Turin d'une quantité d'histoires terrifiantes sur la tyrannie des prêtres et des moines. On ne parlait que de conversions forcées, de filles enfermées par contrainte dans les couvents. On rééditait, sous mille formes, le roman de la *Religieuse* de Diderot.

Pie IX se rendit à Pérouse, au couvent de Sainte-Catherine de Sienne. Parmi les religieuses, il en distingua une, jeune et jolie. Il lui adressa la parole : « Êtes-vous ici enfermée contre votre gré ? Voulez-vous sortir? Je vous emmène avec moi. » La nonne répondit qu'elle se trouvait bien au couvent, et qu'elle y était par sa volonté. C'était une de ces boutades familières à Pie IX, une de ces sortes de pieuses plaisanteries qu'il se permettait en toutes circonstances, et qui contribuaient à sa popularité. La presse catholique fit grand bruit de l'entretien, et prétendit en tirer une preuve accablante contre les calomnies libérales. Vues à distance, combien ces menues polémiques de presse apparaissent entachées de niaiserie !

On demanda au Pape la grâce d'un grand nombre de condamnés politiques. Les circonstances n'étaient guère favorables à la clémence. Cependant Pie IX ne voulut pas quitter Pérouse sans y laisser un souvenir de générosité. Il accorda une grâce.

Le Souverain Pontife retourna dans Rome, persuadé sans doute par les démonstrations officielles que son gouvernement était fort solide. Le peuple, charmé de sa personne, ne lui avait pas non plus ménagé les témoignages d'affection et d'amour. En effet, ce régime n'eût

jamais été détruit, on ne saurait trop le répéter, par la révolte spontanée des sujets. Pourquoi eussent-ils désiré le changement ? Ils n'avaient connu la Révolution que par la tyrannie militaire napoléonienne, autrement rigoureuse que celle des Papes, et par les excès de l'anarchie républicaine. Quels que soient ses vices, le gouvernement des Papes était encore celui où le peuple trouvait le plus de tranquillité et de sécurité. Il n'avait aucune idée de l'alliance possible entre l'ordre légitime et la liberté. Gioberti et d'Azeglio avaient bâti dans les nuages leur Italie idéale.

Mais voici que Victor-Emmanuel et Cavour s'apprêtaient, d'accord avec Mazzini et Garibaldi, à édifier la nouvelle Italie sur les bases plus réelles de la conquête. C'était par des armées que l'Autriche et la France napoléonienne avaient maintenu, contre l'attaque des sectes organisées, la domination du Pape et des princes. C'était une armée que le Piémont allait mettre au service des mêmes sectes, pour le renversement de ces mêmes princes et la substitution d'une monarchie unique aux monarchies disjointes qui occupaient le territoire. Compter sur la libre insurrection des peuples pour le triomphe définitif, c'était chimère. Le plan conçu par Cavour consistait à fomenter la révolte, pour avoir un prétexte d'intervenir par la force, et de rester là où l'on avait rétabli l'ordre, après l'avoir soi-même troublé. N'était-ce pas, d'ailleurs, le système adopté par Metternich, par Louis-Philippe, par le prince-président, par Napoléon III ? Les occupants piémontais ne pouvaient-ils invoquer l'exemple de l'occupation des Duchés, des

Légations, par les troupes autrichiennes, et de Rome même par les troupes françaises ? — Avec cette différence que l'occupation par des puissances étrangères devait forcément garder un caractère provisoire, et que l'occupation par un prince italien, le chef de la maison de Savoie, pouvait et devait devenir perpétuelle.

Bien peu de temps après le voyage triomphal de Pie IX, le programme déjà réglé allait s'exécuter de point en point avec une rigueur méthodique.

CHAPITRE XII

LES ÉVÉNEMENTS DE 1859

(1858-1859)

Ce que firent éclater les bombes d'Orsini. — La prose d'un assassin au journal officiel de deux pays. — La guerre contre l'Autriche. — L'expulsion des grands-ducs italiens. — Le prince Napoléon à Florence. — Les volontaires pérugins. — Une révolution à Pérouse. — Fuite des autorités. — La junte improvisée. — Trois jours d'anarchie. — Abstention du cardinal. — Arrivée des Suisses pontificaux. — Dix heures de pillage. — Excès de toute sortes. — Les couvents saccagés. — Les ordres d'Antonelli. — Trahison manifeste. — Un mot de Cavour. — Le jugement de M. d'Azeglio. — La procession du *Corpus Domini*. — Murmures au passage du cardinal. — Souvenirs de l'évêque Odoardi. — L'influence de Mgr Laurenzi. — Le suicide du Droit.

Le jour même où avaient pris fin les travaux du Congrès de Paris, M. de Cavour avait remis à l'empereur Napoléon III une note sur la question italienne. Il annonçait une recrudescence certaine de l'agitation révolutionnaire dans toute la péninsule (il était bien informé !). Il dénonçait la place prépondérante prise par l'Autriche en Italie, comme la cause du mal ; seule la monarchie de Savoie y pouvait porter remède. M. de Cavour rendit compte à son roi de ce qu'il avait fait à Paris, et il put lui dire que Napoléon III était à peu près gagné.

L'empereur était, en effet, entouré d'Italiens et de

carbonari, qui ne cessaient de lui reprocher son intervention en faveur de Pie IX. Il se croyait assez fort pour se passer de l'appui des catholiques, et se confier sans réserve à la démocratie.

Des défis incessants partaient de Turin à l'adresse de Vienne. Mazzini, établi à Gênes, tentait sur Livourne, Terracine et les ports napolitains, des expéditions flibustières, secrètement encouragées par Cavour qui poussa l'audace jusqu'à réclamer au roi de Naples un navire sarde qui avait porté sur les côtes de l'État napolitain des compagnies de débarquement ! Or, le roi Ferdinand se trouvait alors en état de rupture diplomatique avec la France et l'Angleterre.

Napoléon III laissa faire ; il demandait, avant d'appuyer le Piémont, le temps de réparer les vides que la guerre de Crimée avait ouverts en son trésor et en son armée. Ses anciens coaffiliés au carbonarisme ne lui accordèrent aucun délai. Le 14 janvier 1858, les bombes lancées par Félix Orsini sous la voiture qui portait le souverain à l'Opéra, lui donnaient un avertissement décisif. Orsini était le mandataire du Piémont impatient. Napoléon comprit, et obéit. Orsini, quelques jours avant d'aller à la guillotine, lui avait écrit : « Que Votre Majesté ne repousse pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de l'échafaud, qu'elle délivre ma patrie, et les bénédictions de vingt-cinq millions de citoyens la suivront dans la postérité. » L'empereur fit publier cette lettre dans le *Moniteur*, journal officiel de l'Empire. Il en fit publier une autre où Orsini recommandait à ses compatriotes de ne plus recourir à l'assassinat, parce que

leur cause était gagnée devant le souverain des Français.

Sur l'injonction de Napoléon, le gouvernement sarde fit également insérer dans son journal officiel les lettres de l'assassin. Le pacte entre la France et le Piémont était publiquement conclu sur l'échafaud d'Orsini, et scellé par son sang.

L'entrevue de Plombières entre l'Empereur et Cavour (30 juillet 1858), régla les détails d'exécution et le partage des futures dépouilles.

Des deux côtés des Alpes, on prépara la guerre contre l'Autriche. Mais la diplomatie occulte de Cavour s'assurait par avance tous les fruits de la victoire. Dès le mois d'avril 1859, les émissaires du Piémont chassaient le grand-duc de Toscane ; le prince Napoléon, au lieu de combattre l'Autriche, sur les bords du Pô, s'en alla avec son corps d'armée occuper Florence, dont il convoitait la couronne. Dès l'ouverture des hostilités, les souverains de Parme et de Modène étaient renversés. Après Magenta, les Autrichiens durent évacuer les Légations. Ainsi tout était déjà disposé pour la conquête piémontaise, alors que Napoléon III prenait les armes pour affranchir la Lombardie, la Vénétie, et constituer une confédération, sous la présidence du Pape ! Victor-Emmanuel et Napoléon combattaient côte à côte le même ennemi, mais pour des causes différentes.

Pérouse avait fourni, en 1859 comme en 1849, un contingent de volontaires à l'armée piémontaise. Ces jeunes gens, au nombre de 800, s'enfuirent de la ville, la nuit, en éludant la surveillance de la police. Le chef de la police, de Angelis, joua ce jour-là un rôle fort

suspect. Cavour choisissait bien ses complices. Le délégat apostolique, Mgr Giordani, était insignifiant.

Les nouvelles des victoires franco-italiennes entretinrent dans les cercles révolutionnaires de la ville une continuelle effervescence. Pérouse était alors gardée par un seul bataillon pontifical. Le chef de la municipalité, M. Giamboni, faisait partie de cette *Consorteria* dont l'unique but était de réserver à ses membres des emplois sous tous les régimes. On apprit bientôt la retraite des troupes autrichiennes qui évacuaient Ancône et les Romagnes. Alors, les membres des anciens gouvernements révolutionnaires, dont les relations avec Turin étaient notoires, décidèrent de frapper le grand coup.

Le 14 juin, vers midi, pendant que le délégat, Mgr Giordani, et le commandant du bataillon pontifical, le major Friggeri, conféraient dans une salle du palais public, M. Guardabassi, dont nous avons signalé le rôle au temps de la République, l'un des émissaires envoyés avec Mgr Pecci au prince de Lichtenstein, donna le mot d'ordre à ses affiliés. Un tumulte éclata sous les fenêtres du palais public. Les portes furent fermées, le délégat et le major Friggeri tenus prisonniers. Une députation composée de MM. Faïna, Danzetta et Berardi, força la porte, se présenta dans la salle où délibéraient les deux chefs, et leur signifia, au nom du peuple souverain, leur démission.

La foule qui hurlait sur la place était sans armes. Les insurgés possédaient un seul fusil, que portait un certain Attilio Rossi. Mais aucune précaution n'avait été prise. Le major était séparé de ses soldats. Le délégat n'avait

pas l'âme héroïque. Il céda tout de suite à la sommation faite par trois hommes sans mandat, appuyés par une bande de criards.

Mgr Giordani quitta le palais au milieu des huées; le jour même il se retirait en voiture découverte, sous la garde du baron Danzetta, qui, dit M. Bonazzi, « était encore plus pâle que lui ». Une partie des troupes pontificales se retira vers Foligno par la route qu'avait suivie le délégat; l'autre partie déserta et se dispersa.

Le cardinal ne joua aucun rôle dans les événements de cette triste journée. La municipalité ne fit, non plus, aucune résistance, Son seul acte fut sa démission. MM. Guardabassi, Faïna, Danzetta. se constituèrent en junte municipale et nommèrent des titulaires à tous les emplois civils et militaires. Cette anarchie dura trois jours.

Tout à coup le bruit court qu'un régiment suisse est envoyé de Rome pour reprendre Pérouse. Aussitôt, Guardabassi ordonne la résistance à outrance. Motion révolutionnaire plus facile à proclamer qu'à exécuter. Résister avec quoi? La junte n'avait ni armes, ni munitions, ni soldats, ni argent, ni crédit. Des émissaires partirent pour les villes du voisinage; Arezzo fournit quatre cents fusils, mais de calibres différents, sans poudre et sans balles. On réunit cinq cents volontaires, mais pour la plupart gens sans aveu ou mauvais petits gars, incapables de discipline.

Ricasoli, l'homme d'État piémontais, envoya aux insurgés un ingénieur, M. Léonardi, qui fit élever des barricades devant les portes de Saint-Constant, de Saint-

Jérôme, et construire quelques travaux devant le mur d'enceinte, de manière à établir une communication entre les portes de Saint-Pierre et de Saint-Jérôme. Ainsi la complicité piémontaise apparaît flagrante dans une révolte qui n'eût été que ridicule, sans les fautes qu'allaient commettre les soldats chargés de la réprimer.

Le cardinal demeurait dans la ville le seul représentant de l'autorité régulière. Il était en même temps l'évêque, c'est-à-dire le protecteur du peuple. Sa fonction naturelle semblait être celle de médiateur entre les insurgés et les troupes du Pape. Voici le récit que fait à ce sujet M. de Cesare : « Le 19 juin, veille du jour où les troupes pontificales donnèrent l'assaut à Pérouse mutinée, le cardinal-évêque était assez préoccupé de cette éventualité. Il craignait d'être pris comme otage par les révolutionnaires, et il ne dissimulait pas une terreur qui ne lui était pas naturelle. Il fit appeler Adam Rossi, prêtre libéral, que l'on croyait l'intercesseur désigné pour la circonstance. Ce prêtre déclara sans hésiter que l'évêque seul pouvait conjurer tout le mal et arrêter la marche des Suisses qui s'avançaient de Foligno sur Pérouse. L'évêque répondit : « Comment voulez-vous que je m'oppose à ce que le Saint-Père reprenne son autorité légitime? Je suis prince de la sainte Église romaine. »

Certes, à ce moment, le cardinal ne pouvait soupçonner les ordres secrets donnés par Antonelli au colonel Schmidt, commandant le régiment des Suisses, ni prévoir les catastrophes qui s'ensuivraient. Quoi qu'il en

soit, du 14 au 22 juin, le cardinal resta enfermé dans son palais. Tous ceux qui s'y trouvaient alors avec lui sont morts. Nous n'avons donc pu savoir si l'évêque eut la velléité d'intervenir, après l'entrée des Suisses dans Pérouse, et s'il s'abstint parce qu'il jugea impossible d'arrêter les excès de la soldatesque une fois commencés, ou bien parce qu'il avait reçu des ordres supérieurs. Le cardinal ne mit le pied dehors ni avant, ni pendant, ni immédiatement après la bagarre. Rien ne tempéra la cruauté de la répression.

Le 20 juin, vers trois heures de l'après-midi, la légion des Suisses, forte de 2.000 hommes, suivant les historiens révolutionnaires, de 700 ou 800, suivant les témoins survivants, arriva devant le *Frontone*, sous les ordres du colonel Schmidt. Le Frontone est la promenade suburbaine qui longe la muraille à l'ouest de Pérouse. Les Suisses avaient des canons. Leur mitraille ne produisit pas grand effet sur les barricades. Alors, très bravement, le colonel commanda l'assaut. Il ne trouva aucune résistance sérieuse. Les défenseurs improvisés de la ville, au lieu de concentrer leurs faibles forces, les avaient éparpillées sur tous les points qui n'étaient pas menacés. Le combat se prolongea pourtant pendant quelque temps, trois heures dit-on ; mais l'exagération est manifeste. Les Suisses entrèrent dans la ville par des rues désertes. Quelques coups de feu partis des maisons servirent de prétexte aux représailles que nous mentionnerons plus loin. Les pertes des assiégés avaient été de quelques hommes, celles des assaillants nulles.

Un gros de soldats s'arrêta au couvent de Saint-

Pierre, précipitamment abandonné par les Pérugins. L'abbé, ainsi que ses moines, s'était réfugié dans une salle reculée. Il n'est pas contestable, malgré l'effort de certains historiens pour atténuer la vérité, que les Suisses pontificaux commirent dans ce couvent les pires excès. Ils tuèrent deux domestiques, sans armes, absolument incapables d'avoir pris part au combat. Ils forcèrent les portes des caves qui étaient immenses. Ils y brisèrent les tonneaux, répandirent le vin à flots, non sans s'être au préalable enivrés, comme de vrais Allemands. Ils se répandirent dans l'église, dans la sacristie, firent main basse sur les ornements, sur les vases et autres objets sacrés, surtout sur l'or et l'argent, brisant tout, souillant les tableaux précieux, saccageant la bibliothèque, les livres et manuscrits rares. Les défenseurs du Pape emportèrent de riches dépouilles de ce monastère; ils y laissèrent encore plus de ruines.

Un témoin survivant m'a affirmé qu'ils avaient été dirigés dans leur fructueux pillage par un frère lai, qui, l'année suivante, jeta le froc aux orties, exerça ensuite la profession de médecin empirique, et mourut, il n'y a pas fort longtemps, laissant une fortune de 400.000 fr., alors qu'au couvent il recevait des gages de 7 fr. 50 par mois. La médecine ne lui avait sans doute pas procuré toute cette fortune.

Les Suisses poursuivirent leur ascension à travers les rues de la ville. Ils s'y conduisirent assurément fort mal. Ils fusillaient au hasard, mettaient à sac les boutiques dont ils avaient enfoncé la porte, n'épargnant guère les femmes. Dans une auberge, auprès de Saint-Dominique,

il y eut, il faut bien l'avouer, quelque chose qui ressembla à un massacre en règle. On y compta le lendemain dix-huit morts. Les établissements charitables, récemment institués par le cardinal, n'obtinrent aucune grâce. On dévasta le couvent des Filles abandonnées, et jusqu'à l'hospice des Orphelins, asile bien pauvre! A l'hôtel d'Angleterre, logeait, avec sa famille, un riche Américain, M. Edouard Parkins. Il ne pouvait être suspect aux soldats du Pape. Il connaissait à peine la langue italienne. On fit mine de vouloir le fusiller. Il dut racheter sa vie à prix d'or et de bijoux.

Cette course de furieux à travers une ville sans défense s'arrêta au plateau que couronnait alors la forteresse, à moitié démolie, remplacée aujourd'hui par la préfecture. L'heure était avancée. Le colonel Schmidt oublia de faire sonner la retraite. Les soldats continuèrent donc, pendant toute la nuit, de se répandre à travers la ville. Ils étaient suivis par des bandes de mauvais garçons, qui leur indiquaient les bons gîtes et les boutiques utiles à dévaster, prenant eux-mêmes leur part du butin. La nuit fut affreuse, tant par la tempête du ciel que par les méfaits qui souillèrent la ville. Ce fut une suite ininterrompue de violences, de déprédations. Le lendemain matin, les rues offraient un honteux spectacle; partout des flaques de vin, d'huile, de sang, des marchandises détruites, les débris de l'orgie et du pillage. Les officiers avaient fait rien, ou peu de chose, pour contenir la soldatesque ivre de brutalité et de vol.

Les détails de ces abominables scènes ont été, comme il est naturel, minutieusement consignés dans la presse

piémontaise, et recueillis par les historiens du *risorgimento*. Les noms des victimes ont été énumérés. Nous devons avouer, avec honte, qu'il n'y a pas lieu de contredire. Les exagérations portent sur les descriptions, volontairement poussées au noir, sur les commentaires, sur le nombre des victimes anonymes, mais non sur la matérialité des faits et sur le chiffre des morts reconnus. Il nous eût été agréable de passer rapidement sur ces méfaits, et d'imiter le dédain de ces historiens de Léon XIII qui, en deux lignes, constatent avec satisfaction qu'il suffit d'un seul régiment suisse envoyé de Rome pour reprendre d'assaut la ville, et *y rétablir la tranquillité* (*sic*). Nous voudrions pouvoir souscrire aux nouvelles envoyées par l'abbé Joseph Pecci à sa famille de Carpineto, où il relate en ces termes les événements de Pérouse : « Les troupes suisses arrivées de Rome, sont entrées victorieusement à Pérouse. Elles ont rencontré de la résistance, surtout traîtresse ; mais elles ont montré beaucoup de valeur et d'habileté. A présent la ville est tout à fait tranquille et fréquentée » ; et cette autre du 27 juin : « La vérité est que les troupes suisses ne trouvant pas de rebelles dans les rues et recevant des balles par les fenêtres des maisons où ceux-ci étaient cachés, firent irruption dans ces seules maisons. La présence de femmes et d'enfants contribua *même* à sauver la vie à plusieurs révoltés. Les troupes étaient certainement très surexcitées (*inferocite*), mais les capitaines ont su les tenir en bride, et il n'y eut aucun dégât à déplorer dans les maisons où les rebelles n'ont pas fait feu ».

L'abbé Pecci était enfermé, avec son frère le cardinal,

dans le palais épiscopal. Il n'a rien vu. Il n'a pas été appelé pour secourir les blessés et les mourants. Il ne sait que ce qu'on lui a dit. On ne lui a sans doute rien raconté du pillage du monastère de Saint-Pierre, ni des déprédations nocturnes, ni de la profanation des couvents et des églises. Malheureusement, nous devons en croire les témoins qui ont vu, et quelques-uns de ceux que nous avons interrogés sont demeurés fidèles au souvenir du gouvernement pontifical. La conduite des Suisses à Pérouse, dans la journée et dans la nuit du 20 au 21 juin, a été indigne du Souverain clément et pacifique, dont ils prétendaient servir la cause. Elle a étendu une large tache de sang sur les derniers jours du régime pontifical dans la capitale de l'Ombrie.

Encore une fois, nous eussions volontiers jeté le voile sur « les massacres de Pérouse », s'il n'était pas nécessaire d'opposer une protestation énergique à une affirmation comme celle-ci : « L'échec éprouvé à Pérouse par la Révolution procura un instant de calme à ce qui restait des États pontificaux. » Il y a là autant de contre-vérités que de mots. D'abord, à ce moment les Etats pontificaux étaient encore intacts ; car les Romagnes étaient en état de révolte, mais non détachées officiellement du domaine de l'Église. Puis, comment appeler un échec ce qui fut précisément le triomphe de la Révolution ? Avoir mis le Pape en son tort, avoir dénoncé au monde civilisé son gouvernement comme barbare, sanguinaire, impitoyable, exercé par des hordes mercenaires, volontairement déchaînées, telle fut l'œuvre des Suisses d'Antonelli. Enfin que dire de ce « calme » qui, l'année

suivante, devait se traduire par une adhésion quasi universelle au régime des conquérants piémontais?

A la nouvelle des crimes commis par les Suisses, on dit que Cavour s'écria : « Il vaut mieux que le Pape se montre sous les traits d'un bourreau, que sous ceux d'une victime. » C'était, hélas! le mot d'un profond politique.

Qui est responsable? Il faut ici dire toute notre pensée.

Il est très probable que, dès lors, le Pape était livré, trahi par ceux, et surtout par celui en qui il plaçait toute sa confiance, à qui il remettait le soin de tout son gouvernement temporel. La figure d'Antonelli est louche comme celle de Judas, et l'histoire de l'Église se recommence depuis ses premières origines à travers toute la suite des temps.

Ce n'est pas seulement parmi les humbles chefs de polices provinciales que l'ambitieux Piémont recrutait ses complices : c'est encore plus haut! En toute circonstance grave, Antonelli n'a jamais manqué de faire précisément ce qui devait hâter la perte de son maître. Pour qui sait bien lire l'histoire, c'est lui qui a conduit Victor-Emmanuel par la main, depuis la brèche ouverte par les Suisses au *Frontone* de Pérouse jusqu'à la brèche finale de la Porta Pia, dans la muraille de Rome, le 20 septembre 1870. La preuve détaillée de cette suite de lourdes erreurs n'appartient pas au cadre de cet ouvrage. Cependant nous ne saurions manquer de mettre en lumière la vérité, chaque fois que les événements que nous devons raconter nous en fournissent l'occasion. Ici, la faute est flagrante, et ce serait faire

injure au génie d'Antonelli que de la croire inconsciente.

Il résulte d'aveux échappés à certains officiers suisses, qu'Antonelli avait permis aux soldats mercenaires quelques heures de pillage, « six ou dix, » les témoignages varient, s'ils rencontraient la moindre résistance. Aucune restriction n'avait été faite, aucune réserve commandée. C'est ce qui explique la joie singulière manifestée par les Suisses, lorsque, à l'approche de la Porte Saint-Pierre, ils apprirent que les rebelles avaient mis la ville en état de défense. Ils jetèrent alors leurs bonnets en l'air et poussèrent des : Hoch! frénétiques, en signe de joie. Le fait n'est pas contesté. C'est ce qui explique la coupable inertie des officiers qui n'interposèrent leur autorité que dans des cas très rares, lorsqu'ils ne pouvaient résister, en face de trop ignobles cruautés, à la générosité naturelle de leur cœur. C'est ce qui explique enfin que le colonel Schmidt omit de faire sonner la retraite le soir du 20 juin. Ses troupes, à la nuit tombante, n'avaient pas eu leur compte de pillage; ils avaient commencé trop tard, ils avaient droit encore à quelques heures d'atrocités.

Des Autrichiens de Lichtenstein les Pérugins étaient passés aux Suisses allemands d'Antonelli. Ils n'avaient pas gagné au change : des massacres au lieu d'exécutions prévotales, des rapines au lieu de bastonnades.

Massimo d'Azeglio n'est pas suspect. Il gardait, malgré tout, une tendresse pour Pie IX; il blâmait les convoitises de conquêtes trop ouvertement déclarées par Cavour. Il traitait Mazzini d'assassin. Au moment des événements de Pérouse, il venait d'être nommé à

l'administration provisoire des Romagnes insurgées et abandonnées par le cardinal légat Millesi, pour essayer d'y maintenir l'ordre. Il déclarait « qu'il ne laisserait pas égorger les prêtres », et qu'il « prêterait main-forte aux lois élémentaires de l'humanité et de l'Évangile ». Au moment de prendre possession de son commandement, il s'écriait encore : « Ah ! si le Pape voulait seulement !... » Voici ce que cet homme juste écrivait le 3 juillet : « Les détails qu'on reçoit de Pérouse sont affreux. Et passe encore pour ces mercenaires ! Mais les récompenser, proclamer qu'ils ont suivi leurs instructions, cela fait tourner la tête ! Dieu permettrait-il que tout sentiment religieux, toute idée morale, se perdît en Italie? *Si sal evanuerit in quo salietur?...* Comme vous pouvez penser, ces horreurs ont produit en Romagne une levée en masse : on s'assemble, on marche sur les brigands. Dieu sait quelles conséquences s'ensuivront... »

Il est certain que le conquérant piémontais avait besoin d'un prétexte, d'une provocation, pour passer le Rubicon. Les Suisses de Pérouse vinrent à point; ils fournirent l'argument. Autant qu'il était en eux, ils travaillèrent à légitimer la Révolution. Et voilà ce qu'on appelle le calme rétabli !

Le cardinal Pecci demeura enfermé dans son palais le 22 juin. Il en sortit le 23, fête du *Corpus Domini*, pour présider la procession, et porter le Saint-Sacrement à travers les rues encore pleines des souillures laissées par les soldats du Pape. En se rendant à la vaste Église de Saint-Dominique, il dut passer devant l'auberge, encore

maculée de sang, et, pour ainsi dire, enjamber les cadavres...

Pour la première fois, on entendit quelques murmures sur le passage de l'évêque. Les malintentionnés dirent que le prince de l'Église remerciait Dieu de la victoire des Suisses, et qu'il bénissait le sang si largement répandu!

Joachim Pecci n'a révélé à personne les angoisses intimes qui l'étreignirent, ou, du moins, la révélation n'en est pas venue à nous. Les lettres de Joseph, son frère, si imprudemment reproduites par les panégyristes, ne sauraient donner l'expression vraie des sentiments de l'évêque. Un pasteur ne sent pas, ne pense pas comme un professeur de séminaire. C'est son troupeau qu'on égorgeait, et les bouchers venaient au nom de l'autorité légitime et du Père spirituel... Le cardinal était aussi un politique trop clairvoyant, trop avisé, pour ne pas apercevoir tout d'abord l'immensité de la faute commise. Mais sa prudence exercée par tant d'épreuves, le soin qu'il avait, dès lors, de ne pas se compromettre, de ménager l'avenir, l'obligèrent à s'enfermer dans un impénétrable silence.

Il n'était pas tenu, sans doute, à la même réserve, cet évêque Odoardi, dont, suivant M. de Cesare, les Pérugins rappelèrent alors le souvenir, et qui, en 1799, était allé au-devant des régiments d'Arezzo venant pour réprimer une révolte pérugine, et avait ainsi épargné à ses brebis des représailles analogues à celles de 1859.

On rapporte aussi que, dès lors, l'abbé Laurenzi, tout jeune vicaire général, avait pris un certain ascendant

sur l'esprit de l'évêque. L'abbé Laurenzi, qui devint par la suite coadjuteur de Pérouse, enfin cardinal sous Léon XIII, professait des opinions absolutistes; c'était, en politique, un élève de Metternich, un autoritaire. Il faisait, antant qu'il pouvait, contrepoids aux inclinations que M[gr] Pecci avait rapportées de Bruxelles, qu'il avait manifestées au début du pontificat de Pie IX, et pendant les premières années de son épiscopat.

Ajoutons que l'abbé Joseph Pecci, hôte et commensal de son frère, avait quitté l'ordre des jésuites, mais n'avait nullement rompu avec la Compagnie.

Le régiment suisse de Schmidt ne quitta pas le théâtre de ses exploits, après la victoire remportée. La ville fut soumise à une sorte d'état de siège. Le chef suspect de la police, de Angelis, fut remplacé par un fonctionnaire moins complaisant à la Révolution. Mais Pérouse était, dès lors, attentive aux bruits du dehors. Reconquise par l'absolutisme pontifical, elle assistait aux grands changements qui se préparaient, qui s'accomplissaient autour d'elle, et auxquels elle ne pouvait manquer, à courte échéance de participer.

Les Suisses qui tenaient garnison en ses casernes n'avaient-ils pas été les précurseurs, les auxiliaires des troupes de Victor-Emmanuel? Le cardinal Antonelli avait fait indemniser les victimes, réparer les dégâts, laver le sang. Mais la tache était ineffaçable. Au moins dans la capitale de l'Ombrie, le Droit avait reçu une blessure, et par les mains de ceux qui en avaient la garde. C'était une sorte de suicide.

CHAPITRE XIII

LA PRISE DE PÉROUSE

(1859-1860)

Solférino et Villafranca. — La conférence de Zurich. — La brochure : *Le Pape et le Congrès*. — L'Italie du Nord unifiée. — Lettre pastorale sur le pouvoir temporel. — Rentrée de Cavour aux affaires. — Cession de Nice et de la Savoie. — Napoléon complice de Cavour. — « *Faites vite*. » — L'assaut de Pérouse. — Complicité flagrante du chef de la police. — Les angoisses du cardinal. — La prise de la ville. — Singulière stratégie du colonel Schmidt. — Le cardinal quitte le palais épiscopal. — Bombardement de la citadelle. — Armistice. — Reprise des hostilités, et capitulation. — Le meurtre du tambour-major. — La condamnation du curé Santi. — Faux témoignage. — Le scandale de l'exécution publique. — Un innocent et un martyr.

Quatre jours après la victoire des Suisses à Pérouse, les armées de France et de Sardaigne gagnaient la sanglante bataille de Solférino. Quinze jours plus tard, au moment où la convoitise italienne n'avait plus de bornes, Napoléon III se retirait de la lutte, abandonnait Victor-Emmanuel à ses propres forces, et signait avec François-Joseph la paix de Villafranca, qui lui faisait perdre au regard de ses alliés tout le prestige si chèrement conquis en Lombardie par tant de sacrifices d'hommes et d'argent: Le désappointement fut immense dans toute la Péninsule.

Rappelons en deux mots les clauses du traité signé le 9 juillet entre les deux empereurs, sans la participation de Victor-Emmanuel. L'Autriche renonçait à la Lombardie, gardait la Vénétie, avec les citadelles avancées de Mantoue et de Peschiera. Les princes chassés de leurs États de Florence et de Modène y étaient rétablis. L'Italie devait être organisée en Confédération, sous la présidence honoraire du Pape. Des réformes libérales seraient imposées aux États confédérés, et amnistie sans réserve accordée pour les événements passés.

Napoléon III avait atteint le but pour lequel il avait combattu, c'est-à-dire : l'Italie fédérative. Mais, comme nous l'avons expliqué, entre l'empereur des Français et le roi de Sardaigne, il y avait malentendu initial. Celui-ci combattait pour l'unité de toute l'Italie, par la conquête, en commençant par les territoires autrichiens, en finissant par ceux de l'Église.

Victor-Emmanuel n'avait pas signé la paix de Villafranca. Il n'y adhéra pas. Désarmé du côté de l'Autriche, qu'il ne pouvait plus attaquer sans alliés, il était assez fort contre les États italiens, où, d'ailleurs, le terrain avait été merveilleusement préparé par Cavour.

Ce ministre, trop compromis dans la politique de Napoléon III, avait, dès le lendemain de la paix, quitté le ministère, en fermant bruyamment la porte derrière lui. Il laissait la place à Rattazzi, moins scrupuleux, plus libre, plus hardi dans le mazzinisme.

L'objectif du gouvernement de Turin fut dès lors d'empêcher la réunion du Congrès voulu par Napoléon III, pour organiser la Confédération italienne, et

de rendre impossible la rentrée du grand-duc de Toscane et du duc de Modène dans leurs États, la réintégration des Romagnes aux États de l'Église. Ainsi la paix de Villafranca était déchirée en ses clauses gênantes pour l'ambition piémontaise.

L'Angleterre, d'abord si peu favorable à l'unité italienne, se hâta de rendre à Victor-Emmanuel un service, qui ne lui coûtait rien, et pour lequel elle prétendait à une reconnaissance supérieure à celle que l'Italie devait à Napoléon III. Les exigences préalables de lord Russel rendirent impossible la réunion du Congrès. Ainsi, comme toujours, nous avions versé notre sang pour accroître l'influence anglaise, à notre détriment. Les pourparlers de Zurich devaient, après trois mois de bavardages, aboutir à des traités que les faits avaient d'avance annulés.

Rattazzi, en effet, s'était hâté, par les plébiscites des 16 et 20 août, de barrer la route aux princes dépossédés. Florence, Modène, Bologne, n'étaient pas encore réunies au Piémont, mais devenaient terres vacantes, administrées par des gouverneurs piémontais. En septembre, les gouvernements de Toscane, d'Émilie et des Romagnes, se fusionnèrent, et prirent Florence pour capitale, avec le prince de Carignan, cousin du roi, pour régent.

Napoléon III laissait faire, se contentant de mendier une couronne en Toscane pour son cousin le prince Napoléon-Jérôme, et de déclarer piteusement qu'il ne permettrait pas à l'Autriche d'intervenir pour faire respecter les clauses d'un traité qu'il avait signé lui-même !

Enfin, il dictait la brochure : *Le Pape et le Congrès*, où il demandait au Pape l'abandon volontaire des Romagnes. Pie IX répondit publiquement que la brochure impériale était « un monument insigne d'hypocrisie, et un tissu honteux de contradictions ». Dès lors, l'empereur des Français ne pensa plus qu'à retirer de son concours un bénéfice tangible, en exigeant la Savoie et Nice, comme compensation aux agrandissements territoriaux de Victor-Emmanuel. C'était justifier d'avance les futures ingratitudes de l'Italie.

Ainsi, à la fin de 1859, le Piémont s'était agrandi de la Lombardie; le Saint-Siège avait perdu Bologne et les Romagnes; les princes de l'Italie centrale étaient dépossédés, une régence provisoire, placée dans la main de Victor-Emmanuel, était établie à Florence. Garibaldi était presque officiellement incorporé dans l'armée sarde, et Mazzini jouait aussi son rôle dans l'œuvre de la conquête piémontaise. Il servait à Rattazzi et à Cavour d'épouvantail, pour enfermer les puissances dans ce dilemme : « Ou l'Italie unie sous la monarchie de Victor-Emmanuel, ou l'Italie unie dans la République mazzinienne. »

Le cardinal-évêque de Pérouse, en présence de telles menaces, ne pouvait se confiner dans le silence absolu. Le 12 février 1860, il publia une Lettre pastorale « sur le pouvoir temporel ». Ce document est divisé en plusieurs parties. Dans la première, il réfute les préjugés répandus contre le régime pontifical, démontrant que la légitimité de ce régime est égale en droit à celle des autres souverainetés. Dans la seconde, il prouve que la

souveraineté du Pape est plus nécessaire que toute autre, parce qu'elle seule peut garantir l'indépendance du Saint-Siège et l'unité de l'Église. L'interprète vivant de la loi divine ne saurait être soumis à aucune juridiction civile. La troisième partie trace l'origine historique du domaine temporel, et démontre comment, par la force des choses, par la volonté des souverains et des peuples, le Pape a été contraint de devenir roi. Le dépouiller, c'est ramener l'Église aux premiers temps; mais cet état n'est pas celui voulu par la Providence, « qui, du fond même des catacombes et des prisons, conduisit les Papes, par le chemin sanglant du martyre, jusqu'au trône des Césars persécuteurs ». Le cardinal fait ensuite le tableau du Pape assujetti : « Il n'y aurait aucun besoin de prison, de décrets ou d'exils pour lier les mains au Pape devenu le sujet d'une autre puissance. « Il serait facile d'opposer à la publicité de ses actes spirituels l'argument de la raison d'État, et d'étouffer ainsi la vérité à sa naissance. » L'évêque termine en dénonçant le dessein des sectes, et en citant la déclaration de la loge centrale du carbonarisme en Italie : « Notre but final est celui de Voltaire et de la Révolution française : l'anéantissement total du catholicisme et de l'idée chrétienne elle-même. »

Ainsi, on ne dissimulait plus que l'objectif de la Révolution italienne, dirigée par la monarchie de Savoie, c'était Rome. Cavour reprenait le gouvernement, le 20 janvier, et il annonçait la convocation d'un Parlement où les États confédérés du centre seraient représentés. C'était déjà l'annexion. Napoléon III, prenant son parti

de ce qu'il n'avait pas su empêcher, essayait du moins d'obtenir une compensation pour la France. Cavour s'empressa de dégager la parole donnée à Plombières. Il offrit Nice et la Savoie. C'était laisser carte blanche à Victor-Emmanuel. La France était payée : elle n'avait plus rien à dire !

Les États du centre, y compris les Légations, plébiscitèrent en mars pour leur réunion au Piémont. Le Parlement sarde, ainsi renforcé par les députés des anciens Duchés et des Romagnes, ouvrit ses séances le 2 avril. Le roi de Sardaigne tenait le nord et le centre de l'Italie. Aucune puissance ne pouvait lui résister dans la Péninsule. Napoléon indemnisé était devenu, suivant le mot profond de Cavour : « son complice ». La route était ouverte : on était libre de marcher en avant. « *Avanti, Savoja!* »

Pie IX se défendit comme il put. Il lança l'excommunication contre les envahisseurs des États du Saint-Siège. Il réunit une armée de volontaires venus de tous les pays du monde, et il la fit commander par La Moricière, illustré par ses victoires d'Afrique et par le bannissement qui lui fut infligé après le coup d'État du 2 décembre. Napoléon III tenta un dernier simulacre d'intervention en faveur du Souverain Pontife qu'il avait livré lui-même à ses ennemis. Il proposa, le 8 avril, à Pie IX un arrangement plaçant ce qui restait du domaine pontifical sous la garantie des États européens, fournissant au Saint-Siège les subsides de tous les États catholiques, et une garde militaire dont le contingent serait fourni par les puissances secondaires. Le Pape repoussa dédaigneusement ces ouvertures.

Au mois d'août 1860, le Pape était livré à ses seules forces. La Révolution l'entourait de tous côtés. A ce moment (13 août) le cardinal faisait part à son frère Jean-Baptiste de ses craintes :

« Dernièrement les bandes révolutionnaires rassemblées au confins de la Toscane ont fait regarder comme imminente une invasion, qui, pour sûr, aurait été suivie de sanglants faits d'armes. Car nos troupes sont résolues à ne pas céder le terrain, mais à se battre valeureusement. Pour le moment, le péril semble détourné, car ces bandes ont pris la route de Sicile, pour aider et hâter la révolution de Naples qui bientôt, c'est à craindre, s'accomplira et rendra, à cause de la proximité des frontières, assez critique votre position, attendu que le but final que s'est proposé la Révolution, est de faire tous ses efforts pour s'emparer de Rome.

« Espérons pourtant dans la miséricorde de Dieu, afin que de si iniques desseins n'aient pas d'effet, et qu'Elle seule, qui aujourd'hui peut tout, impose une digue au courant révolutionnaire, qui, de tous côtés, déborde et inonde. »

En effet, le jeune roi de Naples, François II, était à peine installé sur le trône lorsque l'insurrection sicilienne, appuyée par Garibaldi et l'expédition des Mille, lui enlevait la moitié de son royaume. Bientôt il allait être, comme Pie IX en 1849, confiné dans Gaëte, et Naples allait passer du gouvernement provisoire de Garibaldi à la monarchie piémontaise, désormais appelée monarchie italienne. L'empereur des Français avait d'abord énergiquement protesté; puis, le 28 août, à Chambéry, il ne sut que dire à Cialdini et à Farini : « Faites vite. »

Cavour fit vite. Le 7 septembre il envoyait à Antonelli un ultimatum lui enjoignant de dissoudre l'armée de Lamoricière. Avant de recevoir le refus qu'il atten-

dait et qui était presque convenu, les troupes piémontaises franchirent les frontières de l'Ombrie. Pérouse était la première capitale des provinces pontificales qui allait être prise violemment par les généraux de Victor-Emmanuel. Car Bologne avait été abandonnée, l'année précédente, par le cardinal légat, et s'était détachée elle-même des États de l'Église avant de passer à la monarchie sarde. A Pérouse, pas de révolte préalable, pas de comédie plébiscitaire : l'assaut !

La population n'était guère disposée à la résistance. Les paysans demeuraient fidèles au Pape, mais ils étaient disséminés dans la campagne ; les Autrichiens les avaient désarmés, ils ne pouvaient même plus se défendre contre le brigandage. Les citadins n'avaient pas encore pardonné au gouvernement d'Antonelli les massacres de 1859. Les Suisses commandés par Schmidt, qui continuaient à occuper la ville, étaient traités en étrangers, en conquérants, en bourreaux. La bourgeoisie, toujours imbue d'idées napoléoniennes, supportait impatiemment un régime qui semblait en retard sur le progrès universel, et elle n'espérait plus ces fameuses réformes, toujours promises, jamais accordées.

Il n'y avait presque plus de gouvernement dans la province. Le délégat, Mgr Granucci, était vieux, podagre. Au moment où se précipitaient les événements, il avait pris congé, faisant une retraite à la Portioncule, auprès d'Assise. La seule autorité civile était celle du chef de la police, ce successeur de de Angelis, assez suspect lui-même, car il est bien téméraire de compter sur la fidélité de la police : elle appartient, presque toujours, au

plus offrant. Or, Cavour disposait de fonds secrets incomparablement supérieurs au denier de Saint-Pierre. La garnison de Pérouse se composait du 1er régiment suisse, d'une compagnie d'Irlandais ivrognes et indisciplinés, d'une compagnie de carabiniers, bons et braves soldats, le tout sous le commandement en chef du colonel Schmidt.

S'il faut en croire des témoignagnes que j'ai recueillis sur place, des émissaires étaient venus, dès les premiers jours de septembre, qui avaient distribué un peu d'argent, et qui prêchaient aux gens du peuple, surtout aux femmes, la résistance à outrance. Qui les avait envoyés ? Antonelli, Cavour ? Si ces agitateurs étaient loyaux et venaient de la part d'Antonelli, quelle faute ! S'ils venaient de la part de Cavour, quelle habileté ! Mais nous avons déjà remarqué la parfaite concordance des fautes d'Antonelli avec les habiletés de Cavour.

Le 13 au matin, des paysans fort émus annoncent qu'une armée de 60.000 hommes est massée aux confins du territoire de Pérouse. Le chef de la police les reçoit brutalement, et les congédie hors de la ville. Quelques instants plus tard, trois carabiniers informent que des arbres ont été abattus sur le Tibre, de manière à construire un pont volant assez solide pour donner passage à l'artillerie. Le chef de la police Antonelline fait mettre en prison ces carabiniers, comme porteurs de nouvelles fausses et alarmantes.

Cependant ces rumeurs sont parvenues au palais épiscopal. Le cardinal mande le questeur, et lui ordonne de vérifier l'exactitude de ces nouvelles. Le rusé fonc-

tionnaire envoie un vieil expéditionnaire de son service, presque infirme et tout à fait abruti par une servile obéissance à neuf régimes successifs et contradictoires. Celui-ci répond qu'il y a quelque chose. Évidemment il y a des troupes ; mais il n'a pu se rendre compte si ce sont des « réguliers ou des irréguliers ». Le cardinal, sur ce rapport, incline à croire que ce sont des irréguliers. En effet, des bandes ont été signalées venant d'Orvieto, sous la conduite d'un général d'aventure. Schmidt part pour Citta della Pieve afin de combattre ces bandes. Mais à peine a-t-il quitté la ville, un orage épouvantable fond sur ses soldats ; la foudre tombe de toute part. Schmidt revient précipitamment[1]. Il apprend alors que les Piémontais sont rassemblés au *Bosco*, à quelques kilomètres de la ville, et que l'assaut sera donné dans l'après-midi.

Il s'en fallait de beaucoup que les défenseurs fussent en état d'opposer un rempart solide aux assaillants. Depuis quelques jours, on signalait de nombreuses désertions dans le corps des Suisses et des Irlandais ; les sentinelles placées à l'extrémité des portes abandonnaient leur poste et ne reparaissaient plus. Les mercenaires avaient sans doute trouvé plus forte solde ailleurs. Le colonel Schmidt, dont la loyauté est hors de doute, déploya en cette circonstance une stratégie tout à fait enfantine. Il avait été plus brillant, l'année précédente, quand il s'agissait de châtier les Pérugins

[1] Je tiens tous ces détails de la bouche d'un contemporain, qui a noté minute par minute tous les événements de ces journées historiques.

insurgés par un pillage et une tuerie méthodiques.

Le commandant en chef, étant donnée la nouvelle position des Piémontais, savait exactement où l'assaut serait livré. Cependant, au lieu de concentrer ses forces sur les points menacés, il les éparpille dans tous les quartiers de la ville et autour de toutes les portes. Il confie la garde de la citadelle, point suprême de la résistance, à la mauvaise compagnie des Irlandais et à la compagnie des indigènes. Quatre vieux canons garnissent encore la forteresse à moitié démolie. Mais, par une étrange étourderie, le colonel a envoyé tous les artilleurs à la porte de Saint-Pierre, où il n'y a pas de canons. Ces bizarres préparatifs occupent toute la journée du 13 septembre. Cependant les Piémontais n'arrivent pas. Vers le soir, on apprend que l'assaut est renvoyé au lendemain matin.

Aussitôt que le cardinal connut l'imminence du danger, il s'empressa de faire évacuer tous les couvents de femmes[1]. Il se souvint de ce qu'avaient fait les Suisses du Pape ; les soldats de la Révolution piémontaise pouvaient faire encore bien pis! Lui-même, il quitta le palais épiscopal, et se réfugia dans une maison de missionnaires, aujourd'hui occupée par l'intendance militaire, et il s'y installa dans deux chambres, qui forment à présent l'appartement de l'intendant. Il laissa l'évêché à la garde de son frère, l'abbé Joseph Pecci, et à celle de tous ses domestiques.

[1] Ces détails ne sont pas absolument conformes à ceux fournis par les historiens ecclésiastiques de S. S., ou par les historiens révolutionnaires de ces événements, de Cesare, Bonazzi, etc., mais

Le lendemain matin 14, à huit heures, les Piémontais entrent, au pas de charge, par la porte Saint-Antoine et la porte Sainte-Marguerite. C'était la 1re division du 5e corps d'armée, dont le général en chef était Manfredo Fanti; la division était commandée par le général de Sonnaz, un Savoyard, dont les plus proches parents avaient opté, quelques jours auparavant, pour la patrie française.

A la porte Sainte-Marguerite, les assaillants se trouvèrent un instant découverts. Une décharge partit du couvent de Saint-Dominique et tua quelques hommes, parmi lesquels un capitaine. A la porte Saint-Antoine, pas de résistance. Les troupes arrivèrent bientôt à la partie supérieure de la ville, sur la place du Municipe. Les canons de la citadelle, pointés par un lieutenant d'artillerie, le seul artilleur que Schmidt eût laissé pour les servir, tirèrent six coups. Les Piémontais n'avaient pu trouver devant le dôme de Saint-Laurent aucune position favorable pour établir une batterie. Les *bersaglieri* ripostèrent avec la carabine et tuèrent, d'une balle au front, le lieutenant sur la pièce qu'il allait encore pointer contre les assaillants. Il n'y avait plus d'artilleurs à la citadelle. Pendant ce temps, les Piémontais, auxquels s'était jointe la plus infâme populace, s'étaient établis dans toutes les maisons qui dominaient la forteresse, et faisaient feu sur ses impuissants défenseurs.

ils m'ont été donnés par un témoin oculaire, avec une précision si parfaite, que je dois leur attribuer une rigoureuse exactitude. En certains cas, la tradition orale offre plus de certitude que la tradition écrite.

A neuf heures et quart, le colonel Schmidt, apprenant l'arrivée du général en chef Fanti, voyant la situation désespérée de ses troupes, fit hisser le drapeau parlementaire sur la citadelle. Le combat n'avait pas duré une heure.

L'évêché avait été occupé tout d'abord, et le général de Sonnaz, en l'absence du cardinal, invisible au couvent des missionnaires, y avait fait établir une ambulance. Il ne paraît pas exact que le général de Sonnaz ait, comme le rapporte de Cesare, demandé au cardinal qu'il interposât son autorité pour arrêter une tuerie inutile, ni que le cardinal ait répondu qu'il n'avait aucun pouvoir politique. Le cardinal eut, ce jour-là, mais bien plus tard, une entrevue, une seule, avec le général en chef, mais pour un tout autre motif.

Un armistice fut conclu, qui devait prendre fin vers quatre heures de l'après-midi, si les conditions de la capitulation n'étaient pas acceptées. On commença par tracer une ligne de démarcation, au milieu du corso, entre les troupes pontificales et les troupes piémontaises. Mais cette ligne ne fut pas respectée. Les Suisses sortirent de la citadelle, se joignirent aux Piémontais, et on eut ce singulier spectacle des belligérants de tout à l'heure se promenant ensemble, bras dessus bras dessous, en fumant et en se contant de bonnes histoires. A un moment, il y eut une alerte. Aussitôt les groupes mixtes se rompirent : chacun reprit les positions de combat. Mais comme l'alerte était vaine, les conversations et les fumeries reprirent de plus belle.

Une seule altercation éclata, raconte Bonazzi, entre

uñ officier piémontais et un officier pontifical nommé de Maistre, parent de l'illustre écrivain savoyard. Pendant l'armistice, le général en chef Fanti était arrivé ; il avait fait cerner toute la ville. C'est avec lui que le colonel Schmidt discuta les conditions de la capitulation, dans la rue, le long du palais Sereni.

Le colonel demanda les honneurs de la guerre pour ses troupes. Le général Fanti les refusa brutalement, disant qu'on n'accordait pas les honneurs de la guerre à des hordes mercenaires, mélange d'étrangers de tous les pays. L'accord ne put se conclure.

A quatre heures, des officiers piémontais intimèrent à la foule qui se pressait autour des généraux l'ordre de se retirer, disant que « la danse allait commencer ». En effet, des batteries furent promptement installées au Frontone. Elles bombardèrent la citadelle, tandis que les *bersaglieri* donnaient l'assaut du côté du corso. Les assiégés se réfugièrent dans une casemate centrale ; mais leur position était intenable. Ils arborèrent un drapeau blanc, formé avec un drap de lit, et ils capitulèrent sans conditions.

Pérouse appartenait au Piémont par droit de conquête.

Dans la soirée même, le cardinal fit demander au général en chef que les portes de la ville restassent ouvertes, afin que les religieuses, qu'on avait eu la précaution de mettre en sûreté dans les campagnes, pussent rentrer dans leurs couvents. Le général accéda à la requête ; les nonnes rentrèrent pendant la nuit, sans encombre, sans accident, sans recevoir aucune insulte.

Il faut reconnaître que l'armée italienne avait employé la force dans la mesure strictement nécessaire pour la victoire. Pas d'effusion de sang inutile, pas de désordre, pas de pillage. M. de Cavour ne voulait pas que ses soldats imitassent la conduite des Suissss pontificaux. Suivant le plan concerté, toutes les fautes devaient être commises par le Saint-Siège, aucune par le Piémont.

A cette politique machiavélique, il faut encore rapporter l'affaire extrêmement grave du curé Santi, qui nous semble éclairer d'un jour très vif la méthode Cavourienne. Nous allons essayer de reviser le procès de ce vénérable prêtre, à l'aide des témoignages et des faits nouveaux qui nous ont été révélés dans l'enquête que nous avons faite sur place, en octobre 1897.

Nous exposerons d'abord les points établis, soit par le récit concordant des historiens, soit par les révélations d'un ancien ami du condamné. Nous les discuterons ensuite, et nous conclurons.

Pendant l'armistice, dans la matinée du 14 septembre, vers onze heures, alors que les assaillants de la forteresse s'étaient dispersés dans les divers quartiers de la ville, un tambour-major du 1er régiment de grenadiers était assis sur la marche extérieure d'une maison attenant à la place appelée aujourd'hui place Ansidei, au débouché de la via Vecchia. C'était un très bel homme, qui ressemblait au roi Victor-Emmanuel, ayant même stature, portant comme lui d'immenses moustaches prolongées jusqu'aux pommettes des joues, et formidable barbiche. Dans toutes les armées impériales ou royales, de tout temps, les militaires tâchent d'imiter,

surtout par le port de barbe, la figure du souverain. La ressemblance du tambour-major avec le roi avait accrédité la légende qu'il était le frère du monarque. Victor-Emmanuel avait alors presque autant de frères en Piémont, qu'en a aujourd'hui le roi Humbert dans toute l'Italie!

En face de la maison devant laquelle se tenait assis le majestueux troupier, s'élève une assez pauvre église dédiée à saint Donato, et, à côté, un chétif édifice qui sert de presbytère. La rue est étroite. Un coup de feu retentit, et le tambour-major fut frappé à mort. Les camarades du défunt envahirent aussitôt la maison située de l'autre côté de la rue, c'est-à-dire le presbytère, d'où il était vraisemblable que le coup était parti. Ils trouvèrent deux femmes affolées, un jeune homme à l'air un peu égaré, et un fusil encore chaud. Il n'y a rien de vrai dans les détails dont M. de Cesare a agrémenté son récit, d'après les très inexacts Mémoires du général della Rocca : femmes en prière devant des cierges allumés, frère du curé portant le crucifix et récitant des litanies. Tout cela est du roman, inventé d'ailleurs pour donner à l'incident le caractère voulu et déterminé d'avance par les violateurs du domaine pontifical.

Les soldats pénétrèrent dans l'église attenant au presbytère. Elle était vide. Derrière l'autel, il y avait et il y a encore une sorte de chambre, qu'on appelait le « cimetière », parce qu'elle servait de caveau provisoire pour les cercueils, en attendant les services funèbres et l'inhumation définitive. Cette chambre était pleine de fagots. Au milieu de ces fagots, les soldats découvrirent

un homme d'une cinquantaine d'années, en caleçons, tout pâle. C'était le curé de San Donato, dom Baldassare Santi.

On l'habilla, on l'arrêta, on le conduisit d'abord dans une salle du palais Antinori, où on l'interrogea sommairement, tandis qu'on rassemblait en toute hâte une cour martiale. Santi nia tout ; il ne savait pas de quel crime il était accusé. Puis il se mit à lire son bréviaire avec un sang-froid et un calme extraordinaires. Cependant la cour martiale s'était réunie sur une place voisine, auprès de la fontaine. On entend les témoins. Toutes les dépositions sont vagues, incertaines. On croit que le coup est parti du presbytère ; mais personne n'a vu l'arme ni l'assassin. La seule preuve, c'est le fusil récemment déchargé trouvé dans la maison. Mais qui l'a couché en joue ? Les officiers doutent. Enfin un témoin demande à être entendu. Il est tout essoufflé, comme s'il venait d'accomplir une course rapide. Il déclare qu'il a vu distinctement le curé viser par la fenêtre le tambour-major. On demande à Santi ce qu'il répond à cet accablant témoignage ; il se contente de répondre : « Condamnez-moi, puisque vous le voulez ; mais tuez-moi vite. » La cause est entendue. Par quatre voix contre trois, le curé Santi est condamné à mort, et l'exécution doit avoir lieu dans le plus bref délai.

Le cardinal est informé. Le curé Santi est un de ses meilleurs amis ; il siège dans le tribunal de l'Officialité. Le cardinal ne peut croire à un tel crime. Il sort de la retraite où il se confinait. Il se rend auprès du général en chef. Il plaide avec chaleur la cause du malheureux

prêtre ; il s'émeut, il pleure, lui auquel on reproche si souvent sa froideur et son apparente indifférence. Il se jette enfin aux pieds du général. Celui-ci, bien que touché par la démarche et par les prières d'un si haut prince de l'Église, fait observer qu'il n'a pas le pouvoir de casser l'arrêt d'une cour martiale, et que le droit de grâce n'appartient qu'au roi. C'est donc à Victor-Emmanuel que le cardinal devrait s'adresser... Tout ce qu'on peut faire, c'est de retarder l'exécution jusqu'au lendemain matin.

Le cardinal se retira épouvanté et désolé.

Une démarche semblable avait été tentée auprès du général par le comte Reginaldo Ansideï, dont le palais était situé à l'angle de la place qui porte aujourd'hui son nom et de la Via Vecchia, et dépendait de la paroisse de San Donato. Même fin de non-recevoir lui avait été opposée. Dès la première heure du lendemain, le comte Ansideï se rendit auprès du cardinal, auquel il était lié d'amitié malgré ses opinions libérales ; il l'exhorta à essayer une intervention suprême. Le cardinal répondit qu'il avait fait tout le possible, qu'il ne lui restait plus qu'à prier pour la victime ; il ajouta : « Ce pauvre Santi sera un martyr ajouté à ceux qui sont morts pour la foi et la religion. »

Un peu plus tard, vers onze heures, Baldassare Santi était conduit par les rues de la ville jusqu'à la citadelle. Les soldats l'entouraient. Une foule ignoble suivait le funèbre cortège. Les pires vauriens des deux sexes accablaient des plus sales invectives le prêtre aux cheveux gris qui allait périr d'un supplice militaire. Un curé

fusillé, quel joyeux don d'avènement offert par Cavour à la canaille pérugine! Une soutane trouée de balles, n'était-ce pas le plus beau trophée de la conquête? Il y eut communion ce matin-là, dans le sang sacerdotal, entre la crapule et le nouveau régime.

Cependant, Santi marchait d'un pas ferme au milieu des huées de la populace. Ce pusillanime, cet esprit faible, avait retrouvé tout son courage en face de la mort certaine. Il lisait les prières des agonisants et n'entendait point les insultes que crachait sur son passage la fange humaine, soulevée par la Révolution victorieuse. Les honnêtes gens, même ceux qui applaudissaient au nouveau régime, se découvraient pieusement, et se signaient devant le saint prêtre. Quand on fut arrivé au lieu de l'exécution, les clameurs redoublèrent, comme il arrive autour de tous les échafauds politiques. Les pervers, les débauchés, les coquins, sont friands surtout du sang des justes. Aucun holocauste ne pouvait leur être plus agréable que celui d'un prêtre, dont le visage était connu de toute la ville, qui occupait une assez haute situation dans le clergé, dont les vertus étaient appréciées du cardinal-évêque. Plus le scandale était grand, plus la lie faubourienne s'en montrait reconnaissante à ses libérateurs.

La fermeté de Santi ne se démentit pas au moment suprême. Son âme semblait détachée de l'humaine misère. Au commandement donné par l'officier, qui avait honte de son office de bourreau en cette tragédie sacrilège, des applaudissements retentirent. La victime tomba en priant. Les gars et les filles se ruèrent sur le

cadavre et l'outragèrent, tandis que de pieux amis recueillaient des reliques du pauvre curé Santi.

Un prêtre ramassa son chapeau souillé de sang, et alla le rapporter au presbytère de San Donato. Il le remit aux sœurs du supplicié, ignorantes encore de la catastrophe, et leur dit sans ménagement : « Il est mort comme un ange. » L'une, Cecilia, a perdu la raison, et après un séjour de dix ans à l'hôpital des fous, elle est morte ; l'autre est encore vivante, mais son esprit est toujours hanté par la sinistre vision.

Après trente-huit ans, la mémoire du curé Santi continue à être vilipendée par la descendance des énergumènes de ce temps-là. A l'endroit où le tambour-major fut frappé, en haut de la Via Vecchia, au coin de la place Ansideï, la muraille blanchie à la chaux porte, tracée au charbon, la figure caricaturale d'un curé coiffé d'une barette. Cette grotesque image est grêlée de trous, trace d'insulte, mémoire de supplice, perpétuellement renouvelées par les gamins du quartier, comme si la destinée du prêtre était d'être éternellement fusillé sous le régime piémontais !

Le dessein machiavélique de Cavour a reçu du temps la consécration désirée. Santi demeure un symbole, celui du prêtre assassin des patriotes, du clergé bourreau des Italiens libérateurs. Il fallait ce crime pour présenter sous des couleurs décentes la brutale conquête de Pérouse. Les massacres et les pillages de 1859 avaient préparé l'opinion ; le coup de feu de la Via Vecchia empêcha d'entendre les canons qui avaient bombardé la citadelle. Il convenait à l'hypocrisie Cavou-

rienne que l'Église, en perdant ses États, gardât une figure assassine.

Baldassare Santi était-il un meurtrier, un fou, un fanatique, ou, comme l'a dit le cardinal Pecci, un martyr? Nous avons recueilli sur l'événement nombre de témoignages précis.

Le curé Santi était un prêtre savant, charitable, intègre, estimé de tous; mais d'un caractère timide, d'un esprit enclin aux paniques. Plusieurs membres de sa famille avaient été affectés de bizarrerie mentale, et, comme nous l'avons dit, une de ses sœurs est morte démente. En admettant même que le cerveau du curé ne fût pas très solide, il est difficile d'imaginer qu'il ait pu être tout d'un coup saisi d'un accès de folie furieuse et homicide. Ce qui est absolument certain, c'est que Santi n'avait jamais de sa vie touché une arme à feu, qu'il était incapable de manier un fusil, de le charger, de le mettre en joue, d'ajuster et d'atteindre un but quelconque.

Peu de jours avant l'entrée des Piémontais, un de ses amis intimes lui parlait de l'assaut probable de la ville. Santi était encore terrifié par le souvenir des bagarres de l'année précédente : « Oh! s'écria-t-il, si l'on doit encore tirer dans les rues de Pérouse, je sais bien ce que je ferai, j'irai tout de suite au « *cimetière*, » et je me cacherai derrière les fagots. » C'est, en effet, dans ce réduit, appelé *cimetière*, qu'on l'a trouvé, tremblant, dévêtu, détail qui prouve qu'il s'était réfugié là dès la première heure, à la première alerte.

Comment attribuer à un tel homme un tel coup d'au-

dace ? Une folie fanatique n'expliquerait pas son habileté à diriger une arme qu'il n'avait jamais tenue, à loger une balle à une distance de quelques mètres dans une cible vivante. S'il y avait quelque égarement dans son esprit, c'était la peur qui en rendait le symptôme manifeste. Il avait l'exaltation de la cachette, non celle du meurtre. Sa conduite étrange était celle d'un affolé de terreur. Sa constance devant la mort n'exclut pas sa pusillaminité habituelle. Tel recule devant le danger redouté, qui l'affronte avec intrépidité dès qu'il ne peut y échapper.

Devant la cour martiale, les témoignages ont concordé, pour établir que le coup était ou paraissait être parti de la maison du curé. Mais on n'a vu qu'une fenêtre ouverte, et de la fumée. Personne n'a regardé, si ce n'est après l'explosion. Personne n'a affirmé avoir distingué qui avait tenu l'arme. Un seul témoin a déposé avec un luxe de détails contre le curé Santi. Qui était ce témoin ? Un jeune galopin, connu pour ses mœurs déplorables et qui avait, quelques jours auparavant, subi un sévère avertissement du curé de San Donato, membre de l'Officialité diocésaine. Il y avait là, sans doute, une suspicion de témoignage qui eût arrêté les juges, si Santi, dont le parti semblait être pris depuis son arrestation, avait discuté l'accusation, et n'avait renoncé à toute défense personnelle. Il y a plus : il a été établi par la suite qu'à l'heure où le meurtre a été commis, ce jeune homme se trouvait bien loin de là. A la faveur de l'entrée des Piémontais, il était allé, en compagnie de quelques garnements, piller un couvent de femmes, abandonné ce jour-



là sur l'ordre du cardinal. En revenant de son expédition, il apprit l'arrestation de son ennemi, le curé sévère, et il arriva tout haletant pour dire qu'il avait tout vu ; mais il tenait encore à la main les poulets qu'il venait de voler aux nonnes fugitives. Pourtant son témoignage fut décisif faute de contradiction. La cour martiale avait hâte de condamner. Encore, trois juges sur sept se prononcèrent-ils pour l'acquittement.

Il faut reconnaître aussi que l'enquête a été bien sommairement conduite. Un fusil tout chaud d'une récente décharge a été trouvé dans la maison. Or, à côté des sœurs de Santi, il y avait un homme. Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas été soupçonné ni interrogé ? On n'a cherché que le curé, et on n'a arrêté les recherches qu'après l'avoir découvert, et où cela ? dans une cachette relativement éloignée de la pièce où se trouvait le fusil encore tout chaud. Cet homme était un cousin de Santi, nommé A. M... Il était venu la veille au soir, sous on ne sait quel prétexte, demander l'hospitalité de la nuit à ses parents. C'était un employé secret de la police ; il avait servi sous les ordres du suspect de Angelis et de son successeur guère moins suspect. Sans doute A. M... dut à cette qualité de ne pas être inquiété par les prévôts de l'armée piémontaise. Mais, peu de jours après, le nouveau gouvernement promut A. M..., bien qu'il n'eût aucun titre apparent à une telle faveur, à un emploi supérieur dans l'administration du cadastre.

La conclusion est bien claire. L'innocence absolue du pauvre Santi est évidente. Y a-t-il lieu de désigner un autre coupable, et d'appliquer à A. M... l'adage : *Is fecit*

cui prodest? Nous n'oserions aller jusque-là, puisqu'il n'y a pas eu enquête régulière. D'ailleurs ces faits sont couverts par la prescription *longissimi temporis*. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. de Cavour tira un merveilleux parti du crime attribué au curé fanatique. L'affaire Santi fit autant de tapage que les excès des Suisses d'Antonelli. Une fois de plus, le clergé était mis dans son tort, et le Pape passait pour un bourreau, alors que l'Église comptait seulement, sinon un martyr, du moins une innocente victime.

Trois mois après ces iniquités, le 1er décembre 1860, le cardinal Pecci écrivait à ses frères : « Fasse le Seigneur que vous puissiez longtemps conserver le repos, et que le Latium soit la terre privilégiée mise à l'abri de l'incendie universelle de l'Église. Nous, ici, depuis trois mois, nous sommes dans le feu, et Dieu seul sait quand cela finira. Vous dire que ma santé n'a pas souffert des vicissitudes passées, ce ne serait pas vous dire la vérité. Pourtant, la grâce du Seigneur m'a assisté sans cesse dans les moments les plus critiques, et ne m'a refusé ni force ni courage. A présent, je suis tranquille, et en santé suffisante. » Joachim Pecci voulait assurément parler de cette tranquillité qui résulte de la sécurité personnelle, et non de la quiétude de l'âme. Car il entrait dans les tribulations.

CHAPITRE XIV

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1860-1862)

Le plébiscite de Pérouse. — Défection générale à Pie IX. — 386 opposants. — Entre deux maitres. — La tactique du cardinal. — Ses conseillers et ses amis. — Mgr Laurenzi, « le petit Metternich ». — « Il solito » Foschi. — Joachim Pecci et le général Carini. — Mgr Rotelli, Mgr Satolli. — L'abbé Boccali. — La « vipère d'or » et le curé de la gare, à Pérouse. — Les édits laïcisateurs. — Protestation de l'évêque. — Ses lettres au roi Victor-Emmanuel. — Son adresse à Pie IX. — Parallèle entre les évêques de Pérouse et d'Orléans. — Les funérailles religieuses de Cavour. — Mauvaise impression à Rome. — Le baptême d'Umberto Silvagni. — Les trois prêtres rebelles. — Procès intenté au cardinal. — Mis hors de cause.

A la fin de 1860, le roi de Sardaigne possédait la moitié supérieure de l'Italie, à l'exception de la Vénétie. Il avait conquis, l'année précédente, la Lombardie, avec l'aide des Français ; il s'était annexé ensuite, sans l'aide et sans l'aveu de personne, les Duchés, la Toscane, les Romagnes. Il venait enfin, après l'assaut de Pérouse, de conquérir les Marches, et il avait réduit les États de l'Église à une bande de territoire longeant la mer Tyrrhénienne. La Révolution était déjà allumée dans le royaume des Deux-Siciles. Le Pape était confiné dans

les provinces de Rome, Viterbe et Velletri. Sa frontière septentrionale ne dépassait guère Mentana, à douze ou quinze kilomètres de la capitale. Au Midi, le point extrême de ses possessions était Terracine. Garibaldi avait commencé la conquête du royaume de Naples, et, l'année suivante, le domaine de Saint-Pierre n'allait plus former qu'une toute petite enclave au milieu de l'Italie une, royale et révolutionnaire.

Le 9 novembre 1860, les habitants de la province de Pérouse furent conviés à consacrer par un plébiscite le fait accompli. Par 97.000 suffrages contre 386, ils votèrent leur annexion au royaume piémontais. Certes, le nombre des abstentions fut considérable, et, là comme ailleurs, la sincérité du scrutin ne fut guère respectée. Cependant la minorité infime des opposants prouve que les Pérugins abandonnèrent en masse la cause du souverain légitime. En Toscane, 15.000 fidèles avaient au moins attesté jusqu'au bout leur loyauté envers le grand-duc. En Ombrie, 386 citoyens avaient témoigné leur regret du gouvernement pontifical...

Le cardinal Pecci se trouvait donc à la fois séparé de son maître, et de l'opinion politique de ses diocésains. C'est en vain qu'il avait prêché à ses ouailles la nécessité et la légitimité du pouvoir temporel; elles avaient à peu près toutes couru vers l'autre bercail. Joachim Pecci devenait évêque d'une province étrangère aux États romains, d'un diocèse soumis à une puissance civile. Il se trouvait en face de fonctionnaires non plus déférents à son autorité, mais ouvertement hostiles à l'Église. Il avait désormais affaire à un gouvernement laïque et

laïcisateur. Il avait perdu les éminentes prérogatives qui, sous l'administration des Papes, faisaient de l'Ordinaire la plus puissante des autorités locales.

Cependant, il restait prince de l'Église, membre du Sénat sacré et comme tel directement soumis au Souverain Pontife. Il avait donc deux maîtres, irréconciliables entre eux. Quel parti devait-il prendre ? Celui que lui dictaient sa conscience et la nécessité des temps. Il se renferma dans ses devoirs d'évêque, s'abstint de toute politique, et n'intervint auprès du pouvoir civil que pour la défense des intérêts spirituels dont il avait la garde. Sa réserve naturelle s'en accrut ; il sembla dès lors se désintéresser des affaires extérieures à son ministère. Il opposa au nouveau gouvernement une résistance mesurée, circonscrite à son domaine spécial, exempte de faiblesse, de complaisance, mais aussi d'inutiles violences. Dès le premier jour, il adopta, à l'égard de l'Italie, cette attitude de résignation hautaine et polie qu'il devait conserver au cours de son Pontificat. Les épreuves de l'évêque de Pérouse l'avaient préparé à affronter les épreuves réservées au pape Léon XIII. Dix ans avant ses collègues des États romains, demeurés sujets du Pape-Roi, il avait commencé l'apprentissage de la liberté morale dans la servitude matérielle.

La modération et la vigilance de son opposition furent remarquées. Les partisans de la conciliation entre les deux souverains italiens prirent sa froideur pour une inclination secrète en faveur du nouvel ordre de choses. A Pérouse même, quelques familles catholiques désiraient qu'un accord finît par s'établir entre le droit du Pape à

rester indépendant, et le droit de la nation à devenir grande et forte par l'unité. Le cardinal, sans rien faire qui autorisât la croyance qu'il pensait ainsi, garda toute son affection à ces conciliateurs. Mais, comme ses protestations, pour être courtoises dans la forme, n'étaient pas moins énergiques au fond, il ne ne perdit pas la confiance des *zelanti*, ou fidèles de l'ancien gouvernement. C'est ainsi qu'il se préparait, sans le vouloir, et par degrés insensibles, à devenir un candidat de transaction au futur Conclave, encore éloigné de dix-huit ans.

Il était d'ailleurs universellement respecté dans la sorte de retraite intime où il se confina. Joachim Pecci, sans jamais se laisser gouverner par son entourage, a toujours vécu avec ses subordonnés immédiats dans une étroite intimité. Il lui fallut des confidents pour épancher les sentiments et les pensées dont sa prudence native et les circonstances lui interdisaient l'expansion au dehors. Il les choisissait parmi les plus sages et les plus discrets. Son vicaire général était Mgr Laurenzi, homme de grande doctrine, de très belle prestance, de parole mesurée et grave. C'est lui qui, autour du Cardinal, représentait le mieux les opinions absolutistes de son éducation et de sa jeunesse. « C'était un petit Metternich », me disait le contemporain de Pérouse dont j'ai maintes fois rapporté les souvenirs.

L'évêque témoignait estime et affection à cet *intransigeant*. Il lui plaisait de l'avoir à ses côtés, de le consulter, étant sûr, avec un tel conseiller, de ne jamais trop s'écarter de la tradition, de la rigide doctrine. Même pour transiger il ne faut jamais perdre de vue les

principes, dont la pratique des affaires, l'utilité présente, ou la force des circonstances, obligent à atténuer la rigoureuse application.

Lorsque l'âge, et, après la mort d'Antonelli, les fonctions cardinalices remplies à Rome, contraindront Joachim Pecci de renoncer en partie au fardeau de l'administration diocésaine, c'est sur les épaules de Mgr Carlo Laurenzi qu'il s'en déchargera. Devenu Pape, Léon XIII ne voudra pas encore se séparer d'un tel ami, et lui confiera, avant de le créer cardinal, une charge dans le palais apostolique. Mgr Laurenzi jouait en quelque sorte auprès de son maître, de son ami, le rôle d'un mentor discret et zélé. Le clergé de Pérouse et les amis personnels de Joachim Pecci s'émurent de la confiance ainsi continuée à l'ancien vicaire général tant redouté. On m'a raconté qu'une députation pérugine alla trouver le nouveau Pape, et, dans une audience tout intime, le supplia de ne pas subir, sur le trône pontifical, l'influence absolutiste de Mgr Laurenzi. Léon XIII répondit en souriant : « A présent je suis le maître, je ne partage mon autorité avec personne ; les conseils, c'est moi qui les donne. Soyez donc tranquilles : Léon XIII ne subit pas d'influences. »

Le confident, le serviteur le plus immédiat du cardinal-évêque, c'était son secrétaire intime, Mgr Foschi, mort récemment archevêque de Pérouse. On l'avait surnommé « *il solito Foschi* ». C'était lui qui répondait, recevait, visitait, parlait, s'entremettait. Il était délégué aux relations extérieures. Prélat actif jusqu'à l'agitation, un peu bavard, un peu important, il recherchait l'amitié

des puissants de tous les partis, et fréquentait dans tous les mondes. Par lui l'Évêché, assez austère, assez fermé, se répandait au dehors. Il disséminait partout ce qu'il disait être la pensée secrète du cardinal, et cela sans engager beaucoup son maître. Mais, par contre, il rapportait au palais, avec une très exacte fidélité, les impressions, les racontages, les babils qu'il recueillait, aussi bien dans les pharmacies libérales que dans le cabinet de son intime ami le questeur ou dans les salons aristocratiques. Assez abondamment pourvu des biens de la fortune, il avait la bourse facile, il prêtait son argent à bon escient, pour faire des obligés au cardinal.

C'est ainsi que, dit-on, M[gr] Foschi rendit quelques services au général Carini qui, de 1873 à 1878, fut nommé commandant de la division de Pérouse. Cet ancien garibaldien, qui avait pris part à l'expédition des Mille, avait eu d'un premier mariage un fils qui s'était voué à l'état ecclésiastique. Il y avait là un premier lien avec l'Évêché. *Il solito* Foschi, toujours à l'affût des hautes relations, connut le général, et comme celui-ci était fort besogneux, il dut avoir recours au portefeuille du secrétaire de l'évêque. Il fut présenté au cardinal dans les circonstances suivantes, ainsi rapportées par M. de Cesare, dont le témoignage, en cette circonstance, ne saurait être suspecté. « La presse libérale a exagéré son amitié ou sa prétendue intimité avec le général Carini. Ce dernier avait commandé la division de Pérouse de 1873 à 1878. Semeria, vieux chapelain de l'hôpital militaire, mourut. Il fit demander la bénédiction de l'évêque. Celui-ci n'osait pas se rendre à l'hôpital, ne

sachant quel accueil il recevrait. Il chargea Foschi d'interroger Carini. Le général répondit que si l'évêque venait, on lui rendrait les honneurs militaires, qui sont d'usage pour les princes de l'Église. Il en fut ainsi. Le cardinal envoya une lettre de remerciement au général. Leurs rapports ne dépassèrent pas les limites de relations dépourvues de tout caractère d'intimité. Elles seraient restés ignorées, si quelquefois on ne les avait pas rencontrés se promenant ensemble sur la route qui mène à la gare, et qui est la plus fréquentée de Pérouse. Le cardinal et le général avaient le secret désir de conserver de bonnes relations. Pecci était flatté de voir qu'un général de l'armée italienne, un des Mille de Garibaldi, était aimable et déférent envers sa personne. Cela le mettait à l'abri, pensait-il, dans le cas où quelque couvent se trouverait sur le passage des troupes, comme cela était arrivé autrefois, au grand déplaisir du cardinal. Carini, de son côté, était également flatté de voir que parmi tous les généraux qui avaient été à Pérouse, seul il avait pu entrer en excellentes relations avec un évêque réputé rigide et austère. On a prétendu qu'un jour Carini lui avait souhaité la tiare, et que Pecci en avait accepté l'augure. »

C'est à l'entremise de Foschi que l'évêque avait dû cette amitié un peu compromettante, expliquée d'ailleurs par la protection dont le cardinal de Pérouse couvrait le jeune abbé Carini. Cet abbé, après l'élévation de Léon XIII, devint prélat, puis attaché à la bibliothèque du Vatican. Des larcins de livres précieux, de manuscrits, d'incunables uniques, furent imputés à la

négligence de sa surveillance. Il en mourut de chagrin.

Mgr Foschi passait une partie de ses journées en des visites, en des causeries qui surprenaient. On le voyait dans les pharmacies, où les oisifs de Pérouse, de temps immémorial, avaient l'habitude d'échanger leurs idées sur la politique, sur les hommes et sur les femmes; il causait pendant de longues heures dans le cabinet du questeur ou chef de la police italienne. Pour lui, il n'avait aucun scrupule dans ses amitiés, et il ne faisait aucune différence dans les conditions ou dans les partis. Il est probable que le cardinal-évêque recevait quelque utilité de ces étranges excursions de son secrétaire à travers les diverses couches sociales. Ainsi, il était informé. L'évêque n'est-il pas un inspecteur, et n'a-t-il pas besoin de tout savoir?

Parmi les ecclésiastiques les plus chers au cœur de Joachim Pecci, il faut mettre en première ligne Mgr Rotelli, alors chanoine-archiprêtre de la cathédrale de Saint-Laurent. Nous avons cité les jolis vers que le cardinal consacra à la gracieuse enfance de son ancien élève. La maturité du prélat tint toutes les promesses de son adolescence. D'un profond savoir, il ornait la science de toutes les grâces du langage. Nul, autant que lui, si ce n'est son maître, n'excellait à rédiger les inscriptions lapidaires, dans le plus beau style latin. Ses sermons étaient remarquables, ses écrits d'une absolue pureté d'éloquence et de doctrine. En outre, il avait un cœur aimant, un esprit indulgent et facile à la *combinazione*. Léon XIII crut qu'il y avait en Mgr Rotelli l'étoffe d'un diplomate. Il lui confia le poste difficile de Délégué apos-

tolique à Constantinople, où tout de suite le représentant du Pape se prit d'amitié pour le patriarche orthodoxe du Phanar, et entreprit sa conversion. Ensuite, Mgr Rotelli fut envoyé nonce à Paris, où j'ai eu l'honneur de le connaître, d'apprécier mieux que je n'avais fait à distance, ses hautes qualités, ses charmantes vertus, son exquise bonté. Moins familier avec la langue française qu'avec la latine, Mgr Rotelli vécut un peu à part dans son appartement de la rue de Varennes. Il n'opposa pas toujours aux exigences du gouvernement français une fermeté suffisante. C'est ainsi que, malgré une opposition catholique aussi violente qu'injuste, il laissa nommer Mgr Juteau[1] à l'évêché de Poitiers, succédant à Mgr Bellot des Minières. Les Poitevins se plaignirent amèrement à Rome que le Saint-Siège sacrifiât ainsi le grand et insigne diocèse de saint Hilaire et du cardinal Pie. Mgr Rotelli fut appelé au Vatican pour rendre compte de l'extrême facilité dont on l'accusait. Je l'ai vu là, en 1888, dans une chambre de l'hôtel de la Minerve, attendant vainement l'audience de son ami, de son bien-aimé maître. Pourvu ensuite des honneurs de la pourpre, il ne retrouva jamais plus ni la confiance ni l'intimité d'autrefois. Son cœur en fut brisé, et il mourut isolé dans le Sacré-Collège.

Alors aussi commençait à grandir sous la bienveillance de l'évêque, Mgr Satolli, dont les traits, a-t-on dit, ont un air de famille (vraiment bien lointain) avec ceux de Joachim Pecci. Après avoir rempli avec distinction

[1] Mgr Juteau a été victime d'abominables calomnies, qui ne trouvèrent que trop facile créance dans un clergé et une population hostiles à la République et à la politique de Léon XIII.

les plus grands emplois diplomatiques, il est aujourd'hui cardinal, archiprêtre de Saint-Jean de Latran, et il garde toute l'amitié de celui qui fut l'éducateur vigilant et le protecteur de sa jeunesse.

N'omettons pas, dans cette revue de l'entourage pérugin, le jeune abbé Gabriel Boccali, un « ange » de douceur et de courtoisie. Il faisait partie du secrétariat de l'évêché. Déjà, ses gracieuses manières, l'affabilité de ses discours, son dévouement à toute épreuve, lui avaient donné toute l'affection de son chef. Il devint camérier participant du Pape, dispensateur de toutes ses grâces et de toutes ses sévérités, son secrétaire intime; il le nomma enfin *Uditore del Santissimo*, emploi cardinalice. Mgr Gabriel Boccali mourut au Vatican, jeune encore, laissant sa mère, ses neveux, dénués d'aucune ressource; pourtant, pendant plusieurs années, Mgr Boccali avait gouverné la cassette particulière du Souverain Pontife. Ses talents ont été confinés dans un service domestique; il n'avait aucun héritage à léguer; il ne reste rien de lui; il est oublié.

Parmi les jeunes gens de l'aristocratie pérugine que distingua la clairvoyante paternité du cardinal-évêque, il faut citer le comte Charles Conestabile, fils de l'ancien gonfalonier de Pérouse. Nous aurons encore maintes occasions de retrouver en ces récits le nom de ce jeune disciple, dont l'éducation, commencée en sa ville natale, s'acheva en France, sous la direction de Mgr Dupanloup, au séminaire de la Chapelle, près Orléans, où déjà, sur la recommandation de l'évêque de Pérouse, le jeune marquis di Rende, depuis archevêque de Bénévent,

nonce à Paris, mort cardinal, avait reçu les soins de l'illustre prélat. Il y avait donc dès lors échange de vues, au moins sur l'enseignement, entre Pérouse et Orléans.

Le cardinal, si réservé en ses propos, si froid en ses entretiens avec les fonctionnaires italiens ou ses collègues de l'Épiscopat, se livrait tout entier à ses intimes serviteurs ou au plus humble de ses diocésains. N'y avait-il pas quelque timidité en cette hauteur apparente qu'il observait avec ses égaux ? Il n'était délivré de toute contrainte qu'en présence de ses inférieurs. Il aimait à parcourir les paroisses, à converser familièrement avec les curés, les jeunes clercs ou les paysans. Il se plaisait à l'hospitalité des presbytères de la campagne.

Un jour, revenant de Rome, il avertit le curé de la paroisse voisine de la gare de Pérouse, qu'avant d'accomplir la longue ascension de la Strada Gregoriana, il se reposerait en sa demeure. Le curé fit préparer un grand repas pour recevoir dignement le cardinal et sa suite. Il convia quelques-uns de ses confrères limitrophes. C'était un homme réputé pour sa richesse, son avarice, sa surdité et les limites un peu étroites de son esprit. Pendant le dîner, le cardinal, tout à fait à l'aise, donna carrière à son éloquence. Les souvenirs revenaient en foule à son esprit. Il raconta quelques anecdotes de son jeune temps, celui où il était délégat de Bénévent : « Il y avait, dit-il, non loin de cette métropole, une forêt obscure. On ne pouvait pénétrer sous ces mystérieux ombrages, sans un frisson, sans l'horreur secrète que les bois sacrés, sanctuaires des divinités redoutables, inspiraient aux Anciens. Ce lieu avait été le théâtre d'abominables superstitions.

On y avait adoré une vipère d'or, à laquelle on consacrait un culte impie et des fêtes orgiaques. Les apôtres de la Grande-Grèce eurent grand'peine à guérir les habitants de cette idolâtrie. Ils y parvinrent cependant ; la vipère d'or fut fondue ; le métal en fut purifié, sanctifié, et consacré sous la forme d'un calice, qui est vénéré dans le trésor du Dôme de Bénévent... »

Le curé amphitryon avait prêté une attention distraite à cette intéressante histoire. Sans doute il l'avait peu entendue, et il était plongé dans une rêverie. Le cardinal l'en tira par cette question : « Que pensez-vous de mon récit ? » L'abbé, interloqué, ne savait que dire. Son voisin de table, pour éclairer ses idées, lui murmura à voix basse : « La vipère d'or ! » Le curé, croyant qu'on faisait allusion au serpent de l'avarice et à l'or de ses prétendus trésors, répondit brusquement : « Tout cela ce sont des bêtises, des stupidités et des cochonneries (*porcherie*)... » Le cardinal, étonné, balbutia avec son petit hoquet accoutumé : « Mon récit... une stupidité, une bêtise... une cochonnerie !... » Puis, il cacha son visage en ses mains, et pendant quelques minutes il garda le silence. Bientôt il eut compris l'erreur de son hôte, et il reprit la sérénité de son entretien, tempérant le sentiment de sa dignité par la mansuétude d'une douce charité.

Le nouveau régime débuta dans l'Ombrie par une série de mesures affirmant, comme on dirait de nos jours, la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir ecclésiastique. Les 27 et 28 septembre 1860, le commissaire royal publia des édits conformes aux lois votées par

l'assemblée de Turin, déclarant supprimées les juridictions ecclésiastiques, et interdisant aux évêques tout contrôle et toute surveillance sur les établissements d'éducation. Le 30 octobre suivant, le même commissaire royal établit la laïcisation de l'état civil. Il enjoignit aux curés de livrer aux autorités les registres de baptême, de mariage et de décès. Il décréta l'obligation du mariage civil, avec pénalités sévères contre les prêtres qui administreraient le sacrement du mariage sans s'être assurés de la célébration préalable de la cérémonie civile devant les syndics. Dès le 30 septembre, l'évêque de Pérouse avait envoyé sa protestation personnelle au marquis Gualterio. Au mois de décembre, le cardinal Pecci adresse au même fonctionnaire une protestation collective de tous les évêques de la province. Il affirme l'indépendance de l'Église à l'égard de l'État. Cette indépendance avait été naturellement à l'abri de toute atteinte, « à l'ombre tutélaire de la souveraineté temporelle, que nous proclamerons toujours une indispensable institution de la Providence divine pour assurer le libre exercice de l'autorité de l'Église ». (Œuvres pastorales de Son Éminence le cardinal Pecci, t. II, p. 4.) Le nouveau gouvernement, par un article de sa loi fondamentale, a déclaré que « la religion catholique, apostolique et romaine est la seule et unique de l'État »; comment donc ose-t-il « pénétrer dans le sanctuaire et porter atteinte aux droits sacrés du sacerdoce »? Les décrets atteignent les personnes en supprimant les tribunaux ecclésiastiques; les choses, en supprimant les immunités des lieux sacrés, et le droit pour l'Église de posséder, d'hériter

et de percevoir des dîmes, en édictant des taxes écrasantes pour le patrimoine ecclésiastique ; les institutions, en soumettant les actes ecclésiastiques à la censure de l'État, en retirant au clergé toute action sur les écoles, en lui refusant le droit d'user des registres sacramentaux.

La protestation s'élève aussi « contre les lois étrangères et anticanoniques du mariage civil, contre la spoliation et le bannissement des ordres religieux, contre les violations de clôture et les dispersions de religieux ». Elle déplore la licence des spectacles et des écrits.

Ce document, comme tous ceux relatifs à la lutte engagée alors par le cardinal Pecci contre le nouveau gouvernement, est rédigé dans une forme dépouillée de toutes violences inutiles. C'est la précision des termes qui en fait l'énergie. Le prélat s'abstient scrupuleusement d'invectives, de récriminations stériles, de menaces vaines. Il renonce même à l'emploi de ces armes spirituelles qui ne sont redoutables qu'aux croyants et aux fidèles et dont se rient les impies. Enfin, sauf le regret obligé donné, en passant, au gouvernement temporel, on ne trouve dans les lettres ou mandements du cardinal de Pérouse aucune violente protestation contre les faits accomplis. C'est au nom des engagements stipulés dans les lois fondamentales du royaume sarde au nom du droit de l'Église, au nom des intérêts moraux et sociaux que le Pasteur s'adresse à l'autorité civile pour qu'elle-même redresse ses propres abus.

Telle fut alors la tactique adoptée à Pérouse : telle sera, plus tard, celle du pape Léon XIII, lorsqu'il se

retrouvera aux prises, non plus avec le commissaire royal d'une petite province, mais avec tous les États de la terre également enclins à l'usurpation sur les droits de l'Église, qu'ils soient monarchiques ou républicains, catholiques, schismatiques ou hérétiques.

L'horizon de Joachim Pecci devait démesurément s'agrandir. Sa méthode ne devait pas changer. Qu'il porte le poids d'une mitre ou celui d'une tiare, qu'il gère les affaires d'une simple bergerie, ou qu'il paisse l'immense troupeau du Seigneur, il obéit aux mêmes règles.

Longtemps plus tard, un ecclésiastique de Pérouse rendait visite au Pape et se plaignait respectueusement que le Pontife oubliât un peu ses chers anciens diocésains. Léon XIII répondit : *Adesso ho tutto il mondo sotto il naso, come vuoi tu ch'io m'occupi soltanto di Perugia ?* « A présent, je porte le monde entier sous mon nez, comment veux-tu que je m'occupe exclusivement de Pérouse ? » Pour qui possède un solide principe de conduite, le fardeau du monde n'est guère plus lourd que celui d'un diocèse.

Ainsi, tous les actes de Joachim Pecci, dans son opposition aux mesures du gouvernement civil, se ressemblent entre eux et ressemblent aux actes du pape Léon XIII. Ils sont faits moins pour obtenir des satisfactions immédiates ou des réparations que le cardinal savait actuellement impossibles, que pour maintenir et réserver les droits de l'Église devant l'avenir et devant l'histoire. Ils marquent les fautes commises, sans avoir la prétention de les châtier. Ils tendent à prouver que la Révolution italienne est incompatible avec l'indépendance de

l'Eglise, et qu'elle ment elle-même à ses propres attestations de respect.

C'est dans cet esprit que le 15 décembre de la même année, l'évêque écrit encore au commissaire du royaume subalpin contre la suppression des Ordres religieux. Il s'appuie, non seulement sur le droit exclusif que possède l'autorité suprême de l'Église à l'égard des congrégations religieuses, mais aussi sur le droit naturel et social de propriété. Il rappelle encore une fois au gouvernement qu'il s'intitule « catholique », et que le comte Cavour, dans une note du 20 novembre 1860 au gouvernement suisse, a déclaré que « la nature ecclésiastique de certains biens ne peut infirmer, en aucune façon, le droit de propriété ».

Les agents de Victor-Emmanuel exécutaient le décret sarde du 19 mai 1855 dans les provinces pontificales récemment annexées, avec une violence en tout cas condamnable. Le roi lui-même, par l'édit du 17 février daté de Milan, avait été obligé de réprimer le zèle de fonctionnaires trop compromettants. L'expulsion des religieux avait été accompagnée, en Ombrie, de scandales et même de cruautés. Les partisans les plus déclarés du nouvel ordre de choses ne pouvaient dissimuler leur blâme et leur indignation. Victor-Emmanuel, par l'édit de Milan, avait stipulé que « les membres des Ordres religieux, même non mendiants, pourraient conserver, sur leur demande, la faculté de vivre en communauté, selon leur Institut, dans les édifices qu'ils occupent ».

Le commissaire royal en Ombrie n'avait tenu aucun compte de ces adoucissements, qu'une sage politique

avait imposés à la clairvoyance de Victor-Emmanuel. Il avait publié un édit qui rendait ces tempéraments illusoires, puisqu'il avait subordonné l'agrément de la demande faite par les religieux, à l'approbation du syndic de la commune, qui, en ce temps-là, était généralement choisi parmi les plus déterminés sectaires. Sans même prendre la peine d'attendre ces demandes, le préfet avait procédé aux expulsions avec une impitoyable rigueur. Il avait promulgué l'édit royal seulement le 26 février, c'est-à-dire après l'expiration stricte du terme assigné par ce fonctionnaire aux religieux pour leur dispersion, de telle sorte que l'intention bienveillante du roi ne pût avoir d'effet.

Parmi les Ordres ainsi chassés de leur demeure se trouvaient les Camaldules du Monte Corona. C'étaient des solitaires, dont la constitution avait été reconnue même en Piémont, par le duc de Savoie Charles-Emmanuel. Leur monastère était un asile pour les pèlerins, pour les malades, pour les mendiants. Ils étaient très populaires dans la région, à cause des services qu'ils rendaient. On les dispersa brutalement, au grand préjudice des pauvres qu'ils secouraient assidûment.

Le cardinal résolut de s'adresser directement au roi, le 24 juillet 1861. Sa lettre ne contient aucune reconnaissance implicite ou explicite de la légitimité royale. L'évêque se contente de faire appel à une autorité supérieure des abus commis par l'autorité inférieure. Il n'a pas à juger la nature ni le droit de cette autorité. Elle existe ; elle est un fait. Il en faut tenir compte, voilà tout.

Dans ce document, Joachim Pecci se réfère à l'édit de Milan, il rappelle que ces religieux du Monte Corona avaient bénéficié d'une honorable exception, lors de « la domination étrangère de l'Empire français ». Il élève ensuite la question et l'étend aux mesures prises par le commissaire d'Ombrie, contre tous les Ordres, au mépris de la volonté royale. Il démontre que l'édit du préfet, astreignant les Ordres à soumettre leur demande à l'autorité municipale, était restrictif des facilités accordées par le roi; que cet édit même n'a pas été communiqué, en temps utile, aux intéressés, et qu'il s'en est suivi une expulsion immédiate, brutale et générale, une aliénation abusive des immeubles dont le roi voulait conserver au moins la jouissance à leur légitimes propriétaires, en un mot, un irréparable dommage. « La volonté du Souverain lui-même est demeurée inefficace à cause de la déloyauté que l'on a apportée dans l'exécution de la loi. » La conclusion, c'est l'espérance que « le langage à la fois respectueux et franc de l'évêque trouve accueil et faveur auprès du trône de Sa Majesté ».

Dans ce même mois de juin, les évêques d'Ombrie avaient publié une *Déclaration relative au mariage civil,* à propos du projet de loi présenté par le ministre de la justice le 21 juin 1860. Avant même qu'il eût été examiné et discuté, le commissaire royal avait décrété qu'il serait appliqué dans les provinces d'Ombrie, de Rieti, d'Orvieto, alors administrées sous forme de protectorats, et qui ne devaient être annexées au Piémont qu'en décembre 1860. Ainsi dans les provinces conquises,



Colonel LUDOVIC PECCI, père de Léon XIII.

Phot. du Chev. Le Lieure.
D'après le tableau original du palais de Carpineto.

ANNE PROSPERI BUZZI, mère de Léon XIII.

Phot. du Chev. Le Lieure.
D'après le tableau original du palais de Carpineto.

on avait inauguré la législation, avant même qu'elle fût exécutoire. Pie IX avait solennellement protesté. Les observations collectives des évêques d'Ombrie s'appuient toujours sur l'acte de la loi fondamentale qui proclame *catholique* le gouvernement sarde. Ce gouvernement a donc le devoir de respecter les lois de l'Église. Or que fait-il en déniant toute validité au mariage religieux, c'est-à-dire à un sacrement? Les évêques flétrissent la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État, condamnée par l'Encyclique de Grégoire XVI *Mirari vos*. Ils n'admettent pas qu'on invoque l'exemple des autres États civilisés, notamment de la France. « Les articles du code Napoléon sur le mariage votés en 1804 ne furent qu'une revision de la loi de 1792, un héritage de l'athéisme détrôné, un édifice reconstruit avec des matériaux vermoulus et de mauvaise qualité. » Ils n'admettent pas non plus la nécessité de faire rédiger les actes de l'état civil par des officiers municipaux. L'Église, depuis le Concile de Trente qui en faisait l'obligation aux curés, s'est acquittée à merveille de cette partie de sa tâche. Ils démontrent enfin les contradictions qui existent entre la législation du mariage civil et le droit canonique, au sujet des fiançailles, des empêchements, des formalités pour la célébration, du jugement des causes matrimoniales. La conclusion est que le législateur doit s'abstenir de voter un projet dangereux pour l'indissolubilité et l'unité du mariage, pour la famille, pour les mœurs et l'ordre social.

Le 22 août 1861, le cardinal Pecci fit suivre cet acte collectif, dont il avait été le principal rédacteur et le

premier signataire, d'une instruction pratique aux curés sur l'attitude qu'ils doivent observer à l'égard du mariage civil : 1° passivité absolue ; ne tenir aucun compte des formalités civiles dans l'administration du sacrement, mais ne pas montrer non plus un esprit hostile ; 2° fidélité aux rites prescrits par l'Église pour la célébration ; 3° zèle apostolique pour engager les contractants à l'obligation du mariage religieux.

Le cardinal ne s'en tint pas là. Il résolut, pour la seconde fois, de s'adresser directement à la personne du roi. Il lui transmet des exemplaires de la Déclaration des évêques d'Ombrie. Il proteste, encore une fois, contre le pouvoir arbitraire des commissaires royaux, et contre cette anomalie qui a fait appliquer dans la seule province d'Ombrie une législation non encore approuvée par le Parlement, législation déjà rejetée par le Sénat en décembre 1852, contradictoire aux vœux émis par les évêques de Savoie et de Sardaigne, de Piémont et de Ligurie. Dans les autres provinces conquises, notamment dans les Romagnes, les commissaires royaux se sont abstenus d'une telle innovation. Pourquoi cette funeste exception en Ombrie ? Le cardinal demande à Victor-Emmanuel de la faire cesser.

Il ne semble pas que ces interventions personnelles auprès du roi aient obtenu le moindre succès. Le cardinal n'en espérait sans doute pas d'autre que la satisfaction de sa conscience pastorale.

En cette période de sa vie, parvenu à la maturité de l'âge, il vient d'achever sa cinquantième année, il déploie une activité sans défaillance pour dénoncer les abus du

nouveau régime au détriment de l'indépendance et de l'intégrité de l'Église. Faisant dès lors le partage entre les lois fondamentales et la législation spéciale, il s'abstient de s'attaquer aux premières, pour concentrer tous ses efforts à l'atténuation des secondes.

Dans ces publications multiples, dans ces lettres au roi, au commissaire royal, dans ces déclarations collectives ou particulières, ne trouve-t-on pas une frappante analogie avec l'action incessante sur l'opinion exercée par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans? C'est le même programme d'opposition pratique, la même tactique de combattre les gouvernements sur leur propre terrain, avec leurs propres principes, avec les arguments qui doivent les mieux toucher, et qu'ils peuvent le moins récuser.

Plus mesuré, en apparence plus froid, non moins attentif aux moindres détails, non moins infatigable dans la lutte, le cardinal de Pérouse s'abstient de mêler à sa pressante dialectique tous les ornements oratoires, toutes les effusions éloquentes qui firent appeler l'évêque d'Orléans « un tribun de l'Église ». Il reste aussi, plus que son collègue français, confiné dans l'emploi des moyens de publicité habituels aux évêques, mandements, déclarations, instructions au clergé, lettres aux autorités. Il ne répand pas son opposition en livres, en brochures, en articles de journaux. Il restreint aussi l'objet de son souci pastoral à la seule province dont il est chargé, et ne prend pas en mains la cause de tous les autres diocèses de son pays, ni des catholiques du monde entier. Il n'aurait jamais écrit une lettre publique à un ministre

français, à l'occasion d'une loi française, comme fit M[gr] Dupanloup au ministre Minghetti, à l'occasion de la loi sur le service militaire en Italie. Mais en faisant la part de la différence des tempéraments, et aussi des mœurs nationales, des traditions spéciales de l'épiscopat italien et romain, la lecture de tous ces documents atteste, entre ces deux prélats qui, dès lors, avaient des amis communs, Montalembert, Ravignan, Ozanam, une parenté intellectuelle et morale, une véritable fraternité d'apostolat.

N'est-ce pas aussi en Belgique, cette sœur cadette de la France, que le cardinal Pecci avait été témoin de l'intervention perpétuelle des évêques dans les affaires de l'État, et qu'il avait appris l'art de conduire des campagnes contre les actes du gouvernement civil, estimés attentatoires aux droits ou aux privilèges de l'Église ?

Ainsi, même en présence d'un gouvernement ennemi, contre l'usurpation duquel sa conscience de cardinal et le respect des serments jurés, lorsqu'il avait reçu la pourpre romaine, lui faisaient un devoir de s'indigner, le cardinal Pecci n'hésite pas à user de ses droits d'évêque et de citoyen. Il entre en relations directes avec les fonctionnaires du régime révolutionnaire, avec le roi que Pie IX avait excommunié. Il le fait de telle sorte qu'il circonscrit ses rapports aux seules questions touchant l'intérêt de l'Église et des fidèles, qu'il n'excède jamais ni les convenances ni les devoirs de sa charge, et qu'il ne porte atteinte à aucun principe supérieur. Devenu sujet d'une puissance hostile, il proteste devant cette puissance, comme c'est son droit de sujet, mais sans oublier

qu'il est aussi le sujet d'une autre puissance, celle du Saint-Siège.

Au cours de l'été de 1861, l'évêque entreprit une tournée pastorale dans son diocèse. Plus que jamais, la visite des paroisses, encore émues par les récents événements, constituait un impérieux devoir de sa charge. Il devait lui-même apporter aux curés, aux fidèles, ces instructions verbales auxquelles ne suppléent parfaitement ni les Lettres ni les Mandements. Pendant que le cardinal parcourait ainsi les montagnes de l'Ombrie, il reçut de l'intendant général du roi notification d'une circulaire officielle assujettissant les bénéfices et revenus ecclésiastiques vacants au *placet* royal. Le cardinal répondit aussitôt à ce fonctionnaire qu'il refusait son concours et son assentiment à une mesure contradictoire avec les immunités de l'Église.

Enfin, en novembre de cette même année, si bien remplie, c'est encore à Victor-Emmanuel qu'il s'adresse directement, pour s'élever contre une décision du ministre de l'instruction publique confiant à l'inspecteur royal des études la présidence du Conservatoire Pie, ouvert à Pérouse en 1857 pour l'éducation des filles de la noblesse et l'instruction gratuite des filles pauvres.

Il y avait là violation évidente de l'intention des fondateurs de cet Institut, dont la première constitution datait du pontificat de Pie VII. L'institut avait langui, faute de ressources, jusqu'à ce que Mgr Pecci, grâce aux dons de Pie IX, grâce à la générosité des catholiques de Pérouse, eût réussi à le doter convenablement, sous la direction des religieuses du Sacré-Cœur. Mais ces

religieuses n'en avaient pas la propriété ; elles y faisaient fonction d'institutrices provisoires. Elles ne tombaient donc pas sous le coup des lois frappant les congrégations affiliées à celle des jésuites. Le cardinal craint que le nouvel état de choses soit gravement nuisible aux études et à l'éducation. Il demande à Sa Majesté de prendre directement cet institut sous sa haute protection, et de le préserver de toute innovation. Il termine en espérant que cette troisième requête ne demeurera pas sans effet.

Autre lettre, datée du même mois, au président de la commission municipale de Charité, pour l'avertir que l'évêque de Pérouse refuse absolument de lui communiquer les titres de possession et l'inventaire des biens des pieux établissements de son diocèse. Il consent seulement à lui envoyer les titres qui établissent l'inviolabilité de ces fondations charitables, et l'engage à s'abstenir de les confisquer, s'il ne veut s'exposer à de dangereux procès.

Enfin le 6 décembre, l'infatigable prélat participe à la rédaction collective d'une adresse à Pie IX. Le ministre des cultes, M. Minghetti, avait envoyé aux évêques des provinces envahies par le Piémont une circulaire invitant le clergé à se soumettre au nouvel ordre de choses, à adhérer au gouvernement de Victor-Emmanuel, à s'associer sans réserve au mouvement d'affranchissement et de libération dont le roi de Sardaigne avait pris l'initiative.

Parlant au Souverain Pontife, le cardinal de Pérouse qui, dans ses relations directes avec Victor-Emmanuel, avait dû mettre à part les sentiments qu'il professait en



son cœur pour son maître légitime, y donne libre carrière. « On prétend, dit-il, faire accepter au clergé, en droit et en fait, le rétablissement d'une nationalité prônée par les partisans de la Révolution et dans le sens où ils l'entendent, rétablissement qui doit être le résultat de l'hypocrisie, de l'injustice et du sacrilège... Ainsi le clergé italien s'abaissera jusqu'à légitimer, sanctionner les faits accomplis par la Révolution : ainsi il deviendra l'avocat et le complice de la spoliation du principat sacré de l'Église, principat dont on trame, dont on poursuit si violemment la destruction totale. » Le cardinal de Pérouse et ses collègues, les évêques d'Orvieto, d'Assise, de Citta della Pieve, de Todi, de Gubbio, de Citta di Castello affirment leur fidélité et leur soumission à Pie IX, leur conviction profonde de la nécessité du pouvoir temporel de la légitimité de toutes les donations faites au Saint-Siège.

On remarquera que cette adresse à Pie IX ne porte pas toutes les signatures épiscopales, inscrites à la suite de la Déclaration sur le mariage civil. On n'y voit ni celle de l'archevêque de Spolète, ni celles des évêques de Terni, Foligno, Poggio, Mirteto, Norcia, Amelia, Narni, Rieti. Le document porte, en effet, une protestation plus explicite contre le nouveau régime, et il semble le viser jusqu'en son droit. C'est une attestation de fidélité à Pie IX, non seulement comme chef suprême de l'Église, mais aussi comme souverain temporel, et une condamnation formelle, sinon du principe des nationalités, du moins de l'application qui en est faite par les sectes en Italie. Est-ce le caractère spécial de cette

adresse qui a semblé aux prélats abstentionnistes excéder les limites de la prudence ? Le petit nombre des signataires fait ressortir alors leur courage. Le cardinal Pecci, sans doute indigné de l'insuccès de ses démarches auprès du roi, n'a pas craint d'attacher son nom à une réprobation publique de la Révolution italienne. Il y avait d'autant plus de mérite que ce nom n'était pas en grande faveur auprès du cardinal secrétaire d'État Antonelli.

En effet, le secrétaire d'État, plus que jamais obstiné dans cette intransigeance aveugle qui précipite les catastrophes, n'avait pas manqué, au cours de cette même année 1861, d'entretenir Pie IX d'un incident, diversement apprécié, qui s'était passé à Pérouse. Au moment même où le cardinal Pecci écrivait au roi Victor-Emmanuel sa lettre sur l'expulsion des Camaldules, Cavour mourait. C'était le ministre tout-puissant qui avait provoqué, stipendié, dirigé le mouvement révolutionnaire. C'était lui qui avait poussé Victor-Emmanuel, hésitant peut-être, à l'invasion des États pontificaux. Il tombait, tout autant que le roi, sous le coup de l'excommunication générale édictée contre les violateurs des droits imprescriptibles et sacrés. Si Victor-Emmanuel était le roi de la Révolution, si Mazzini en était le tribun, Cavour en avait été le chef et l'exécuteur. Les patriotes pérugins résolurent de célébrer un service funèbre solennel, à la mémoire du premier ministre, dans la plus vaste église de Pérouse, celle de Saint-Dominique, qui venait d'être arrachée, ainsi que le couvent, aux Dominicains, et qui était devenue église municipale. Le cardinal, averti de l'inten-

tion des « patriotes », ordonne la fermeture provisoire de Saint-Dominique. Le comte Ansideï, tout à fait rallié au régime piémontais, car il était l'un des chefs de la *consorteria*, fit, au nom de la Municipalité, une démarche auprès de l'évêque. Celui-ci persévéra dans sa résistance. Le marquis Gualterio, ce fameux commissaire royal, auteur des actes excessifs et des abus de pouvoir que le cardinal ne cessait de lui reprocher et de dénoncer au roi, fit appeler Mgr Laurenzi, vicaire général, qui ne put que lui notifier de nouveau le refus de l'évêque. M. de Cesare raconte que ce trop zélé fonctionnaire entra dans une violente colère, qu'il frappa du pied et s'écria : « Vous autres, prêtres, qui avez chanté des *Te Deum* pour la défaite de Novare, vous refusez vos prières à l'âme de l'homme qui a libéré la Patrie ! Cela ne servira qu'à vous rendre plus odieux au peuple ; c'est au jugement du peuple que je vous abandonne ! »

Notons cette singulière contradiction, plus fréquente en Italie, mais habituelle aussi en d'autres pays, qui porte les ennemis du clergé à exiger de lui, quand il les refuse, les prières dont ils nient l'efficacité, alors qu'ils se font un point d'honneur de n'en pas vouloir, lorsque le clergé les offre. Les envahisseurs du domaine sacré prétendaient associer l'Église spoliée aux honneurs rendus à la mémoire de leur chef ! Ils connaissaient bien l'âme profondément religieuse de ce peuple, dont ils invoquaient le jugement, et ils savaient que le refus d'un service public à la mémoire de Cavour, étendrait dans l'imagination populaire une sorte d'ombre sur la gloire de ce ministre et sur la légitimité de son œuvre.

Aussi M. le comte Ansideï revint-il à la charge auprès du cardinal. « Comment, lui dit-il, pouvez-vous refuser des prières à un homme mort au sein de l'Église? — Prouvez-moi, répondit Joachim Pecci, la vérité de cette assertion. » Comme le comte affirmait que Cavour avait reçu les sacrements : « Il aurait dû faire une rétractation solennelle, » riposta le cardinal. « Le jugement des consciences est réservé à Dieu! » s'écria le comte Ansideï.

L'évêque télégraphia à Turin. Sur une déclaration de l'archevêque affirmant que Cavour avait reçu les sacrements, l'évêque autorisa la réouverture de l'Église et la célébration du service. Il espérait sans doute que cette condescendance ajouterait un supplément d'autorité à ses requêtes au roi. Il ne servit qu'à fournir un prétexte positif aux accusations d'Antonelli.

M. de Cesare, à qui nous empruntons ce récit, le fait suivre d'un autre, que nous devons rapporter, afin de ne rien omettre de ce qui peut éclairer l'histoire sur les sentiments du cardinal de Pérouse, mais que nous reproduisons avec toutes les réserves qui sont de rigueur à l'égard d'un narrateur, assez peu scrupuleux souvent sur l'authenticité de ses anecdotes.

« L'année suivante, dit M. de Cesare, David Silvagni, alors secrétaire du marquis Gualterio, eut un fils qu'il voulut appeler Umberto (du nom de l'héritier présomptif de la couronne). Il voulut aussi qu'il fût baptisé au Dôme (cathédrale de Saint-Laurent), dans une chapelle appartenant à sa famille. Le commissaire royal devait être le parrain de l'enfant. Mais le curé, après

avoir pris les ordres de la curie épiscopale, fit savoir à Silvagni que la chose était impossible. Silvagni se rendit auprès de l'évêque qui l'accueillit avec déférence et courtoisie. Après une courte discussion, on aboutit à un compromis. Le commissaire royal, étant absent, se ferait représenter par procuration, et le baptême aurait lieu dans l'église Sainte-Anne, et pas au Dôme. Entre Pecci et Silvagni, l'entretien roula sur les affaires courantes. Le cardinal écouta avec attention tous les faits, dont quelques-uns étaient ignorés de lui, qui s'étaient passés avant et pendant l'expédition libératrice des Marches et de l'Ombrie. On en vint à déplorer ensemble la politique d'Antonelli ; on parla des prétentions de Lamoricière, qui s'était vanté d'être venu dans les États de l'Église pour représenter le légitimisme européen et pour combattre Napoléon III. Pecci se déclara absolument irresponsable de tout ce qui était arrivé, ayant toujours vécu loin de Rome et de la Cour. Avant de congédier son interlocuteur, il le supplia vivement de ne pas souffler un mot de cette conversation. »

Peut-être le secret n'a-t-il pas été fort bien gardé.

Malgré toute sa diplomatie, malgré ses relations courtoises avec les autorités italiennes, le cardinal de Pérouse ne fut pas à l'abri des persécutions. La circulaire du ministre Minghetti avait trouvé un écho auprès de certains membres du clergé. En temps de révolution, il se rencontre toujours des prêtres qui, n'ayant par leur conduite aucun titre à la bienveillance de leurs chefs, espèrent, en se conciliant la faveur du nouveau régime, obtenir l'avancement de carrière qui est le but

unique de leur vocation sacerdotale. L'ex-jésuite piémontais Passaglia, avait rédigé un manifeste véhément contre le pouvoir temporel et un dithyrambe en l'honneur des libérateurs de l'Italie. Nous avons connu beaucoup plus-tard, à Rome, un autre ancien jésuite, M. Curci, qui avait été le disciple et l'ami du P. Passaglia, et qui rééditait, non sans quelque succès auprès d'une fraction du clergé, les arguments de son maître, soit dans ses conférences de Carême données dans une salle de concert, soit dans son livre intitulé : *Le Vatican royal, ver rongeur de l'Eglise*.

Le factum de Passaglia recueillit, dans le diocèse de Pérouse, l'adhésion de trois prêtres, médiocrement notés. L'un d'eux était cet Adamo Rossi dont nous avons relaté l'entretien avec le cardinal, à la veille de la marche des Suisses contre Pérouse ; les autres s'appelaient Francesco Agostini et Gaëtano Mignini. Leur lettre fut publiée par la *Gazette de l'Ombrie*.

Le cardinal se trouva un peu embarrassé. Il venait de signer, avec quelques-uns de ses collègues, une adresse publique de fidélité à Pie IX ; la conduite des trois prêtres constituait donc un acte de dissidence déclarée. D'autre part, la pièce signée par ces ecclésiastiques avait un caractère purement politique. Elle attaquait le pouvoir temporel, que l'Église considère comme une nécessité, comme une disposition providentielle, comme une condition de l'indépendance du Souverain Pontife, mais non pas comme un dogme ou un article de foi. L'attaquer, ce n'était donc pas se rendre coupable d'hérésie, ni s'exposer à une pénalité ecclé-

siastique. Enfin punir ceux qui louaient la Révolution italienne, c'était se déclarer en lutte ouverte contre le principe même de la monarchie piémontaise, et condamner désormais à l'inefficacité ces appels au roi, aux ministres, aux préfets, dont l'évêque ne cessait d'espérer un adoucissement aux mesures trop iniques.

Le cardinal Pecci considéra que les trois prêtres s'étaient rendus coupables d'un acte d'indiscipline. Il ne leur infligea pas une peine canonique, telle que la suspension ou l'interdiction. Mais il les avertit qu'ils avaient commis un péché grave, un scandale notoire, et qu'ils ne pourraient célébrer le Saint-Sacrifice qu'après avoir manifesté leur repentir, reconnu leur faute, et obtenu l'absolution.

Les prêtres, ainsi frappés d'un avertissement plutôt que d'une peine positive, au lieu de se conformer aux paternelles injonctions de leur Ordinaire, aggravèrent le scandale. Affectant de croire que la mesure dont ils étaient l'objet équivalait à une suspension *a divinis*, excédant le droit de l'évêque, puisqu'elle était prononcée pour motifs purement politiques, ils attaquèrent la décision. C'eût été leur droit, s'ils avaient porté la cause à Rome, devant la Congrégation compétente. Mais ils s'en gardèrent bien, et assignèrent l'évêque devant le tribunal civil, en communiquant au parquet la lettre de l'évêque, datée du 18 juillet 1862. Tel était alors l'état d'esprit du nouveau gouvernement, que cette dénonciation fut accueillie, et qu'une suite fut donnée à cette plainte. Les magistrats ne remarquèrent pas en quelle ridicule contradiction ils tombaient : eux, partisans de

là formule cavourienne : « L'Église libre dans l'État libre », représentants d'un régime laïque, ils allaient intervenir entre un évêque et ses subordonnés, et juger, contre le sentiment de l'Ordinaire, que des prêtres avaient le droit de dire la messe!

Un juge d'instruction fut commis. Il ordonna au cardinal de se transporter en son cabinet pour répondre à l'accusation « d'abus commis par écrit tendant au mépris et à la désobéissance aux lois et institutions de l'État ». L'évêque refusa de répondre à cet ordre. Il remontra au juge qu'en raison de sa dignité de cardinal et de sa charge épiscopale, il n'était pas tenu de se rendre à la maison de justice pour répondre aux interrogations. Le juge le menaça d'arrestation. Le cardinal, fort de son droit, ne tint aucun compte de cette vaine menace. Enfin, le magistrat céda, et se transporta au palais épiscopal. Mgr Pecci, en présence du magistrat, déclina la compétence de la juridiction civile, refusa de se prêter à un interrogatoire, et se borna à fournir quelques explications sur le caractère de l'acte qui lui était reproché. Éclairé par ces explications, le juge conclut à une ordonnance de non-lieu.

Le procureur général Manfredi commit l'imprudence de déférer cette décision à la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel. Comme il ne s'agissait pas alors d'une comparution publique, mais d'une défense écrite, le cardinal confia aux avocats Micheletti et Laurenzi, frère du vicaire général, le soin de composer un mémoire justificatif. Ce document, imprimé suivant les exigences de la procédure italienne, porte le

titre suivant : « Mémoire, réflexions et avis dans la cause de prétendue excitation au mépris et au mécontentement contre les lois civiles du royaume, et à une supposée provocation à la désobéissance contre lesdites lois, portée devant la cour d'appel de Pérouse contre S. E. le cardinal Joachim Pecci, archevêque, évêque de Pérouse. Pérouse, Martini et Boncompagni, 1862. »

Les avocats, dans ce Mémoire, s'attachent à faire ressortir surtout « la modération et la correction de l'évêque ».

La Chambre des mises en accusation confirma l'ordonnance de non-lieu, et l'affaire n'eut aucune autre suite.

C'est l'abbé Joseph Pecci qui raconte à ses frères, à peu près en ces termes, les péripéties de ce procès, qui causa une vive inquiétude à la famille. Il écrit à Jean-Baptiste, le 16 août 1862, que le cardinal a pris pour avocat Joseph Laurenzi, qu'il a refusé de comparaître en personne, que le juge a menacé de le faire arrêter, mais qu'ensuite il s'est rendu à l'Évêché. « En le recevant, dit-il, le cardinal lui a déclaré qu'il n'entendait pas accepter la juridiction du tribunal laïque, mais qu'il était au contraire obligé en conscience de faire les déclarations et protestations les plus amples, comme évêque et comme cardinal. Il a fait communiquer au procureur général, par Laurenzi, tout ce qui pouvait l'éclairer sur le vrai caractère de l'acte disciplinaire exercé à l'égard de certains ecclésiastiques, pour motifs d'ordre religieux et spirituel. Le juge instructeur l'a interrogé : il a refusé de répondre et de signer le procès-verbal. Le magistrat a été poli. Le cardinal est tranquille. Il m'a communi-

qué ces détails, mais en défendant de les faire connaître au public, tant que durera le procès, parce que leur connaissance envenimerait les choses à son préjudice. N'en parlez donc à personne, surtout à Velletri (c'est-à-dire sans doute à Mgr Lolli, vice-légat, beau-frère de la sœur Catherine Lolli). »

Le 6 septembre, Joseph Pecci, qui se trouve à Rome, donne encore quelques nouveaux détails sur le procès, dans une lettre à son frère Jean-Baptiste.

Ainsi les premières années de la Révolution avaient été cruelles pour le cardinal. Sans cesse sur la brèche pour défendre les prérogatives de l'Église contre les empiétements du pouvoir révolutionnaire, peu s'en est fallu qu'il ne fût lui-même victime de son zèle et de sa rectitude. Cependant, il a réussi à faire apprécier de ses adversaïres sa modération et sa prudence. Il ne participe plus à la puissance civile que le gouvernement pontifical reconnaissait aux évêques; il est confiné dans sa charge spirituelle. Il accepte cette haute et noble fonction, et il la remplit sans défaillance et sans provocation, estimé de tous et respecté, à cause même de cette réserve un peu froide dont il excelle à s'envelopper.

CHAPITRE XV

LA LUTTE

(1862-1864)

Les excès de la Révolution italienne. — Campagne de « déchristianisation ». — La propagande protestante. — Lettre au marquis Pepoli. — Mandement aux diocésains. — La *Vie de Jésus*, d'Ernest Renan. — L'Évangile rationaliste. — Réfutation du livre. — La Société de Saint-Vincent de Paul. — Les Congrès de Malines et de Munich. — Un « Syllabus » pérugin. — Comparaison avec le « Syllabus romain ». — Conformité de doctrine, diversité de ton. — Le Christ indigné et le Bon Pasteur.

La Révolution italienne, dans les provinces qu'elle venait de conquérir sur le Saint-Siège, n'avait pas seulement un caractère politique. Elle se montrait ouvertement agressive, non seulement contre le clergé, mais aussi contre la religion catholique. Pouvait-il en être autrement? Les grands et brusques changements ne sont-ils pas condamnés aux excès? La réaction, pour devenir efficace et durable, n'est-elle pas obligée de franchir de prime abord les limites du juste, quitte à revenir à l'équilibre ensuite, lorsque sont effacées les dernières habitudes du régime aboli? Grave problème à la fois politique, moral et historique.

La politique excuse les violences et les iniquités; elle peut les déclarer nécessaires. Un politicien qui n'est

que politicien acceptera *en bloc* la Révolution française et la Révolution italienne. Le moraliste rejettera la doctrine du bloc, et il refusera toujours son absolution aux crimes contre la liberté, aux attentats contre la conscience, à la violation des promesses, à l'hypocrisie qui pare des couleurs du droit les œuvres de la force. L'historien impartial tient compte des intentions et des résultats; il met dans un des plateaux de la balance le bien accompli, et dans l'autre les moyens employés pour l'accomplir. Il fait la part, en ses jugements, de la politique et de la morale. Il essaie de concilier les nécessités et les faits; il compare les principes aux actes. Lui seul peut décider si toutes les injustices, toutes les vilenies de détail dont la synthèse forme une révolution, ont apporté aux peuples un supplément de bien-être, à la civilisation générale une somme supérieure de progrès.

Nul ne songe plus, de nos jours, à justifier les abus du gouvernement pontifical, tel qu'il était constitué avant la conquête piémontaise. Le Saint-Siège, au début du règne de Pie IX, avait tenté des réformes, sans doute imprudentes, puisque l'expérience en avait misérablement avorté. Plus tard, il opposa une résistance douce, mais opiniâtre, aux invitations de réprimer les abus qui lui vinrent de ses sujets ou de ses amis du dehors. Après le retour de Gaète, il restaura tout simplement le régime de Grégoire XVI, et, tant qu'il garda un pouce de territoire, il le confia à l'administration directe et absolue des prélats. C'était un régime à la fois paternel et arbitraire. Le peuple payait peu d'impôts; mais l'État ne faisait rien pour lui. La justice ecclésiastique, impitoyable aux

conspirateurs ou même aux suspects, péchait par excès de mansuétude à l'égard des malfaiteurs de droit commun. La confusion était complète entre la loi religieuse et la loi civile. Les emplois, réservés à la caste sacerdotale, n'étaient guère donnés qu'à la faveur, et un protecteur puissant était le meilleur, souvent l'unique titre à l'avancement. Bien rares étaient les jeunes délégats, zélés, vertueux, fermes et bons, comme fut Joachim Pecci, et l'histoire que nous avons racontée de son administration à Bénévent ou à Pérouse ne peut fournir une idée exacte du gouvernement pontifical. Il fut une louable exception. Encore tout son mérite ne l'eût-il guère servi, s'il n'avait été puissamment soutenu au début par de clairvoyants patrons.

Malgré tout, la foi restait si vive dans les populations autrefois soumises au régime de l'Église, que le Pape, demeuré leur souverain spirituel, apparaissait encore comme le souverain légitime, même à ceux qui avaient déploré les abus de son gouvernement. La loi religieuse primait encore dans les âmes la nouvelle loi civile. Les Congrégations, si nombreuses, le clergé séculier, accoutumé à une sévère discipline, continuaient à exercer une influence que la persécution stimulait et grandissait.

L'obstacle pour le gouvernement piémontais, c'était la foi catholique aussi vivace que jamais au cœur des citoyens annexés. Tant que l'autorité du Pape subsisterait intacte et absolue sur les consciences, Victor-Emmanuel ne pouvait être assuré de la fidélité de ses nouveaux sujets. Voilà pourquoi, en dépit des promesses qui accompagnèrent la prétendue libération, en dépit même

des bonnes intentions du roi, les fonctionnaires imposés à ces provinces d'Ombrie, des Romagnes ou des Marches, se crurent obligés de favoriser toutes les entreprises dirigées contre la foi catholique. Ils espéraient ainsi rompre le lien solide qui attachait encore tous ces chrétiens à leur ancien souverain. Telle est l'explication politique, non la justification, de cette furieuse campagne entreprise, entre 1860 et 1870, contre une religion qui, pourtant, était proclamée religion d'État. Le but, c'était la laïcisation ; le moyen, c'était, suivant un terme aussi barbare en sa forme qu'en son sens, la déchristianisation.

Et comment y arriver, sinon en flattant les plus grossiers instincts des foules, en opposant à la prédication des curés, à l'apostolat des moines, les publications licencieuses ou impies ? Ce n'était pas encore assez : le peuple italien sait parfois allier à la croyance la plus sincère une certaine perversité morale. On réussit assez aisément à le corrompre, difficilement à le rendre mécréant ou athée. Il commet les péchés les plus graves ; mais il va s'en confesser.

Les chefs de la Révolution connaissaient bien ces profondes racines que tant de siècles de domination religieuse avaient enfoncées dans les âmes et dans les cœurs des sujets pontificaux. Il essaya de substituer une religion à une autre, et, puisque le christianisme était invétéré dans la nation, d'accréditer, au moins, cette forme de christianisme qui repousse et déteste l'autorité du Pape. Il reçut, pour cette illusoire entreprise, des subsides abondants de l'Angleterre. La Révolution italienne fut accueillie avec enthousiasme par les angli-

cans, parce qu'elle ouvrait des horizons nouveaux à la prédication de leurs ministres, à l'action de leurs sociétés bibliques.

Malgré l'échec évident du protestantisme en Italie, la tentative continue encore. J'ai conversé à Capri, en 1885, avec un petit pâtre, qui me raconta comment il recevait tous les dimanches une belle pièce d'argent, et tous les mois quelques vêtements, à la condition d'aller au prêche. « Et tu y vas, lui dis-je; tu vends ton âme? Au moins es-tu sérieusement converti? — Oh! dit-il, ce qu'on prêche au temple, cela m'est égal. Je n'y vais chercher que la pièce de vingt sous et les jupons pour ma petite sœur. Mais, après le sermon, je vais à la messe... » On a édifié à grands frais des chapelles protestantes de toutes les sectes, à Rome et dans les villes de l'État romain. Elles ne servent qu'aux Anglais ou aux Américains. Les rares Italiens qui les fréquentent font comme le petit pâtre de Capri; ils ne vendent pas leur conscience : ils la louent à l'heure.

Le gouvernement piémontais ne tarda pas à se faire suivre d'une légion de Vaudois, de Weslayens, dont la fonction était de détacher les peuples de leurs souvenirs historiques au moyen de l'hérésie et du reniement.

La situation d'un évêque n'était guère facile, au milieu de cette invasion, qui, après avoir confisqué les territoires, se continuait et s'étendait jusqu'aux âmes dont il avait la garde. Son troupeau était attaqué dans ses mœurs et dans sa foi. Le gouvernement pouvait l'empêcher de protester contre le régime politique, il ne

pouvait fermer sa bouche à la protestation contre une corruption systématique.

Le cardinal de Pérouse ne faillit pas à son devoir. Sans mêler à ses réclamations aucun grief de pure politique, il s'attacha à rappeler au gouvernement royal les engagements solennels par lesquels il avait capté la confiance des peuples, et l'étrange contradiction par laquelle un souverain officiellement catholique encourageait tous les attentats contre la foi et les mœurs de ses sujets.

Le régime provisoire avait cessé en Ombrie. Cette province était incorporée au royaume d'Italie. Au commissaire royal Gualterio avait succédé un préfet, le marquis Pepoli. C'est à ce fonctionnaire que, le 21 février 1863, s'adresse le cardinal Pecci pour protester contre les conférences protestantes établies à Pérouse par une société étrangère. L'éminentissime prélat interprète ainsi l'article 1er du statut qui déclare que la religion catholique est la seule acceptée et reconnue par l'État : « *La simple tolérance* accordée par la loi aux autres cultes, loin de les placer sur le même rang, semble prendre à tâche de les mettre dans l'impossibilité de nuire impunément à l'intégrité et à la sûreté de l'Église. » Or, l'article 185 du Code pénal réprime les actes de nature à offenser la religion, à exciter le mépris et à produire du scandale. C'est ce que tentent de faire les sectes protestantes. Enfin, l'article 375 de la loi sur l'instruction publique, de 1859, maintient les dispositions de l'édit royal (piémontais) de 1730 qui interdit aux Vaudois et aux autres membres des confessions dissi-

dentes d'admettre aucun enfant catholique dans leurs écoles, et d'ouvrir cesdites écoles dans le voisinage des quartiers habités par les catholiques. Élargissant sa protestation, l'évêque réclame encore la sévérité du préfet contre les images, photographies ou imprimés, outrageant la religion et la moralité publique.

Certes, le cardinal ne pouvait attendre du nouveau gouvernement une protection égale à celle que le Souverain Pontife accordait à la religion catholique. Il est curieux cependant de le voir invoquant le Statut et les lois sardes, mises en vigueur dans toutes les provinces annexées, pour obliger Victor-Emmanuel à continuer la politique du Pape. Il n'espérait pas obtenir ce résultat : du moins, il mettait le régime révolutionnaire dans son tort, et l'obligeait à confesser la contradiction de ses principes avec sa conduite.

Trois jours après, Joachim Pecci s'adressait directement à ses diocésains, et cette fois il était sûr que son appel serait entendu. Il dénonçait, dans un avertisse- du 24 février, ces « impies solliciteurs qui s'en vont cherchant, par des moyens spécieux, à recruter des disciples et à séduire les naïfs avec de mensongers prétextes ; » il dénonçait aussi « l'or étranger ». Il recommandait aux fidèles d'opposer « un souverain mépris, un refus catégorique », à ces sollicitations des « prédicants salariés du protestantisme ».

N'a-t-on pas lu, plus tard, dans quelques feuilles ignorantes de ce qu'elles disaient, que Léon XIII était le Pape des protestants !

En cette même année 1863, le livre d'Ernest Renan,

La Vie de Jésus, avait été traduit en italien, et la diffusion en avait été ouvertement favorisée par les apôtres de l'Italie une. En effet, comme nous l'avons dit, le plus sûr moyen de déraciner dans les peuples conquis les souvenirs du régime pontifical, c'était d'extirper de leur âme la foi catholique encore vivace et dominante. Ruiner l'autorité morale des curés, des moines, des confesseurs, c'était affirmer l'autorité laïque, encore chancelante et contestée, malgré les plébiscites. Ernest Renan apportait donc un grand secours à la politique du *risorgimento*. Il n'était pas de ces négateurs hardis et violents qui, par des blasphèmes, heurtent et blessent les consciences délicates, et excitent d'invincibles répugnances. C'était un critique poli, doucereux, affable, insinuant, du dogme et de l'Évangile. En la personne de Jésus-Christ, il exaltait l'homme au détriment de Dieu. Il s'agenouillait pieusement devant le philosophe, devant le prophète ; il baisait ses pas, et comme Marie-Madeleine il répandait sur sa tête les plus onctueux parfums, substituant l'amour profane à l'amour divin. S'il écartait des miracles toute cause surnaturelle, c'était pour en mieux faire ressortir la merveille. Chassant Jésus de la droite du Père, il le plaçait au-dessus de tous les hommes, et lui rendait un culte comme au plus grand des mortels. Dans ce nouvel Évangile rationaliste, on dépouillait respectueusement le Fils de l'Homme, on le couronnait de roses au lieu de ronces, on se servait des verges non pour le fouetter mais pour le caresser, et si on le crucifiait c'était pour l'élever plus haut et lui rendre le plus solennel hommage.



C'est à peu près de la même façon que Victor-Emmanuel continuait à honorer le Souverain Pontife, qu'il prétendait protéger, et qu'il respectait la Papauté déchue.

Le cardinal Pecci estima que le Renanisme était aussi dangereux, plus dangereux peut-être que le protestantisme. Ce n'est plus, en effet, l'hérésie dogmatique qui menace, de nos jours, l'Église catholique ; il n'y a peut-être plus, dans notre monde contemporain, une assez grande somme de science théologique pour suffire à de nouveaux hérésiarques. Le danger pour l'Église, c'est le rationalisme absolu, et ce danger devient plus grave, lorsqu'il est paré des couleurs séduisantes d'une religiosité vague, respectueuse et sceptique.

C'est pourquoi l'évêque de Pérouse lança, à l'exemple de la plupart des évêques français, un mandement contre l'ouvrage d'Ernest Renan. « Bien, dit-il, que nous soyons consolé, en voyant avec quel dédain, avec quelle horreur vous avez repoussé les doctrines et les artifices du protestantisme, avec quel mépris, justement mérité, vous avez traité ses émissaires,... néanmoins, nous craignons vivement qu'un livre blasphématoire et outrageant au plus haut point pour la majesté divine... ne parvienne à entamer la pureté de votre foi. »

Après avoir affirmé et prouvé par les arguments théologiques la divinité de Jésus-Christ, le prélat démêle, avec une parfaite clairvoyance, les motifs des propagateurs de l'ouvrage. « Un signe non équivoque de la conspiration diabolique tramée par les porte-étendards de l'impiété, et les séditieux fauteurs de la libre pensée,

nous le trouvons dans l'accueil plein d'enthousiame qu'ils ont fait à ce livre, dans le soin qu'ils ont mis à le faire traduire en d'autres langues et accompagner de commentaires, dans la manière dont ils l'ont loué et exalté dans leurs journaux, dans leur persistance à l'annoncer et à le propager. Et, comme ils ont été bien avisés à leur tour! Car, si les fidèles étaient un jour infestés de ces doctrines, ils repousseraient tout naturellement le catholicisme; ils rompraient avec tout principe de morale et de *saine politique*..... on pourrait difficilement trouver un livre qui, mieux que celui-ci, dispose les esprits à accepter les maximes de l'incrédulité contemporaine, dont le dernier mot est l'athéisme et le renversement de tout *ordre moral et politique*. »

Pour combattre les entreprises des sectes dont le gouvernement était à la fois le prisonnier et le complice, le cardinal organisa dans son diocèse les conférences de Saint-Vincent de Paul. En Belgique, il avait vu à l'œuvre cette sorte de congrégation laïque, instituée à Paris par Ozanam, et les autres chefs d'une action catholique engagée sur le terrain que venait d'ouvrir à tous la liberté publique. La monarchie de Savoie s'était présentée aux peuples comme une libératrice; elle ne pouvait donc contester aux catholiques le droit d'inscrire leur nom en une société, dont le but déclaré était la charité et la propagande de principes reconnus par la Constitution. Y eut-il un peu de politique dissimulée au fond de la pensée des organisateurs? Un gouvernement issu de la franc-maçonnerie et de la coalition de toutes les sociétés secrètes révolutionnaires, n'avait guère le

droit de le rechercher, à moins d'avouer la persécution. Or, la politique piémontaise voulait bien encourager les ennemis de la foi et des mœurs, au moins leur assurer l'impunité, mais elle ne pouvait s'associer au grand jour à leurs menées.

La Société de Saint-Vincent de Paul, sous les auspices de l'évêque, réunit la plupart des nobles, restés fidèles moins à l'ancien régime qu'à la foi religieuse. Un des plus fervents lieutenants du cardinal en cette entreprise, fut le comte Joseph Conestabile. Les conférences rendaient une cohésion aux débris du parti pontifical. Elles mettaient l'aristocratie catholique en contact avec le peuple, grâce à la distribution des aumônes, à la surveillance de l'éducation des enfants, à la propagande directe au foyer familial. Elles avaient, en outre, ce grand avantage de rattacher plus directement le cardinal de Pérouse à l'épiscopat français ou belge, et aux capitaines de la milice laïque qui, de Paris, exerçaient une rayonnante influence sur la direction générale de l'Église. Ainsi, l'Émme Pecci renouait des relations qui, plus tard, lui allaient redevenir précieuses.

A cette époque, d'ailleurs, la Société de Saint-Vincent de Paul, par nature et par destination attachée au Souverain Pontificat, était néanmoins dirigée par des catholiques militants, tels que MM. de Falloux, de Montalembert, etc., qui n'accordaient pas une adhésion sans réserve à la politique d'Antonelli, et dont quelques-uns osaient même déjà ouvertement combattre cette sorte d'absolutisme ou de césarisme catholique, dont Louis Veuillot était alors le bouillant champion. Pourtant,

cette société avait encouru, l'année précédente, la disgrâce de Napoléon III, et l'encouragement que lui donnait le cardinal de Pérouse n'en était que plus significatif.

Ni comme évêque, ni comme cardinal, Joachim Pecci ne s'était associé à cette politique d'unitarisme violent, dont l'*Univers*, de Paris, était l'organe, et dont les disciples se recrutaient de préférence dans le bas clergé. Il avait assisté, un an après son élévation au cardinalat, le 8 décembre 1854, à la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, dans la basilique de Saint-Pierre, cérémonie qui consacrait, en la personne du Pape, non plus seulement la primauté indiscutée de l'évêque de Rome, mais une sorte d'empire sur le reste de l'épiscopat. Eloigné de la Cour, confiné dans son diocèse et dans sa petite citadelle ombrienne, il n'avait pris aucune part à la campagne entreprise contre l'enseignement des lettres profanes, ni à celle qui allait, l'année suivante, aboutir à l'unité obligatoire de la liturgie romaine dans tous les diocèses de l'Occident. Il s'était tenu en dehors de ces partis qui divisaient alors les catholiques en libéraux et en ultramontains.

Cependant, il est permis de croire, bien que sa réserve n'ait rien laissé deviner de ses sentiments intimes, qu'il suivit de loin, avec attention, les travaux de ce congrès de Malines, réuni dans un royaume qui lui était si cher, où Montalembert, Augustin Cochin, le prince Albert de Broglie, le vicomte de Melun, avaient professé des doctrines hardies que Pie IX avait hautement désavouées. Montalembert n'avait-il pas osé proclamer même

la liberté de l'erreur? Un peu plus tard, en septembre de cette même année 1863, le congrès de Munich avait poussé l'audace libérale à un tel point que le Pape, dans une lettre à l'archevêque de cette ville, avait accusé de duperie les catholiques qui cédaient à cette « malheureuse illusion » et demandaient pour la science une « liberté trompeuse et très peu sincère ».

A ces manifestations du catholicisme libéral, qui organisait contre la politique vaticane une opposition en quelque sorte aristocratique, le parti dit ultramontain répondait par une propagande énergique en faveur d'une doctrine césarienne et démocratique dont Joseph de Maistre avait été le prophète, et qui allait détruire en France les derniers restes des libertés gallicanes, partout l'autonomie relativement féodale des diocèses. Le bas clergé prenait une attitude indépendante à l'égard des évêques suspects de libéralisme ou de gallicanisme, se sentant encouragé et soutenu par le Pape. Il ne voulait plus d'autorité intermédiaire entre lui et le Chef suprême. Enfin, à Rome, on élaborait, dès le commencement de 1864, l'Encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus*.

La prudence qui, dès lors, était la qualité dominante de Joachim Pecci, lui commandait de rester étranger à ces querelles. Au rebours de ses amis français, il ne prenait pas parti. Il se tenait dans sa dignité de prince de l'Église, dans une stricte obéissance à l'égard du Souverain Pontife. Il se faisait le spectateur, en apparence impassible, d'événements dont il n'était pas le conseiller, d'actes dont il n'était pas l'inspirateur. Son silence

pouvait seul trahir ses secrètes pensées. Dans ses actes épiscopaux, dans ses lettres intimes, il n'y a aucune trace d'intervention dans ces querelles intestines qui divisaient si profondément l'Église. Il n'a écrit aucun Mandement sur le *Syllabus*, avant le *Syllabus*, mais nul doute qu'il l'ait promulgué, sans aucun commentaire, dans son diocèse, en même temps que l'Encyclique *Quanta Cura*. Il était informé cependant de l'Acte que l'on préparait, et la preuve en est dans le soin qu'il prit en 1864, de rédiger un long et éloquent Mandement sur les erreurs courantes contre la religion et la vie chrétienne. Ainsi, tandis que la France et la Belgique même étaient remplies d'un bruit de controverses théologiques, l'évêque de Pérouse se contentait de commenter le catéchisme et de défendre les vieux dogmes contre les attaques de l'impiété officielle. Il serait curieux de comparer cet enseignement traditionnel antique, avec le *Syllabus*, tel qu'il sortit des travaux du cardinal Bilio, et tel qu'il fut présenté au monde par l'autorité de Pie IX. On verrait qu'il n'y a, au fond, aucune différence, si ce n'est celle du ton et de l'attitude.

Le Mandement pérugin de 1864 est une sorte de *Syllabus* anticipé, émanant d'un prélat qui jetait la vérité chrétienne non pas comme un défi aux modernes, mais comme l'antidote au mal social. Il adopte d'ailleurs la même méthode que Pie IX. Il expose d'abord l'antithèse, c'est-à-dire l'erreur; il la réfute, mais il se garde d'opposer à l'antithèse la thèse opposée.

Le cardinal dénonce comme erreurs les propositions suivantes : l'homme a droit à la liberté de conscience,

il peut embrasser la religion qui lui convient le mieux. — Le Syllabus dénonce une erreur analogue. Art. XV: Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie dans les lumières de sa raison.

Le cardinal réfute cette proposition que « la religion naturelle, celle que la raison dicte à chacun, suffit sans qu'on ait besoin de recourir à la révélation et aux mystères ». — Le *Syllabus* anathématise en ses articles I à VII, le panthéisme, le naturalisme et le rationalisme, et en ses articles VIII à XIV le rationalisme modéré.

Le cardinal réfute la doctrine que la religion est un acte purement intérieur qu'on doit maintenir dans la sphère inaccessible de l'âme, et qu'il suffit que l'homme soit honnête et agisse selon ses croyances. — Le *Syllabus* nie en ses articles XVI et XVIII que les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel dans n'importe quelle religion, et qu'on peut avoir bonne confiance dans le salut éternel de ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église.

Le cardinal n'admet pas que la religion doive être exclue des affaires extérieures et de l'ordre social, et que les intérêts de l'âme doivent être séparés de ceux du corps. — Tout le paragraphe VI du *Syllabus* résume cet ensemble de doctrine, qui consiste à affirmer que le droit direct ou indirect de l'État sur le domaine religieux et moral, puisse être opposé à celui de l'Église.

Le cardinal repousse la liberté de la parole et de la pensée, et en passant il vise le catholicisme libéral, auquel il emprunte ses formules pour les détruire :

« Si la liberté de la presse donne toute liberté à l'erreur, la vérité est libre aussi de se manifester, et chacun peut choisir entre l'une et l'autre : la vérité se fait reconnaître d'elle-même, elle finit par triompher de l'erreur. » C'était déjà une réponse aux orateurs français libéraux des congrès de Malines et de Munich. — Le *Syllabus* ne prend même pas la peine de réfuter spécialement ces erreurs : il les enveloppe toutes dans l'article LVII : la science des choses philosophiques et morales de même que les lois civiles, peuvent et doivent être soustraites à l'autorité divine et ecclésiastique.

En matière d'éducation, il y a similitude de conclusion entre le Mandement pérugin du 1er mars 1864 et le *Syllabus* du 8 décembre de la même année.

Le Mandement n'admet pas en leur intégralité ces maximes que la formation de l'adolescent appartienne à la société civile, et que de nos jours l'instruction doive être d'accord avec le siècle, et exempte de préjugés. — Le *Syllabus* en ses articles XLV, XLVI, XLVII, XLVIII, affirme le droit de l'Église dans la discipline des écoles, le régime des études, la collation des grades, le choix et l'approbation des maîtres, la direction des écoles populaires, etc.

Entre le *Syllabus* de Pérouse et le *Syllabus* de Rome, il y a donc, comme il est naturel, pleine et entière conformité de doctrine, et si, au Mandement sur les erreurs contre la religion, on ajoute ceux relatifs au mariage, on aperçoit que le cardinal Joachim Pecci a traité d'avance presque toutes les matières incluses dans le *Syllabus de Pie IX*. Presque toutes, et il n'appartient pas, en effet,

à un simple évêque, dans une lettre pastorale, d'aborder les sujets de politique, pour ainsi dire universelle, par exemple l'immunité ecclésiastique, le for ecclésiastique, le pouvoir temporel des Papes ; encore le cardinal, en d'autres actes épiscopaux, avait-il effleuré la plupart de ces points.

Que manque-t-il donc pour que l'identité soit absolument parfaite entre l'expression pérugine et l'expression romaine d'une même doctrine ? Le cardinal Pecci s'est abstenu de préciser les quatre erreurs anathématisées dans les articles LXXVII, LXXVIII, LXXIX et LXXX, les derniers du *Syllabus*, compris sous le nom d'erreurs se rapportant au libéralisme moderne : inutilité du catholicisme comme unique religion d'État ; exercice public des autres cultes accordé par la loi dans les pays catholiques même aux étrangers ; liberté des cultes et de l'opinion indifférente à la corruption des mœurs ; enfin : le Pape peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la *civilisation moderne.*

Joachim Pecci souscrivait aux condamnations portées contre ces erreurs. Même il allait, un peu plus tard, dans une Pastorale fameuse, expliquer comment, entre l'Église et la Civilisation moderne, il y avait, non antagonisme de fond, mais simple malentendu, et comment, au contraire, il y avait harmonie entre le Christianisme et la Civilisation véritable.

Mais ce n'était pas seulement par le manque de quelques articles, c'était surtout par l'allure générale des discours, par le choix des arguments, par la forme de la dialectique, que se différenciaient les enseignements

donnés à Rome et ceux donnés à Pérouse, dans le même temps et en face des mêmes circonstances. Pie IX, quoiqu'il fût, à l'égard des individus, le plus doux, le plus généreux, le plus miséricordieux, le plus charitable des Pontifes, apostrophait l'erreur moderne avec une vigueur d'indignation, une abondance d'exécration, qui semblait impliquer l'impossibilité de la réconciliation. En fait, l'Encyclique *Quanta cura* et son annexe le *Syllabus* provoquèrent contre la papauté de violentes protestations, des révoltes déclarées. Ces anathèmes hautains furent acceptés et relevés. Un abîme parut s'être ouvert entre le Saint-Siège et les gouvernements civils, entre la société ecclésiastique et la société laïque.

Les ennemis de la Papauté ne manquèrent pas de traduire à leur manière tous ces anathèmes, d'en exagérer la portée, d'en faire ressortir la sévérité ; ils présentèrent comme des nouveautés ces doctrines aussi anciennes que l'Église romaine. Ils créèrent des équivoques sur les termes, notamment sur celui de la *Civilisation moderne* dont la condamnation en bloc semblait être l'acte suprême du Pontife.

Toutes ces théories, qui font partie intégrante de la foi catholique étaient également contenues dans les enseignements du cardinal de Pérouse. Mais il se gardait bien de les présenter sous la face féroce. Au lieu de rejeter de l'Église ceux qui partageaient ces erreurs, il allait au-devant d'eux, essayant de les convaincre, de les ramener, de leur faciliter le retour. C'est ce qui fait que tout en restant intransigeant sur le fond immuable du dogme et de la discipline, le cardinal Pecci ne fut

pas considéré, alors et depuis, comme un zélateur de la politique intransigeante d'alors. Il avait dit la même chose, mais autrement. Il n'était pas plus libéral que Pie IX, mais il avait une manière différente de présenter aux hommes la parfaite orthodoxie.

Déjà, il se montrait tel qu'on le vit plus tard sous les traits du pape Léon XIII. Il ne revint jamais sur le *Syllabus ;* il n'essaya jamais d'atténuer la rigueur de ces condamnations, ni de faire grâce à aucune de ces erreurs. Cependant, il ne rappela jamais, étant devenu Pape, cet acte encore invoqué aujourd'hui par les ennemis du Saint-Siège; il n'y fit aucune allusion dans aucun de ses discours ou de ses écrits pontificaux. Il lui suffit de continuer, sous une forme plus miséricordieuse, l'enseignement perpétuel, la doctrine éternelle qui y était contenue. C'est par là qu'étant le même que son prédécesseur, il parut aux fidèles être différent. L'homme sembla moins doux, mais le docteur moins impitoyable. Ce n'était qu'apparence extérieure. Léon XIII a continué Pie IX, et la Papauté ne change pas.

Mais dans le Christ même, n'aperçoit-on pas des variétés d'attitudes? Tantôt c'est le Saint indigné qui chasse les vendeurs du Temple, qui renie les faux frères. Tantôt c'est le bon Pasteur qui rapporte sur ses épaules la brebis égarée. Ainsi, le Pape, suivant les temps et les circonstances, lance les foudres ou les indulgences; sa main repousse ou bénit, sa bouche décrète l'anathème ou le pardon.

Qu'il nous suffise d'avoir montré, dès cette année 1864, le Pape et le cardinal, son futur successeur, collaborant

à la même œuvre de réfutation, et affirmant l'un et l'autre leur tactique spéciale de combat contre les dangers qui menaçaient et qui menacent encore l'Église.

Au mois de décembre, le cardinal de Pérouse avait été averti, comme tous ses collègues du Sacré Collège, que Pie IX avait résolu de convoquer un Concile œcuménique, sans doute afin de faire consacrer les doctrines qui venaient d'être promulguées avec un tel éclat. Il dut écrire un Mémoire en réponse à cette proposition. Nous n'avons pas cette pièce qui se trouve déposée aux Archives du Vatican. Nous savons seulement par le livre de Mgr Eugène Cecconi, archevêque de Florence, que les avis cardinalices examinaient la situation actuelle du monde, l'opportunité d'un concile pour apporter un remède cette situation, énuméraient les difficultés qui s'opposaient à la réunion de cette assemblée solennelle avec les moyens de les surmonter, et fournissaient un programme des matières qui devaient être traitées.

CHAPITRE XVI

EN ATTENDANT LE CONCILE

(1864-1870)

L'agonie du pouvoir temporel. — Les petits scandales. — Enlèvement de l'enfant juif. — La capitale italienne transférée à Florence. — La Convention de septembre 1865. — Le *Syllabus* propagé par Victor-Emmanuel. — Les séminaristes assujettis au service militaire. — Les séminaires surveillés par les laïques. — Encore le mariage civil. — Mandement sur les prérogatives de l'Église. — Commentaires implicites du *Syllabus*. — Rapports de l'Église avec les États. — Condamnation de la philosophie officielle. — Les conciliateurs pérugins. — Protestations de Rattazzi contre la légion d'Antibes. — On déchaîne Garibaldi. — Mentana. — Mgr Cataldi. — Lettres perdues pour l'histoire. — Lettre pastorale sur le futur Concile.

La Papauté temporelle entrait en agonie. Le secrétaire d'État de Pie IX, cardinal Antonelli, faisait tout ce qu'il pouvait pour hâter le dénouement. Les troupes françaises protégeaient le Saint-Père contre ce qui lui restait de ses États ; mais le ministre ne négligeait aucun moyen de s'aliéner Napoléon III, le dernier protecteur du pouvoir temporel. Il abolissait, malgré le Souverain, l'immunité liturgique du diocèse de Lyon (février 1864) ; il refusait toute réforme sérieuse dans le gouvernement, promettant toujours et ne tenant jamais, conduite plus irritante

qu'un *non possumus* formel. Enfin, il organisait ces petits scandales, dont le retentissement achève plus promptement la ruine des régimes que les grandes fautes. C'èst ainsi qu'en juillet 1864 le cardinal secrétaire d'État faisait enlever et interner dans un couvent le petit Juif Coen, malgré les réclamations de sa famille. Au nom du monde civilisé tout entier, l'ambassadeur de France se rendit auprès d'Antonelli pour faire restituer l'enfant à ses parents. Antonelli refusa, et ce minime incident, commenté par la presse libérale de tous les pays d'Europe et d'Amérique, servait aussi efficacement la cause de la Révolution italienne que les massacres de Pérouse.

A cette époque, M. d'Azeglio écrivait : « J'enrage de voir la religion de mon pays se porter de si terribles coups. Il y a des gens atteints de la monomanie du suicide... leurs amis ont beau les surveiller, ils trouvent toujours le bon moment de se jeter par la fenêtre. (A M. Eugène Rendu, 15 février 1865.)

L'Empire français atteint par l'impopularité de l'expédition du Mexique, par l'expédition allemande du Sleswig-Holstein, était contraint de se retourner vers Victor-Emmanuel, et il y était encouragé par la série de défis que lui portait Antonelli, En août 1864, l'empereur consentit au transfert de la capitale du royaume d'Italie à Florence. En avançant ainsi vers le centre de la Péninsule, les Piémontais affirmaient leur marche sur Rome. Le 15 septembre, la convention était signée. La France devait retirer ses troupes de Rome, Victor-Emmanuel s'engageait à respecter ce qui restait des États pontificaux. L'évacuation du corps d'occupation devait se faire

progressivement jusqu'à ce que le Pape eût constitué une armée suffisante pour la défense, non pour l'attaque.

Antonelli affecta une grande colère en apprenant cette convention qu'il avait lui-même rendue nécessaire. Le Pape refusa de recevoir l'ambassadeur, M. de Sartiges, qui voulait lui donner des explications. Antonelli créa toutes les difficultés imaginables au nouvel empereur du Mexique, Maximilien, et enfin il encourageait Pie IX à lancer au gouvernement impérial et à tous les États de l'Europe le défi suprême : le *Syllabus*.

Victor-Emmanuel, grâce au ministre de Pie IX, semblait donc avoir pour lui le droit de la raison, en même temps que celui de la force. Il favorisa, de tout son pouvoir, la diffusion du *Syllabus*, se donnant ainsi l'air de respecter la liberté de l'Église jusqu'en ses excès, en même temps qu'il tirait profit de cette faute politique. Aussi, il n'hésita pas à prendre contre le clergé une mesure qu'il croyait décisive pour entraver le recrutement des séminaristes. Il permit au ministère de proposer une loi supprimant toute exemption du service militaire.

Le cardinal Pecci, d'accord avec ses collègues de l'Ombrie et des Marches, adressa à Victor-Emmanuel une note collective datée du 1er août. Les prélats rappelèrent l'exemple de Julien l'Apostat, qui lui aussi avait enrôlé les prêtres et les moines[1]. Ils représentèrent au

[1] L'histoire de Julien l'Apostat a fourni plus tard nombre d'arguments analogues aux évêques français, lors des lois scolaires et militaires de la République. On a entrepris de nos jours la réhabilitation de ce prince qui passa, au contraire, aux yeux de ses contemporains, pour un parfait conservateur. On a même réclamé pour lui les honneurs d'une statue sur une place publique de Paris.

roi que la vie de la caserne détournerait les jeunes lévites de la pureté des mœurs, de leur état, de l'étude des sciences ecclésiastiques. Ils firent un tableau effrayant des tentatives organisées pour corrompre les peuples italiens, spectacles impies ou obscènes, multiplicité des lieux de débauche, profanation des églises. Ce n'est pas encore assez, on s'en prend même au ministère sacerdotal.

La loi permettait encore l'exemption du service, à prix d'argent. Si l'Église voulait préserver les séminaristes de la contagion du régiment, c'était un sacrifice qu'on lui demandait, et on l'avait déjà dépouillée de ses biens par la sécularisation. L'évêque constitua un peu plus tard dans son diocèse une œuvre spéciale pour le rachat des clercs frappés par la conscription.

Le 2 octobre de la même année 1864, les mêmes évêques protestaient avec une égale énergie contre une circulaire du ministre des cultes, Pisanelli, assujettissant les séminaires à la surveillance des fonctionnaires de l'instruction publique. La lettre collective se termine par ces mots : « En cela, comme pour tout ce qui touche à l'Église, nous ne demandons que cette liberté que le droit religieux et social d'un pays catholique est tenu de nous donner. »

Ainsi le roi soumettait les séminaristes au service militaire ; il s'ingérait dans la surveillance des établissements placés sous l'autorité directe de l'évêque. Ce n'était pas encore assez. Il résolut d'assujettir à son *placet* la nomination de tous les vicaires paroissiaux. C'était intervenir plus directement encore entre l'évêque et le prêtre paroissial, et placer tout le clergé séculier

dans la main de l'État laïque et révolutionnaire. Le 23 octobre, les évêques des Marches et de l'Ombrie adressent une nouvelle protestation au roi lui-même, et c'est toujours le cardinal Pecci qui est le rédacteur de cet appel à la justice royale. La lettre démontre que la loi est attentatoire aux droits de l'Ordinaire, puisqu'il est souverain, en vertu du droit canonique, pour la nomination des offices paroissiaux ; à ses devoirs, puisqu'il doit pourvoir aux vacances, aussitôt qu'elles se produisent ; tandis que la loi amènera forcément des retards pendant lesquels les fidèles seront privés de leurs pasteurs et de l'administration des sacrements.

L'année suivante, les évêques de l'Ombrie adressaient une nouvelle déclaration collective, rédigée par le cardinal de Pérouse, au sujet de l'application faite depuis 1860, en cette province, du décret relatif au mariage civil. Il s'agissait alors de convertir le décret en loi, et d'en étendre les effets au royaume d'Italie tout entier. Les évêques s'adressent au baron Manno, président du sénat d'Italie, afin de lui faire connaître les résultats acquis par une expérience de cinq années. La population a manifesté de vives répugnances à s'astreindre aux formalités compliquées du mariage civil. Il s'en est suivi de graves désordres moraux. Les mariages purement civils sont devenus nombreux. La loi laïque autorise des unions qu'interdit la loi religieuse, soit à cause de la consanguinité, soit à cause de la profession religieuse. Il en résulte une obligation de cohabitation pour des personnes qui peuvent se repentir et détester ensuite leur égarement. La loi favorise la dissolution du mariage,

c'est-à-dire celle de la famille, et partant la polygamie, etc.

Ainsi l'évêque, toujours vigilant, s'adressant tantôt au pouvoir politique, tantôt à ses ouailles, essaie de combattre les progrès de la Révolution qui menacent la foi.

Il était bien difficile de retenir les peuples; pour y parvenir, il fallait l'aide unanime du clergé. C'est pourquoi, en juillet 1866, le cardinal adresse aux prêtres de son diocèse une lettre sur la conduite qu'ils doivent tenir en ces temps de troubles. Il leur recommande surtout les bons exemples, alors même que leur action se trouve circonscrite par l'état actuel des choses. Ils doivent en outre défendre le dogme et la morale, et surtout inculquer une foi solide aux enfants. Un des grands périls de l'Église, c'est le relâchement des mœurs ecclésiastiques : « La vie relâchée des ecclésiastiques est ce qui cause le plus de scandales, et ce qui leur attire du discrédit et du mépris ». Les désertions, devenues fréquentes, surtout parmi les prêtres doués de l'esprit le plus brillant, ont pour cause l'orgueil ou les mauvaises mœurs. Enfin l'évêque fait l'éloge de la gravité, cette qualité qu'il porte lui-même à un si haut degré. « Par gravité, dit-il, il faut entendre cette conduite sérieuse, pleine de jugement et de tact, qui doit être propre au ministre fidèle et prudent;... en maintenant toujours intact l'honneur de son caractère et de sa sublime dignité ». Lui-même n'avait cessé de se recommander par la gravité ; au collège de Viterbe, au Collège Romain, il était un étudiant grave. A l'encontre

de la plupart des jeunes prélats, munis de charges temporelles, il fut un délégat grave. C'est par la gravité que, tout jeune diplomate, il se fit respecter dans sa mission politique. C'est sa gravité à l'évêché de Pérouse, sous la pourpre, qui lui permit d'échapper aux écueils, qui attira sur lui les regards de ses illustres collègues, qui lui gagna la confiance de l'épiscopat étranger. C'est enfin par la gravité, qu'élevé à la dignité suprême, le Chef de l'Église accrut l'autorité de la tiare et le prestige du Pontificat romain, en cette fin de siècle. Il n'eut jamais rien de commun avec ces prêtres, et même ces hauts dignitaires de l'Église, qui « s'avancent, dit-il, inconsidérément au delà des limites de leur mission religieuse, ou encore se laissent entraîner, dans l'exercice même des fonctions sacerdotales, à des violences ou à des excès en opposition avec les principes de la prudence chrétienne et avec l'esprit de la douceur évangélique ».

Bien que le cardinal, comme nous l'avons dit, se soit toujours abstenu de la moindre réserve sur l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, il est certain que sa pensée était troublée par le désaccord si hardiment proclamé entre l'Église et la société civile. En son mandement de 1864, il n'avait pas traité directement ce sujet qui occupe tant d'articles du *Syllabus*. Il en fit, le 10 mars 1867, l'objet d'une longue lettre pastorale sur les prérogatives de l'Église. Ce très important document est divisé en deux parties, l'une dogmatique, l'autre pratique et adaptée aux nécessités présentes. Il n'est pas d'étude plus intéressante que celle qui nous montre le

futur élu du Saint-Esprit se préparant à sa mission sublime de Docteur infaillible, et faisant part, plus de dix ans avant son élévation, à ses humbles diocésains de Pérouse, de ses méditations sur les principes dont il était prédestiné à prendre la garde. Vivant encore au milieu du monde, il cherche à lui parler un langage qu'il comprenne et qui ne le heurte pas. Répétons-le : sa doctrine est celle de Pie IX et de tous les Papes; mais il tâche de l'exposer en des termes qui la rendent acceptable à son siècle, et compréhensible aux adversaires eux-mêmes.

Le cardinal Pecci montre d'abord l'humanité préoccupée de ses origines, de ses fins dernières et de l'idée de Dieu. Mais la raison, abandonnée à elle-même, tombe dans les plus effroyables idolâtries. La révélation mosaïque, puis l'incarnation du Fils de Dieu, enseignent aux hommes la vérité, les appellent tous à une seule foi, et constituent l'autorité de l'Église. L'Église est donc d'origine divine. L'éminent prélat en explique la merveilleuse organisation, et en justifie la hiérarchie. La primauté de Pierre et de ses successeurs a été instituée par le Christ lui-même. « L'unité de chaque église particulière est constituée par les fidèles de chaque pays, réunis autour de leur propre pasteur : celle de l'Église universelle émane du Souverain Pontife, et se concentre en lui. »

Aussi l'évêque de Pérouse, loin de faire comme les évêques libéraux ou gallicans, du Pape une sorte de *primus inter pares*, de suzerain féodal élevé au-dessus de ses collègues, comme l'était le roi de France au-

dessus des hauts barons, ses pairs, par une autorité supérieure, mais non distincte, érige, suivant la doctrine romaine, la Papauté en pouvoir absolument indépendant, de caractère universel, s'exerçant directement sur tous, alors que celui des évêques ne s'exerce que sur quelques-uns. Le Pape devient ainsi l'évêque universel, le chef de toute l'Église, et cela parce qu'il est le vicaire, le représentant visible du Christ, chef invisible de l'Église.

Seule, parmi toutes les institutions humaines, l'Église peut revendiquer une origine divine. Elle est donc souveraine et ne dépend d'aucun pouvoir terrestre. C'est aussi par une disposition divine qu'elle possède une autorité dirigeante, chargée de maintenir l'unité. Cette autorité réside dans l'ordre sacerdotal ; et c'est à ce corps de prêtres, et non à tous les fidèles, que Jésus-Christ a donné le pouvoir de gouverner et d'enseigner l'Église.

Ce corps lui-même a besoin d'unité ; il la trouve dans l'institution des apôtres et de leur chef. Seule, l'Église apostolique et catholique se glorifie d'avoir continué la mission apostolique, seule elle possède une série non interrompue de Pontifes et de Prélats légitimement ordonnés.

De ces caractères découle la prérogative de l'Église, qu'elle tient de l'éternelle assistance du Saint-Esprit. Elle est indéfectible, perpétuelle; enfin, en son magistère, elle est *infaillible*. « Cette prérogative de l'infaillibilité, nous citons textuellement, se manifeste admirablement dans le Souverain Pontife, et réside en lui

comme dans son sujet actif, ainsi que dans le corps des Pasteurs réunis en Concile œcuménique, *sous son autorité.* » On comprend dès lors que le cardinal de Pérouse devait faire, sans aucune distinction ni réserve, partie de l'immense majorité du Concile du Vatican.

Dans la seconde partie de sa Lettre pastorale, l'évêque réédite et réfute à sa manière les erreurs dénoncées par le *Syllabus*, notamment aux articles 16, 21, 24, 30, 31, 26, 20, etc. Le cardinal Pecci démontre que les autres Églises et les sectes dissidentes ne peuvent être mises sur le même rang. « Toute nouveauté, toute réforme en matière de foi et de doctrine, d'où qu'elle vienne, émanât-elle d'un ange, doit être proscrite et anathémathisée. » (Ép. aux Galates, 1, 6, 7, 8.) L'Église catholique a donc le droit d'être *intolérante* à l'égard des autres cultes, en ce sens qu'elle ne fait point alliance avec l'erreur ; mais c'est une intolérance toute dogmatique. Quant à l'intolérance pratique, c'est une accusation mensongère, que dément la commisération dont use l'Église envers les infidèles ou les hérétiques. Elle enseigne à ses enfants que, si l'erreur doit être détestée, il faut avoir cependant pitié de l'aveuglement de celui qui erre. Ainsi, Joachim Pecci, tout en proclamant l'*intolérance* naturelle à une société qui possède uniquement sur la terre la vérité absolue, répudie ces moyens cruels de compulsion à entrer, qui, d'ailleurs, ne furent jamais convertis en pratique légale, si ce n'est en Espagne et dans les possessions espagnoles.

Société souveraine, indépendante, parfaite, l'Église a le droit de se gouverner elle-même, suivant ses propres

lois, et les pouvoirs extérieurs n'ont aucun droit sur elle. Le gouvernement appartient à ceux qui sont investis du sacerdoce, suivant le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie. Cette prééminence du prêtre, Joachim Pecci l'a toujours professée ; elle sera sa règle de jugement, lorsqu'il deviendra Chef de l'Église. Suivant lui, le plus éminent des laïques doit être soumis au plus humble des clercs. Léon XIII a appliqué cette règle à la presse catholique et aux écrits de toute sorte [1].

Mais, si l'Église forme ainsi une société indépendante, s'ensuit-il qu'elle forme une société séparée ? Non ; elle est indépendante de la société civile, mais supérieure à elle. Tous les hommes dépendent de Dieu, dont les ecclésiastiques sont les ministres, le peuple les sujets. Ainsi la société civile doit subordination et respect à la société ecclésiastique, et la séparation de l'Église et de l'État

[1] La théorie du gouvernement de l'Eglise concentré entre les mains des hommes qui ont reçu le sacerdoce, explique la rigueur avec laquelle Léon XIII a traité les journaux religieux ou les écrivains qui se permettaient la moindre attaque, la moindre réserve sur les personnages ecclésiastiques. Le Pape y voyait une atteinte à la hiérarchie sacrée, prerogative essentielle de l'Eglise. Faute d'avoir été pénétré de cette doctrine, l'ancien directeur du *Journal de Rome* a été sévèrement frappé pour avoir répondu par un argument *ad hominen* à son confrère le directeur du *Moniteur de Rome*, M[gr] Galimberti. En sa qualité de prêtre et de prélat, M[gr] Galimberti avait le droit de se servir de cette sorte d'argument contre un laïque ; le laïque n'avait pas le droit de retourner les mêmes armes contre une personne sacrée. C'est encore cette théorie qui explique la mise à l'*Index* du livre écrit par l'ancien directeur du *Journal de Rome*, et les rigueurs insolites dont l'auteur fut alors l'objet, jusqu'à sa soumission. Le livre, de l'aveu même de ses censeurs, ne contenait aucune erreur contre la foi, le dogme ou les mœurs ; mais il péchait contre la « hiérarchie ». M. Henri des Houx ne comprenait pas alors toute la gravité du grief. Il la comprend aujourd'hui, connaissant mieux la rigide doctrine du cardinal de Perouse, devenue celle du pape Léon XIII.

est une maxime dont « la fausseté et l'absurdité peuvent être démontrées de bien des manières ». 1° « C'est un outrage à l'excellence et à la divinité de l'Église catholique. » 2° Dans les pays catholiques, c'est une atteinte aux traditions séculaires et un acte d'ingratitude. 3° C'est une source de conflits perpétuels. 4° C'est une anomalie révoltante, puisque cette prétendue séparation n'est qu'un prétexte à l'oppression des supérieurs par les subordonnés.

L'évêque réfute ensuite la doctrine qui fut celle de Bossuet et des gallicans, suivant laquelle les princes ont des droits sur l'Église, puisque les catholiques, prêtres ou non, sont ses sujets. Les formes de la société civile sont variables, circonscrites à certains territoires, changeantes suivant les temps. L'Église n'a pas de frontières, et elle ne change pas. Les conflits entre les deux sociétés ont toujours pour cause les empiétements des puissances civiles, et l'Église ne peut ni ne doit céder.

Tous ces points étaient mentionnés dans ce *Syllabus* auquel l'évêque ne fait aucune allusion, mais auquel il est aisé de voir qu'il pense toujours. Vers la fin de sa Lettre pastorale, il fait pourtant mention de cette « civilisation moderne » à laquelle Pie IX s'était déclaré irréconciliable par l'article final du *Syllabus*. Voici comment Joachim Pecci explique ce refus de pacte et de transaction. Il vient de rappeler les persécutions que l'Église a subies. « Mais, dira-t-on, continue-t-il, nous n'en sommes plus à ces temps malheureux dont la *civilisation moderne* rend à jamais le retour impossible ; mais

on veut que l'Église, pour éviter tout conflit, se conforme aux exigences du progrès et qu'elle circonscrive l'exercice de ses attributions religieuses dans l'exercice du droit commun... Ce langage conciliant et modéré, si l'on y réfléchit,... tend à interdire à l'Église toute action sociale, et à subordonner aux pouvoirs humains l'exercice de ses prérogatives, dans la crainte qu'elle ne s'oppose au progrès, et qu'elle ne soit un obstacle aux avantages matériels de la société civile. Voyez comme ce prétexte est spécieux, et quelle injustice, quelle calomnie, en présence de tout ce que le catholicisme a fait, en tout temps et en tout lieu, pour le plus grand avantage de la société civile et pour la cause de la *véritable civilisation!* Remarquez quelle sorte de garantie on offre à l'Église, en échange de son autonomie et de son indépendance native : le droit commun, c'est-à-dire ce tissu, cet ensemble de prescriptions qui constitue les diverses législations civiles de chaque peuple, œuvre essentiellement humaine, et, par conséquent, limitée dans ses vues, variable dans ses dispositions, sujette à l'erreur, à la merci des passions, et exposée à la corruption. Remarquez le peu de cas que l'on fait de l'Église, de ses institutions, de ses lois ; et comme on l'avilit en l'enfermant dans le cercle étroit du droit commun, en la plaçant sur le même rang que toute association vulgaire et que toute autre société politique. Dans ces modifications, dans ces transformations qu'on voudrait imposer à l'Église, au nom du progrès, il est facile de voir qu'on ne respecte plus l'ordre propre à chacune des deux sociétés et correspondant à leur fin

respective, et c'est ainsi qu'on cherche à rendre impossibles leur harmonie, leur entente mutuelle si nécessaire pour procurer le bien-être temporel et spirituel des peuples. »

Ainsi le cardinal distingue entre la civilisation véritable, qui est, suivant lui, l'union des deux sociétés, la civile étant subordonnée à la religieuse, et la civilisation moderne qui est leur séparation, la religieuse demeurant quand même subordonnée à la civile. C'est en ce sens que l'Église ne peut ni « se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne ». (Art. 80 et dernier du *Syllabus*.)

Il faut remarquer qu'en dehors de l'Infaillibilité personnelle et séparée du Souverain Pontife, qui n'était pas prévue dans le programme initial du Concile, toute la doctrine de la Lettre pastorale du cardinal de Pérouse était strictement conforme au schéma *De Ecclesia,* tel qu'il fut présenté l'année suivante aux délibérations des Pères. Nous établirons, au chapitre suivant, cette stricte conformité.

Notons aussi que, dès cette époque, Joachim Pecci marque le caractère changeant, précaire, des législations civiles, ce qui le conduira plus tard à distinguer entre les lois fondamentales des *Constitutions* et les lois variables, pour recommander aux catholiques français le respect aux premières, afin de rendre plus efficace leur opposition aux secondes.

Il faut donc considérer la Lettre pastorale du 10 mars 1867 comme un commentaire explicatif, atténuatif, si l'on veut, dans la forme, non dans le fond, des actes

pontificaux de 1864. Ainsi avait fait, en France, Mgr Dupanloup, avec cette différence que l'évêque d'Orléans concédait que, si l'Église devait réprouver en droit les erreurs modernes, elle pouvait s'accommoder avec le fait, quand elle y était obligée. L'évêque de Pérouse, dans un exposé purement doctrinal, n'allait pas si loin ; il s'arrêtait à la protestation de principe, tâchant d'en rendre les motifs intelligibles aux peuples et acceptables à la raison. Pie IX avait félicité Mgr Dupanloup de l'art avec lequel il avait accommodé les éternelles vérités avec les nécessités contingentes. Léon XIII, lui aussi, devait plus tard tenir compte des réalités. Mais, s'il ne donna pas autant que Pie IX une allure de défi à sa thèse juridique, jamais dans aucune parole, dans aucun acte, il ne démentit l'intransigeance bénigne et courtoise de sa Lettre pastorale du 10 mars 1867. Il avait daté, remarquons-le, cette pièce si importante du jour anniversaire de sa naissance. Il entrait alors dans sa cinquante-huitième année.

Le 1er février de l'année suivante, le cardinal Pecci, dans son Mandement pour le Carême, s'en prend avec plus d'énergie encore à la philosophie, pour ainsi dire, officielle du nouveau régime. Il applique à ces systèmes les paroles violentes de l'apôtre saint Jacques : « Cette philosophie contemporaine est une science terrestre, animale, diabolique. » Il recommande ouvertement la résistance au régime révolutionnaire. « Quand la cause de Dieu et de son Église est en danger, croyez-le bien, il est impossible de combattre sous deux drapeaux, de servir deux maîtres, de s'asseoir à deux tables, comme

vous le dit la Sainte Écriture. Alors il n'y a plus de milieu : il faut choisir entre Dieu et Bélial. »

Le prélat multipliait ainsi ses exhortations, tandis que la tempête grondait au dehors et que l'orage se rapprochait du Saint-Siège. Pendant la bourrasque, il revenait à l'absolutisme des principes de sa première éducation, dont il ne s'était jamais départi, mais dont il avait semblé parfois relâcher la rigueur, au cours de sa mission diplomatique en Belgique, et même au début de son épiscopat. Il avait pensé à Bruxelles que l'Église pouvait vivre et prospérer dans un État, constitué sur ces doctrines modernes qu'il réprouvait et déclarait absurdes, à la condition que cet État observât une sincère neutralité et que la liberté n'y fût pas un vain mot. La Constitution belge ne portait pas, comme la Constitution piémontaise, que la religion catholique était la seule religion de l'État. Mais, en fait, elle respectait la liberté catholique. La révolution italienne, tout en se couvrant de l'étiquette catholique, faisait une guerre acharnée à l'Église, empiétait sur ses droits, comme elle avait empiété sur son domaine temporel. Avec elle, le prélat ne pouvait pactiser.

Pourtant, il faut le dire, à l'ombre de son palais grandissait une génération de jeunes Italiens qui rêvait une conciliation entre le Saint-Siège et l'Italie une, et qui jetait les yeux sur le pieux évêque pour opérer un jour ce miracle. Ces élèves du cardinal avaient applaudi à ses démarches réitérées auprès de Victor-Emmanuel et des ministres, pour obtenir d'eux un traitement plus équitable. Si ces démarches n'avaient été suivies d'au-

cun succès, ils s'en prenaient aux influences révolutionnaires qui dominaient Victor-Emmanuel, et surtout à la hautaine intransigeance de Pie IX. Mais ni le Pape ni le roi n'étaient éternels. Dans leurs visions juvéniles, ils entrevoyaient le temps où Joachim Pecci, assis sur le trône de Pie IX, continuerait à faire appel aux sentiments généreux d'un autre roi, qui, plus libre que son père, les écouterait. Ainsi s'établirait entre le Saint-Siège et la Cour italienne un échange de communications, de concessions mutuelles, qui effacerait l'antagonisme. Ils le désiraient avec toute leur ardeur de catholiques et de patriotes, souffrant de ce divorce entre leur foi et leur patrie. Ils aspiraient au régime qui respecterait la souveraineté et la majesté du Pontificat romain, tout en l'absorbant ; qui rendrait aux catholiques leurs libertés en même temps que la permission d'exercer leurs droits de citoyens, et qui apporterait au futur roi d'Italie un Parlement où la majorité serait catholique, au Pape la paix et la puissance ! Ainsi l'Italie serait une grande Belgique, où il y aurait deux souverains, l'un religieux, l'autre civil ; ou encore un Japon, où il y aurait un Mikado et un Taïcoun. Ils transformaient, pour rester orthodoxes, la formule de Cavour. Ils ne disaient pas : « L'Église libre dans l'État libre », mais : « L'Église souveraine dans l'État souverain ».

Ces visions prenaient naissance autour de l'ancien nonce de Bruxelles, malgré lui, en dépit de ses déclarations si formelles. J'en ai reçu la confidence d'un des plus chers nourrissons de l'évêque de Pérouse. Il avait placé toute son espérance d'avenir politique dans l'élec-

tion de son bien-aimé maître. Le Pontificat de Léon XIII, conforme à la doctrine des Lettres pastorales que nous venons d'analyser, et non aux illusions écloses à l'ombre de son palais, devait apporter d'amères déceptions à ce jeune homme, sans le décider à renoncer, jusqu'à sa dernière heure, à son rêve.

La capitale de l'Italie, proclamée une, avait été, comme nous l'avons dit, transportée à Florence. Le jeune royaume s'était agrandi, après les événements de 1866, de la Vénétie. Le mot d'ordre du Parlement, c'était : *Roma o morte !* La convention du 14 septembre 1864, tout en rendant Rome intangible à Victor-Emmanuel, plaçait la Papauté sous sa garde. Napoléon III, vers la fin de 1865, avait commencé le rapatriement des troupes françaises, achevé en décembre 1866. Sans doute, les volontaires d'Antibes, organisés sous les yeux et presque par les soins du gouvernement impérial, aidaient à la constitution de cette armée pontificale prévue par la Convention de septembre. Le commandement en chef de la légion avait été confié officiellement au général Dumont, en activité de service. Le roi d'Italie fit à ce sujet des représentations courroucées à Napoléon III.

Pie IX comprenait que les derniers jours approchaient. Il désira toutefois que la Papauté temporelle disparût dans une apothéose. En juin 1867, il avait réuni, pour fêter le dix-huitième centenaire du martyr de saint Pierre, quatre cent cinquante évêques, et il annonçait la prochaine réunion d'un Concile œcuménique.

Rattazzi avait repris le pouvoir. Peu satisfait des assu-

rances données par Napoléon III au sujet de la légion d'Antibes, il se résolut, vers la fin d'août, à déchaîner Garibaldi, ce révolutionnaire dompté, qu'on lançait en avant et qu'on désavouait, docile à l'éperon aussi bien qu'au mors.

Garibaldi venait de présider à Genève le congrès socialiste de la Paix. Il s'élança sur la frontière pontificale. Napoléon se fâcha. Rattazzi fit mine de céder. Il arrêta Garibaldi, le promena en triomphe, au milieu des acclamations de l'armée, jusqu'à la citadelle d'Alexandrie, où il devait être interné, avant son transport à Caprera. Mais, pendant ce temps-là, les chemises rouges envahissaient le territoire pontifical, se grossissant par les recrues volontaires qui affluaient de toute l'Italie. Elles pénétrèrent, en octobre, jusqu'à quelques kilomètres de Rome. Sur un ultimatum venu de Paris, Rattazzi démissionna et fut remplacé par Cialdini, celui même à qui Napoléon avait dit à Chambéry : « Faites vite ! » Cialdini, cette fois encore, fit vite. Garibaldi s'échappait de Caprera, faisait appel, dans Florence même, à toute l'Italie libérale, et partait, par train spécial, pour rejoindre ses partisans, aux portes de Rome.

Le 30 octobre, un corps d'expédition français entrait dans Rome. Cialdini résignait son portefeuille. Le 3 novembre, les soldats de Napoléon III rencontraient les Garibaldiens à Mentana, et leur infligeaient une sanglante déroute. Menabrea, successeur de Cialdini, fit évacuer aussitôt le territoire de l'Église, et arrêter, pour de bon, cette fois, Garibaldi. Mais, dans une circulaire publiée, il affirmait les droits imprescriptibles de l'Italie

sur Rome. L'empereur y répondit en maintenant dans la Ville Éternelle ces troupes, dont les chassepots « avaient fait merveille ». Assuré encore, grâce à cette protection, de quelques mois de répit, Pie IX se hâta de donner suite à son grandiose projet de Concile œcuménique. Le 29 juin 1868, il lança la bulle d'indiction *Æterni Patris*, par laquelle il convoquait les évêques du monde entier à cette Assemblée solennelle, dont l'ouverture était fixée au 8 décembre 1869.

Le cardinal Pecci se rendait à Rome. Il n'était pas des courtisans d'Antonelli. Le pape Pie IX, malgré son angélique bonté, le tenait en quelque suspicion, sans doute à cause de sa froideur apparente, de son extrême réserve, et peut-être aussi de la renommée qui commençait à grandir, en France, en Belgique et ailleurs, qu'il y avait, au milieu des montagnes de l'Ombrie, un prince de l'Église, d'une orthodoxie parfaite, d'un rare mérite, et dont à Rome on avait peur! A ceux qui lui parlaient avec admiration d'un si grand talent et d'une si grande vertu, Pie IX répondait : « Oui, c'est un excellent évêque ! qu'il fasse l'évêque ! »

En attendant, la conduite du cardinal de Pérouse était étroitement surveillée, il le savait, étant dès lors informé de tout ce qui se passait dans les antichambres du Vatican par un jeune « cérémonier », qu'il avait parfois mandé pour régler, à Pérouse, l'ordre des grandes solennités. Ce modeste fonctionnaire de la Cour pontificale, dont le rang équivalait à celui d'un de nos attachés au protocole, était Mgr Antoine Cataldi. Sans être allié aux Pecci, il descendait d'une famille inti-

mement unie à celle des Buzzi de Cori. C'est une comtesse Cataldi qui accompagna à Carpineto la mère de Joachim Pecci, lors de son mariage avec le colonel Ludovic. Le cardinal avait besoin d'être renseigné. Comme tous les évêques d'Italie, ornés de la pourpre, il avait des intelligences au Palais apostolique. Son « intelligence » alors était Mgr Cataldi. Celui-ci correspondait assidûment avec l'évêque de Pérouse. Il se gardait bien de détruire les lettres qu'il tenait de Son Éminence. Cette collection lui devint précieuse, par la suite, et il eut le tort peut-être de ne pas garder le secret de la possession d'un pareil trésor. Aussi, ces lettres intimes, où se révélaient, sans doute, les sentiments les plus confidentiels de Joachim Pecci sur la politique d'Antonelli, ont-elles été perdues pour l'histoire. A la mort du bon et spirituel prélat, qui, d'ailleurs, léguait au chef de l'Église, dont il était devenu le maître des Cérémonies, la modeste fortune qu'il avait acquise par son crédit à la Cour pontificale, les scellés furent apposés sur ses papiers par ordre du pape Léon XIII. Qu'est devenue cette correspondance? Elle ne figure pas dans les archives de Carpineto. Quoi qu'il en soit, par Antoine Cataldi, l'Émme Pecci savait combien ses moindres démarches étaient épiées.

Aussi, lorsque le 30 janvier 1869, Victor-Emmanuel vint à Pérouse pour visiter les fidèles sujets qu'il avait conquis d'assaut, le cardinal, malgré l'invitation spéciale dont il fut l'objet, s'abstint de prendre place parmi les fonctionnaires militaires et civils qui lui rendirent hommage. Il s'en excusa par une lettre aussi nette que

polie (L. Teste, *Léon XIII et le Vatican*). Le roi comprit et approuva cette réserve, qui fut regrettée seulement des jeunes conciliateurs, dont Pérouse était alors la capitale, et dont quelques-uns venaient même parfois de Bologne pour s'entretenir avec leurs amis, jusque dans le palais épiscopal !

L'histoire ne mentionne pas que la réception faite à Victor-Emmanuel par les Pérugins ait été particulièrement enthousiaste. Ce peuple, un peu glacé, sans doute, par la fraîcheur de la montagne, accueillait, comme nous l'avons vu, les Papes eux-mêmes, par plus de génuflexions que d'acclamations. Comme il ne pouvait se mettre à genoux devant un laïque, il salua en silence son vainqueur ou son libérateur.

Après le départ du roi, le cardinal s'occupa de son installation à Rome, pour le Concile. Il avait peu de relations dans la Ville Éternelle. Au cours de ses rares visites, il recevait l'hospitalité du Collège belge, qu'il avait contribué à fonder. Cette fois, il lui fallait résider officiellement, et y tenir l'état d'un prince de l'Église.

Son frère Jean-Baptiste habitait alors, pendant l'hiver, le palazzino de la via S. Chiara, qui n'existe plus aujourd'hui. On avait proposé au cardinal le choix entre cinq appartements. Mais Jean-Baptiste n'était pas à même de se rendre compte du gîte qui convenait le mieux à un prince de l'Église. Aussi l'évêque, lui écrit le 16 février : « J'ai chargé Cataldi, qui est bien pratique dans cet ordre de choses, d'examiner si l'appartement du Transtevère est conformé aux exigences cardinalices. Il faut qu'il soit beau, et notamment qu'il y ait un bel

escalier, et que la salle des serviteurs soit bien claire. »

L'esprit pratique de Joachim Pecci ne négligeait aucun détail, surtout de ceux qui intéressaient la dignité de son rang ; il n'attachait d'ailleurs qu'une médiocre importance au luxe et à l'élégance mondaine, où se complaisent quelques prélats. Il y a peu d'années, apprenant les dépenses considérables engagées pour son installation, par son ancien « maître d'antichambre », M[gr] Macchi, qu'il venait de créer cardinal, il s'écria dit-on : « Ce Macchi, il a vraiment la folie du mobilier! » (*la libidine del mobiglio !*)

Mais le pasteur avait de plus hautes préoccupations. Il devait faire part à son peuple de la grande nouvelle du Concile, le premier qui ait été réuni depuis le Concile de Trente, c'est-à-dire depuis trois siècles. Il est curieux de connaître par ce document, ce que le futur Pape pensait alors du futur Concile :

« Cet événement extraordinaire et considérable, dit-il à une époque aussi calamiteuse et aussi troublée, ne pouvait que produire une grande émotion dans la Chrétienté tout entière, et faire naître dans le cœur des croyants sincères de grandes espérances pour l'exaltation et l'accroissement de la foi catholique..... Nous n'ignorons pas qu'une foule de journalistes et d'incrédules ne tendent à rien moins qu'à égarer les consciences faibles et timorées, et à jeter d'avance de la défiance et du discrédit sur l'assemblée conciliaire. »

Après avoir renouvelé l'exposé de sa doctrine sur le partage institué, dit-il, par le Christ, qui sépare l'Église en deux catégories, l'une gouvernante et enseignante,

l'autre gouvernée et enseignée, il ajoute : « Ce sont les évêques, ayant à leur tête le Chef suprême de l'Église, le successeur de saint Pierre, qui constituent le corps enseignant de cette grande société. Voilà les dépositaires des pouvoirs de Dieu, les continuateurs de la mission du Christ. »

... Le Concile « n'advient que lorsque les difficultés et les besoins de l'Église s'accroissent et se multiplient, puisque ordinairement, c'est toujours le Souverain Pontife qui pourvoit au gouvernement de la société religieuse en vertu de sa primauté. La constitution et l'organisation de l'Église l'exigent ainsi, car c'est lui, comme Pasteur suprême, qui dirige et gouverne, en tout temps, avec la plénitude de son autorité pontificale, toutes les affaires religieuses. »

C'est aux évêques, ainsi assemblés par la convocation du Pape, que s'appliquent toutes les paroles du Christ promettant à son Église l'infaillibilité et l'autorité; aux évêques seuls, car ni les simples ecclésiastiques, ni les princes, sauf de rares exceptions, n'ont accès au Concile. « Après des conclusions pleines de sagesse, les évêques portent leurs décrets en commun, ils établissent la formule des canons doctrinaux, et ils demandent enfin au *Souverain Législateur*, au Souverain Pontife, de les confirmer par son autorité. Sans cette confirmation, les décisions de tous les évêques ne sauraient avoir un caractère d'indiscutable rectitude et d'absolue infaillibilité, et elles ne seraient point, à proprement parler, les décisions de l'Église enseignante, puisqu'il n'y a pas d'Église en dehors de Celui qui en est le fondement et le Chef. »

Après avoir brièvement rappelé les grands conciles qui condamnèrent les grandes hérésies, depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Trente, Joachim Pecci montre qu'ils firent œuvre de restauration. Or, jamais une telle œuvre ne fut plus nécessaire en présence de la grande hérésie moderne du pur rationalisme.

« On vous fait croire, ajoute-t-il, que le Concile peut s'écarter de son but et traiter des matières, condamner des doctrines qui ne sont pas de sa compétence. Ne vous laissez pas émouvoir..... Si par suite des relations étroites qui règnent entre les principes et leur application, les effets de ses décisions se sont parfois fait sentir jusque dans l'ordre politique, cela est toujours arrivé indirectement, et, qui plus est, pour le véritable intérêt, pour le salut des peuples.....

« On vous dira peut-être que le Concile se mettra en opposition avec les progrès du siècle. Si l'on entend par progrès les découvertes, les inventions et le développement des sciences naturelles et des arts : oh! alors, soyez-en certains, l'opposition que l'on redoute ne se produira pas... Si l'on décore du nom de progrès les règles usuelles de la vie moderne, dans le cas où ces règles sont d'accord avec la morale chrétienne, il est impossible que le Concile ne leur donne pas une plus grande force, et une plus grande autorité. Que si ces principes ne reposent plus que sur des fondements ébranlés et ruineux, la société chrétienne lui saura gré, dans ce cas, d'empêcher par la sagesse de ses canons et l'opportunité de ses lois, le poison de se propager et le faux progrès d'entraîner à sa ruine cette génération tout entière. »

On remarquera avec quelle prudence le cardinal s'abstient de faire la moindre allusion aux points spéciaux dont le concile, ce n'était pas un mystère, ferait le principal, sinon l'unique objet de ses délibérations. Il proclame sur les conciles et sur l'Infaillibilité la doctrine qui était traditionnelle dans l'Église, et les grands gallicans du XVIIe siècle, Bossuet en tête, les évêques français du XIXe siècle, NN. SS. Mathieu, Darboy, Dupanloup, etc., auraient pu souscrire au Mandement du cardinal de Pérouse.

On eût dit qu'il ignorait ces controverses passionnées qui remplissaient alors la France et l'Allemagne. Le cardinal Pecci affirmait l'infaillibilité doctrinale de l'Église représentée par les évêques en Concile œcuménique, sous la présidence du Pape, et n'accordait de valeur aux décisions du Concile que si elles étaient confirmées par l'autorité du Souverain Pontife. Ainsi l'infaillibilité résidait dans l'union du Pape et des évêques, union non seulement de volontés et d'intentions, mais réelle et constatée par une délibération commune. Sur cette doctrine il n'y avait pas de doute; elle avait été professée depuis les premiers temps du Christianisme, reconnue et proclamée par les gallicans les plus intraitables, et le sermon de Bossuet sur l'*Unité de l'Église*, prononcé à l'ouverture de l'assemblée du clergé de 1682, n'en était que le magnifique développement. Il n'était pas besoin d'un Concile œcuménique pour l'affirmer à nouveau. Mais les articles de la presse la plus dévouée à la politique de Pie IX, les Mandements des évêques intransigeants, annonçaient que le temps était venu de faire reconnaître

par le Concile que le Pape était le dépositaire permanent de l'Infaillibité doctrinale, et qu'en dehors même des conciles l'assistance du Saint-Esprit accordait à sa personne l'immunité de toute erreur en matière de foi et de mœurs.

Sur cette thèse théologique, déjà exposée par Joseph de Maistre en son livre du *Pape*, admise, en somme dans la pratique constante de l'Église, les plus ardentes polémiques remplissaient les chaires, les écoles, les livres, les journaux. Mgr Maret, évêque de Sura, avait ouvert la bataille dans un *Mémoire* distribué aux évêques qui avaient pris part au pèlerinage de juin 1867 pour le centenaire de Saint-Pierre. Il concluait qu'une définition dogmatique de l'infaillibilité absolue et séparée du Pontife romain n'était pas théologiquement possible, attendu que « le Sauveur avait voulu fonder une souveraineté complexe, puisqu'il a établi sur son Église un corps des premiers pasteurs. Saint Pierre et ses successeurs sont la tête de ce corps mystique; les apôtres et leurs successeurs en sont les membres ». (*Vie de Mgr Maret*, par l'abbé G. Bazin, t. II, p. 390.)

Les adversaires de l'infaillibilité personnelle, sur la foi de Mgr Maret, avaient cru d'abord que le Concile œcuménique leur donnerait raison, et ils avaient salué avec joie l'annonce de cette solennelle assemblée. Mais déjà l'opinion des évêques, même français, se prononçait en majorité pour la nouvelle définition; la presque totalité des évêques italiens y était acquise. Mgr Maret donna une plus ample extension à ses idées dans son livre : *Du Concile général*, qui valut à l'auteur d'infinies tribu-

lations. L'épiscopat français était partagé en deux camps. Il en était de même dans l'épiscopat autrichien, où le fougueux évêque de Diacovar, Mgr Strossmayer, combattait ouvertement le dogme, et dans l'épiscopat belge et dans le clergé bavarois.

Le Mandement du cardinal Pecci ne faisait aucune allusion à ces querelles. Il ne semblait même pas en connaître l'existence, ni prévoir que l'infaillibilité personnelle serait la grande affaire du Concile. Son mutisme à cet égard explique l'attitude volontairement effacée, pour ainsi dire résignée, qu'il adoptera pendant le cours du Concile. Il s'est contenté d'affirmer la doctrine constante de l'Église; mais il a affirmé aussi l'autorité souveraine du Concile uni au Pape. Son adhésion était promise à la majorité de ses collègues. Il voterait, mais il ne se ferait pas remarquer parmi les promoteurs de ce que beaucoup considéraient comme une nouveauté.

En cette circonstance, comme en toutes les autres, il se gardait de se mettre à la tête d'un parti ou de s'enrôler dans une avant-garde. La prudence, la réserve, une dignité froide qui le plaçait en dehors et au-dessus des controverses, tels étaient ses abris, au milieu de la mêlée furieuse des passions. Il savait s'effacer, comprenant bien que cet effacement le désignerait en temps opportun, et qu'après les grandes luttes, les arbitres désignés sont ceux qui n'y ont pas pris part.

CHAPITRE XVII

AU CONCILE

(1870)

Le cardinal Pecci au Concile. — Attitude silencieuse. — Les « Matriarches ». — Leurs salons ou chapelles. — Un mot du P. Hecker. — L'opposition et sa faute. — Appel au pouvoir civil. — La grandeur de Pie IX. — Les règlements du Concile. —Trop de vicaires apostoliques et de moines. — Les passions humaines dans une assemblée divine. — La sainte Cène, le prologue des Conciles. — Il y a, là aussi, une minorité. — Le Pape et le futur Pape mis à part de ces intrigues. — Le schéma *de Fide*. — L'ontologisme sauvé. — Le schéma *de Ecclesia*. — Addition du canon sur l'Infaillibilité. — Séance scandaleuse. — Adhésion quasi unanime. — La fin du pouvoir temporel. — Sedan et la brèche de la Porta-Pia.

Maintes histoires du Concile du Vatican ont été écrites; quelques évêques, entre autres Mgr Ramadié, alors évêque de Perpignan, depuis archevêque d'Albi, ont rédigé minute par minute le journal de leurs observations. On ne trouve nulle part aucune trace de l'action du cardinal de Pérouse. On sait seulement qu'il vota constamment avec la majorité.

Il reçut beaucoup de visites. La plupart des évêques et des cardinaux étrangers obtinrent audience, où s'inscrivirent dans son antichambre.

En ce temps-là, nombre de grandes ou de riches

dames vinrent à Rome tenir leur villégiature de printemps. Elles y avaient accompagné leurs directeurs de conscience, non sans avoir l'arrière-pensée de diriger, par réciprocité, le vote et la conduite de leurs prélats favoris. Plusieurs étaient apparentées à la noblesse romaine. Elles ouvrirent des salons, ou plutôt des chapelles conciliaires, où se préparaient les séances. On appelait ces théologiennes des mères de l'Église ou des matriarches. Le cardinal les accueillit avec sa bienveillance et sa froide politesse accoutumées. Il s'abstint de paraître en leurs conciliabules, ouverts surtout, d'ailleurs, à ceux qui conspiraient un peu contre Pie IX.

Le palais Borghèse était le principal centre des réunions des protestataires. M[gr] Dupanloup y tenait sa Cour, dont faisaient partie NN. SS. Darboy, Haynald, Strossmayer, etc. On s'assemblait aussi chez le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, et c'était là, ou bien chez le cardinal Rauscher, que fréquentait M[gr] Maret, non pas le chef, mais le franc-tireur de l'opposition. Le cardinal Pecci resta chez lui. De même, il ne prononça aucun discours retentissant dans les réunions préparatoires, ne rédigea aucune note pour les Congrégations, ne récita aucun discours latin dans les séances publiques; il ne présida rien, ne prit aucune part au pétitionnement organisé pour faire introduire la question de l'infaillibilité personnelle et séparée dans le schéma *pro Ecclesia*. Ses votes furent affirmatifs et silencieux. Sans doute, il partageait l'opinion exprimée par le P. Hecker, dans le sermon d'adieu qu'il prêcha en l'église des Paulistes : « Tout ce que je puis dire,

c'est que, si la Cour romaine vient à prévaloir dans les délibérations du Concile, ce sera parce que le Saint-Esprit lui-même prévaudra dans la Cour de Rome. » Le P. Hecker représentait au Concile Mgr Rosenkrans, évêque de Columbus (Ohio), qui lui avait confié sa procuration.

Ainsi, c'est encore par son effacement volontaire, au milieu de tant d'agitations, que fut remarquable l'attitude du cardinal Pecci. Cependant, il profita de son séjour prolongé à Rome, pour resserrer ses relations personnelles avec Mgr de Mérode, son ancien ami de Bruxelles, alors ministre des armes de Pie IX, et beau-frère de M. de Montalembert, qui, à ce moment, agonisait, et qui ne devait pas avoir la douleur d'entendre promulguer le dogme de l'infaillibilité. C'est pendant le Concile que le cardinal fit apprécier de Mgr Dupanloup et des évêques libéraux ou gallicans la hauteur de ses vues et ses réserves à l'égard de la politique d'Antonelli. Son état de semi-disgrâce lui valut leur confiance, mais il se garda bien de leur donner le moindre encouragement, le moindre conseil dans leurs manœuvres de combat. Il affectait la docilité passive.

Tous ces évêques rapportèrent le souvenir de ce cardinal prudent et digne, au visage doucement ironique, à la parole rare et saccadée, qui, au milieu du tumulte et des orages, apparaissait comme une réserve intacte, dont l'Église ne manquerait pas d'avoir besoin, lorsque, fatiguée de querelles, elle chercherait la discipline et la paix qui résultent de la concorde et non du joug imposé de l'autorité.

Nous n'avons pas à rééditer ici, par le détail, les incidents dont le cardinal Pecci fut le témoin muet et attristé. Il ne nous appartient pas non plus de juger la conduite de ces évêques savants, ardents, dévoués au Saint-Siège, mais qui estimaient inopportunes ou dangereuses les initiatives de la Cour pontificale. C'est de l'histoire vraiment ancienne, et l'on ne peut, à distance, que s'étonner des passions qui se donnèrent alors carrière.

D'un mot, déclarons que le grand tort des opposants, surtout français, fut de négocier activement, opiniâtrement, avec le gouvernement de Paris, afin qu'il pesât par la menace sur les délibérations du Concile. Ils voulaient ainsi soumettre le Saint-Esprit à la volonté des princes de la terre. Ils préparaient, sans le vouloir, l'irruption d'un autre pouvoir civil en cette Rome où ils tentaient de faire prévaloir l'ingérence étrangère.

Ces appels à l'empereur Napoléon III et à ses ministres ne peuvent être contestés. Nous en trouvons la preuve documentaire dans l'histoire de Mgr Maret par le chanoine Bazin. « Nous avons en notre possession, écrit l'auteur, le dossier complet de la correspondance de Mgr Maret, pendant le Concile, avec le gouvernement français. Cette correspondance, qu'il faut considérer, selon la vérité, comme l'acte collectif d'un groupe nombreux d'évêques français, dont la plume de Mgr Maret exprimait la pensée et les sentiments, cette correspondance, disons-nous, avait pour but d'éclairer le gouvernement sur l'état des esprits et des choses, *de lui demander son appui en faveur de la liberté de la*

minorité, et de lui démontrer, en fin de compte, la nécessité d'obtenir la prorogation du Concile. » Répondant à cet appel, l'empereur, à la veille de l'ouverture du Concile, fit savoir au Saint-Siège, par l'organe de son ambassadeur, marquis de Banneville, qu'il entendait « que l'Église ne jetât pas le trouble dans les sociétés civiles par des condamnations radicales enveloppant à la fois ses libertés, les régimes politiques qui les établissent et les conséquences pratiques qui en dérivent dans la législation. »

Le 27 janvier, Mgr Darboy signalait à l'empereur, comme intolérable, le schéma *de Ecclesia*. Le ministère de M. Émile Ollivier, constitué le 2 janvier, comprenait deux catholiques libéraux, en correspondance constante avec les opposants du concile, MM. Buffet et Daru. M. Daru, ministre des affaires étrangères, chargea le marquis de Banneville de protester contre le schéma, et de demander l'admission d'un ambassadeur français spécial qui siégerait au Concile. En même temps M. Daru invitait toutes les puissances à une action commune dirigée dans le même sens. Les puissances déclinèrent poliment l'invitation. Le cardinal Antonelli répondit aux injonctions de M. Daru que la France avait un Concordat avec le Saint-Siège, et que nul ne songeait à le dénoncer. M. Daru, toujours poussé par la minorité française du Concile, répondit par un *Mémorandum* contre le schéma *de Ecclesia*, qui devait être remis au Pape et communiqué au Concile. MM. Daru et Buffet donnèrent leur démission le 10 avril.

Alors, les anti-infaillibilistes, NN. SS. Darboy, Maret,

Dupanloup, etc., supplièrent l'empereur de rappeler l'ambassadeur de France, et d'obtenir la prorogation du Concile. Qu'est-ce que cela signifiait, sinon qu'en cas de refus l'empereur devait rappeler ses troupes de Rome, et livrer la capitale de la Catholicité à la Révolution italienne? M. Émile Ollivier, et ce sera son honneur, non seulement devant l'Église, mais aussi devant toutes les consciences droites, se refusa à suivre les conseils de ces théologiens exaltés.

Le 5 mars et le 9 mars, M[gr] Maret avait envoyé à Paris les adjurations les plus pressantes, pour obtenir que l'ambassadeur spécial fût désigné, et il proposait le choix entre MM. Baroche, de Las Cases, Albert de Broglie ou Casimir-Perier. Le 19 mai, l'évêque de Sura écrivait encore à M. Émile Ollivier, puis le 31 mai à l'empereur.

Ceux qui fatiguaient ainsi de leurs appels le pouvoir séculier, le pouvoir étranger, en faveur de leur thèse et qui souhaitaient l'intervention de la menace, sinon de la force, dans les délibérations d'un Concile œcuménique, professaient-ils avec une parfaite sincérité leur foi dans l'assistance indéfectible du Saint-Esprit ? N'usaient-ils pas de contradiction flagrante, lorsqu'ils prétendaient empêcher une Assemblée, dont ils ne pouvaient contester sérieusement l'autorité, de se prononcer librement en face du Pape? N'était-ce pas solliciter une entrave à l'action du Saint-Esprit ? N'était-ce pas vouloir qu'on obéît aux hommes plutôt qu'à Dieu? Pie IX dédaigna ces hautaines injonctions et ces menaces. Telle fut sa grandeur. Conduit dans une route fatale,

au bout de laquelle se trouvait nécessairement la chute de son pouvoir temporel, il repoussa des concessions qui eussent retardé peut-être l'événement de quelques jours, mais qui eussent fait sombrer, en même temps que sa souveraineté politique, sa dignité pontificale. Il résista aux sollicitations du gouvernement impérial, son protecteur, provoquées par une fraction de ces évêques français qui se disaient les plus fidèles et dévoués serviteurs du Saint-Siège. Au lieu de succomber sous une vulgaire menace, qui n'atteignait que ses intérêts politiques et humains, il tomba debout, les yeux fixés vers le ciel, le front haut dirigé vers son Maître céleste, les bras tendus vers le Sauveur.

Il faut qualifier de misérables et d'indignes les intrigues que la minorité conciliaire ne cessa, pendant toute la durée de l'Assemblée, de nouer avec les pouvoirs civils contre la liberté des Pères.

Mais, comme notre devoir d'historien est la stricte impartialité, nous avons aussi le droit de nous étonner des manœuvres un peu mesquines auxquelles se livrèrent les directeurs du Concile. Nous laissons en dehors de nos jugements la puissante et radieuse figure de Pie IX. C'est autour et au-dessous de lui, que des serviteurs trop zélés s'attachaient, de leur côté, à préparer par des moyens trop visiblement humains le succès de leur cause. Eux aussi semblaient, tout autant que les invocateurs de la force brutale, mettre en doute l'assistance du Saint-Esprit.

Planant au-dessus de ces agitations, le Pape ressemblait à un martyr, plutôt qu'à un triomphateur. Il souf-

frait en son cœur des abus de cette politique romaine, qui cherchait la victoire dans la ruse, au lieu de confier les destinées de l'Église à son Maître invisible. Il en souffrait autant que des honteuses menaces que les opposants accumulaient au pied de son trône.

Le règlement du concile qui fut publié le 27 novembre, onze jours avant l'ouverture, édictait que le programme des délibérations devait être limité aux propositions approuvées par le Saint-Siège ; il édictait aussi, à la place de cette unanimité morale qui avait été la règle des précédents conciles, la simple loi de la majorité. N'était-ce pas contradictoire à l'article 60 du *Syllabus* condamnant cette erreur : « L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles » ? Sans doute, suivant la doctrine de l'Église, un Concile n'est pas une assemblée ordinaire, comparable aux corps politiques. C'est une assemblée assistée par Dieu lui-même, et dès lors, on peut croire que cette assistance se manifeste par un signe extérieur qui est la majorité des votes. Mais alors, il faut admettre que la grâce surnaturelle n'est pas également partagée entre tous les membres du Concile, et qu'elle agit seulement sur le plus grand nombre, étant refusée au plus petit. Quoi qu'il en soit, et notre raison doit renoncer à pénétrer ces mystères de l'intervention directe et miraculeuse du Saint-Esprit dans les choses humaines, cette loi de majorité, substituée à l'unanimité morale d'autrefois, avait l'inconvénient de donner prise aux critiques de l'opposition, et de rabaisser la dignité d'un Concile œcuménique au niveau de celle dévolue à un corps législatif

quelconque. Il semblait bien qu'on voulût écraser les arguments des adversaires par la force brutale du nombre.

Même objection à l'article du règlement qui permettait à dix Pères de proposer la clôture d'une discussion, avant que la liste des orateurs inscrits fût épuisée. On prétendait ainsi étouffer dans l'œuf les discours importuns.

Enfin, c'était la Cour romaine qui avait d'avance réglé la composition des Congrégations chargées de préparer les décrets destinés à être soumis aux délibérations de l'assemblée plénière. Ces Congrégations ressemblaient ainsi à des commissions exécutives désignées *ad hoc*.

On pouvait, par surcroît, critiquer la composition même du Concile tout entier. On avait convoqué, pour en faire partie, à côté des évêques résidentiels et titulaires, une quantité de vicaires apostoliques, appartenant pour la plupart aux Ordres réguliers, chefs de missions plutôt que de diocèses, étrangers aux choses théologiques, accoutumés à obéir au doigt et à l'œil de leurs supérieurs monastiques ou aux fonctionnaires de la Propagande. Les abbés mitrés, religieux ayant fait vœu d'obéissance passive, disposaient aussi dans le Concile d'un grand nombre de voix. C'était ce qu'en son hardi langage, le Pascal des *Lettres provinciales* appelait : remplacer les raisons par des moines. Ces vicaires apostoliques formèrent dans les Assemblées plénières une sorte de plèbe bruyante, qui applaudissait ou murmurait sur un signe de ses patrons.

Était-il besoin de tant de précautions pour s'assurer

une supériorité purement numérique, lorsqu'on vit tout d'abord et que l'on compta par la suite le petit nombre des opposants déterminés? Il n'en resta que cinquante-cinq au vote final, pour la définition de l'infaillibilité. Ces cinquante-cinq ne pouvaient, dans une assemblée aussi considérable, nuire à l'unanimité morale requise par les anciens canons. Toutefois, la minorité ne manqua pas de se prévaloir de ces innovations pour mettre en doute, dès le début, la liberté du Concile, et infirmer d'avance l'indépendance de ses décisions. Ajoutons que les opposants, de retour en leurs diocèses respectifs, oublièrent leurs réserves et leurs résistances. Bientôt il n'y en eut plus un seul, et l'unanimité de l'Église ne fut plus seulement morale, mais effective.

D'ailleurs, toutes ces chicanes étaient bien vaines, puisque, suivant l'Écriture, le Christ est présent en tous lieux où ses apôtres sont rassemblés. Il eût donc fallu admettre que des questions de règlement auraient chassé le Christ loin des assises solennelles de son Église. Alors, où se trouvaient les Apôtres? Étaient-ils confinés dans les salons du palais Borghèse ou dans ceux du cardinal Rauscher? Pie IX était-il devenu subitement antipape? Voilà où, poussées à leurs extrêmes conséquences, conduisaient les objections de la petite phalange des opposants.

Mais qu'est-ce que ce spectacle? Nous voyons d'une part une Cour, semblant, à l'aide de moyens purement humains et d'habiletés mondaines, vouloir restreindre la liberté de la discussion, comme si l'assistance divine pouvait manquer à ce Concile œcuménique. Nous voyons



d'autre part une minorité turbulente s'arroger l'infaillibilité qu'elle conteste au Pape, mettre en doute, d'avance, l'autorité des Décrets qui seront rendus suivant les règles mêmes qu'elle oppose à la volonté du Pontife. Nous la voyons, en son désespoir de faire prévaloir cette contradiction, en appeler à la force extérieure, attirer sur le sanctuaire auguste, où toute l'Église est rassemblée, la menace des soldats et des princes, et supplier le gardien de la papauté royale de lui retirer la protection de ces troupes et de consentir au dépouillement de ce qui reste de la souveraineté temporelle. Que de passions ! Quel acharnement anime les uns contre les autres ces oints du Seigneur ! Que d'humanité, que de faiblesse, que de reniements dans cette assemblée divine ! Que de marchandages, que de compromis, que d'intrigues en ce temple !

La foi des croyants ne peut être ébranlée par ces scandales. N'était-ce pas une sorte de premier Concile œcuménique qui fut tenu, avant même celui de Jérusalem, par Jésus, lors de la sainte Cène ? Tous les apôtres étaient là. Il y en eut un, qui représentait la minorité, et qui trahissait déjà par un baiser. Le sacrilège occupait une place à la table du Christ. Là aussi on avait fait appel aux pouvoirs civils. Parmi les autres, les fidèles, les saints, il y en eut un qui allait renier trois fois. L'infirmité humaine apparaissait encore à côté du Fils de Dieu.

Pourtant, ces apôtres, ces hommes de peu de foi, conquirent le monde à leur Maître. Aucune preuve n'est plus forte en faveur de la divinité de l'Église.

Au temps des précédents conciles, peut-être aussi l'humanité se laissa voir sous ses plus lamentables aspects. Mais alors les informations étaient moins minutieuses, et la postérité ne connut que les décisions suprêmes, celles qui furent incorporées aux dogmes. En notre siècle, chacun publie, chacun répand ce qu'il a vu. L'observation contemporaine se fait à la loupe. Les imperfections du détail prennent un relief qui masque trop souvent la majesté de l'ensemble. Plus on prouve la défaillance des hommes, plus on prouve la vigueur surnaturelle de l'Église.

Il s'est trouvé aussi dans ce Concile, qu'un homme s'est élevé au-dessus des autres, séparé d'eux par la force de son caractère bien plus encore que par la hauteur de sa dignité. Cet homme, c'était le Pape lui-même, c'était Pie IX. Au milieu de cette mêlée engagée entre les fanatiques, pour ou contre les opportunités, dans cette bataille de textes et de subtilités, seul il demeura tranquille et majestueux, justifiant, par sa vertu, l'autorité sublime et unique, que ses frères en épiscopat allaient, non pas lui décerner, mais reconnaître et proclamer en sa personne.

Dans cette assemblée agitée, il y avait un autre homme, calme parmi les colères, impartial parmi les partis, muet en ses résolutions, modeste en son attitude. C'était le successeur désigné, celui que l'onction attendait. Il n'attirait vers lui ni les regards de l'assistance, ni l'attention du monde. Mais déjà le respect s'attachait à son impassibilité apparente. Quelques-uns comprenaient que l'autorité suprême était réservée à celui qui

s'était tenu à l'écart des querelles, qui s'était écarté des tumultes et qui avait conservé son sang-froid dans la bagarre. Il était digne d'être chef et arbitre, celui qui n'avait pas pris part aux mauvais combats.

Les deux schémas proposés à la délibération des Pères étaient celui *de Fide*, celui *de Ecclesia*. Ni dans l'un ni dans l'autre il n'était fait mention de l'infaillibilité pontificale. C'est sur l'initiative du cardinal Manning, archevêque de Westminster, qu'une adresse au Pape fut signée pour le supplier de permettre que ce dogme fût défini et proclamé par le concile. Ce *postulatum* fut aussitôt soumis à la Commission d'initiative. Il fut appuyé par une sorte de plébiscite provoqué au sein du Concile même et en dehors, auprès du clergé paroissial de tous les pays.

Pourquoi cette motion ne faisait-elle pas partie du programme initial? C'est que Pie IX était persuadé que l'infaillibilité doctrinale du Pontife romain était attachée de plein droit à son magistère. Mais, comme, avant même le *postulatum*, la question avait été agitée et controversée, il pouvait sembler nécessaire que le Concile, réuni en des conditions où personne ne pouvait contester l'assistance du Saint-Esprit, proclamât l'infaillibilité personnelle comme un dogme, désormais placé en dehors de toute discussion.

Le schéma *de Fide* ne provoqua pas de bien vives discussions. Il s'agissait de délimiter les terrains respectifs de la Foi et de la Science, question délicate entre toutes, mais où les passions politiques n'avaient guère où se prendre, attendu que les procès entre doctrines

philosophiques ou théologiques ne sortent pas du for intérieur. La discussion la plus grave eut lieu sur le chapitre Ier où il était dit que « Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être certainement connu, d'après les choses créées, par la lumière naturelle de la raison humaine ». Cet article semblait avoir été rédigé par les adversaires des doctrines ontologistes et traditionnalistes, ces doctrines que nous avons vues, dans un précédent chapitre, professées par les docteurs de Louvain, au grand déplaisir des jésuites et de Mgr Fornari. En effet, l'incidente « d'après les choses créées » paraissait impliquer que la raison humaine ne pouvait autrement acquérir la preuve de l'existence de Dieu. C'était supprimer de la philosophie les preuves *à priori*, notamment celle de saint Anselme, reprise par Descartes, par Bossuet, tirée de l'idée de l'infini, idée première de notre raison ; c'était aussi écarter la preuve tirée du consentement universel des peuples, c'est-à-dire l'argument qui semblait le plus fort aux yeux de Lamennais. La philosophie n'avait plus à sa disposition que l'argument des causes finales, celui que Kant appelait : l'Achille de la Métaphysique, mais qui ne semblait pas suffisant aux théologiens de l'école cartésienne et française. Sur des observations judicieuses de Mgr Maret, le rapporteur de la congrégation, Mgr Gasser, évêque de Brixen (Tyrol), déclara que le texte du schéma n'était pas exclusif des arguments ontologiques, et on remplaça l'expression *de rebus creatis*, par celle plus compréhensive de : *per ea quæ facta sunt*, qui enveloppe la raison humaine dans l'ensemble des choses créées.

Encore une fois, ces définitions n'intéressaient que les écoles ; elles n'inquiétaient pas les pouvoirs publics : elles ne touchaient pas à la politique. Il n'en n'était pas de même du schéma *de Ecclesia*.

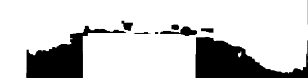
En voici la substance : le schéma affirmait que l'Église est nécessaire pour obtenir le salut éternel, et que les hommes ne peuvent être sauvés par le culte d'une religion quelconque; que cette « intolérance » est prescrite de droit divin, et que l'Église ne peut tolérer les autres sectes religieuses; que l'infaillibilité de l'Église s'étend à toutes les vérités nécessaires à la conservation intérieure du dépôt de la Révélation; que l'Église étant société parfaite, ne peut être assujettie, dans l'État, à la domination séculière ; que l'Église a le pouvoir d'ordonner par des lois, et de contraindre et de forcer par des jugements extérieurs et des peines salutaires, les pécheurs et les rebelles ; que le Pontife romain a un plein et suprême devoir de juridiction sur l'Église universelle, et que ce pouvoir est ordinaire et immédiat sur les Églises ; que tous les droits existants entre les hommes ne dérivent pas de l'État politique, qui seul ainsi pourrait communiquer l'autorité ; que les jugements par lesquels l'Église prononce sur ce qui est licite ou illicite s'étendent aussi aux lois des États, et que la force du droit civil ne saurait rendre licite ce que le droit ecclésiastiqne déclare illicite ; enfin que les lois de de l'Église ont la force d'obliger, en dehors même de la sanction du pouvoir civil, et que le pouvoir civil n'a pas le droit de décréter en matière de religion.

Nous avons déjà vu ces doctrines magnifiquement

exposées dans la Lettre pastorale de Pérouse sur les erreurs contre la Religion. Le cardinal y affirmait la supériorité de l'Église sur la société civile dont elle est indépendante, et il niait le droit des princes sur l'Église. Il proclamait le devoir qu'a l'Église d'être intolérante, étant gardienne de la Vérité absolue, c'est à-dire de ne pactiser avec aucune erreur. La définition du schéma *de Ecclesia* n'allait pas au delà de cette intolérance toute dogmatique, lorsqu'elle revendiquait le droit de frapper par des jugements extérieurs et des peines salutaires les pécheurs et les rebelles. On comprend qu'il s'agit de condamnations purement spirituelles, au moins à l'égard des laïques, et les pouvoirs civils ne se prêtent plus, de nos jours, à ajouter des sanctions pénales ou corporelles aux sentences ecclésiastiques.

Ainsi l'adhésion de l'évêque de Pérouse était d'avance acquise au schéma *de Ecclesia*. Le Saint-Siège avait raison de répondre aux observations du marquis de Banneville, que ces doctrines n'étaient pas une nouveauté, que la France n'avait pas à s'en alarmer, puisque son gouvernement était garanti par le Concordat contre ce qu'elles pouvaient contenir d'alarmant pour ses droits. Les conciles émettent des règles générales, auxquelles par ses traités avec les puissances le Saint-Siège peut apporter les dérogations qu'il estime utiles et convenables.

Du reste, les articles relatifs aux rapports respectifs de l'Église et des États furent ajournés, et seul fut mis en délibération le chapitre XI relatif à l'autorité du Pape sur l'Église universelle et sur les évêques. Aux



articles de ce chapitre fut ajouté celui de l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife.

La discussion s'ouvrit le 13 mai. Elle dura juste deux mois. Il est superflu d'en rappeler le fracas. Les amateurs de disputes théologiques poussées à l'exaspération se délecteront dans le journal de Mgr Ramadié, au récit de la séance du 3 juin où Mgr Maret, évêque de Sura, doyen de la faculté de théologie en Sorbonne, souleva des tempêtes. L'Assemblée était présidée par le cardinal Bilio, qui depuis fut le candidat désigné par Gambetta au Conclave de 1878. L'orateur faisait ressortir l'importance numérique de l'opposition. De sourds murmures commençaient à se manifester. Les murmures devinrent bientôt plus bruyants. Enfin, Mgr Maret vint à dire : « Celui qui définit est plus grand que celui qu'il définit. Si le concile définit l'infaillibilité du Pape, il fait donc un acte de souverain pouvoir ; il se montre supérieur au Pape qu'il définit. Admettez-vous cette conclusion ? — Non, non, » répondent les murmurants qui deviennent de plus en plus nombreux. La sonnette du président s'agite. Mais Mgr Maret a l'oreille dure. Il n'entend ni la sonnette, ni les murmures [1].

[1] Depuis longtemps, le savant prélat était affecté de cette infirmité. Élève de rhétorique, en 1866, je fus désigné pour composer une pièce de vers latins en l'honneur de Mgr Maret, lorsque, suppléant Mgr Darboy, il vint distribuer la confirmation aux élèves du lycée Henri IV, alors lycée Napoléon. L'évêque de Sura scandait du doigt mes modestes distiques. J'avais achevé depuis quelques minutes ; le doigt du prélat scandait encore. Un fou rire saisit l'assistance, y compris M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, et l'abbé Bonaparte, depuis cardinal, qui assistait à cette solennité. Le bon évêque n'y prit pas plus garde qu'aux murmures du Concile.

Aors le cardinal Bilio interrompt : « Il n'est pas permis de parler ainsi ; ce que vous dites est intolérable... Il n'y a ici ni majorité ni minorité, mais un Concile... » Les évêques crient : *Bene! bene!* L'un d'eux s'écrie : Il est fou ! M[gr] Maret n'a pas entendu les paroles du président ; il croit qu'on veut lui retirer la parole. C'est une scène de scandale.

On se hâte de prononcer la clôture de la discussion générale sur le schéma, bien qu'il y eût encore quarante-neuf orateurs inscrits... La Congrégation générale eut à se prononcer le 18 juillet suivant sur la rédaction du schéma. Elle vota un texte qui fut amendé quelques jours après par l'addition : *ex sese et non consensu Ecclesiæ.*

Voici ce texte, tel qu'il fut accepté le 18 juillet 1870 par le Concile, en même temps que les cinq autres canons, en session plénière : « C'est pourquoi nous, adhérant fidèlement à la tradition reçue, dès l'origine de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu, notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique, pour le salut des peuples chrétiens, avec l'approbation du Saint-Concile, nous enseignons et définissons que c'est un dogme révélé de Dieu que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque remplissant l'office de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine touchant la foi et les mœurs doit être crue par toute l'Église, jouit pleinement de l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant la doctrine

concernant la foi et les mœurs, et, par conséquent, ces définitions du Pontife romain, *par elles seules, et non pas en vertu du consentement de l'Église*, sont irréformables. » La plupart des membres de la minorité avaient quitté Rome dès le commencement de juillet; la formule proposée par la Congrégation, pour le schéma de l'infaillibilité, avait réuni 451 voix sur 601 votants; 88 Pères avaient voté : *non placet;* 62; *placet juxta modum*. L'ensemble des cinq canons *de Ecclesia*, comprenant sur l'infaillibilité un texte plus explicite encore, fut voté à la quasi-unanimité de 533 voix sur 535 votants[1].

Mais déjà la guerre était déclarée entre la France et l'Allemagne. Dix jours plus tard, l'empereur Napoléon III se mettait à la tête de son armée... Deux jours après, le 20 juillet, Victor-Emmanuel obtenait le rappel des troupes françaises occupant Rome, et renouvelait la convention de septembre. Le 31 du même mois, Pie IX était informé de cet abandon, et les défenseurs de son trône s'en allaient en leur pays combattre et mourir pour la Patrie française, sous les ordres de Charette. Le 19 août, le prince Napoléon se rendait à Florence pour solliciter l'alliance de Victor-Emmanuel. Le roi d'Italie mettait une condition : Rome capitale. Napoléon III eut la noblesse de ne pas livrer lui-même à la Révolution cette souveraineté temporelle, établie par Pépin le Bref, con-

[1] C'est au cours d'un de ces votes qu'on rapporte un trait d'esprit fort irrévérencieux de Mgr Darboy, archevêque de Paris. Comme Mgr Ludovic Jacobini, secrétaire du Concile, déclarait : « *Fere omnes surrexerunt* », l'archevêque de Paris aurait dit entre ses dents : *Feræ*, avec un *æ* ; ce qui eût voulu dire : « Toutes les *bêtes* se sont levées ». Nous ne voulons pas ajouter foi à cette anecdote. Quoi qu'il en soit, toutes les fautes de Mgr Darboy ont été lavées dans le sang du martyre.

firmée par Charlemagne, et dont la sauvegarde avait fait partie de nos plus nobles traditions nationales.

Les destins s'accomplirent. L'Empire s'écroula à Sedan, le 4 septembre. C'est seulement seize jours après, lorsque Victor-Emmanuel fut tout à fait assuré de la victoire prussienne, qu'il osa pénétrer par la brèche de la Porta Pia dans la Ville sainte.

Par la déclaration du Concile, le Pape concentrait tous les pouvoirs de l'Église. Sa personne représentait l'unité de l'autorité et de la foi. Pie IX estima que, grâce à cette disposition providentielle qui avait désarmé toute opposition, rendu vaine toute contestation, il importait peu que le Saint-Siège dépouillé fût établi dans telle ou telle ville. Puisqu'il réunissait en lui la plénitude du royaume spirituel, et qu'il avait perdu tout vestige de pouvoir temporel, le Pape ne pouvait gagner aucune liberté à errer sur une terre étrangère. Les États se fussent disputé l'honneur d'offrir l'hospitalité au Pontife errant. Accepter, c'eût été se lier au moins par la reconnaissance, ou par la crainte d'autres aventures. Pie IX préféra demeurer dans le cercle étroit que traçaient autour de lui les vainqueurs. A ceux-là, il ne devait rien, et par un aperçu de génie il comprit que la domination hostile, c'était la captivité matérielle et l'indépendance, morale ; la domination amie, c'eût été la liberté physique et une quasi-servitude morale.

Lui qui, devant les tumultes de la révolution en 1848, s'était enfui à Gaëte, en face de la Révolution monarchique de 1870, il resta.

Puis, il répugnait au vieillard de mourir loin de ces

basiliques, loin de ces reliques, loin de cette Rome consacrée par le sang et le tombeau des Apôtres. Comme autrefois Camille, il ne voulut pas transporter les choses saintes hors des espaces sanctifiés : « Nous possédons, disait le grand Romain vainqueur de Véies, une ville fondée par des auspices et des augures ; il n'y a pas un lieu de cette ville qui ne soit plein de cultes ; ce ne sont pas seulement des jours qui sont assignés aux fêtes et aux sacrifices, mais aussi des temples. Allez-vous abandonner tous ces dieux publics et privés ?... On dira peut-être que nous pourrons faire tout cela à Véies, et qu'on y enverra nos prêtres, pour y établir notre religion. Cela ne peut s'accomplir sans dommage pour les cérémonies, et, pour ne pas énumérer en détail tous les cultes et tous les dieux, est-ce que le repas de Jupiter peut être solemnisé ailleurs que sur le lit du Capitole ? Faut-il parler des feux éternels de Vesta, et de la statue, gage de notre empire, dont la garde est confiée à ce temple ?... Absent, chaque fois que la Patrie se présentait à ma mémoire, je revoyais ces collines et ces plaines, ce Tibre, ce pays cher à mes yeux, et ce ciel sous lequel je suis né et j'ai grandi... Ce n'est pas sans raison que les dieux et les hommes ont choisi cet emplacement pour la ville... Ici est le Capitole ; jadis on y trouva une tête humaine, et l'oracle répondit : En ce lieu sera la tête du monde, et le centre de l'empire ;... ici les feux de Vesta ; ici les boucliers tombés du ciel ; ici tous les dieux propices à vos prières, tant que vous y resterez[1]. »

[1] Tite-Live.

Les dieux païens n'avaient laissé que ruine et poussière sur le sol romain ; un autre Dieu avait pris leur place, un autre empire était né et avait grandi sous ce ciel. Rome encore était pleine de cultes et de sacrifices; elle était encore la tête et le centre du monde.

Pie IX ne voulut pas transporter, loin du Tibre, loin des collines sacrées, loin des tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, loin des Catacombes, loin du Colisée arrosé du sang des martyrs, les cultes publics de la Catholicité. En 1849, il était sûr du retour ; en 1870, il ne l'était plus. Il s'enferma dans ce Vatican où, huit ans après, il allait mourir plein de joies et de gloire. Il léguait à son successeur sa captivité, et sa majesté, son infaillibilité aussi, et, par-dessus tout, sa protestation, garantie de son indépendance.

La Papauté ne sera nulle part aussi libre qu'à Rome, parce que nulle part, elle ne sera aussi souffrante, aussi persécutée. Elle puise en ce combat contre la Révolution qui l'opprime, un rajeunissement de sa force morale, un accroissement de sa dignité, un rafraîchissement de son prestige.

Une réconciliation entre le Saint-Siège et l'Italie révolutionnaire, ce serait une abdication de toute la puissance spirituelle.

C'est ce que comprenaient mal, dès lors, les jeunes apôtres de l'accord entre le Pape et le Roi. C'est ce que le cardinal Pecci dut parfaitement comprendre, puisqu'il accepta, en sa douloureuse intégralité, tout l'héritage de Pie IX : captivité, protestation incessante et absolue, liberté morale.

CHAPITRE XVIII

DERNIÈRES ANNÉES D'ÉPISCOPAT

(1870-1877)

Le jubilé épiscopal. — Fêtes à Pérouse. — Le vicomte de Maguelonne. — Un peu de publicité. — Homélie sur le jubilé pontifical de Pie IX. — Influence de la renaissance catholique française sur le cardinal Pecci. — Consécration de son diocèse au Sacré-Cœur. — L'œuvre de Saint-Joachim. Les cercles ouvriers de M. de Mun et les jardins de Saint-Philippe de Néri. — Lettre pastorale sur les tendances du siècle. — Les Mandements sur les « Harmonies de l'Église et de la Civilisation ». — Nomination d'un coadjuteur. — Le cardinal s'installe à Rome. — Sa liaison avec le cardinal Bartolini. — Quelques déceptions. — Nommé camerlingue. — Un poste dangereux. — Le comte C. Conestabile et Mgr Galimberti. — Influence de la « Défense » de Paris. — Scènes peu édifiantes. — Désillusion fatale des chercheurs de conciliation.

Le cardinal Pecci, rentré en son diocèse, assista silencieux et attristé aux événements tragiques par lesquels s'achevait cette année 1870. Depuis 1860, il vivait en sa propre patrie comme sur une terre étrangère, puisqu'il était séparé de son souverain légitime. Du moins, au cours des rares voyages qu'il avait entrepris à Rome, il y retrouvait le régime sous lequel il avait grandi, auquel il avait participé, et que, dès son enfance, il avait appris à respecter. Désormais, Rome même allait devenir pour lui une terre étrangère. Plus d'espoir

prochain. La France était vaincue, amoindrie. L'Autriche catholique avait, sous l'autorité du comte Beust, formellement autorisé la Révolution italienne à pénétrer par effraction dans la Ville sainte, et c'était le ministre de la Prusse victorieuse, le comte d'Arnim, qui, au dernier moment, avait tenté de dissuader Pie IX d'un simulacre de résistance. Le Saint-Siège n'avait donc plus de recours ici-bas.

Cependant, Joachim Pecci touchait au vingt-cinquième anniversaire de son épiscopat à Pérouse. A cette occasion, ses diocésains, ses amis de Rome, ses admirateurs de partout, lui multipliaient les témoignages d'affection et de respect. De Belgique, de France, d'Italie, lui parvinrent d'innombrables lettres et télégrammes de félicitations. Les noces d'argent du Pasteur avec son Église furent célébrées en grande pompe dans toutes les paroisses. Les solennités du Dôme de Saint-Laurent furent splendides. Mgr Cataldi était venu de Rome tout exprès pour présider au cérémonial. Le soir, il y eut grand dîner au palais épiscopal.

Mgr Cataldi avait amené avec lui à Pérouse le vicomte de Maguelonne, correspondant de l'*Univers*. Il le présenta au cardinal qui invita le journaliste au repas de gala. C'était le premier contact de Joachim Pecci avec la Presse. Cette rencontre eut une grande influence sur les destinées de l'évêque de Pérouse. Le vicomte de Maguelonne fut conquis par la sévère bonne grâce du prélat, dont il entendit chanter sur tous les modes les vertus et les mérites. Le correspondant de l'*Univers* n'était guère prisé du cardinal Antonelli ; en revanche,

il était fort lié avec Mgr de Mérode, l'ami intime du cardinal Pecci.

Le récit du jubilé épiscopal de Pérouse fut envoyé avec grands détails à l'*Univers*, l'organe des intransigeants, puis aux journaux catholiques belges, un peu teintés de libéralisme, dont le vicomte était également correspondant. M. de Maguelonne avait quelques relations dans la presse de Paris, notamment avec M. Louis Teste, du *Paris-Journal*, auquel il fournit des notes pour l'ouvrage qu'il devait publier quelque temps après, sous le titre de : *Préface au Conclave*. En ce livre le cardinal Pecci fut nettement désigné non seulement comme le successeur probable, mais aussi comme le plus digne successeur possible de Pie IX.

Ainsi la renommée du cardinal de Pérouse faisait irruption dans le monde extérieur. Une correspondance plus active s'établit entre lui et les principaux évêques français. Nous avons dit que plusieurs élèves du séminaire pérugin étaient allés achever leurs études en France, au séminaire de la Chapelle, dirigé par l'évêque d'Orléans. Les deux prélats, qui s'étaient vus à Rome, continuèrent leurs relations, par l'entremise de leurs anciens élèves communs. Au dehors, on voyait surtout, dans le cardinal Pecci, la victime d'une injuste disgrâce, un opposant taciturne à la politique d'Antonelli. C'est pourquoi tous les regards étaient fixés sur lui.

On se souvient que la nomination de Mgr Pecci à l'évêché de Pérouse avait, pour ainsi dire, coïncidé avec la mort de Grégoire XVI et l'élection de Pie IX. Le jubilé pontifical de Pie IX se trouvait donc contemporain

du jubilé épiscopal de l'évêque. A cette occasion, le cardinal prononça dans le Dôme de Saint-Laurent une homélie caractéristique. Il rappelait que, seul entre tous les Papes, Pie IX avait atteint la vingt-cinquième année de son Pontificat. « Dans un siècle pris de vertige et sans foi, dit le Pasteur, l'univers donne ce sublime spectacle d'unité qui s'était manifesté dans les premiers temps du christianisme. » Puis, il affirme de nouveau la suprématie du Pape sur tous les potentats de la terre. « Tous les princes et tous les peuples lui sont soumis sans exception d'aucune sorte. » Il confirme solennellement l'infaillibilité pontificale, qu'il avait votée au Concile : « Si de graves controverses s'élèvent au sein de la Chrétienté, c'est à lui qu'il appartient d'en connaître et de prononcer en dernier ressort ; et lorsque, avec son autorité suprême, il a porté un jugement sur une question quelconque de dogme et de morale, il n'y a point lieu à appel d'aucune sorte, puisqu'il n'y a pas, sur la terre, d'autorité supérieure à la sienne. Enfin, quiconque oserait s'écarter de l'obéissance due à ce Chef suprême, se jetterait par cela même en dehors de la voie du salut ; car c'est se mettre en révolte contre le Christ que de fouler aux pieds l'autorité de son Vicaire. » ..... « Apprenez enfin qu'il n'y a pas de pouvoir sur la terre, si élevé soit-il, qui puisse raisonnablement mettre obstacle à la mission divine du Souverain Pontife et à l'exercice de son autorité. » ..... « Des hommes impies souhaitaient la mort de notre Père. Comptant sur cet événement, les méchants avaient échafaudé des sinistres projets ; mais la droite du Tout-Puissant a ruiné leurs

desseins pervers, et trompé leurs iniques espérances. »

Qui donc a prêté à l'évêque de Pérouse un propos irrévérencieux sur le long règne de Pie IX ? Nous le transcrivons pour ne rien omettre de ce qui, touchant la personne de Joachim Pecci, mérite d'être rapporté ou réfuté. On aurait dit devant lui : « L'extraordinaire longévité de Pie IX est un miracle que Dieu fait pour le bien de l'Église. » ..... Le cardinal aurait répondu : « ... ou pour son châtiment ». Une telle boutade n'est-elle pas démentie par le discours qu'on vient de lire ? Mais il faut remarquer en cette homélie, non seulement l'attachement du prince de l'Église à son Chef, mais aussi et surtout la façon sublime dont il parle du Pontificat romain et des prérogatives qui lui sont dévolues. Dès 1871, il traitait ce sujet de plain-pied ; sa pensée était à la hauteur de sa mission. Il n'eût jamais osé partager l'outrecuidance de cet empereur romain mourant qui disait : « Je sens que je deviens dieu ! » Mais, à l'entendre si bien parler de la royauté à la triple couronne, tout ceux qui l'approchaient commençaient à sentir qu'il se transfigurait et qu'il devenait Pape.

L'influence de la renaissance catholique, qui se manifestait en France, après les désastres de la guerre et de la Commune, s'exerça alors visiblement sur l'esprit du cardinal de Pérouse. L'assemblée nationale de Versailles venait de voter l'érection d'un sanctuaire au Sacré-Cœur de Jésus, sur la montagne parisienne qui avait été jadis sanctifiée par le sang des martyrs, et qui, venait récemment encore d'être arrosée par le sang des victimes militaires et religieuses de la Commune. Les

pèlerinages à Paray-le-Monial, le couvent d'où était partie la dévotion moderne, se multipliaient dans toute la France. Le 20 juillet 1872, l'Ém[me] Pecci consacre, lui aussi, son diocèse au Sacré-Cœur. « Vous n'ignorez pas, dit-il, à ses diocésains, que la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ prend déjà, depuis quelque temps, un notable accroissement et va se manifestant de mille manières et se développant dans toute la Chrétienté... Voilà pourquoi nous avons pris la résolution de consacrer au très saint Cœur de Jésus, notre bien-aimée ville et notre bien-aimé diocèse. » L'évêque explique que c'est un acte de réparation pour les outrages dont le Christ est victime en notre siècle, que c'est un moyen de détourner les châtiments qui menacent les nations coupables. « Déjà, en divers pays rapprochés de nous, on a vu les premiers exemples; et nous n'avons aucune raison de croire que Dieu s'apprête à déposer le fléau vengeur. »

L'année suivante, le cardinal fonde, sous les auspices de son patron, la Société de Saint-Joachim, pour venir en aide aux prêtres devenus indigents par suite de la confiscation des biens du clergé. En 1875 il constitue l'union des prédicateurs, afin d'utiliser le talent et l'activité des membres de communautés religieuses que la dispersion des couvents a laissés sans asile et sans emploi. Ainsi, ces prédicateurs, organisés en phalanges d'apostolat, prêcheront des retraites et feront des missions incessantes dans les campagnes et les villes, pour restaurer la foi religieuse dans l'âme des peuples.

C'est aussi en ce temps-là que Joachim Pecci, ayant

étudié l'œuvre française des Cercles catholiques ouvriers, établit sur ce modèle, à Pérouse, les Jardins de Saint-Philippe de Néri. Les sanglantes insurrections de Paris et de plusieurs grandes villes de France, avaient révélé aux chrétiens clairvoyants le danger de l'esprit socialiste, révolutionnaire, antichrétien, dans les classes populaires. La propagande antisociale se faisait moins encore dans les ateliers que dans les cabarets, moins aux heures du travail commun que dans la promiscuité des loisirs déshonnêtes.

La manufacture moderne, telle qu'elle est constituée d'ordinaire sous la forme anonyme, sépare presque toujours le patron du travailleur manuel qui coopère à l'industrie. Un abîme s'est creusé entre le capitaliste et le salarié. L'ouvrier loue ses bras en échange d'une rétribution quotidienne. En dehors de l'atelier, il ne connaît plus qui le paie, et son patron ne le connaît plus. Le travail devient une marchandise assujettie à la loi d'airain de l'offre et de la demande. Le loueur de forces physiques fait du prix de sa location l'usage qui lui convient. Le directeur de ces machines humaines ne s'occupe plus de son instrument, aux heures où il cesse de s'en servir. L'un et l'autre sont absolument quittes hors du contrat.

Deux officiers français, M. le commandant de la Tour du Pin, M. le capitaine Albert de Mun, pendant les ennuis de la captivité en Allemagne, avaient réfléchi à cet antagonisme, qui menace le monde moderne d'une guerre terrible, analogue à cette guerre Servile qui mit en péril la république romaine. Ils avaient sous

les yeux les premières tentatives du socialisme chrétien en Allemagne et en Autriche. La Commune démontra que leurs craintes n'étaient pas chimériques. Ils jetèrent les bases d'une société destinée à établir une solidarité chrétienne entre les représentants du Capital et ceux du Travail. Ils entreprirent de démontrer aux patrons d'abord qu'ils n'avaient pas accompli tous leurs devoirs, quand ils avaient acquitté le salaire, et qu'il y avait entre eux et leurs ouvriers le lien permanent de la fraternité chrétienne. Les travailleurs ne sont pas des machines et des outils, mais des hommes. Ils les convièrent donc à se souvenir de la solidarité qui doit unir des êtres d'une égale dignité, et à s'attacher les salariés par ces chaînes de la vraie charité chrétienne qui donne mieux que l'argent : l'amour. Ils s'attaquaient ainsi aux principes, trop strictement utilitaires, de l'école économiste, qui, depuis la Révolution, prévalait dans la société française. D'autre part, afin de soustraire les travailleurs aux distractions ruineuses et immorales ainsi qu'aux mauvais conseils, ils organisèrent, sous les auspices du clergé et avec l'aide des patrons chrétiens, des lieux de réunion, appelés Cercles, où, en dehors des heures de travail, salariants et salariés se rencontreraient fraternellement sur le pied d'égalité, prendraient part aux mêmes divertissements, échangeraient leurs idées, et, s'il y avait lieu, leurs plaintes mutuelles. En dehors de la communion chrétienne, une telle fraternité eût été impossible. Prêtres et religieux furent donc conviés à présider et à bénir ces assemblées de réconciliation sociale, et à faire prévaloir, au-dessus de tous ces

membres de l'industrie, l'autorité supérieure de l'Église.

C'est un but analogue que poursuivit l'évêque de Pérouse en fondant les Jardins de Saint-Philippe de Néri. Il plaça son œuvre sous le patronage du saint qui qui fut un modèle de pureté, du suave apôtre des enfants, des pèlerins, des misérables, du fondateur de l'Oratoire. Philippe de Néri avait coutume de se mêler aux jeux, aux entretiens de ses élèves, de se promener avec eux, de ne jamais cesser sa douce et familière prédication. Le cardinal avait contribué à la fondation des écoles pour les jeunes artisans. C'était un travail ajouté à un autre travail. L'évêque voulut aussi présider à leur repos. Beaucoup de Pérugins lui avaient demandé la création d'un asile ou d'un orphelinat. Il préféra une entreprise d'une portée plus générale, plus sociale, où la charité reçût une destination plus spirituelle et plus élevée. Il s'attacha surtout, en ces Jardins, à faire observer strictement la loi la plus salutaire à ses yeux, la sanctification du dimanche.

Ainsi, le diocèse de Pérouse se couvrait d'œuvres utiles à toutes les classes de la société religieuse ou laïque. En 1873, Joachim Pecci s'était rendu à Rome pour renouveler son hommage de fidélité à Pie IX, et c'est au cours de cette visite *ad limina* qu'il avait écrit son beau mandement *sur la foi*, où il signalait la presse impie comme l'organe le plus pernicieux de l'incrédulité. Le Pape lui conféra alors le titre de protecteur du tiers ordre de Saint-François. Aucune dignité ne pouvait lui être plus agréable. Ses ancêtres avaient été affiliés à la famille du glorieux saint d'Assise. Sa mère

était morte portant le cordon et le scapulaire de l'apôtre des humbles, et elle reposait dans l'église des Sacrés-Stigmates de saint François. Lui-même, dès sa première enfance, avait porté le « petit habit » de bure. A son retour, il s'arrêta à Assise où il prit possession de sa charge, le 25 novembre, dans l'église de Sainte-Claire, comme protecteur des Clarisses, et le lendemain, dans l'église de Saint-Vital, comme protecteur du tiers ordre. C'est là qu'il prononça une allocution où il promit tous ses soins à la pieuse association. Il se souvint de cette promesse, lorsque, devenu Pape, il accorda de si amples privilèges au tiers ordre.

Dans cette homélie toute familière, le cardinal célébra, en la personne du fondateur d'une communauté si misérable et si puissante, l'idée qu'il a conçue non seulement de rassembler ses frères dans la vie ascétique, mais aussi « de venir en aide à l'immense multitude des fidèles qui se trouvent dans l'impossibilité d'embrasser la vie des cloîtres ». Il montra les empereurs, les rois, les évêques, les cardinaux, les Souverains Pontifes, rivalisant de zèle, comme le peuple, pour entrer dans cet ordre nouveau. Ainsi que la consécration de son diocèse au Sacré-Cœur, le développement du tiers ordre franciscain apparaissait au pieux cardinal comme un remède efficace aux maux du siècle. Quelques jours auparavant, l'évêque avait consacré son diocèse à Marie Immaculée, rappelant que Pérouse possède l'Anneau de la Vierge : « C'est là, disait-il, un gage assuré de la prédilection de Marie pour notre ville ; on peut le dire, Pérouse, par sa foi, par son amour, grâce à cet Anneau, lui fut, pour ainsi dire, unie

en mariage, et mérite à bon droit d'être appelée cité de Marie. »

L'Anneau miraculeux est conservé dans une chapelle du Dôme de Saint-Laurent. Il est en agate. La relique avait appartenu jadis à une famille juive. Après avoir été honorée à Chiusi, elle fut transférée à Pérouse au xve siècle. Le tableau du Pérugin retraçant le mariage mystique de la Vierge, qui servit de modèle aux premières compositions de Raphaël et que possède actuellement le Musée de Caen, était destiné à orner la chapelle de l'Anneau, à Pérouse.

Même esprit dans la lettre pastorale du 8 février 1874 sur les tendances actuelles du siècle contre la religion « dont on nie l'origine divine, la religion qui, abolissant l'ignominieux trafic de l'esclavage, a arboré, pour la première fois dans le monde, l'étendard de la liberté civile, a doté le genre humain de la véritable égalité, et lui a appris en quoi consiste la vraie fraternité ». Joachim Pecci sanctifiait ainsi la devise que la Révolution et la Franc-Maçonnerie avaient prétendu profaner.

Pendant les années qui suivirent l'occupation de Rome, le cardinal se réfugiait dans les discours et dans les œuvres mystiques. Au bruit, peut-être un peu mondain, du Jubilé épiscopal, succèdent le recueillement et la méditation. Il semble que le prédestiné s'élève par la contemplation jusqu'aux approches de la dignité suprême dont il sera bientôt revêtu. Il s'avance jusqu'aux premières marches du trône céleste occupé par Celui dont il sera, pendant tant d'années, le digne et glorieux vicaire.

Le cardinal travaille à ces deux Lettres pastorales sur les harmonies de l'Église et de la Civilisation, qui seront à la fois le testament de son épiscopat et la préface de son Pontificat. Lorsqu'un homme d'État, à la veille d'une crise ministérielle, se signale à la confiance de ses concitoyens par une harangue sensationnelle, on dit qu'il a prononcé un « discours-ministre ». S'il était permis de parodier le langage parlementaire pour l'appliquer aux choses de l'Église, on pourrait dire de ces deux Mandements que ce sont déjà des discours pontificaux, des Encycliques de la veille.

Avant de raconter les derniers événements qui marquèrent la vie de Joachim Pecci au milieu du monde et avant qu'il fût élevé au-dessus de tous les hommes, nous tenterons une brève analyse de ces documents de principes, dont le pontificat de Léon XIII ne fut que le magnifique développement.

Le premier est daté du 6 février 1877, le second du 10 février 1878, trois jours après la mort de Pie IX. Ils sont adressés tous deux au « peuple bien-aimé » de Pérouse, mais il est aisé de voir que déjà la voix du Pasteur porte plus loin que les limites d'un petit diocèse, et qu'elle est destinée à être entendue de toute l'Église.

Le cardinal se propose de dissiper les équivoques accumulées par l'hypocrisie des ennemis de l'Église, « de telle sorte qu'on ne sait plus nettement ce qui doit être réprouvé comme mauvais, et ce qui doit être approuvé comme bon et juste »... « Pour ne citer qu'un mot dont les incroyants font un abus répété, qui ne sait que l'on

redit partout le mot de civilisation, en prétendant qu'il existe entre elle et l'Église une répugnance intrinsèque et une irréconciliable inimitié? Ce mot qui, par lui-même est très vague et que nos ennemis se gardent bien de définir, est devenu le fléau dont on meurtrit nos épaules... Au nom de la civilisation, on tourne en dérision la parole de Dieu et de ses ministres, on restreint le nombre des églises et on multiplie celui des lieux de débauche, on corrompt les spectacles publics, on enlève tout frein à l'usure et à la spéculation, on favorise une presse immonde et un art qui souille les yeux et les cœurs. Il semble acquis que c'est notre faute si la civilisation ne progresse pas plus rapidement, et si elle n'atteint pas de plus hautes destinées. C'est là l'origine de ce qu'on est convenu d'appeler la lutte pour la civilisation. »

On était alors au plus fort de la persécution déguisée en Allemagne sous le nom de *Kulturkampf*, et déjà les républicains français se préparaient aux mêmes combats.

L'évêque s'efforce de démontrer que c'est au contraire l'Église qui a donné au monde, dans le passé, tout le bien dont ce mot de civilisation est l'expression, et que seule elle le peut conserver dans l'avenir. D'abord, il faut définir le mot et la chose. L'homme est né pour la société; isolé, il pourrait à peine soutenir une chétive existence. La société lui est indispensable pour satisfaire ses multiples besoins. Composée d'hommes perfectibles, la société est capable de progrès. Chaque siècle hérite des améliorations réalisées par le précédent. Ici l'orateur fait l'éloge des engins modernes, de ces chemins de fer (tant redoutés du cardinal Antonelli), de l'électricité, etc. Il ne

méconnaît pas non plus les progrès politiques, tels que l'abolition des vengeances particulières, l'épreuve du feu, de la peine du talion ; plus de tyrans féodaux, de communes querelleuses, de bandes errantes de soldats indisciplinés. L'homme va se perfectionnant en son bien-être physique, en ses relations morales, en ses conditions politiques. « Les différents degrés de ce développement progressif auxquels atteignent les hommes réunis en société, constituent la civilisation. Elle est naissante et rudimentaire, quand les conditions dans lesquelles l'homme se perfectionne sous ce triple point de vue, sont peu développées ; elle est grande quand ces conditions sont plus larges ; elle serait complète si toutes ces conditions étaient parfaitement remplies. »

Est-il vrai que la civilisation ne peut pas fleurir dans une société chrétienne, où l'Église fait entendre la parole de son infaillible magistère ? Pour avancer en civilisation, faut-il répudier l'Église, et en finir avec elle ?

L'orateur montre que le travail est la source des richesses publiques et privées. Or, c'est l'Église qui a encouragé le travail manuel aussi bien que le travail intellectuel. L'antiquité païenne, par la bouche d'Aristote, de Platon, de Cicéron, de Térence, de Juvénal, déclarait le travail manuel indigne d'un homme libre. Le travail a été et est encore méprisé partout où n'a pas pénétré la lumière de l'Église. Il est alors réservé aux esclaves ou aux femmes.

Or Jésus a voulu naître dans l'atelier d'un artisan, et y travailler de ses mains divines. Les Apôtres ont été des



ouvriers manuels. Tous les Pères ont proclamé l'excellence et la dignité du travail. Les moines en ont donné l'exemple, et ils ont fait avancer, dans les siècles barbares, les arts utiles à l'humanité. Les villes d'Italie furent grandes, industrieuses, riches, tant qu'elles respectèrent l'Église. Elles ne péchaient que par l'excès du luxe, résultat d'une richesse surabondante. Elles furent aussi, en ces temps-là, les reines de l'Art. L'Église n'est donc pas l'ennemie de la richesse, de la splendeur, du bien-être et de l'Art.

Mais, tout en honorant le travail, l'Église ne l'a pas considéré, ainsi que les écoles modernes d'économie politique, comme la fin suprême de l'homme. Ces écoles ont fait de l'ouvrier une machine plus ou moins productive, sans aucun souci de la moralité. De là cet indigne abus des pauvres et des faibles, qui suscite tant de plaintes et de justes doléances. De là, ces enfants étiolés par de précoces fatigues dans les manufactures, ou bien abandonnés par des parents, éloignés du foyer domestique, à moins que la charité chrétienne ne vienne les recueillir. Quelle barbarie, sous le nom de civilisation!

« Cet excès du travail redevenu servile et païen a aussi pour conséquence d'enchaîner l'homme à la matière et de le livrer sans frein à ses passions brutales. On nous fait ainsi reculer à ces temps décrits par Juvénal où le genre humain vivait pour l'amusement de quelques citoyens. C'est l'Église qui tempère ces abus, qui, seule, fait entendre aux artisans les mots de fraternité, qui les oblige à interrompre la douloureuse continuité du travail par le repos du dimanche et des fêtes chrétiennes, qui les

récrée par l'émotion douce et artistique des cérémonies religieuses et surtout par la parole évangélique. Ainsi, c'est l'Église qui donne au travail sa dignité, sa puissance de production, et qui en concilie la rude obligation avec la liberté humaine. »

Est-il vrai que l'Église a horreur des découvertes scientifiques et de leurs applications? Ont-elles été, comme on le dit, le résultat de la révolte de l'*esprit moderne* contre l'influence de l'Église ?

Comment l'Église détesterait-elle la Science, puisque l'univers est un livre où à chaque page est écrit le nom de Dieu? Les Écritures mêmes ont proclamé que la terre devait être soumise à l'homme et dominée par lui. L'Église veut que l'homme soit le maître de la création. Elle se réjouît chaque fois qu'il assujettit une des forces de la matière, comme la lumière, l'électricité, etc. Les plus grands d'entre les savants, Copernic, Képler, Galilée, ont adoré Dieu en ses œuvres.

Mais si l'Église glorifie et sanctifie les travaux manuels ou intellectuels, elle n'oublie pas les déshérités de la nature qui en sont exclus par l'infirmité ou par les accidents. Une société païenne ne tient aucun compte de ces bouches inutiles. Elle supprime les enfants malingres ou trop nombreux, les impotents. C'est l'Église qui a respecté seule, en tous ces malheureux, la dignité humaine, et l'histoire de la charité est celle de l'Église elle-même, suivant la parole de Hettinger.

Ainsi c'est le christianisme qui a développé toutes les branches de la civilisation. L'évêque aborde ici un point délicat ; la dernière proposition du *Syllabus* : Il n'y a pas

de conciliation possible avec la civilisation de notre temps. Le Souverain Pontife, et les documents auxquels il se réfère en donnent la preuve, n'a pas condamné la civilisation véritable, « mais cette chose bâtarde qui n'a de civilisation que le nom, et qui est l'ennemie perfide et implacable de la civilisation légitime ».

Les Pères du Concile ont proclamé qu'il ne pouvait y avoir dissentiment entre la raison et la foi. L'Église ne réprouve que cette philosophie orgueilleuse qui élimine Dieu de la raison, et prétend que la raison est à elle-même sa loi. C'est la science matérialiste. Quels ont été les fruits de cette fausse philosophie, de cette fausse civilisation réprouvée par l'Église ? « D'une part, on voit des multitudes auxquelles on a enlevé toute espérance en un meilleur avenir, toutes les consolations que la foi prodigue aux malheureux, des multitudes qui ne peuvent trouver aucune compensation dans les jouissances de la terre trop pauvre pour leurs convoitises et trop prodigue de misères et de contrastes ; de l'autre, un petit nombre d'hommes à qui sourit la fortune, qui n'ont pas la moindre étincelle de charité allumée dans leur cœur, attentifs seulement à thésauriser et à jouir ; d'un côté, des hommes frémissants de désespoir, qui semblent être redevenus sauvages ; de l'autre, des joies obscènes, des danses et des habitudes païennes qui excitent l'indignation du pauvre délaissé, et provoquent les châtiments divins. »

N'avait-il pas souvenir de ces admirables paroles, cet éloquent socialiste qui reprochait à la société contemporaine d'avoir sevré l'humanité laborieuse de cette « vieille chanson » qui berçait l'influence de son intelli-

gence, et qui, après avoir flétri dans les âmes l'espoir du Paradis céleste, ne leur offre en compensation que l'enfer sur la terre ?

Ce Mandement épiscopal est déjà animé du souffle de charité, de compassion, qui donne à l'Encyclique sur la question sociale une incomparable valeur morale.

Par la bouche de ce cardinal, l'Eglise proclamait sa plus noble mission sur la terre, celle qu'elle tient directement de son fondateur, et qu'elle ne doit jamais oublier : la fonction d'enseigner également les riches et les pauvres, les puissants et les faibles. Mais elle distribue à chacun des leçons différentes : aux satisfaits, aux égoïstes, l'impitoyable sévérité et l'injonction de la charité et de la fraternité ; aux déshérités, la consolation, la résignation, le rappel à la dignité, l'espérance. A-t-on trouvé une autre solution du problème social ? Qui la donne ? Est-ce vous, économistes, froids calculateurs, secs apôtres de la richesse, qui proscrivez les bouches inutiles, et interdisez l'aumône comme étant une perte de richesse sans compensation ; vous qui prêchez au Capital non la doctrine de la justice, mais celle de l'intérêt, comme s'il avait besoin d'y être encouragé par vos préceptes ? Est-ce vous, socialistes, apôtres du nivellement, de la spoliation, de la médiocrité universelle, qui rêvez de transformer la société en un vaste atelier, et l'atelier en caserne, qui partagez le monde en contremaîtres et en ouvriers, qui flétrissez l'essor des énergies, la fleur des ambitions légitimes, et qui faites consister le bonheur de vos protégés dans la satisfaction de leurs rancunes et l'assouvissement de leurs haines ?

Je ne sais si quelque Messie social apportera un jour un nouvel Évangile, une nouvelle Révélation inspirée par la seule raison humaine ; s'il édictera la parole de paix qui, rendant inutile la charité, trouvera une si parfaite formule de justice que les hommes pourront habiter une même société sans s'aimer les uns et les autres, sans avoir besoin de s'entr'aider, de se secourir dans la détresse, de sacrifier les uns leur superflu, les autres leur convoitise. Je ne sais de quelle école sortira ce législateur d'un futur Paradis terrestre. Mais il n'est pas venu ; on ne le voit pas apparaître en notre horizon. Il n'a pas encore de précurseur. En attendant, subsiste ce fait contemporain des premiers âges de l'humanité : il y a des forts et des faibles ; l'inégalité est la loi de nature. Pour corriger cette loi de la nature imparfaite, on n'a inventé d'autre remède que la loi surnaturelle, celle de la charité mutuelle, qui chez le riche s'appelle renoncement et bienfaisance, chez le pauvre résignation et espérance. L'égoïsme crée l'antagonisme social. On n'a pas encore trouvé d'autre antidote au poison de l'égoïsme que l'amour. L'amour, c'est le rayon qui tombe du ciel pour vivifier et harmoniser les choses de la terre ; c'est la chaleur qui émane du soleil des âmes.

Le premier Mandement sur la civilisation n'épuisait pas la matière. Lorsque le cardinal Pecci eut le loisir d'achever son œuvre, il n'habitait plus au milieu de son peuple. La mort de Pie IX le surprit à Rome, au milieu du travail. Il se hâta d'y mettre la dernière main, et la lettre pastorale fut publiée trois jours après qu'avait commencé le deuil de l'Église, et ce fut une des dernières

signatures que Joachim Pecci donna de son nom de cardinal. C'était la vraie préface au Conclave, que rédigeait celui qui était déjà préparé à la dignité suprême.

Après avoir établi que l'Église a toujours encouragé cette sorte de civilisation qui a pour objet le progrès matériel, l'auteur envisage la civilisation « destinée à perfectionner les relations de l'homme moral ». On combat l'Église comme n'étant plus « capable de favoriser le progrès moral de l'humanité, et parce qu'elle est l'ennemie dangereuse et même l'ennemie mortelle de l'adoucissement des mœurs ». Cependant, c'est l'Église qui a fondé cette civilisation qui porte le nom de chrétienne. « Ces deux mots sont si étroitement unis, qu'en dépit de tous les efforts de notre temps, on n'a pu réussir à les séparer; de telle sorte que parler de civilisation, c'est sous-entendre dans ce mot l'épithète de chrétienne. »

Quelle que soit la sévérité de l'Évêque pour notre siècle, quelle distance le sépare de la perversité des mœurs païennes! Plus d'esclavage, plus de jeux sanguinaires, plus de massacres en masse au nom d'un prétendu droit de la guerre ; plus de religion abominable, où les dieux donnaient le précepte et l'exemple de tous les vices ; plus de monstrueux Césars. Qui a aboli tout cela ? La patiente influence de l'Église. Est-elle arrivée au terme de sa mission, ou n'a-t-elle plus l'ardeur juvénile qui lui permettrait de la continuer ?

L'origine perpétuelle du désordre dans le monde, c'est l'instinct de la jouissance bestiale, c'est l'orgueil sans frein. Pour rétablir l'ordre dans le cœur de chaque homme, comment s'y prend l'Église ? Ouvrez le caté-

chisme. Pour rétablir l'ordre dans les relations mutuelles, l'Église a introduit dans le monde un élément inconnu de l'antiquité : la charité. De même que Dieu a aimé les hommes au point de souffrir pour eux le dernier supplice en la personne de son Fils, de même, d'après ce sublime exemple, les hommes ont appris la loi du sacrifice personnel pour le bien de l'humanité. De là le respect des misérables, de là le pardon des injures, l'équité qui mitige les rigueurs du droit, l'assistance des faibles, des infirmes, etc., telle est la civilisation chrétienne.

Celle qui s'en écarte nous montre la haine au cœur des déshérités, la menace de pillage, d'incendie, de carnage, le duel pour des prétextes futiles. « Ne commençons-nous pas à redevenir barbares, même lorsque nous nous armons avec fureur pour la civilisation? »

L'évêque énumère les bienfaits de la civilisation chrétienne dans la société conjugale, telle que l'Église l'a établie. Au contraire, le divorce est un attentat contre la civilisation, parce qu'il favorise la corruption des mœurs et l'abandon des enfants. Ces bienfaits s'étendent aussi à la société civile. Toute autorité vient de Dieu; elle doit donc participer à la majesté et à la bonté divines. Les rois ne sont plus des despotes dépouillant leurs sujets, mais des protecteurs et des serviteurs du bien public. Les sujets, par contre, sont tenus à une obéissance loyale, qui provient non de la crainte du châtiment, mais du sentiment intime. Non, l'Église n'est pas une ennemie de la liberté des hommes, ni la très humble servante de quiconque est assis sur le trône. Si l'autorité franchit ses

limites légitimes, c'est l'Église qui rappelle aux sujets qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. « Les sujets lâches et tremblants ne sont pas élevés dans les bras de l'Église. » Les premiers chrétiens payaient l'impôt fidèlement; mais ils ne pliaient pas devant les caprices injustes des Césars.

Le gouvernement antichrétien fait courir aux franchises publiques des dangers extrêmes; « ne trouvant plus de garantie dans la vertu des peuples, il la cherche dans les armes, dans les gardes nombreuses, dans une police aux yeux d'Argus. Nous pourrions ici vous inviter à toucher du doigt la vérité de tout ce que nous affirmons, en comparant la situation présente du monde à un passé qui n'est pas tellement éloigné que la plupart d'entre vous ne puissent facilement se le rappeler. »

Ainsi, lorsque la civilisation s'écarte des voies tracées par l'Église, elle retourne à la barbarie.

L'Église offre aux hommes un exemplaire de la perfection, de la vérité incarnée, vers lequel doivent tendre les efforts de leur activité. Ce modèle, vainement désiré par les philosophes païens, c'est Jésus-Christ. Il est le modèle des artisans et des pauvres ; il l'est aussi des rois, puisqu'il se sert de sa puissance infinie pour le bien des hommes. Il est le modèle des chefs de famille, et celui des enfants. Son exemple est salutaire à toutes les classes de la société. C'est en suivant ce type de perfection que les sociétés chrétiennes sont parvenues à un haut degré de civilisation. Quand elles s'en éloignent, on voit la morale devenir incertaine, « jouet et vil instrument de tous les appétits ». Elle varie avec chaque siècle, avec

chaque climat. M. Renan la veut absolument libre, suivant les caprices de chacun. « A l'abri d'un abus du mot de civilisation, on donne pour de l'or ce qui n'est que du clinquant pur. »

La Lettre se termine par une brève oraison funèbre de Pie IX qui a su faire beaucoup pour étendre le règne de la civilisation chrétienne. « Priez Dieu qu'il daigne accorder promptement à son Église un nouveau chef; priez Dieu qu'il le couvre de sa protection, lorsqu'il sera élu, afin qu'il puisse, au milieu des tempêtes en fureur, conduire au port si désiré la nacelle mystique confiée à sa direction. Pensez aussi dans vos prières à Nous qui vous accordons de tout cœur Notre bénédiction pastorale. »

Répondant à cet appel, les Pérugins ont adressé au Ciel des vœux pour le futur Pape et pour leur évêque, Le Ciel, les exauçant, en a rassemblé la grâce sur la même tête.

Il n'aura pas été donné au pape Léon XIII de conduire la barque de Pierre au port qu'il souhaitait. Du moins, sous sa haute et savante direction, elle a résisté aux tempêtes toujours plus furieuses. Elle flotte encore sur le monde, et après vingt ans l'Église est encore respectée, certainement plus pacifiée qu'elle n'était au lendemain de la mort de Pie IX.

Nous avons voulu présenter, en une sorte de tableau d'ensemble, l'œuvre doctrinale qui remplit les dernières années de l'épiscopat de Pérouse.

Le cardinal avait obtenu, après son Jubilé épiscopal, un coadjuteur pour alléger le fardeau de ses obligations pastorales. Il avait désigné Mgr Pascucci, évêque de

Ptolémaïde; mais, comme il arrive souvent, le titulaire avait survécu à son futur successeur. En 1874, le cardinal fut privé par la mort des bons et discrets offices de son auxiliaire. Il reprit pendant trois ans l'intégrité de sa charge.

La santé du cardinal redevenait chancelante. En 1876, il fut conseillé par son médecin d'aller faire à Sinigaglia une cure de bains de mer. Il reçut l'hospitalité de l'archevêque, mais une hospitalité un peu sommaire. L'archevêque était vieux, et donnait de médiocres soins à son ménage.

Le cardinal de Pérouse se trouvait strictement logé, obligé de pourvoir lui-même à sa nourriture. C'est là qu'il fit connaissance avec un très aimable vicaire général, M. l'abbé Clari, qui lui prêta non seulement toute l'assistance désirable, mais aussi la distraction d'entretiens savants, ingénieux, agréables. Devenu Pape, Léon XIII n'oublia pas celui avec qui il avait passé quelques heureux moments dans la retraite sanitaire de Sinigaglia. Il avait cru reconnaître dans l'abbé Clari une vocation à la politique. Il lui confia un poste épiscopal, suivi de l'archevêché très important de Viterbe. Lorsque la nonciature de Paris devint vacante, après l'élévation à la pourpre de Mgr Ferrata, le Pape se souvint encore du brillant causeur de Sinigaglia, et il désigna Mgr Clari à cette nonciature de première classe. Une mort subite empêcha ce bon et aimable prélat de recevoir la récompense suprême dont la nonciature de Paris constituait le titre et la promesse.

En 1877, fatigué par l'âge et le travail, le cardinal

obtint de Pie IX la nomination de son fidèle vicaire général et conseiller intime, Mgr Charles Laurenzi, à l'évêché d'Amata et à la coadjutorerie de Pérouse. Il le consacra de ses propres mains à Rome, en l'église de son titre de Saint-Chrysogone, le 24 juin 1877.

Le 6 novembre 1876, Antonelli était mort. Joachim Pecci ne rencontrait plus de défiance déclarée à la Cour de Pie IX. Ayant remis aux mains d'un administrateur expérimenté la conduite de son diocèse, il résolut de se fixer à Rome. Il établit sa résidence au palais Falconieri, via Giulia, où habitait le cardinal Bartolini. Ces deux Éminences, ainsi rapprochées, se lièrent d'étroite amitié. Instruit par les leçons de ce vieux Romain, le cardinal de Pérouse fut promptement initié aux menus détails de cette Cour, qu'il n'avait connue que de loin, et en laquelle il prenait une place si tardive.

Il siégeait au Sénat sacré depuis vingt-trois ans. L'évêché d'Albano devint vacant. On sait que ces petits diocèses suburbicaires sont offerts, par ordre d'ancienneté, aux cardinaux prêtres résidant à Rome, et qui, s'ils acceptent, prennent rang parmi les six cardinaux évêques, suffragants de l'évêque de Rome. Le doyen des cardinaux-prêtres est celui du Sacré-Collège. L'évêché d'Ostie-Velletri, le plus fructueux en bénéfices, lui est dévolu, de même au sous-doyen l'évêché de Porto S. Ruffina. Les quatre autres diocèses suburbicaires, Palestrina, Sabine, Albano, Frascati, appartiennent, sans distinction de préséance, aux plus anciens cardinaux-prêtres qui les acceptent. Les amis du cardinal Pecci espéraient que par le refus du plus immédiatement an-

cien, il serait élevé à cette dignité de cardinal-évêque; mais le cardinal Morichini accepta. Quelque temps après, la charge de Pro-dataire se trouva vacante. C'est la plus lucrative du Sacré-Collège. Le cardinal Pro-dataire est comme le directeur de l'enregistrement et le garde des sceaux du Saint-Siège. C'est lui qui, moyennant des droits assez élevés, délivre les actes pontificaux, dispenses, bénéfices, indults, et leur assure une date certaine. Pie IX fut sollicité d'offrir l'emploi au cardinal Pecci ; le cardinal Sacconi l'emporta. L'évêque de Pérouse allait retourner en son diocèse, lorsque Pie IX le retint à Rome en lui conférant la charge de camerlingue de la sainte Église Romaine. Tant que le Pape est vivant, la fonction est à peu près honorifique. Le camerlingue ou président de la Chambre apostolique est une sorte de ministre des finances, qui perçoit et administre les revenus du Saint-Siège. Or, depuis 1870, ces revenus ne consistaient plus que dans la libre offrande du denier de Saint-Pierre, qui allait directement dans la cassette pontificale, ou dans les droits relatifs aux bulles, expéditions de brevets, etc., qui sont perçus soit par la Chancellerie, soit par la Daterie apostolique. Pour le reste, c'est-à-dire pas grand'chose, il est facile au camerlingue d'en remettre l'administration au vice-camerlingue, simple prélat.

Mais au moment où cette apparente sinécure fut confiée à Joachim Pecci, il était certain qu'elle ne tarderait pas à prendre une singulière importance. La vacance du Pontificat était évidemment prochaine. Pie IX, arrivé au terme de la vieillesse, souffrait de maladies incurables,

Le cardinal de Pérouse fut élevé à cette dignité le 21 septembre 1877. Elle ne devait lui être légère que pendant quatre mois. Aussitôt que l'Église prend le deuil de son Chef, le camerlingue devient le personnage le plus affairé de la Catholicité. Il exerce l'interrègne temporel, dispose de la puissance exécutive et organise le Conclave. Son pouvoir s'arrête seulement au domaine spirituel, réservé intact au futur Pape. Il ne crée ni cardinaux ni évêques; mais il dirige la politique et l'administration. Si le Conclave se prolongeait, et si le Saint-Siège dépouillé possédait encore une *Zecca* ou hôtel des monnaies, il pourrait faire frapper des pièces à son effigie.

Il est assez rare que l'interroi devienne roi. Le cardinal camerlingue, pendant son court passage aux affaires, a le temps de se faire plus d'ennemis que d'électeurs. On ne cite guère que Rodéric Borgia, camerlingue à la mort d'Innocent VIII, qui devint Pape sous le nom d'Alexandre VI. Aussi les partisans du cardinal Pecci considéraient-ils cette faveur *in extremis* de Pie IX, comme une dernière preuve de disgrâce déguisée. Léon XIII a élevé plus tard à la même dignité le cardinal Oreglia, qui n'est pas de ses plus intimes amis.

Le cardinal camerlingue, impuissant à accorder aucune promotion, et même à faire une promesse, n'a d'autre attribution que d'exercer une sévère discipline sur ses collègues. C'est l'adjudant du Sacré-Collège. On crut que la cause de Joachim Pecci était compromise par cette nomination.

Cependant, l'agonie de Pie IX avait déjà commencé; et tous les regards étaient fixés sur ce cardinal inconnu

des Romains, et qui arrivait de province pour prendre un commandement dans l'Église. Joachim Pecci s'enferma plus hermétiquement que jamais dans sa réserve et sa modestie. Il semblait ne pas prendre garde à l'attention dont il était l'objet, ni surtout à la propagande opiniâtre et habile qui était faite sur son nom à Rome par son ami Bartolini à Rome, et à, l'extérieur, par son agent secret Galimberti.

En effet, l'influence du cardinal de Pérouse s'exerçait déjà sur la presse étrangère. Le système de Mgr Galimberti avait été de se nouer des relations aussi nombreuses que possible avec les journaux du dehors. Il recevait modestement, comme il convenait à un petit prélat de son rang, les correspondants des journaux allemands, anglais, français. Il était pour eux un confrère. En 1876, Mgr Dupanloup, sénateur, académicien, avait fondé à Paris la *Défense sociale et religieuse*, journal qui avait pris grande autorité dans une fraction de l'épiscopat et du clergé, et aussi dans le monde politique. La *Défense* avait conduit la campagne qui avait abouti à la tentative du 16 mai 1877. Après l'échec du maréchal de Mac-Mahon, cet organe était demeuré le plus militant champion de la cause conservatrice. Il avait de nombreux lecteurs, bien que l'*Univers* fût encore en tout son éclat, grâce à la plume de Louis Veuillot et à la faveur de Pie IX. Dans le journal de l'évêque d'Orléans deux rédacteurs étaient plus spécialement chargés des choses romaines : le comte Charles Conestabile, ancien élève du cardinal à Pérouse et de l'évêque d'Orléans à la Chapelle, le comte Joseph Grabinski, de Bologne,



intime ami de Conestabile, et aussi de Mgr Galimberti, qui faisait alors de fréquentes visites à la capitale des Romagnes. Ces deux jeunes gens écrivaient le français avec élégance et facilité. Charles Conestabile entretenait une correspondance suivie avec son ancien maître, et, par l'entremise du comte Grabinski, il établit des relations, qui devinrent bientôt étroites, entre le cardinal camerlingue et Mgr Galimberti. Celui-ci, Romain d'origine obscure, enseignait l'histoire ecclésiastique au collège de la Propagande. Il était parvenu, par la protection de la marquise Spada, de Bologne, à un canonicat de Saint-Jean de Latran et au titre de Votant de la signature. Il est superflu de vanter l'habileté et l'esprit d'intrigue de ce prélat qui était appelé à une si haute fortune sous le règne de Léon XIII. Le comte Conestabile avait fait valoir son mérite à l'évêque d'Orléans qui lui avait confié la correspondance romaine de la *Défense*. Les intérêts du cardinal Pecci étaient donc bien servis en France, et Mgr Galimberti apportait une aide puissante au cardinal Bartolini, dans ses efforts pour donner à Pie IX un successeur de son choix.

Nous avons vu comment Joachim Pecci, en ses dernières années d'épiscopat, s'était élevé aux plus sublimes sommets de l'éloquence, de la piété, de la vertu, et comment il s'était approché de la dignité à laquelle il était prédestiné. Mais, de même que nous avions aperçu les petites misères de l'humanité jusque dans l'auguste assemblée d'un Concile œcuménique, de même nous les voyons apparaître dans le détail des œuvres que dirige la Providence, pour le triomphe de ses desseins,

mais dont elle laisse l'accomplissement à des mortels.

Les élections de Pontifes se travaillent et se préparent comme toutes les autres. Seulement, en cette circonstance nous croyons que le candidat demeura tout à fait étranger au labeur de ses amis. La preuve en est dans l'erreur où se trouvaient alors les comtes Conestabile et Grabinski sur la future politique de leur maître et patron. Ils agissaient comme si le cardinal de Pérouse eût été, dès lors, acquis à la cause de la conciliation entre le Saint-Siège et la monarchie d'Italie. Or, nous savons avec certitude, par les documents que nous avons résumés, que ces jeunes Italiens se méprenaient sur celui qu'ils servaient avec un zèle parfois indiscret. Léon XIII ne pouvait en rien justifier leurs espérances et leurs prophéties.

Il est douteux que le cardinal Pecci eût été fort satisfait de son élève Conestabile, le jour où parvint dans les bureaux de la *Défense* le télégramme annonçant la mort de Victor-Emmanuel. Mgr Dupanloup avait délégué à la direction de ce journal M. le baron d'Yvoire, un de ses compatriotes de Savoie, ancien député du Chablais au Corps législatif, où il siégeait parmi les membres de l'Union libérale. Le baron d'Yvoire était un homme excellent et loyal, un directeur de journal aimable et doux à ses collaborateurs. Il avait accepté une fonction, nouvelle pour lui, à seule fin d'attester son dévouement à l'évêque. Ses ancêtres avaient fidèlement servi les rois de Sardaigne ; lui-même, avant 1860, avait respecté et aimé, comme tous les Savoyards, en Victor-Emmanuel le souverain légitime. Il s'était donné ensuite, sans

réserve et sans regret, à la patrie française, mais il n'avait pas moins gardé au fond du cœur une fidèle affection à la maison de Savoie. Il était donc naturel qu'en apprenant la mort subite de Victor-Emmanuel le baron d'Yvoire eût manifesté une émotion qui s'était traduite par des larmes. Mais comment expliquer que le jeune comte Conestabile ait montré une douleur bien plus aiguë encore, qu'il ait bruyamment sangloté, en se jetant dans les bras de son directeur, et qu'il ait prononcé des mots inarticulés, comme s'il s'agissait de la perte d'un proche parent ou d'un roi bien-aimé ? Charles Conestabile était né sujet du Pape. Son père, ancien gonfalonier de Pérouse, avait pris l'initiative de maintes adresses de fidélité à Pie IX, et ce n'est pas à son école, non plus qu'à celle du cardinal Pecci, que le jeune comte avait reçu des leçons d'un aussi ardent italianisme. Sans doute il avait achevé ses études à l'université de Turin, épousé la fille d'un officier supérieur des armées de Sardaigne. Était-ce une raison pour pleurer ainsi Victor-Emmanuel ?

Cinq semaines après, un autre télégramme arrivait de Rome aux bureaux de la *Défense*. C'était la nouvelle de la mort de Pie IX. L'attitude du comte Conestabile ne fut pas moins expansive, fort différente cependant. Ce n'était pas la douleur qui alors humecta ses yeux. Les témoins de cet étrange contraste en furent frappés, affligés, et un peu scandalisés [1].

Nous rapportons ces détails pour bien établir quel était alors l'état d'esprit de quelques amis du cardinal de

[1] L'auteur de ce livre a été le témoin oculaire des scènes caractéristiques ici rapportées.

Pérouse. Ainsi pensaient beaucoup d'Italiens catholiques. Ils étaient peut-être excusables; car tant que vécut Pie IX il n'avait pas été possible de considérer tous les aspects de la question romaine. On croyait que la mauvaise volonté des hommes opposait le principal obstacle à un accommodement entre les deux souverainetés italiennes. On comprenait que Pie IX, directement atteint par la Révolution, dépossédé, réduit en captivité, ne pouvait faire aucune avance à son vainqueur. Pie IX et Victor-Emmanuel demeuraient en face l'un de l'autre comme deux belligérants. Était-il défendu à de jeunes patriotes catholiques d'espérer que les successeurs trouveraient un terrain d'entente, et réussiraient, pour la plus grande gloire de l'Italie, à sauvegarder en même temps l'indépendance du Pape, l'unité nationale et la monarchie de Savoie?

Pour réduire à néant ces illusions, il fallait précisément un Pontificat qui ne fût pas suspect d'intransigeance absolue et d'implacable inimitié contre la dynastie italienne, un Pape dont l'esprit fût ouvert à tous les progrès modernes, à toutes les nouveautés même, pourvu qu'elles ne fussent pas contradictoires à la foi ni à la tradition catholique.

On verra Léon XIII, dans les premières années de son règne, ne contrarier en rien les conceptions ni les projets des conciliateurs, et, sans abdiquer aucun de ses droits ni de ses devoirs, se prêter à toutes les combinaisons compatibles avec l'intérêt de l'Église et celui de l'Italie. Si tant d'efforts ont échoué, c'est que la bonne volonté des princes ne suffisait pas à les faire aboutir;

c'est que le régime établi par la Révolution italienne repose sur une incompatibilité fondamentale avec la pleine indépendance du Souverain Pontificat.

Il convient d'être indulgent pour ceux que l'expérience n'avait encore pu instruire. Si l'espoir, placé par eux sur la tête du Pontife qu'ils appelaient de leurs vœux, n'a pas été réalisé, c'est qu'il n'était pas réalisable. Du moins, la sagesse de Léon XIII a apporté à l'Église, au monde, à l'Italie, d'autres bienfaits, mille fois plus précieux qu'une vaine et peut-être éphémère réconciliation politique. Sans concessions mutuelles, sans abdication de part ni d'autre, la Papauté a conservé et accru son prestige, son autorité, sa majesté, au-dessus de toutes les autres monarchies, et l'unité italienne a été maintenue.

CHAPITRE XIX

AVANT LE CONCLAVE

(Janvier-février 1878)

Le Camerlingue obligé d'innover. — Les derniers instants de Victor-Emmanuel. — La rétractation de l'agonie. — Funérailles religieuses. — Pie IX auteur de l'épitaphe. — Avènement d'Humbert I[er]. — Protestation du Saint-Siège. — Mort de Pie IX. — Joachim Pecci à Saint-Jean de Latran. — L'interroi. — La situation générale de l'Église. — La presse religieuse et ses discordes. — Craintes chimériques d'attentats à la liberté du Conclave. — L'intérêt de l'Italie et des autres puissances. — Les assurances de M. Depretis. — Les instructions des chancelleries. — Le Conclave sera libre. — Le camerlingue affirme son autorité. — L'ordre rétabli dans le Palais. — Grands préparatifs à la Sixtine. — Exposition du corps dans Saint-Pierre. — Une question préjugée.

Dès qu'il eut été investi de la charge de carmerlingue, Joachim Pecci comprit que les circonstances approchaient où sa fonction allait devenir difficile et redoutable. Il se hâta donc de compulser les constitutions pontificales, d'étudier l'histoire des Conclaves, et il rédigea sur ce sujet un volumineux mémoire[1].

Mais, dans ces travaux, le cardinal ne pouvait trouver que les coutumes du passé, ou des règles générales. Il allait être obligé d'innover, puisque jamais, en aucun

[1] Mgr de Waal, cité par Mgr de T'Serclaes.

temps, le Saint-Siège n'avait subi une semblable épreuve. Il était arrivé plusieurs fois, au cours des siècles, que le Pontificat romain eût été exilé de Rome par l'occupation étrangère. Clément V avait été élu à Pérouse, et ses successeurs français, ayant transporté le Saint-Siège à Avignon, c'est là que les Conclaves se tinrent jusqu'à ce que Grégoire XI, le dernier des Papes français, eût de nouveau transféré la résidence des successeurs de Pierre auprès du tombeau des Apôtres. Mais, quand les Conclaves s'étaient tenus à Rome, l'Église était souveraine de la Ville. Elle y était absolument libre ; elle y disposait de la force publique nécessaire pour faire respecter sa liberté.

En outre, le Quirinal, où s'étaient rassemblés les derniers Conclaves, était devenu le palais du roi d'Italie. Les précédents manquaient donc au camerlingue, et c'est lui qui était chargé d'en créer ! Pour qui connaît les habitudes romaines, il n'y a pas de pire angoisse que le défaut de précédents. Décider sans tradition, innover, ce sont des quasi-impossibilités pour ceux qui ont la garde de l'institution éternelle, dont l'unité est faite de la répétition des mêmes choses en vertu des mêmes principes.

On comprend, dès lors, que le cardinal Pecci, contraint d'innover par la force des choses, ait néanmoins recueilli tous les exemples passés, afin d'innover le moins possible, quelle que soit la résolution adoptée par le Sacré-Collège, dépositaire de la souveraineté, pendant la vacance du Saint-Siège. Le gouvernement italien, en dehors des mesures politiques déjà déterminées par ses ministres, à la veille de la mort de Pie IX, s'était aussi préoccupé du

cérémonial. Le 1er janvier 1878, Victor-Emmanuel signait le décret réglant les funérailles du Souverain Pontife ; et lui-même, cinq jours après, était subitement frappé dans ce palais même, que les Souverains Pontifes avaient consacré à la Vierge, auprès de la basilique de Sainte-Marie Majeure, et dont ils avaient fait leur résidence habituelle.

On sait que Victor-Emmanuel habitait le Quirinal aussi rarement que possible, et n'y couchait jamais. Son habitation réelle était une villa de la banlieue romaine, où il vivait au milieu de sa famille morganatique. Certes, il ne pouvait introduire dans le palais sacré, à l'abri de l'image de la Vierge, cette Rosine dont il avait fait sa femme. On dit aussi qu'il craignait, pendant la nuit, l'air fiévreux de la capitale. Il est probable que sa conscience, restée malgré tout fidèle à la foi de ses pères, répugnait à usurper jusqu'à la chambre à coucher des Pontifes. D'ailleurs, Pie IX, depuis l'invasion de Rome, avait déclaré le Quirinal palais interdit. Il avait enveloppé l'enceinte de l'édifice d'une sorte d'excommunication ; il en avait fait comme un lieu maudit. C'est là pourtant que le roi d'Italie devait être atteint d'un mal si grave et si subit, qu'on ne put le transporter, et c'est là qu'il mourut après une agonie de quatre jours, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1878.

On connaît les rapides négociations qui s'établirent alors entre le Quirinal et le Vatican. Victor-Emmanuel avait tout de suite perdu connaissance. Son aumônier, Mgr Anzino, sollicita de Pie IX l'absolution *in extremis* et la levée de l'excommunication majeure dont l'usurpa-

teur des États de l'Église était frappé. Le Pape exigea une rétractation écrite ; on lui dit que le roi avait fait la rétractation verbale, mais qu'il n'avait pas eu la force de la signer. Pie IX accorda le pardon et l'inhumation en terre sainte.

Le Pontife représentait le Dieu dont les trésors d'indulgence sont inépuisables. Il crut ou feignit de croire au repentir. Et qui sait si, en ces muettes agonies, la pensée n'est pas encore vivace, et si des supplications ne s'élèvent pas de ces corps paralysés vers le Juge devant lequel, suivant la foi chrétienne, l'âme va comparaître ? Le devoir du prêtre est de donner son absolution. Dieu reconnaîtra si elle est valable. Puis, Pie IX avait gardé au cœur une tendresse pour ce roi qui l'avait dépouillé. Il l'avait fort malmené en ses écrits et en ses discours ; il l'avait comparé à tous les tyrans de l'antiquité et du moyen âge, depuis Néron jusqu'à Attila. Il avait dirigé contre lui toutes les foudres de sa toute-puissance spirituelle. C'était la rudesse d'un père pour l'enfant rebelle. C'était le châtiment qu'on inflige, en cachant ses larmes et sa pitié. Enfin, accorder le pardon sollicité, les prières de l'Église à l'envahisseur de Rome, régler sa sépulture, n'était-ce pas le triomphe suprême pour cette Papauté dépouillée ? C'était Néron courbé sous la main de saint Pierre. C'était l'aveu qu'une autorité s'élève au-dessus de celle des rois, et qu'à leur dernière heure les plus fiers contempteurs de cette autorité sont obligés de plier devant elle.

En absolvant Victor-Emmanuel, Pie IX fit l'acte d'un tendre père et d'un profond politique. Dans les

jours qui suivirent, le nouveau roi dut encore recourir au souverain spolié. Où Victor-Emmanuel serait-il enterré ? C'est le Pape qui désigna le temple de Sainte-Marie aux Martyrs, ce Panthéon auquel le culte catholique n'a pu enlever ni son nom populaire ni sa forme païenne. Et quelle inscription mettre sur son tombeau ? On raconte que l'envoyé du roi Humbert annonça qu'on inscrirait sur le sarcophage : « Victor-Emmanuel II, premier roi d'Italie ». Pie IX s'indigna ; il ne laisserait pas l'usurpation affirmer son triomphe jusque dans une église, et lui-même aurait dit : « Mettez une autre formule ; appelez-le : ***Père de la Patrie***, que sais-je ? » Ainsi fut fait, et c'est Pie IX qui aurait dicté l'épitaphe de Victor-Emmanuel !

Quoi qu'il en soit, la Papauté vaincue témoignait que si elle ne régnait pas sur les souverains vivants, elle régnait sur les souverains morts ; et elle assumait la garde de la dépouille de Victor-Emmanuel ! Ce n'est pas un des moins étranges aspects de la question romaine. Cependant le roi Humbert prenait le titre de Humbert Ier, roi d'Italie, et il annonçait, sous cette forme, son avènement, aux États étrangers.

Pie IX protesta par une note diplomatique : il déclarait qu'il « maintenait intact, contre une spoliation inique, le droit de l'Église à son ancien domaine ». En dépit de cette protestation, toutes les puissances d'Europe envoyèrent à Rome des ambassadeurs extraordinaires pour assister aux funérailles de Victor-Emmanuel et au couronnement de son successeur. Le Pape fit savoir qu'il n'accorderait aucune audience à ces ambassadeurs.

L'Autriche avait délégué l'archiduc Regnier, frère de l'empereur. L'implacable consigne s'étendit à ce prince du sang, comme au maréchal Canrobert, délégué du maréchal de Mac-Mahon.

La mort de Victor-Emmanuel avait fourni à la dynastie de Savoie l'occasion de faire proclamer par l'unanimité des souverainetés la validité, sinon la légitimité, du fait accompli en 1870. La mission de ces ambassadeurs extraordinaires équivalait à une reconnaissance formelle, d'autant plus significative qu'elle passait outre à la réclamation du souverain dépouillé.

La Papauté, déchue du pouvoir temporel, se trouvait donc dénuée de secours et de recours, non plus seulement en fait, mais en droit, tout au moins au regard de ce droit que créent les puissances civiles.

Quelques jours après, le 2 février, Pie IX présidait la longue et fatigante cérémonie de la bénédiction des cierges de la Chandeleur. Il prononçait un discours. Visiblement fatigué, il paraissait encore assez vigoureux pour résister quelque temps à la mort. Son esprit demeurait intact. On ne cite guère de Pape dont l'intelligence se soit éteinte longtemps avant la vie. Les agonies pontificales sont brèves. L'Église ne connaît pas cette épreuve d'être gouvernée par un souverain incapable, et de n'avoir qu'un fantôme de chef.

Dans la matinée du 7 février, l'état de Pie IX s'aggrava. Un émissaire du Vatican se rendit au *palazzino* de la via Santa-Chiara, où demeurait la famille du cardinal Pecci. Le comte Ludovic, son neveu, nous a fait à ce sujet le récit suivant : « On me pria d'aviser le camer-



lingue de l'aggravation de la maladie. Je me rendis aussitôt auprès de lui au palais Falconieri. Il fit atteler sa voiture en toute hâte. Peut-être par distraction, il dit au cocher : « *A San Giovanni!* » au lieu de : « *Al Vaticano!* » — Arrivé au Colisée, il s'aperçut de son erreur ; il était sur le point de donner contre-ordre au cocher ; mais, après réflexion, il le laissa suivre la route, se disant à lui-même : « A Saint-Jean de Latran, j'ai mon confesseur ; je me confesserai, et si je dois mourir, mon âme sera en règle ». Ainsi fit-il ; et c'est seulement à onze heures qu'il arriva au Vatican, où on l'attendait avec impatience, et où l'on ne comprenait rien à ce retard. « Ainsi, ajoutait le comte Ludovic, Léon XIII a pris possession de Saint-Jean de Latran, son église métropolitaine, la mère des églises, avant d'être Pape. Après, il ne le pût pas. »

Quelques instants après l'arrivée du camerlingue, Pie IX mourut. Le cardinal Pecci devenait l'interroi. Les belligérants de la révolution et de la contre-révolution italienne avaient disparu en même temps. Les deux trônes romains allaient être occupés à la fois par de nouveaux titulaires. Le duel était achevé, faute de combattants. Humbert Ier et le futur Pape se trouvaient non plus en face d'une fin de combat, mais d'une situation. Il est plus aisé, peut-être, quand on ne peut s'entendre, de lutter ouvertement que de vivre côte à côte.

La royauté italienne se trouvait alors affermie par l'adhésion unanime des puissances et par la transition tranquille d'un monarque à un autre. La dynastie de Savoie était consacrée dynastie d'Italie. Nulle protesta-

tion ne s'éleva d'aucun point du royaume, si ce n'est celle qui partit du Vatican, et qui n'eut pas d'écho auprès des trônes ou des chefs de République. La Force décidément primait le Droit, qui n'avait plus d'autre avocat qu'une victime, un Pape moribond !

La Papauté, au contraire, semblait avoir à peu près rompu tous les liens qui l'attachaient encore, même après sa spoliation, aux royaumes de ce monde. Les ambassadeurs et ministres étrangers, dont la présence autour du Vatican constituait le dernier vestige de la souveraineté politique et temporelle, n'étaient plus aussi nombreux que par le passé. Les relations du Saint-Siège étaient rompues avec l'Allemagne, avec la Russie, avec la Suisse ; elles étaient, depuis le refus d'audience opposé à l'archiduc Régnier, tout à fait tendues avec l'Autriche-Hongrie. En France, les représailles contre le clergé, inspirateur déclaré de la tentative avortée du 16 mai 1877, avaient déjà commencé. L'ambassade de France auprès du Saint-Siège fournissait, chaque année, l'occasion d'une vigoureuse attaque à une fraction importante du parti républicain. L'appui prêté par Pie IX aux Irlandais avait rendu, plus que jamais, populaire en Angleterre le vieux cri de : « *No popery!* » Enfin, en prenant parti pour le droit des Turcs dans la guerre d'Orient engagée par la Russie, Pie IX avait exaspéré contre le Saint-Siège et contre les Polonais Alexandre II et son ministre Gortschakoff. La Papauté était donc à peu près isolée, entre tous les gouvernements. L'Église était persécutée un peu partout, et non pas, comme en Italie, par des pouvoirs révolutionnaires, mais par des

pouvoirs légitimes. Elle était en guerre avec la plupart des trônes et des chefs d'État. Est-ce à dire qu'elle fût moins grande et moins forte ? Assurément non. Le *Kulturkampf* allemand, conduit par le prince de Bismarck, avait surtout pour effet de fortifier dans le Reichstag le parti du centre catholique, et de donner à son chef, M. Windthorst, l'autorité d'une sorte de souverain sur une partie du peuple allemand. Les archevêques proscrits de Posen et de Cologne, semblables à des martyrs, multipliaient les conversions, et l'on disait que l'impératrice Augusta était en correspondance secrète sinon avec Pie IX, du moins avec les évêques Dupanloup et Mermillod[1].

La Sibérie avait beau être peuplée d'évêques et de prêtres, la Pologne demeurait intacte dans sa foi et dans son nationalisme. Les catholiques français prêchaient la croisade intérieure contre le parti républicain avec un zèle et une ardeur qui eussent été couronnés peut-être de succès l'année précédente, s'ils n'avaient eu qu'un seul prétendant, au lieu de trois. Le catholicisme progressait en Angleterre et en Amérique, il conquérait des adeptes par milliers. La Papauté de Pie IX avait contre elle les gouvernements, mais les peuples lui étaient fidèles avec enthousiasme, et le Souverain Pontife qui conduisait toutes ces foules à la résistance, parfois à l'insurrection, ressemblait à un prophète, à un saint, presque à un Dieu !

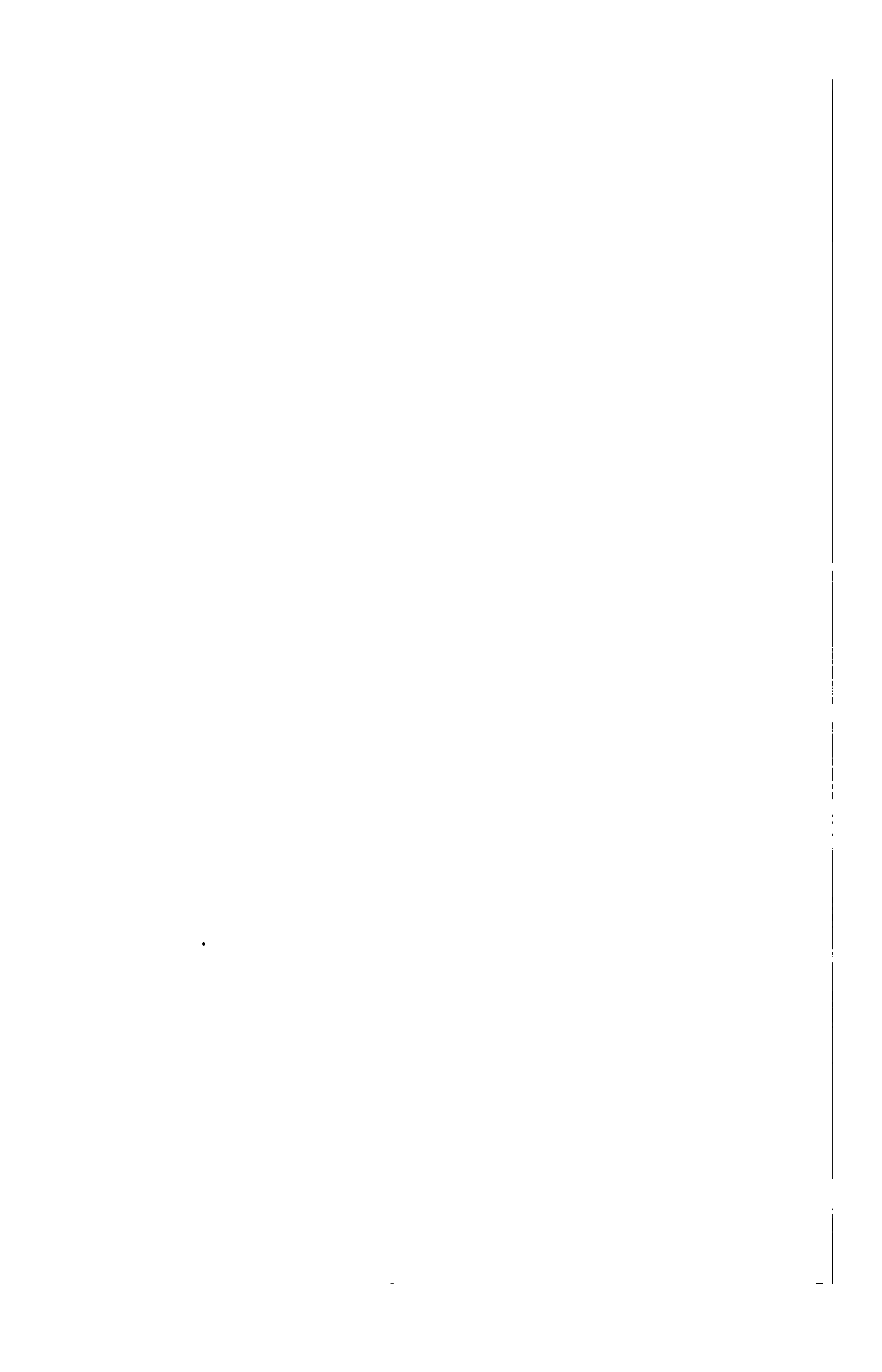
Sans doute, cette Église, si puissante, était divisée

[1] *Mémoires de Bismarck*, recueillis par M. Busch.



LÉON XIII

Phot. prise sur nature par M. le Chevalier Le Lieure, au début du Pontificat.



contre elle-même. Depuis le Concile, les querelles théologiques étaient poussées jusqu'à l'exaspération. Les polémiques remplissaient les journaux catholiques. Du moins, ces polémiques les faisaient lire. Louis Veuillot assénait à ses adversaires les coups de son éloquence à la fois tribunitienne et sacrée. Mais la flamme de son génie allumait le talent jusque chez ses contradicteurs. Au milieu de ces batailles intestines, la charité chrétienne était un peu sacrifiée ; mais quel bel élan d'apostolat ! Puis, se disputer sur la théologie, c'est s'obliger à la connaître, à l'apprendre. On a dit : *Oportet hæreses esse ;* il faut des hérésies comme il faut du levain au pur froment pour le transformer en pain. Les hérésies forment les théologiens. Si le dogme, si la discipline n'étaient pas discutés, personne n'en prendrait souci ; on en garderait le dépôt au fond de la conscience, sans jamais y toucher ; mais on risquerait de le laisser altérer ou rouiller par le non-usage. La foi recevait alors dans les âmes une forme précise, positive, concrète ; elle ne dégénérait pas en cette religiosité vague, qui est un pire péril pour l'Église que la contradiction ou l'erreur.

Ainsi le Pontificat de Pie IX, avec toutes ses tribulations, ses tumultes, avait accru la vitalité de l'Église, vitalité dont l'intensité parfois ressemblait à de la fièvre. Ce Pontife, à la fois si doux et si belliqueux, si charitable et si sévère, avait tellement rempli le monde du bruit de ses luttes, de ses anathèmes, de ses vertus, de ses malheurs et de ses protestations ; il avait régné si longtemps, et tellement effacé le souvenir de ses prédécesseurs, inconnus des générations nouvelles, qu'il n'était

plus un Pape, mais le Pape. Il avait incarné la Papauté dans une figure spéciale et qui semblait immuable. Lui mort, il semblait que la Papauté ne fût plus.

N'était-il pas à craindre que les puissances hostiles profitassent de sa disparition pour essayer d'enterrer le Pontificat romain dans la tombe de Pie IX?

Le danger paraissait grand aux contemporains, avant la mort du Pape. On répandait les plus sinistres prophéties. L'Italie, secrètement appuyée par M. de Bismarck, menacerait la liberté du Conclave. Les cardinaux seraient obligés de se réunir à l'étranger. Tandis qu'ils éliraient le Pape, le gouvernement, dont faisait alors partie M. Crispi, ferait élire un antipape, suivant la procédure antérieure au XIIIe siècle, par les acclamations du peuple romain. De là naîtraient des divisions, des partages, qui seraient la ruine de l'Église. Les États en profiteraient pour constituer des Églises nationales. M. de Bismarck triompherait ainsi du Centre; la République française soumettrait aisément le clergé, privé de Chef suprême; enfin, le roi d'Italie n'aurait plus à redouter l'opposition cléricale, ni l'éclipse de son prestige par un souverain supérieur et rival. L'antipape créé par ses émissaires lui serait le plus soumis des serviteurs, son grand aumônier.

J'avoue, en ce temps-là même, n'avoir jamais prêté la moindre créance à ces prédictions pessimistes. Il m'était impossible de comprendre pourquoi l'Italie, reconnue puissance de fait, et nullement inquiétée en sa possession, mettrait son Statut en question devant ses propres nationaux et devant la Catholicité entière, pour se donner

le plaisir et le tort d'une agression injustifiée contre le Saint-Siège. Bien que la loi des garanties n'ait reçu ni la forme d'un contrat bilatéral, ni le caractère d'une stipulation à l'égard des autres États, elle constitue un engagement tacitement enregistré par toutes les puissances. Rompre cet engagement, c'était risquer, de gaîté de cœur, la ruine d'une entreprise laborieusement échafaudée, fragile encore pourtant. L'intérêt évident du gouvernement italien, c'était au contraire de faire parade de sa loyauté, de sa fidélité à tenir ses promesses, de son respect envers le Saint-Siège dont il avait assumé la protection, et de prouver, par le fait même, que l'indépendance de l'Église ne courait aucun hasard dans le nouvel ordre de choses. Enfin, il n'est pas un Italien, fût-il le plus déterminé des révolutionnaires, qui ne possède assez de sens pratique pour apprécier les bienfaits matériels et moraux procurés à son pays par l'installation à Rome de la Cour pontificale.

Fallait-il croire que le prince de Bismarck, ministre d'une monarchie luthérienne, eût osé jouer, devant les associés catholiques de l'empire allemand, devant les autres États, une aussi grosse partie que la dislocation de la Papauté? Quelle autorité aurait eue un antipape favorisé et soutenu par un potentat hérétique? Celle d'un méprisable fantoche. Le *Kulturkampf* causait déjà trop d'embarras au chancelier germanique, pour que son esprit clairvoyant et pratique n'y aperçût pas tous les signes d'une gigantesque erreur. De là venaient toutes ses difficultés auprès du parti de la Cour, auprès du Reichstag. Son audace savait être prudente. L'unité de

l'empire n'était pas encore assez solide pour qu'on risquât une révolte ou une séparation des États catholiques de l'Allemagne.

Quant à la République française, eût-elle été plus assurée de tenir dans l'obéissance un prétendu clergé national, schismatique, voué au mépris des fidèles, et dont il eût fallu récompenser la trahison au moyen des mesures les plus tyranniques? Les sages républicains s'en tiennent au Concordat, et ils ont raison.

La Russie n'avait rien à gagner à de nouvelles agitations en Pologne.

Ainsi, le complot international redouté par tant de catholiques d'imagination romanesque, et ils sont nombreux, apparaissait comme absolument chimérique. S'il était permis alors de conserver quelque inquiétude, l'objet n'en était pas une entreprise révolutionnaire et brutale, mais plutôt une diplomatie trop habile qui eût réussi à obtenir, dans un Conclave parfaitement libre et régulier, une majorité pour le candidat secrètement dévoué aux vues de l'Italie et de l'Allemagne. Là était le danger.

Mais l'Europe ne s'occupait en ce moment que de la guerre russo-turque et de cette question d'Orient, dont les crises sans cesse renouvelées jettent toujours l'alarme dans toutes les chancelleries. La question du Danube paraissait alors autrement grave que la question romaine.

M. Depretis était président du conseil des ministres, et ministre des affaires étrangères d'Italie. C'était un esprit avisé et prudent, ennemi des aventures, profondément sceptique, avec les allures et la figure d'un mage. C'était un révolutionnaire, suivant la méthode subtile de Gam-

betta, un opportuniste, et le plus savant des combinateurs. Avant même que Pie IX eût rendu le dernier soupir, il avait expédié à tous les agents italiens de l'étranger une dépêche annonçant aux gouvernements l'imminence de l'événement, et leur déclarant « que toutes les dispositions étaient prises pour asurer la liberté matérielle et morale du gouvernement provisoire de l'Église et du Conclave ». Le soir, après la mort du Pape, autre télégramme circulaire, renouvelant les assurances de liberté complète pour le Conclave. L'Italie avait donc pris tout d'abord l'attitude qui lui était le plus favorable, celle de protectrice et gardienne du Saint-Siège. Les États, tranquillisés par cette promesse, se désintéressèrent à peu près de l'élection.

M. de Cesare a eu connaissance, aux Archives italiennes, des déclarations faites aux représentants de l'Italie par les divers ministres des affaires étrangères. M. Canovas, président du Conseil espagnol, dit qu'il avait enjoint aux quatre cardinaux de son pays de nommer un Pape enclin à la conciliation, et de sentiments tempérés; il ne se servirait de l'*exclusive* que contre un candidat intransigeant. A dire vrai, il ne donna pas d'*exclusive*. En France, le ministre des affaires étrangères était un protestant, M. Waddington. Il dit au général Cialdini et au commandeur Ressmann que la République demandait seulement la liberté et la sécurité du Conclave, mais que le gouvernement désirait l'élection d'un Pape modéré, rendant possible la conciliation avec l'Italie, mais surtout de nationalité italienne. S'il accordait une *exclusive*, ce serait seulement contre un candidat non

italien. On a prétendu que cette *exclusive* avait été remise au cardinal de Bonnechose, le plus politicien des princes de l'Église, bonapartiste enragé; mais le fait est faux. Le comte Andrassy, chancelier autrichien, affecta la plus complète indifférence. Il ne tenta aucune démarche pour influencer le vote des cardinaux austro-hongrois, non plus que pour conclure une entente avec les autres États catholiques.

Ainsi, le Conclave allait être parfaitement libre, plus libre qu'aucun de ceux qui avaient été tenus dans les temps modernes; libre, parce qu'il importait à l'honneur et à l'intérêt de l'Italie qu'il le fût; libre, parce que les puissances dites catholiques se confinaient dans la neutralité religieuse; libre parce que le Pape n'ayant plus ni territoire ni sujets, son élection laissait indifférents les politiciens internationaux. Il n'y avait plus de Metternich qui se passionnât pour cette sorte d'événements.

Le cardinal carmerlingue s'était rendu au palais dès onze heures du matin. Il assista à l'agonie de Pie IX. Dès que tout signe de vie fut éteint dans la personne du moribond, il accomplit les cérémonies d'usage. Il s'approcha de la couche funèbre, tenant à la main le rituel marteau d'argent. Il se prosterna devant le cadavre, et par trois fois le frappa au front en l'interpellant de son nom de chrétien, non de son nom de Pape : « Jean-Marie ! » Puis, il se tourna vers les assistants, et dit : « Le Pape est vraiment mort », et il récita les prières d'usage. A partir de ce moment, le carmerlingue fut investi de tous les pouvoirs temporels et de toutes les responsabilités intérimaires.

Elles lui furent allégées, comme nous venons de l'exposer, par le parti pris politique de l'Italie n'intervenant en rien dans l'organisation du Conclave, et mettant la force publique au service de la liberté du gouvernement provisoire de l'Église. Cependant, il eût été facile à un homme moins prudent et moins avisé que Joachim Pecci, de commettre, avec les meilleures intentions du monde, une infinité de petites maladresses, qui, en des circonstances aussi critiques, eussent suscité des interprétations fâcheuses ou des événements graves. Le camerlingue n'en commit pas une seule. Surtout, il prit soin de n'engager en rien l'avenir du Saint-Siège ni la liberté du futur Pape, soit par une concession inopportune, soit par une inutile provocation. Il laissa en l'état l'héritage moral et politique de Pie IX. Il se trouvait en face d'un gouvernement habile à profiter de la moindre distraction, et qui guettait l'occasion propice d'en tirer avantage. Il ne lui donna pas cette satisfaction.

Nous avons dit que Joachim Pecci avait étudié le cérémonial usité dans les précédents Conclaves. Avec un tact parfait, il sut accommoder les traditions aux nécessités présentes. La coutume était d'exposer la dépouille du Pape sur un lit de parade, dans la chapelle Sixtine, ouverte au peuple qui défilait devant le cadavre. La Sixtine était livrée aux ouvriers pour être transformée en salle de Conclave. Où donc aurait lieu l'exposition du corps ? Était-ce dans la chapelle Pauline ? Mais alors, le gouvernement italien ne manquerait pas de faire valoir son droit de police, et d'expédier à l'intérieur du Vatican ses carabiniers, au moins un bataillon de

ses soldats, sous prétexte d'assurer l'ordre, de rendre les honneurs au Pape défunt, et de garantir sa majesté contre tout outrage possible. Les soldats du roi n'avaient-ils pas le droit d'accompagner les sujets du roi jusque dans l'enceinte sacrée ? Que devenait alors la garantie de l'extra-territorialité ? Le camerlingue devait donc déroger à l'usage.

Entre le domaine inviolable du Vatican et le domaine italien, il y a un territoire, non pas mixte, puisqu'il appartient au Pape, mais, pour ainsi dire, neutralisé, à la manière des États tampons. C'est la basilique de Saint-Pierre. Comme les autres grandes basiliques romaines, Saint-Jean de Latran et Sainte-Marie Majeure, elle fait partie de l'enclave pontificale. Elle y est plus immédiatement rattachée, puisqu'elle communique avec le Vatican. Mais c'est un lieu public. Elle serait ouverte même à la famille royale d'Italie, s'il lui plaisait d'y faire ses dévotions. Les soldats et les troupes de police y ont accès dans les temps ordinaires. Le Pape s'est réservé le droit de fermer la basilique lorsqu'il lui plaît, s'il y célèbre, par exception, quelque fonction solennelle, ou s'il y reçoit quelque grand pèlerinage. En ce cas, la police de ce vaste sanctuaire appartient à ses gendarmes, à ses gardes nobles, à ses Suisses, à ses palatins. Mais, dès que les portes sont ouvertes, c'est un terrain neutre, où la police peut entrer sans enfreindre aucun principe.

Aussi est-ce à Saint-Pierre que le camerlingue ordonna d'exposer le corps de Pie IX. Dans la basilique existe une chapelle fermée par une grille ; c'est la cha-

pelle du Saint-Sacrement, située à droite de la grande nef en entrant, en face la chapelle du Chapitre. Elle fut transformée en chapelle ardente. Pie IX, revêtu des ornements pontificaux, coiffé de la mitre d'or, couché sur un lit de parade, y fut exposé à la vénération des fidèles. Les gardes nobles, en leur uniforme de gala, entouraient leur ancien Souverain. De l'autre côté de la grille, les fantassins italiens formaient la haie, et la foule passait, s'agenouillait, priait. Les deux souverainetés romaines affirmaient ainsi et leur juxtaposition et leur séparation.

Entre la mort d'un Pape et la réunion du Conclave, s'écoule un intervalle d'au moins neuf jours, pendant lequel on célèbre une neuvaine préparatoire, afin d'appeler l'Esprit-Saint sur les délibérations du Sénat sacré. Le camerlingue profita de ces Novendiales pour transformer la chapelle Sixtine et ses abords en logement pour les cardinaux et leur suite, et en salle de délibération pour le Conclave. Il employa à ces rapides travaux cinq cents ouvriers.

Les services funèbres furent célébrés dans toutes les églises de Rome, comme si le Pape était encore roi. Le concours du peuple était le même ; la piété aussi édifiante. La Révolution n'avait pas changé le cœur des sujets, et la souveraineté spirituelle, la seule qui restât au Pontife romain, n'avait subi aucune diminution.

Cependant, le camerlingue vaquait à son office avec une autorité décisive et une dignité froide qui firent tout d'abord impression. En son long épiscopat de Pérouse il avait donné l'exemple de tous les mérites, de

toutes les vertus. D'aucuns lui contestaient seulement les qualités d'administrateur.

Comme il arrive toujours à la fin des très longs règnes, lorsque le Souverain atteint ou dépasse les limites de l'extrême vieillesse, les tolérances s'érigent en droits; les négligences dégénèrent en habitudes; les usages se transforment en gros abus; les emplois deviennent des sinécures; les fonctions s'usurpent mutuellement; les pouvoirs empiètent ou se laissent empiéter, suivant le tempérament des titulaires. C'est le désordre.

L'interrègne du cardinal Pecci devait durer dix jours. Lui qui, vers la fin de son gouvernement de Pérouse, contemporain du pontificat de Pie IX, avait laissé peut-être les choses de son diocèse aller comme celles du Vatican, déploya tout d'un coup des qualités de décision et de commandement, dont on ne le soupçonnait pas capable. Il prit souci des moindres détails, remit en place choses et gens. Il entreprit de rétablir un ordre parfait dans le petit royaume vacant. Il appropria jusqu'aux écuries, qui avaient fini par ressembler un peu à celles d'Augias. Fait remarqué, parce que les conciliateurs y voulurent voir un signe que le futur Pontife se servirait de ces carrosses, de ces chevaux et de ces cochers, pour se promener un jour dans la Rome italienne. Vain espoir, car les écuries étaient simplement comprises dans le plan de réorganisation générale des services auxquels le cardinal Pecci mettait la main. Cependant, cette activité tout administrative et matérielle écartait du camerlingue tout soupçon de brigue ou d'ambition. Tandis qu'il donnait tout son temps à ce grand ménage ponti-

fical, comment l'accuser d'intrigue? Mais il faisait connaître de tous sa voix et son visage. Il donnait aux hommes l'habitude de son commandement. Il apparaissait comme le chef unique, et, dans ce désarroi qui suivait la mort d'un Pape, si personnel, si grand, si vénéré, presque adoré, on voyait en cet intérimaire le survivant de l'autorité.

Il y avait un autre motif à cette prodigieuse activité de l'interroi. Arranger à tant de frais l'intérieur et les abords de la Sixtine, pour le Conclave, y installer tant de cellules, pour les cardinaux, leurs conclavistes, leurs domestiques, accumuler tant de provisions de bouche en cette petite enceinte, comme si la délibération devait être longue, édicter des règlements si précis, n'était-ce pas préjuger la question préjudicielle : la tenue à Rome ou hors de Rome du Conclave? Lorsque les membres du Sacré Collège verraient leur installation ainsi préparée, leurs logements tout disposés, le Vatican si bien gardé, le personnel si fortement discipliné, et le futur Pontificat n'ayant plus qu'à prendre possession, pouvait-on songer à courir au loin les aventures, à renoncer à ce bel ordre, pour aller chercher, on ne sait où, un campement provisoire et précaire?

Ainsi, le camerlingue obligeait, pour ainsi dire, ses collègues à la carte forcée. Il les rendait maîtres d'une demeure sûre et bien organisée, pour les détourner de la tentation de l'auberge. Il affirmait Rome siège du Pontificat romain ; il renouvelait solennellement l'indissoluble union du Pape avec la Ville Éternelle. Il y avait donc encore un souci politique mêlé à tous ces tracas

administratifs. Marthe se donnait une peine infinie dans l'arrangement du logis, pour engager Jésus à y demeurer, et pour que Marie pût y continuer à l'aise sa mystique contemplation.

A la fin des Novendiales, Joachim Pecci avait ajouté au renom de ses vertus celui de ses talents d'administrateur. Rien ne lui manquait pour justifier la confiance de ses collègues. Il était digne.

CHAPITRE XX

LE CONCLAVE

(Février 1878)

Les préoccupations du Conclave. — Tout l'univers intéressé au même titre que Rome. — Un cérémonial restreint. — Le *Veni Creator* à la chapelle Pauline. — Les membres présents du Sacré Collège. — Entrée à la chapelle Sixtine. — Sermon prêché par Michel-Ange. — La clôture. — Désintéressement des puissances. — Influence muette de l'Allemagne. — Les questions qui se posaient. — Les solutions intermédiaires. — Certitude de l'élection d'un modéré. — La brochure : *La Crise de l'Église*. — Les candidats. — Celui de Gambetta. — Les tours de scrutin. — L'intervention du cardinal Bartolini. — Franchi, de candidat devient grand électeur. — Pecci est élu au troisième tour. — Sa pâleur et son trouble. — La proclamation au peuple dans Saint-Pierre. — Bénédiction à l'intérieur de la basilique. — Récit d'un neveu. — Lettre à la famille. — Prédictions réalisées. — La vie de Léon XIII racontée par lui-même. — Conclusion.

Les Novendiales étaient achevées. Le monde entier s'était associé aux prières des Romains. Il ne s'agissait plus, cette fois, d'élire le roi d'un État relativement médiocre, assez pauvre, peu peuplé, aux étroites frontières, mais l'évêque universel, le patriarche œcuménique. Jusqu'alors le peuple de la Ville sainte, lorsqu'il implorait le Ciel afin qu'il lui accordât un « bon Pape », se préoccupait en première ligne de son propre bonheur.

Le futur Pontife saurait-il habilement et paternellement gouverner ses sujets, ajouterait-il à leur bien-être, accorderait-il des réformes, serait-il avare ou prodigue des bienfaits de la souveraineté ? En 1878, les Romains étaient dégagés de ces pensées égoïstes. Ils ne seraient plus les sujets du Souverain Pontife, mais les premiers de ses enfants, les plus chers à son cœur, les plus directement soumis à sa puissance paternelle. Les cardinaux n'avaient pas à se préoccuper non plus de la politique temporelle de leur élu, et ces grandes questions gouvernementales qui avaient agité les précédents Conclaves, étaient absentes de leurs délibérations. Les autres nations avaient un intérêt égal, un même droit dans l'élection du successeur de Pie IX. Elles étaient devenues soumises, au même titre que Rome, à la juridiction pontificale. Il n'y avait plus dans l'Église une métropole, et des provinces ou colonies, plus de liens spéciaux qui rattachaient immédiatement certaines églises au Saint-Siège.

La Révolution, en abolissant le pouvoir temporel, avait cru porter à la Papauté un coup qui l'affaiblirait. Il se trouvait au contraire qu'elle avait démesurément élargi sa puissance. On avait retiré au Pape quelques milliers de sujets, on lui en donnait trois cents millions. Toute la catholicité était admise en bloc au droit de cité. Le *jus civitatis* n'était plus un privilège, il absorbait le *jus gentium ;* il était le droit commun. On ne voulait plus que le Pape eût de ville ; on l'élevait au-dessus de tous les souverains dont les domaines sont limités. On l'installait dans l'Univers.

Aussi, les cérémonies novendiales avaient-elles été célébrées sur tous les points du globe avec autant de dévotion qu'à Rome. L'unité parfaite à laquelle Pie IX avait travaillé était réalisée. L'attention universelle était concentrée sur les délibérations de ce Conclave, tel qu'on n'en n'avait pas encore vu de si auguste. La bénédiction qui ne tarderait pas à tomber de la *Loggia* de Saint-Pierre toucherait à la fois et au même titre l'*Orbis* et l'*Urbs*. Aussi, au lieu d'être dirigée, comme autrefois vers les pavés et les maisons de Rome, allait-elle se retourner vers son origine, vers cette chaire de Pierre surmontée de l'image lumineuse du Saint-Esprit, et, remplissant l'intérieur du plus vaste sanctuaire qui soit au monde, inonder en même temps toute la surface du globe.

Le camerlingue, quand le jour fut venu, avait dû modifier le cérémonial antique, décrit par lui-même, avec une telle précision de détails, lors de l'élection de Pie VIII. Plus de processions majestueuses du Sacré Collège, des princes romains, des dignitaires, à travers les rues de Rome; plus d'équipages de gala ; plus de défilé de troupes ; plus même de messe solennelle du Saint-Esprit dans la basilique de Saint-Pierre, ni de sermon devant le peuple sur les devoirs du Sénat sacré. Joachim Pecci avait supprimé toute cette pompe extérieure. Il réduisit l'appareil préliminaire au strict nécessaire; tout devait se passer dans l'intérieur du Vatican, avec la publicité la plus restreinte.

Dans l'après-midi du lundi 18 février, les cardinaux se rendirent isolément dans la salle des Parements ; ils y

revêtirent des habits violets en signe de deuil, avec la croix pectorale visible, cette croix, insigne de leur autorité spirituelle, qu'ils dissimulent sous la ceinture rouge lorsqu'ils sont en présence du Pape, afin d'attester que toute autorité s'éclipse devant celle du Chef suprême. Les prélats conclavistes ont échangé leurs habits violets contre des noirs. Lorsque tous eurent pris la tenue convenable, les membres du Sacré Collège se rendirent processionnellement à la chapelle Pauline, en traversant la longue salle Ducale. Les conclavistes ouvraient le cortège, ensuite, les chapelains chantres de la chapelle Pontificale, puis, la Croix portée par un maître des cérémonies, enfin, les cardinaux suivant leur ordre et par rang de promotion dans chaque ordre, les diacres en avant, les prêtres au milieu, les six évêques à la suite. Le cardinal camerlingue marche le dernier, à la place occupée d'ordinaire par le Pontife vivant. Comme marque de son autorité temporelle, il est précédé par quatre Suisses en grande tenue, représentant les quatre cantons forestiers, et portant la grande épée à deux mains. Derrière, les domestiques. La procession passa entre une double haie de gardes nobles, le casque en tête, l'épée nue.

Le cardinal Amat, doyen du Sacré Collège, était malade. Il se fit porter directement de son palais à la chapelle Pauline. Le cardinal Morichini, évêque d'Albano, assista à la procession, soutenu par son conclaviste et son domestique. Le cardinal Catterini, doyen des diacres, souffrait aussi d'une grave indisposition.

Les Éminentissimes membres du Conclave tinrent

chapelle dans le chœur de la Pauline. Devant chacun de leurs sièges étaient assis leurs conclavistes. Ils étaient au nombre de soixante et un, dont voici les noms par nation :

Italiens. — Amat, doyen du Sacré Collège ; di Pietro, sous-doyen, Sacconi, Guidi, Bilio, Morichini, Pecci, Asquini, Carafa di Traetto, Antonucci, Panebianco, de Luca, Bonaparte, Ferrieri, Berardi, Monaco la Valetta, Chigi, Franchi, Oreglia di San Stefano (aujourd'hui doyen et camerlingue), Martinelli, Antici-Mattei, Gianelli, Simeoni (le dernier secrétaire d'État de Pie IX), Bartolini, d'Avanzo, Apuzzo, di Canossa, Serafini, Parocchi, Moretti, Catterini, Mertel, Consolini, Borromeo, Randi, Pacca, Nina, Sbaretti, Pellegrini ;

Français. — Donnet, Regnier, Pitra, de Bonnechose, Guibert, Caverot, de Falloux ;

Allemands ou Autrichiens. — Schwarzenberg, Hohenlohe, Simor, Ledochowski, Franzelin, Mihalowitz ; Kutschner ;

Espagnols. — Moreno, Benavides, Garcia Gil, Papa y Rico ;

Anglais. — Manning, Howard ;

Belge. — Dechamps ;

Portugais. — Moraës-Cardoso.

Manquaient le cardinal-archevêque de Rennes, Brossais Saint-Marc, sur son lit de mort, en sa ville métropolitaine ; le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, malade ; le cardinal Mac-Closkey, archevêque de New-York, en route ; il arriva lorsque le Conclave fut terminé.

Le cardinal camerlingue avait pour conclaviste « *il solito* Foschi ».

Lorsque le Sacré Collège eut pris place, les chapelins chantres entonnèrent le *Veni Creator*. Les princes assistants, les membres du Patriciat romain, les invités, prirent leur rang d'étiquette dans la cérémonie. Quand elle fut achevée, le cortège se reforma à travers la vaste Sala Regia, décorée de fresques représentant les victoires de l'Église sur les infidèles. On se rendit à la chapelle Sixtine. Les personnes étrangères eurent accès dans la salle du Conclave jusqu'à l'*Ave Maria*. Au premier coup de l'*Angelus*, vers cinq heures et demie, une cloche retentit dans les corridors. Le maître des cérémonies, Mgr Cataldi, l'intime ami et le confident du cardinal Pecci, cria à haute voix : « *Exeant omnes* ». Toutes les personnes étrangères se retirèrent et quittèrent le Vatican.

Alors, le maréchal héréditaire de la Sainte Église Romaine, gardien du Conclave, prince Chigi, sortit des appartements du Maître de la chambre, situés sur l'escalier qui conduit de la porte de Bronze à la cour de Saint-Damase. Il était en grande tenue, suivi de quatre capitaines, de tout le corps des gardes nobles, de tout le régiment des gardes suisses, des *bussolanti* et autres serviteurs en livrée de deuil, portant des flambeaux. Le maréchal se présenta devant la porte de la chapelle Sixtine où l'attendait le cardinal camerlingue, assisté des cardinaux doyens des trois ordres. Après les salutations rituelles, la porte fut fermée. Le maréchal du palais fit tourner la clef dans la serrure extérieure, la retira

et la garda sur lui. Le camerlingue tourna la clef dans la serrure intérieure, et l'enferma dans un sac de velours rouge, qui ne le quitta pas jusqu'à la réouverture de la salle, après l'élection faite. Mgr Ricci Parraciani, gouverneur du Conclave, depuis majordome de S. S. et cardinal palatin, procéda à l'inspection de la clôture.

A partir de ce moment, les membres du Conclave ne communiquent plus avec l'extérieur que par un tour, dont la garde est confiée au maréchal du Conclave et au Maître des cérémonies. Le camerlingue avait voulu que les aliments destinés aux cardinaux et à leur suite fussent préparés dans la dépendance de la chapelle Sixtine. On prétend que le cardinal de Hohenlohe, qui était muni des instructions spéciales du prince de Bismarck, et qui, dès cette époque, donnait les marques d'un esprit inquiet et bizarre, refusa de partager la nourriture de ses vénérables collègues, redoutant un complot dirigé contre sa vie, et s'obstina à recevoir ses repas du dehors. On raconte aussi que le conclaviste de ce cardinal allemand donna scandale par un espionnage trop indiscret, et le cardinal Oreglia demanda son renvoi au camerlingue. Celui-ci ne l'accorda pas, et le cardinal de Hohenlohe vota pour Pecci.

La chapelle Sixtine offrait à cette imposante assemblée le cadre le plus solennel. En haut de la voûte, couverte des fresques géniales de Michel-Ange, les personnages de l'Ancien Testament, rattachant la Loi ancienne à la nouvelle, affirmaient l'incessante action de la Providence depuis l'origine du monde jusqu'aux extrêmes limites de la suite des temps. Les prophètes et les

sibylles gigantesques regardaient l'accomplissement des promesses qui leur avaient été révélées. Au fond de la salle, derrière l'autel, l'étrange et sublime composition du Maître florentin montrait le Christ imberbe, éternellement jeune et vigoureux, faisant, d'un geste souverain, le partage des élus et des réprouvés, et parmi ceux-ci des Papes, des cardinaux, proie privilégiée des démons, objets des plus terribles châtiments, rappelaient que la justice divine méprise les honneurs de la terre, humilie les tiares et les mitres aussi bien que les couronnes, et que les plus puissants ont des comptes plus difficiles à rendre à Celui dont ils sont les ministres et les intendants. Quel magnifique sermon prêché, par les murailles mêmes, à ces hommes assemblés pour décider des destinées de l'Église !

Dans les salles voisines de la chapelle, on avait dressé à la hâte les cellules des cardinaux, des conclavistes et des domestiques. Espace étroit, plus semblable à un cachot qu'à un palais, chaque cellule est garnie d'une couchette, dure aux vieillards, souvent infirmes, auxquels elle est destinée. Ces vieillards, disposant alors de la pleine souveraineté de l'Église, sont astreints à un régime plus rigoureux que celui des moines mendiants.

Le chœur de la Sixtine est converti en salle des délibérations. Chaque stalle forme un trône, surmonté d'un petit dais, devant lequel est placé une table garnie d'écritoire. Quatre baldaquins verts marquent la place des quatre cardinaux survivants au Conclave déjà lointain de Pie IX. Les autres sont violets, et réservés aux

cardinaux créés par le Pape défunt. Le cardinal Pecci occupe le trône numéro neuf.

La soirée du 18 février s'est passée en conversations, en échange de vues préparatoires, en prières. Dans la matinée du 19, le cérémoniaire du Conclave, vers dix heures, prononça à haute voix les mots : « *In capellam Domini.* » Les cardinaux quittèrent leurs cellules et se rendirent à la messe du Saint-Esprit, dite par le doyen, ou, à son défaut, par le sous-doyen. Après la messe, le premier scrutin est ouvert.

Ici, il importe de déterminer, autant qu'il est possible de le faire, d'après le témoignage des contemporains et des historiens, la répartition des partis dans le Conclave de Léon XIII.

Il n'y avait plus alors de Sainte-Alliance, ni de puissance catholique dominante. L'Autriche n'avait plus de candidat à faire prévaloir, comme à l'élection de Grégoire XVI, ni à écarter, comme à l'élection de Pie IX. Depuis Sadowa, l'Autriche était exclue de l'Allemagne; sa politique était dirigée vers l'Orient, son attention fixée sur les protégés orthodoxes ou musulmans que déjà M. de Bismarck lui offrait dans les Balkans, afin de la détourner des revanches, de l'opposer à la Russie, et d'établir sur elle le pivot de la Triple-Alliance. L'Autriche n'était donc plus absolument catholique.

La France, désormais rivée à la forme républicaine, était tout occupée de ses affaires intérieures. Le maréchal de Mac-Mahon, tenu sous une étroite tutelle par les 363 victorieux, depuis le mois d'octobre 1877, avait obéi à la première des injonctions hautaines que lui avait

adressées Gambetta. Il venait de se soumettre, et pour qu'il se démît, on attendait qu'il eût fait à l'Europe les honneurs de l'Exposition universelle. Ses conseillers intimes, qui avaient perdu toute influence sur la politique française, et qui n'étaient plus que ses consolateurs, MM. le duc de Broglie, le comte de Falloux, le vicomte d'Harcourt, l'évêque d'Orléans, appartenaient au catholicisme libéral. Mais leur opinion n'avait plus aucun poids dans les conseils de l'État. Gambetta était le directeur effectif du gouvernement. Ce tribun, qui avait proclamé que le cléricalisme était l'ennemi, avait pourtant une sorte de politique religieuse, et même un commencement de clientèle cléricale. Il ne se désintéressa pas tout à fait du Conclave, et nous dirons tout à l'heure qui fut son candidat. Mais la France ne comptait plus dans le concert des puissances catholiques.

L'Espagne disposait d'une influence strictement limitée au nombre des cardinaux qui la représentaient.

M. de Bismarck, le maître de l'Europe, encore échauffé de sa lutte contre l'Église romaine, désirait cependant qu'elle finît. Il souhaitait l'avènement d'un Pape qui lui épargnât au moins la moitié du voyage de Canossa, et qui vînt au-devant de lui *pari passu*. Son ambassadeur au Conclave était le cardinal de Hohenlobe, mais combien peu estimé ! Ce prince de l'Église ne dissimulait pas ses relations intimes avec le chanoine Doellinger et la secte des vieux-catholiques bavarois. Son action personnelle fut donc tout à fait nulle. Cela n'empêcha pas le respect de la formidable puissance allemande de s'imposer au Sacré Collège. La nécessité de

terminer promptement le ***Kulturkampf*** influa sur les délibérations et sur les votes.

On peut dire pourtant que le Conclave fut tout à fait libre de pression extérieure. Si les électeurs sacrés se préoccupèrent de la situation étrangère, ils le firent sans aucune contrainte.

Aux précédents Conclaves, ainsi que nous l'avons exposé, la question du gouvernement intérieur des États de l'Église était une des plus importantes. Élirait-on un réformateur, ou un absolutiste? Du choix du Conclave pouvait dépendre non seulement la tranquillité des États romains, mais aussi la paix générale; car, toute secousse dans le royaume pontifical était prétexte à interventions et à rivalités étrangères. Les absolutistes avaient triomphé avec Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, les réformateurs avec Pie IX. Mais l'usurpation italienne avait supprimé la question. Elle en avait fait naître une autre, plus grave encore peut-être, au point de vue intérieur et international. La Papauté pouvait-elle transiger avec ses spoliateurs? Telle fut en réalité l'une des principales préoccupations politiques du Conclave de 1878.

La théologie ne fut pas, cela va sans dire, absente de cette assemblée ecclésiastique. A la mort de Grégoire XVI, le catholicisme libéral existait, à l'état d'école, non encore de parti. L'école se recrutait parmi les laïques militants, parlementaires, professeurs, écrivains, journalistes, et aussi parmi certains orateurs sacrés, ou professeurs ecclésiastiques. Elle n'avait encore pris possession d'aucun siège diocésain, et manquait par conséquent de docteurs officiels. C'était encore un apostolat indépen-

dant, une dissidence autorisée, en vertu de l'axiome : *In dubiis libertas*. L'absolutisme dogmatique de Pie IX avait provoqué une assez vive réaction. Les libres propositions avaient été réunies en corps de doctrine. Les apôtres dispersés s'étaient rassemblés sous la menace et formaient un corps, un parti, qui avait à sa tête quelques évêques. De nombreuses encycliques, résumées dans le *Syllabus*, avaient foudroyé la faction, déjà nombreuse et puissante, sans l'anéantir. Sans doute, le libéralisme catholique avait été obligé, pour ne pas tomber dans l'hérésie déclarée des Doellinger et des Loyson, de se dissimuler, de se déguiser, de se couvrir d'un peu d'hypocrisie, depuis le Concile surtout. Mais à la mort de Pie IX, il espérait une revanche, ou, tout au moins, la liberté de jeter le masque. Il était représenté, jusque dans le Conclave, par les lieutenants, un peu embarrassés et timides, des chefs véritables moins élevés en dignité. Cependant, de leur présence dans le Sacré Collège naissait une seconde question : « Fallait-il maintenir les anathèmes de Pie IX contre le libéralisme catholique? »

On a prétendu établir d'autres distinctions entre les membres du Conclave, les séparer en *pieux* ou en *politiques*, etc.; ce sont des divisions arbitraires et factices. Les partis se sont trouvés alors, comme toujours, déterminés par l'ordre des questions qu'il s'agissait de résoudre.

Question politique intérieure : La Papauté pouvait-elle transiger avec l'ordre de choses réglé en Italie par la Révolution?—D'où ces points subsidiaires : Le Con-

clave devait-il se tenir à Rome ou hors de Rome? fallait-il transporter le Saint-Siège hors de l'Italie et à quelle nation donner la préférence? — Si cette question était résolue par la négative, le Pape devrait-il conserver l'attitude intransigeante, agressive de Pie IX, ou bien s'accommoder avec les pouvoirs publics, accéder à la loi des garanties, avec toutes ses conséquences, sortir de la captivité du Vatican, tout en acceptant les étroites limites du petit domaine concédé par la monarchie italienne ; enfin, convenait-il de permettre aux catholiques italiens d'exercer leurs droits de citoyens et de participer aux élections politiques? — Entre ces deux opinions extrêmes, il y en avait une intermédiaire : subir le fait accompli, sans l'accepter, persister dans des protestations formelles, mais dégagées d'aigreur et de violence, de manière à entretenir l'espérance des catholiques et à ne pas trop gêner le gouvernement italien; travailler doucement à améliorer la situation du Saint-Siège ; ne rien changer, ne rien innover, et réserver l'avenir pour le miracle de la Providence.

Question théologique : La Papauté devait-elle maintenir les rigoureux anathèmes dirigés contre le libéralisme catholique, la civilisation moderne, en un mot, toute la théologie du *Syllabus?* — D'où la thèse contraire : Fallaït-il lever les interdits, reconnaître pour légitimes les libertés modernes, la civilisation révolutionnaire, réconcilier l'Église avec la théorie laïque? — Et la thèse intermédiaire : Sans rapporter le *Syllabus*, sans lever les interdits, sans changer les anathèmes en bénédictions, laisser sommeiller toutes ces querelles, s'accom-

moder avec les libertés, sans les approuver, et tâcher d'en tirer pour l'Église la plus grande somme de profits.

Question politique extérieure : Convenait-il de poursuivre la guerre contre les gouvernements oppresseurs, révolutionnaires, hérétiques, usurpateurs; de prendre sous sa protection les anciennes légitimités déchues; de lutter jusqu'à l'extermination de l'un des deux partis en cause contre le Kulturkampf allemand, la République française, l'oppression des Polonais, des Irlandais, etc.? — Thèse contraire : Fallait-il tout concéder à la nécessité des temps, se résigner à tous les faits accomplis, consacrer la dépossession des princes légitimes et la légitimité des pouvoirs légaux quels qu'ils soient? — Thèse intermédiaire : N'était-il pas préférable d'essayer de tout pacifier en fermant les yeux sur les faits accomplis, afin d'obtenir en retour des concessions, pour la plus grande tranquillité des catholiques et la paix du Saint-Siège ?

Toutes ces questions distinctes se tenaient entre elles par de nombreux liens. Il est évident que les partisans de la conciliation avec l'Italie devaient incliner plus aisément en faveur des libéraux catholiques dans leur désir de conciliation avec la République française ou avec l'État allemand. Cependant, si parmi les cardinaux italiens il y avait des conciliateurs politiques, on n'en comptait pas un seul qui eût la moindre inclination pour le libéralisme catholique. D'autre part, les libéraux français ou autrichiens réprouvaient l'unité italienne et se montraient intransigeants sur le pouvoir temporel. De là naissait une singulière complexité dans les opinions et

dans les volontés. Tel cardinal professait sur la politique intérieure des opinions discordantes avec sa théologie, ou sa politique extérieure. Car, entre ces diverses hypothèses il n'y avait pas absolue incompatibilité logique.

M[gr] Dupanloup n'avait pas accès au Conclave, et, dès la mort de Pie IX, il s'était enfermé à Hyères, pour raison de santé. Mais il exerçait une influence considérable sur quelques cardinaux français ou étrangers. Il était l'un des chefs les plus qualifiés du parti libéral dans l'Église. Cependant, à ce moment même, il écrivit une de ces brochures enflammées, qui lui étaient familières, contre l'Italie usurpatrice et contre la servitude du Pontificat romain. Il doutait que le Conclave fût libre et il apostrophait le roi Humbert, ses ministres, les appelant : « les geôliers et les bourreaux de la Papauté ». C'était le style de Pie IX. Tandis qu'il se classait ainsi parmi les intransigeants de la politique intérieure, il préparait en toute hâte une autre brochure anonyme, non destinée à la publicité, tirée à un très petit nombre d'exemplaires, intitulée : *La Crise de l'Église*. C'était un réquisitoire véhément contre la théologie de Pie IX, contre la contrainte imposée aux doctrines libérales, contre la tyrannie de l'*Univers*, contre la partialité du Saint-Siège en faveur des écrivains laïques qui censuraient et insultaient les évêques, enfin et surtout contre les atteintes portées à la hiérarchie ecclésiastique par le césarisme démocratique de Pie IX, encourageant les perpétuels appels à Rome du bas clergé contre ses Ordinaires. Je ne saurais affirmer que ce pamphlet fût l'œuvre personnelle de M[gr] Dupanloup. Je crois plutôt qu'il avait été rédigé,

frages. Il ne se trouvait pas au Conclave de 1878 quarante-deux représentants de l'une des opinions extrêmes. Le futur Pape devait être nécessairement celui des thèses intermédiaires. Il serait donc bien inutile et téméraire de déterminer avec exactitude l'opinion précise de chacun des membres du Conclave.

La politique et la théologie des dernières années de Pie IX avaient consisté dans la lutte acharnée contre l'Italie , contre les gouvernements hostiles ou seulement tièdes, contre les doctrines libérales. Cette politique à outrance comptait un certain nombre de partisans, plus

M. l'abbé Guthlin. Mais, M. Henri des Houx comprenant qu'il avait enfreint le mandat à lui confié par son chef, avait aussitôt envoyé, par lettre motivée, sa démission à Mgr Dupanloup, encore à Hyères, et en même temps à M. d'Yvoire, directeur de la *Défense*. Mgr Dupanloup refusa la démission offerte, par le plus affectueux des télégrammes. M. d'Yvoire, ayant appris ce qui s'était passé, envoya également de Rome sa démission à l'évêque, qui la refusa par un télégramme non moins affectueux.

Le comte Conestabile écrivit à M. Henri des Houx une lettre fort vive, au lendemain de l'élection de Léon XIII, pour lui reprocher d'avoir trahi la cause du nouveau Pape, son ami, et d'avoir arrêté des articles qui eussent fait honneur au journal devant Léon XIII.

Au retour du baron d'Yvoire, M. Henri des Houx renouvela sa démission entre les mains de son directeur. Il fut convenu que le directeur et le rédacteur exposeraient, chacun de son côté, les motifs de leur dissentiment et les raisons de leur conduite à l'évêque d'Orléans qui était entre eux le plus naturel et le plus vénéré des arbitres. Ils se communiquèrent leurs Mémoires, et les enfermèrent sous une même enveloppe. Mgr Dupanloup refusa les deux démissions, et déclara brièvement que M. Henri des Houx avait manqué aux règles de la hiérarchie ; mais que, par son initiative, il avait rendu un signalé service au journal. Entre M. d'Yvoire et M. des Houx s'effaça aussitôt tout mauvais souvenir de l'incident. Quelques semaines après, M. d'Yvoire, obligé par une maladie de sa femme de prendre une retraite définitive, désigna avec une générosité chevaleresque et chrétienne M. Henri des Houx, pour lui succéder en ses fonctions de directeur et de membre du conseil d'administration de la *Défense*, fonctions qu'il exerça jusqu'à la mort de Mgr Dupanloup et, ensuite, jusqu'à la liquidation de la Société.

ou moins déclarés, mais encore fort éloignés d'un accord complet sur tous les points. Nous citerons parmi ceux-ci les Em^mes Sacconi, Mertel, Chigi, Martinelli, Parocchi, Randi, Oreglia, Panebianco, Monaco la Valetta, Ledochowski, Franzelin, Caverot. Les libéraux les plus accentués étaient les Ém^mes Franchi, Donnet, Nina, Schwarzenberg, Berardi, Hohenlohe, di Pietro; les autres inclinaient à la détente, aux opinions tempérées, avec des nuances; beaucoup étaient incertains ou guidés par des considérations personnelles. Le groupe de Pie IX était le plus nombreux, mais sans homogénéité. S'il eût pu concentrer toutes ses voix sur un candidat, il lui eût donné vingt-deux ou vingt-trois voix. Mais aucun des modérés ou des libéraux ne se fût rallié à cette candidature. Les Espagnols étaient décidés à voter unanimement pour le cardinal Franchi, parce qu'il avait été nonce à Madrid et qu'ils l'avaient connu fort aimable.

Le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, ami intime de Pecci, aurait sans doute, dès le second tour, rallié la majorité requise. Mais il était mort quatre mois avant l'élection, et il n'avait pas eu de successeur dans la place d'indiscutable *papabile*. Les candidats sérieux étaient pour les intransigeants les Ém^mes Biglio, Monaco la Valetta, Panebianco : pour les libéraux, Franchi ; pour les intermédiaires ou les indécis, Pecci.

Panebianco, moine ascète et théologien rigoureux, était désigné par l'intuition populaire, s'appuyant sur la prophétie attribuée à saint Malachie qui avait désigné Pie IX par la devise : *Crux de Cruce*, et son successeur par la devise : *Lumen in Cœlo*. La vie tourmentée de Pie IX

avait semblé vérifier la prédiction, puisqu'elle avait été une suite de crucifiements. Il semblait que le nom de Panebianco pain blanc ou hostie correspondît à *lumen in Cœlo*, puisque l'hostie est la radieuse lumière du ciel. Les Œdipes romains n'avaient pas pris garde à la comète qui figure au chef du blason des Pecci de Carpineto. Beaucoup étudient en ce moment les armoiries où se trouvent un *ignis ardens*, devise du successeur de Léon XIII. On découvrira que le feu ardent était dans le cœur et non dans l'écusson du futur Pape. On s'arrange toujours avec les oracles.

Le cardinal Monaco la Valetta, théologien et saint homme, satisfaisait ceux qui voulaient affirmer la pureté des doctrines, sans pousser l'intransigeance politique aux dernières limites.

Le cardinal Bilio, clerc régulier de Saint-Maur, passait pour devoir être le plus fidèle continuateur de la politique et de la théologie de Pie IX. Il s'était chargé de la rédaction du *Syllabus*, travail de compilation, accompli sur l'ordre du maître et qui avait consisté seulement dans un dépouillement scrupuleux des Encycliques et Actes pontificaux du Pape. En outre, l'Ém[me] Bilio s'était signalé, comme président d'une des séances du Concile, par sa rudesse contre M[gr] Maret et les autres orateurs de l'opposition. Il était donc, en première ligne, le candidat des intransigeants. On disait aussi que Pie IX l'avait désigné lui-même ; dans une audience accordée au cardinal Guibert, archevêque de Paris, il aurait déclaré que Bilio était son successeur. L'archevêque de Paris avait-il rapporté ce propos au gouvernement fran-

çais? Le fait est que Gambetta fit discrètement conseiller aux cardinaux français de voter pour Bilio, et la *République française*, organe du dictateur, mena une campagne de désignation en sa faveur. Pourquoi? Gambetta était-il si bien informé et savait-il que l'Ém[me] Bilio n'était pas aussi intransigeant qu'il en avait la réputation? Estimait-il que la politique de Pie IX était la plus propre à entretenir la division dans l'Église, à rendre la situation du Saint-Siège précaire en Italie et dans le reste du monde? Y avait-il seulement ignorance ou malentendu, ou bien Gambetta, croyant l'élection certaine, voulait-il avoir l'air de contribuer à faire un Pape, comme il avait contribué à faire tant de ministres? Cela importe assez peu, et cette méprise du grand homme ne vaut qu'à titre de curiosité historique. Elle prouve du moins que l'ennemi du Cléricalisme se préoccupait, plus qu'il ne le voulait paraître, des questions cléricales. Il avait dans son entourage quelques républicains catholiques, tels que M. Arnaud (de l'Ariège), M. Duclerc, M. Étienne Lami, qui recevaient l'inspiration directe d'un agent secret de M[gr] Dupanloup, l'abbé Rouquette. Mais ces conseillers théologiques de Gambetta tenaient fermement pour Pecci. La préférence du tribun était donc toute personnelle et spontanée[1].

[1] M. Léon Gambetta ne s'obstina pas dans sa paradoxale préférence pour le cardinal Bilio. M. Giovanni Berthelet, qui a écrit un livre intéressant sur le *Futur Pape* (Perrin, 1899), publie une lettre, du 18 février 1878, adressée par Gambetta à un de ses amis : « On a nommé le nouveau Pape. C'est cet élégant et raffiné cardinal Pecci, évêque de Pérouse, à qui Pie IX avait essayé d'enlever la tiare, en le nommant camerlingue. Cet Italien, encore plus diplomate que prêtre, est passé au travers de toutes les *intrigues des Jésuites* (*sic*)

Le candidat le plus avancé en libéralisme était le cardinal Franchi. Il était préfet de la Propagande, le plus grand poste après celui de secrétaire d'État. C'était un homme du monde, aimant le faste sans prodigalité, friand des adulations. Sa parole avait une apparence de profondeur. Il tranchait d'un mot les plus hautes questions, il affirmait avec aplomb. Esprit superficiel et séduisant. Les quatre voix espagnoles semblaient lui assurer un noyau d'électeurs qui n'était pas à dédaigner, surtout au premier tour, où les chances se mesurent sur des suffrages éparpillés.

Faute d'entente parmi les fidèles du parti de Pie IX, dont les voix devaient se disperser sur divers candidats, il était certain que la lutte serait circonscrite entre les Émmes Pecci, Franchi et Bilio.

Dans la soirée, on avait examiné pour la forme la motion préjudicielle : le Conclave devait-il se transporter hors de l'Italie ? Les cardinaux Ledochowski, Manning, se prononcèrent pour l'affirmative. Mais la question

et des clergés exotiques. Il est Pape, et le nom de Léon XIII qu'il a pris me semble du meilleur augure.

« Je salue cet événement plein de promesses. Le nouveau Pape ne rompra pas ouvertement avec la déclaration et les traditions de son prédécesseur ; mais sa conduite, ses actes, ses relations vaudront mieux que des discours, et, s'il ne meurt pas trop tôt, nous pouvons espérer un mariage de raison avec l'Eglise. »

Et dans une autre, du 22 février 1878 : « Je sais un gré infini à ce nouveau Pape du nom qu'il a su prendre. C'est un opportuniste sacré. Pourrons-nous traiter avec lui ? *Chi lo sa*, comme disent les Italiens. » A part la puérile remarque de la similitude des noms, on trouve en ces lettres une assez étonnante clairvoyance de l'avenir. Gambetta n'était pas de ces républicains qui se refusaient d'avance à tout pacte, à tout « mariage de raison » avec l'Eglise. Il était utile de rappeler ces lettres à quelques-uns de ceux qui se disent ses disciples.

était résolue d'avance. Le Conclave était installé par les soins du camerlingue. Il y avait déjà fait accompli.

Aucune suite ne fut donnée à la motion, qui ne donna même pas lieu à une délibération régulière.

Les historiens ont donné les plus minutieux détails sur les formalités de l'élection. Nous renvoyons donc à nos prédécesseurs ceux qui sont curieux de connaître la figure du jeton remis aux cardinaux, ou la forme et la rédaction des bulletins de vote déployés ou repliés, ou le cérémonial des scrutins.

Le 19 février au matin, à dix heures, sur l'appel du secrétaire du Conclave, les cardinaux entendirent une messe basse du Saint-Esprit, célébrée par le cardinal sous-doyen, suppléant le cardinal doyen Amat, malade. Puis les trois cardinaux scrutateurs se placèrent à côté du Calice déposé sur l'autel devant le *Jugement dernier* de Michel-Ange, et les cardinaux vinrent y déposer leurs bulletins fermés. Ensuite les scrutateurs dépouillèrent le résultat. Le cardinal Pecci avait obtenu 23 voix, le cardinal Bilio 7, le cardinal Franchi 5, le cardinal Panebianco 4, le cardinal Monaco 4, le cardinal Parocchi 3, de Luca 2. Ainsi les voix des intransigeants absolutistes s'étaient éparpillées sur cinq noms; quand elles se seraient totalisées sur le nom du plus favorisé, le cardinal Bilio, elles auraient formé une somme de vingt voix, qui n'aurait jamais pu être dépassée. Or, il fallait au moins 41 voix pour être élu à la majorité des deux tiers, sur 61 suffrages.

Deux noms pouvaient donc rallier la majorité, celui du cardinal Pecci, celui du cardinal Franchi. Celui-ci

n'avait obtenu que les voix des quatre Espagnols plus une. Sa cause semblait donc à peu près désespérée. Cependant Pecci avait des adversaires déclarés, les Ém^mes cardinaux Sacconi, Oreglia, Randi. Ce dernier avait été délégat à Pérouse, et il rapportait les prétendues complaisances que le cardinal de Pérouse aurait eues pour les autorités italiennes, ses relations d'amitié avec le général Carini, etc. Il n'était pas impossible que les zélateurs de Pie IX, pour faire échouer le cardinal Pecci, reportassent leurs voix sur le cardinal Franchi, et qu'alors les libéraux déterminés qui avaient voté pour Pecci, par transaction, ne croyant pas l'élection de Pecci possible, se joignissent aux autres pour assurer le succès d'un candidat en qui ils avaient une plus sûre confiance. En ce cas, outre les vingt voix intransigeantes, le nom de Franchi aurait pu rallier une partie des suffrages donnés à Pecci.

C'est alors, en cette après-midi du 19, que le cardinal Bartolini déploya des prodiges de diplomatie. Il s'était lié, comme nous l'avons dit, pendant une convalescence, avec le cardinal Pecci. C'était un vieux Romain, de grand bon sens, aux traits bouffis, au ventre énorme. Pie IX l'avait surnommé la *botte* ou le tonneau. Sous une apparente bonhomie, il cachait une profonde astuce; sous une lourde enveloppe extérieure, une indomptable ténacité. L'Ém^me Bartolini entreprit de désarmer le rival Franchi et de le mettre lui-même dans le jeu de son adversaire. Aussitôt après la proclamation du premier tour, il demanda à Franchi un entretien particulier. Il lui démontra qu'entre Pie IX et lui il fallait un Pape de

transition, sous peine de révolutionner trop brusquement l'Église. Il se dit autorisé à lui promettre, s'il se désistait, la Secrétairerie d'État, poste où il ferait valoir ses merveilleuses qualités politiques (Franchi aimait la flatterie, et croyait les flatteurs). Il n'avait rien à craindre de Joachim Pecci, si sévère, si froid, incapable d'obtenir jamais la moindre popularité, ignorant des choses romaines, loin desquelles il avait vécu, un lettré, un dévot, un saint homme. Franchi serait le vrai Pape, et tel il apparaîtrait à la Catholicité. D'ailleurs, il n'attendrait pas longtemps la tiare ; Pecci était chétif, malingre, atteint d'une incurable maladie d'entrailles, etc. Franchi secrétaire d'État, véritable grand vizir, arriverait de plain-pied à la dignité suprême lors du prochain Conclave.

Persuadé par des arguments si bien faits pour le toucher, Franchi changea subitement d'attitude. Il se montra tout à fait empressé auprès du cardinal Pecci, pour lequel il avait affecté jusqu'alors quelque dédain. Il alla trouver les Espagnols, les supplia de reporter leurs voix sur Pecci ; il prit l'air et l'importance d'un grand électeur. Il va sans dire que le camerlingue était tout à fait étranger à ces intrigues, et qu'il les ignorait.

Au second tour de scrutin, dans l'après-midi, le nom de Pecci réunit 38 suffrages. Il lui en manquait trois pour la majorité requise. L'élection était désormais certaine.

Le cardinal Donnet a raconté dans une lettre pastorale adressée au clergé de Bordeaux, qu'il se trouvait auprès du futur Pape pendant le dépouillement de ce

second tour, et qu'à la lecture du trentième suffrage, de grosses larmes tombèrent sur les joues du camerlingue, et que sa main trembla au point de laisser tomber la plume qu'elle tenait. Le vieil archevêque de Bordeaux, malgré sa corpulence, fut assez agile pour la ramasser; il la remit en disant : « Courage ! il ne s'agit pas de vous ici, mais de l'Église et de l'avenir du monde. » Pour toute réponse Joachim Pecci leva les yeux au ciel.

Pendant la nuit qui suivit, on rapporte que l'évêque de Pérouse s'entretint avec un conclaviste et lui fit part de ses terreurs, de la crainte qu'il avait de ne pas être digne du Pontificat. Cet entretien fut aussitôt colporté, et fit admirer la modestie de celui qui était le seul à ne pas se croire digne.

Le lendemain matin 20 février, le cardinal de Bonnechose remarqua la pâleur et l'air de consternation du camerlingue. Après la messe, au moment où le troisième tour allait commencer, et où il n'y avait plus à douter du résultat, Joachim Pecci se leva, et, s'il faut en croire les *Cenni storici*, se rendit auprès d'un de ses collègues et lui dit : « Je ne puis me contenir; il faut que je parle au Sacré Collège. Je crains qu'on ne commette une erreur. On croit que j'ai du savoir : on me fait l'honneur de me supposer de la sagesse ; je ne suis ni docte ni sage. On pense que j'ai les qualités nécessaires pour être Pape, or je n'ai rien de tout cela. Voilà ce que je voudrais dire au Sacré Collège !... » Son interlocuteur lui répondit : « Votre savoir, c'est nous et non vous qui en sommes juges; vos qualités, Dieu les connaît. Confiez-vous à Lui. »

Le troisième tour donna à Joachim Pecci 44 suffrages, 5 à Bilio, 3 à Panebianco, 2 à Monaco la Valetta.

Le Conclave était achevé. Le protonotaire apostolique prit acte de l'élection. On enleva les barrières de la clôture; on ouvrit la grande porte, et on proclama à haute voix l'élection. La pâleur de l'élu augmenta encore, et il eut une sorte de défaillance.

Je tiens du comte Ludovic Pecci, neveu de Sa Sainteté, qu'à peine la clôture enlevée, pendant le désordre qui suivit la proclamation du scrutin, avant le commencement des cérémonies de l'hommage solennel, alors qu'on faisait les préparatifs, le nouveau Pape disparut, comme pour se recueillir. Il serait sorti incognito du Vatican, se serait rendu précipitamment en voiture à son appartement du palais Falconieri, et aurait ramassé tous ses papiers personnels pour les transporter au palais qui allait devenir sa prison. M. le comte Ludovic Pecci n'affirme pas le fait. Nous verrons qu'alors il ne pensait guère à l'élection de son oncle, et l'abbé Joseph, qui partageait l'appartement de son frère, via Giulia, ne s'y trouvait pas à ce moment. Cependant, le comte Ludovic croit à la probabilité de cette mystérieuse et rapide visite. La précaution n'était d'ailleurs pas superflue; car le gouvernement italien aurait pu ne pas respecter le secret de ces précieux documents. Pendant que dura cette courte absence, le bruit de l'élection n'avait pas encore eu le temps de se propager dans Rome.

Lorsque le nouveau Pape reparut, tous les baldaquins surmontant les stalles du chœur étaient abattus; un seul

se dressait encore, celui de la stalle numéro neuf, occupée par Joachim Pecci. Les doyens des trois ordres cardinalices se rendirent devant l'élu et lui demandèrent : « *Acceptasne electionem tuam in Summum Pontificem?* » Joachim Pecci répondit qu'il était indigne, mais qu'il se soumettait à la volonté du Seigneur. « *Quomodo vis vocari?* » Joachim Pecci répondit qu'il lui plairait de s'appeler désormais Léon XIII.

On se souvient que Léon XII avait été le premier Pape qu'aient vu les yeux du jeune élève du Collège Romain, le premier qui lui ait adressé des paroles bienveillantes et auguré un brillant avenir.

C'est à lui que pensa l'Élu, et non certes au chef des opportunistes français, comme affecte de le croire M. Léon Gambetta dans les lettres ci-dessus citées.

Aussitôt deux cardinaux diacres conduisirent Léon XIII derrière l'autel et le revêtirent du costume de sa nouvelle dignité : mules de velours rouge à la croix d'or, bas blancs, soutane et ceinture blanches, calotte blanche, pèlerine en velours cramoisi bordée de cygne. L'usage constant était que le nouveau Pape remît au secrétaire du Conclave sa calotte rouge de cardinal, en signe de prochaine élévation. Lorsque Mgr Lasagni présenta à Léon XIII la calotte blanche, celui-ci mit la calotte rouge dans sa poche, affirmant ainsi qu'il ne voulait pas être esclave des usages. Mgr Lasagni attendit quelques années avant de recevoir un chapeau en échange d'une calotte.

Pendant ce temps on plaçait devant l'autel la *sedia gestatoria*. Léon XIII y monta. Le cardinal sous-doyen lui ôta l'anneau cardinalice, et y substitua « l'anneau du

Pécheur », il se prosterna, baisa le pied et la main de l'élu qui lui rendit l'accolade. Tous les cardinaux, par rang d'ordre et d'ancienneté, se présentèrent à l'hommage. A chacun, ami ou adversaire, Léon XIII adressa d'affectueuses paroles.

Le cardinal Catterini, doyen des diacres, quoique faible et malade, demanda la permission d'annoncer l'élection au peuple, comme c'était le privilège de sa dignité.

Il y avait une foule immense sur la place du Vatican. Le peuple ne croyait guère que le Conclave durât si peu, mais il se rassemblait à tout hasard devant Saint-Pierre. Au temps où les Conclaves se tenaient au Quirinal, il y avait au moins quelque chose à voir; en effet, on pouvait apercevoir la cheminée par où s'échappait la fumée des scrutins sans résultat. La chapelle Sixtine est située au milieu du palais apostolique, bien loin de la place. Il était bien difficile d'apercevoir la fumée.

Vers deux heures et demie s'ouvrit la fenêtre de la loggia extérieure, au centre de la grande galerie qui domine le vestibule de la basilique. On vit apparaître la Croix papale, les acolytes, les maîtres des cérémonies, enfin le vieux et infirme cardinal Catterini, qui d'une voix tremblante laissa tomber sur la foule les mots rituels : « *Annuntio vobis gaudium magnum. Habemus Papam Nostrum Eminentissimum Dominum Joachim Pecci, qui sibi nomen imposuit Leonis XIII.* » En même temps les acolytes lancent sur la place quantité de papiers portant les mêmes mots inscrits. Aussitôt le nom de l'élu vole de bouche en bouche; les applaudissements et les acclama-

tions éclatent. Les cloches de toutes les églises se mettent en branle, et c'est le gros bourdon de Saint-Pierre qui donne le signal. Le gouvernement italien ne voulut pas associer à l'allégresse populaire la voix du canon du fort Saint-Ange, conformément à la coutume traditionnelle. Mais le télégraphe apporta la grande nouvelle à tous les points du globe, et le nom de Léon XIII fut aussitôt célébré par trois cents millions de voix enthousiastes et de prières ardentes. L'élection n'apportait aucune surprise à ceux qui étaient au courant des choses romaines. A Paris, comme je l'ai dit, elle était attendue et prévue par un certain nombre d'initiés.

Je tiens de M. l'avocat Pecorari, de Naples, qui fut parfois mon correspondant au ***Journal de Rome***, un fait dont je puis garantir l'exactitude et qui a été rapporté par M. Casoli, auteur d'une ***Cronisteria della vita et Pontificato di Leone XIII***, et, d'après lui par M[gr] de T' Serclaes. M. Pecorari, après la mort de Pie IX, eut, dit-il, un de ces pressentiments intimes qui, maintes fois au cours de sa vie, avaient été justifiés par l'événement. Une voix lui dit que Joachim Pecci serait élu Pape. Il écrivit aussitôt au camerlingue, pour lui faire part de cette révélation, et lui demander les prémices de sa bénédiction pontificale.

Cette intuition avait été, il faut le dire, préparée par le livre de M. Teste, la ***Préface au Conclave***, et aussi par un retentissant article de M. Roger Bonghi dans la ***Nuova antologia***, intitulé : ***Pie IX et le Pape futur*** (novembre 1877), M. Bonghi avait écrit : « L'évêque de Pérouse est un des esprits d'élite du Sacré Collège,

un des caractères les plus tempérés et des plus exceptionnellement énergiques; il réalise l'idéal du cardinal. » Puis, faisant allusion au proverbe romain : « *Chi entra Papa al Conclave n'esce cardinale* », il ajoutait : « Le cardinal qui entre Pape au Conclave est celui qui, par certaine qualité, excède dans le bien; au contraire, celui qui en sort Pape, est celui qui n'excède ni dans le bien ni dans le mal. » Léon XIII était l'élu des intermédiaires.

Il nous faut donner ici une relation absolument inédite, et que nous devons à l'obligeante communication de M. le comte Ludovic Pecci, l'aîné des neveux de Sa Sainteté En ce récit d'une touchante naïveté, c'est plaisir pour nous de retrouver une dernière fois les êtres qui nous furent chers au début de ce volume, ces spirituels et aimables frères de Carpineto, qui soutenaient leur cadet de leurs conseils, de leurs encouragements, de leur bourse, et qui confiaient à ses destinées l'honneur de la famille. Le comte Ludovic était alors âgé de vingt-six ans. Il écrit les détails de cette journée historique, qui portait à un comble inespéré l'illustration du nom de Pecci, à laquelle Joachim avait si assidûment travaillé pendant sa jeunesse.

« Pendant le Conclave, j'avais décidé de me rendre sur la place de Saint-Pierre pour voir les signes habituels. Mais, le jour de l'élection, je ne m'y rendis pas, parce qu'on croyait que le Conclave serait long. Je me promenai dans Rome, et vers une heure et demie je passai par la place Colonna, d'où je rentrai à la maison (via Santa Chiara, auprès du Panthéon), sans que par la

ville on notât le moindre mouvement. Nous nous mîmes à table pour dîner, moi, papa (Jean-Baptiste Pecci), maman (Mme Pecci, née Belli), l'oncle dom Giuseppe (le frère Joseph, l'ex-jésuite), Camille (frère cadet de Ludovic), Nanna et Marietta (ses sœurs). L'oncle Charles mangeait dans sa chambre, par suite d'un accident qui lui était arrivé quelques années auparavant. Mon frère Riccardo faisait son année de volontariat. Vers le milieu du dîner, on entendit un grand coup de sonnette. Le domestique Nicolas Annibali court, et ouvre la porte. On entend un grand bruit de voix; beaucoup de personnes parlent à la fois. Le domestique revient et dit qu'un monsieur (c'était mon ami le chevalier Pomini) s'était trouvé sur la place Saint-Pierre, qu'il avait vu s'ouvrir la loge de la Bénédiction, et qu'il avait entendu que le cardinal Joachim Pecci était élu Pape, avec le nom de Léon XIII. Il avait pris bien vite une voiture pour l'annoncer à la famille.

« Cette nouvelle fut accueillie avec grande froideur et incrédulité par les frères du cardinal, Jean-Baptiste et Joseph, par nous ses neveux, avec une émotion vive que contenait le maintien impassible de nos parents. Personne ne se leva pour aller entendre, saluer, introduire au salon, la personne qui avait apporté la nouvelle.

« Quelques minutes après, autre coup de sonnette. C'est un autre de mes amis, le jeune Marcucci, qui, très excité, donne la même nouvelle. Mais on ne l'écoute pas, et personne ne se dérange pour aller à sa rencontre. Papa dit froidement : « Est-ce qu'on veut

« nous donner une seconde édition de la mésaventure
« du cardinal Ghizzi[1] ? »

« Voilà toutes les cloches de Rome qui se mettent à sonner à toute volée. Nous les entendons fort bien, nous, les jeunes gens, et nous le disons à papa et à l'oncle. Ils répondent qu'ils n'entendent rien, et ils continuent à manger avec indifférence. Nous insistons sur le son des cloches; mais ils disent toujours qu'ils n'entendent rien.

« Autre fort coup de sonnette. Le domestique court. Cette fois c'est une personne tout agitée, qui pleure, qui ne peut s'exprimer et qui finit par pouvoir dire... la même chose que les autres. Le domestique entre dans la salle à manger et dit : « A présent, la nouvelle
« est apportée par le domestique même du cardinal
« Pecci, Vincent Baglioni ! »

« Jean-Baptiste et Joseph sont enfin convaincus. Ils pâlissent, ils se lèvent de table. L'oncle Joseph, blanc comme la nappe, s'écrie : « Notre pauvre frère, ils
« l'ont envoyé à la mort! » Ils sortent avec le domestique Vincent et se rendent en toute hâte au palais Falconieri via Giulia, qu'habitaient le cardinal Pecci et son frère Joseph.

« D'autres personnages arrivent à la maison; entre autres le prince Massimo. La chambre se remplit de monde. Moi, ennuyé de la présence de tant de gens, curieux de savoir et de voir, je sors avec le Père B. d'Alini. Nous prîmes une voiture et allâmes vers Saint-

[1] Sur un faux bruit, lors du Conclave de Pie IX, la famille du cardinal Ghizzi avait reçu d'inutiles et dérisoires félicitations.

Pierre. Au pont Saint-Ange, la file des voitures nous arrête. Nous descendons et poursuivons à pied notre route. Sur la grande place nous trouvons une mer immense de gens, qui, incertains si la première bénédiction se donnera dans l'église ou sur la place, ondoient suivant les rumeurs, et tantôt se précipitent dans l'église, tantôt en sortent impétueusement.

« Nous nous tenons quelque temps sur le grand escalier, et nous nous décidons à entrer dans l'église. Mais une autre mer humaine en occupe toutes les parties et forme une impénétrable muraille à l'entrée, jusqu'au point d'où l'on peut voir la grande Loge, d'où l'on suppose que le Pape donnera la bénédiction. Nous ne pouvons pas franchir cette muraille; nous sommes donc les plus voisins de la porte d'entrée, juste au-dessous de la fenêtre intérieure.

« On étend un tapis. Léon XIII apparaît très pâle, très abattu, et il donne la bénédiction. Alors, des cris indescriptibles, des vivats, des agitations de mouchoirs. Moi, instinctivement, je me mets aussi à crier et à agiter mon mouchoir.

« Retourné à la maison, je dis : « Il est certain que le « cardinal Pecci est Pape; je l'ai vu moi-même. J'ai « été le premier de la famille Pecci à voir le Pape et à « recevoir sa première bénédiction... »

« Dans la matinée du jour suivant, je me rends au Vatican. Je m'arrête dans la salle Ducale, où doit passer le Pape. Afin de ne pas être vu, je me retire dans une embrasure; après un peu de temps, je vois passer le Pape, très pâle et abattu, au point de me faire peine.

« A l'oncle Charles, malade, on a communiqué la nouvelle avec ménagements. La nouvelle a été donnée à mon frère Ricardo, qui faisait la manœuvre aux Prati di Castello, par un officier qui venait de Saint-Pierre. »

Dans la journée même, Léon XIII, fit tenir à ses frères, Charles, Jean-Baptiste et Joseph Pecci, le billet suivant :

Du Vatican, 20 février 1878.

Très chers frères,

Je vous annonce que, par le scrutin de ce matin même, le Sacré Collège a voulu élever mon humble personne à la Chaire de Saint-Pierre. Ma première lettre est la présente, que j'adresse à ma famille à laquelle, lui souhaitant toute félicité, j'envoie avec affection la Bénédiction apostolique.

Priez bien le Seigneur pour moi.

LÉON P. P. XIII

Aussitôt que Léon XIII eut reçu dans la chapelle Sixtine les hommages des cardinaux, il dut improviser une résolution assez grave. Donnerait-il la bénédiction de la Loggia extérieure de Saint-Pierre, et les paroles sacrées s'envoleraient-elles tout d'abord vers la terre devenue étrangère, vers le royaume devenu hostile? Ou bien est-ce vers l'intérieur de la basilique, domaine pontifical, vers la tombe des Apôtres, vers le centre de la catholicité que s'épancherait la première effusion du nouveau Pontife, destinée *Urbi* et *Orbi*.

On dit que les canons du fort Saint-Ange étaient prêts à tirer leur salve, si la blanche figure du Pape avait

apparu sur le balcon extérieur, et que les troupes avaient reçu l'ordre de rendre les honneurs souverains. On dit aussi que les sectes antireligieuses avaient préparé des sifflets.

Les jeunes Pérugins faisaient, de toute leur âme, des vœux pour que celui dont ils avaient tant désiré l'élection, marquât par cette apparition solennelle, par cet échange d'honneurs publics, le commencement de l'alliance entre le Pape et le roi. Ils avaient annoncé, dans leurs correspondances aux journaux étrangers, la probabilité de l'événement, et ils en avaient escompté la portée. C'est là qu'ils attendaient le signe de leurs rêves réalisés. Ce fut leur première déception, et non la dernière.

Léon XIII, en sa sagesse, décida que la bénédiction serait donnée dans la basilique. Nous ne pourrions ajouter que des détails de cérémonial à la saisissante simplicité du récit écrit par M. le comte Ludovic Pecci. Le premier acte pontifical de Léon XIII affirmait sa volonté de rester captif, et de préférer l'indépendance, sous une domination hostile, à une liberté matérielle qu'il devrait à la subordination sous une puissance faussement réconciliée.

La première partie de notre tâche est achevée. Joachim Pecci n'est plus. Le pape Léon XIII a commencé son règne.

Nous l'avons vu au Collège de Viterbe s'élever au-dessus de ses camarades par sa piété et sa science précoce. Nous l'avons vu briller parmi ses condisciples du Collège Romain, observant avec une attentive perspica-

cité les hommes et les événements. A Bénévent, à Pérouse, il se distingue parmi les administrateurs pontificaux, étonnant ses chefs par une prudence et une fermeté prématurées. A Bruxelles, il fait un court apprentissage de la diplomatie. Évêque de Pérouse, instruit dans toutes les sciences sacrées, comme dans l'histoire du monde, formé par le maniement des affaires les plus diverses, par le contact de ceux qui disposent du pouvoir civil, et par le spectacle des libertés modernes, il consacre, pendant trente-deux ans, tous ses talents acquis par l'étude et l'expérience, au gouvernement du petit troupeau qui lui est confié. Quand la Révolution eut arraché son diocèse au Souverain légitime, il donne encore aux nouveaux maîtres de hautes et grandes leçons. On méconnaît à Rome sa prudence et ses vertus. Il attend patiemment que justice lui soit rendue, sinon par les hommes, du moins par Celui à qui il doit compte de son ministère. Il a soixante-sept ans, quand Pie IX, libéré du joug d'Antonelli, le retient en la Ville Éternelle, pour lui confier une charge redoutable [1].

[1] Dans la dernière année de sa vie cardinalice, en 1877, Joachim Pecci, dans une pièce de vers dédiée à son frère l'abbé Joseph, avait résumé les événements de sa vie. Voici cette pièce :

AD JOSEPHUM FRATREM DE SE IPSO

Quam flore in primo felix, quam læta Lepinis
 Orta jugis, patrio sub lare, vita fuit !
Altrix te puerum Vetulonia suscipit ulnis,
 Atque in Loyolea excolit æde pium.
Mutia dein Romæ tenuere palatia : Romæ
 Florentem studiis docta palestra tenet ;
Tempore quo, meminisse juvat, Manera, Patrumque
 Ingenio et fama nobilis illa cohors
Mentem alit, et puro latices de fonte recludens
 Te sophiæ atque Dei scita verenda docet.

A la fin de l'épiscopat de Pérouse, Joachim Pecci s'était élevé aux plus sublimes contemplations philosophiques, politiques et mystiques. Il parlait en Pape, presque en saint. Camerlingue, il agit en Pape. Il est achevé en perfection, et les suffrages du Sacré Collège consacrent une dignité déjà accomplie.

La journée du 20 février 1878 est mémorable dans les

Præmia laudis habes ; victrici præmia fronti
  Parta labore comas laurea condecorat.
Addit mox animos et vires Sala secundas,
  Princeps romano murice conspicuus,
Auspice quo cursum moliris, mente volutans
  Usque tua tanti dicta diserta senis.
Dulcis Parthenope, Beneventum dein tenet, æqua
  Ut lege Hirpinos imperioque regas.
Te gremio læta excipiens Turrena salutat
  Rectorem atque ducem vividus Umber habet.
Sed majora manent : sacro nam chrismate inunctus,
  Pontificis nutu Belgica regna petis,
Atque tenes adserturus sanctissima Petri
  Romanæ et fidei credita jura tibi.
Redditus at patriæ, brumali e littore jussus
  Antoniæ lætas et remeare plagas.
Umbros en iterum fines, urbemque revisis
  Quam tibi divino flamine jungit amor.
Jure sacro imperitas ter denos amplius annos
  Et pleno saturas ubere Pastor oves.
Romano incedis Princeps spectandus in ostro,
  Belgarumque equitum torquis honore nites.
Te pia turba, Deo pubes devota, sacerdos,
  Officiis instant demeruisse suis.
Verum quid fluxos memoras, quid prodis honores ?
  Una hominem virtus ditat et una beat.
Scilicet hanc unam, ævo jam labente, sequaris
  Ad superos tutum quæ tibi pandat iter,
Æterna donec compostus pace quiescas,
  Sidereæ ingressus regna beata domus.
Ah ! miserens adsit Deus, eventusque secundet,
  Aspiret votis Virgo benigna suis.

Combien fut heureuse, en la première fleur de la vie, combien agréable notre existence éclose au sein des monts Lépin, auprès du foyer paternel. En ton enfance la généreuse Viterbe t'abrita sous ses ormes, et t'instruisit à la piété dans l'école de Loyola. Puis, tu habites à Rome le palais Muti ; à Rome, un savant institut forme ta jeunesse aux études. En ce temps-là, c'est un plaisir de le rappeler, Manera et cette noble cohorte de Pères, remarquable par le

fastes de l'Église. Elle inaugure un Pontificat singulier, non différent au fond des autres, puisque l'Église ne change ni en ses principes ni en sa tête, dissemblable pourtant parce qu'il fut exercé en des circonstances nouvelles, en des temps exceptionnels, au milieu d'un ordre de choses qui n'a pas de précédent dans l'histoire.

Léon XIII prouva par son exemple, à la fois l'immutabilité et la souplesse des institutions dont, depuis plus de vingt ans, il a assumé la garde vigilante. Plus que

talent et par la renommée, nourrissent ton esprit et, l'abreuvant de l'onde d'une source pure, t'instruit dans les vénérables préceptes de la philosophie et de la théologie. Tu obtiens les prix du mérite ; les couronnes et le laurier gagné par le travail ornent ton front vainqueur. Puis Sala t'ajoute du courage et des forces heureuses ; Sala, prince illustre par la pourpre romaine. Sous ses auspices tu entres dans la carrière, réfléchissant sans cesse aux doctes paroles d'un si grand vieillard. La douce Parthénopé, ensuite Bénévent, te possèdent, afin que tu gouvernes sous tes lois équitables et sous ton commandement les peuples Hirpins. L'Etrurie féconde te reçoit dans son sein et te salue. L'Ombrien te reconnait pour gouverneur et pour chef. Mais de plus grandes destinées te sont réservées ; oint du Saint-Chrême, sur l'ordre du Pontife, tu gagnes les royaumes belges, tu y habites pour faire valoir les droits sacrés de Pierre et de la foi romaine qui te sont confiés. Tu reviens en ta patrie, tu quittes le brumeux rivage ; on t'a ordonné de revenir aux aimables plages de l'Ausonie. Voici que tu revois les frontières d'Ombrie et la ville qui t'est unie par l'affection, sous l'inspiration divine. En vertu du droit sacré tu commandes et pendant plus de trente ans, pasteur, tu nourris et tu rassasies tes brebis. Tu marches, prince, décoré de la pourpre romaine ; à ton cou brille le collier des chevaliers belges. Une foule pieuse de prêtres et de jeunes gens voués au Seigneur mettent leurs soins à bien mériter de toi par leurs services. Mais, pourquoi rappeler, pourquoi publier des honneurs fugitifs ? C'est la vertu seule qui fait la richesse et le bonheur de l'homme. C'est elle seule que tu dois suivre au déclin de ton âge, c'est elle qui t'ouvrira un chemin sûr vers les demeures célestes, jusqu'au jour où enseveli dans l'éternelle paix tu te reposeras et entreras dans le bienheureux royaume des palais étoilés. Ah ! que le Dieu miséricordieux t'assiste et favorise ta destinée ; que la Vierge bienfaisante exauce tes vœux.

jamais la barque de Pierre avait besoin d'un pilote expérimenté, hardi et habile. La Providence le lui a donné.

Pie IX, Léon XIII, figures diverses, également augustes. Dieu accorde à ses élus toutes les vertus essentielles, et tous possèdent la force féconde de la Foi. Mais tantôt l'Église exige de son chef plus de Force, et tantôt plus de Prudence. A David l'Intrépide, succède Salomon le Sage.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉALOGIE DES PECCI (1531-1810)

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ANNÉES (1810-1824)

CHAPITRE III

L'ADOLESCENCE (1824-1830)

CHAPITRE IV

DÉBUTS DE CARRIÈRE (1830-1837)

CHAPITRE V

LE SACERDOCE (1837-1838)

CHAPITRE VI

A BÉNÉVENT (1838-1841)

CHAPITRE VII

DÉLÉGATION DE PÉROUSE (1841-1843)

CHAPITRE VIII

ARCHEVÊQUE ET NONCE (1843-1845)

CHAPITRE IX

DE BRUXELLES A PÉROUSE (1845-1846)

CHAPITRE X

ÉVÊQUE DE PÉROUSE (1846-1851)

CHAPITRE XI

CARDINAL (1852-1858)

CHAPITRE XII

LES ÉVÉNEMENTS DE 1859 (1858-1859)

CHAPITRE XIII

LA PRISE DE PÉROUSE (1859-1860)

CHAPITRE XIV

PENDANT LA RÉVOLUTION (1860-1862)

CHAPITRE XV

LA LUTTE (1862-1864)

CHAPITRE XVI

EN ATTENDANT LE CONCILE (1864-1870)

CHAPITRE XIX

AVANT LE CONCLAVE (janvier-février 1878)

CHAPITRE XX

LE CONCLAVE (février 1878)

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

852. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie.

